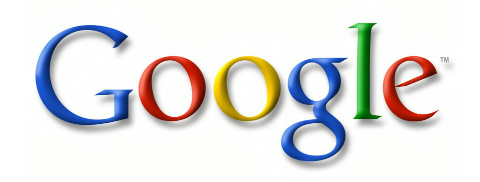
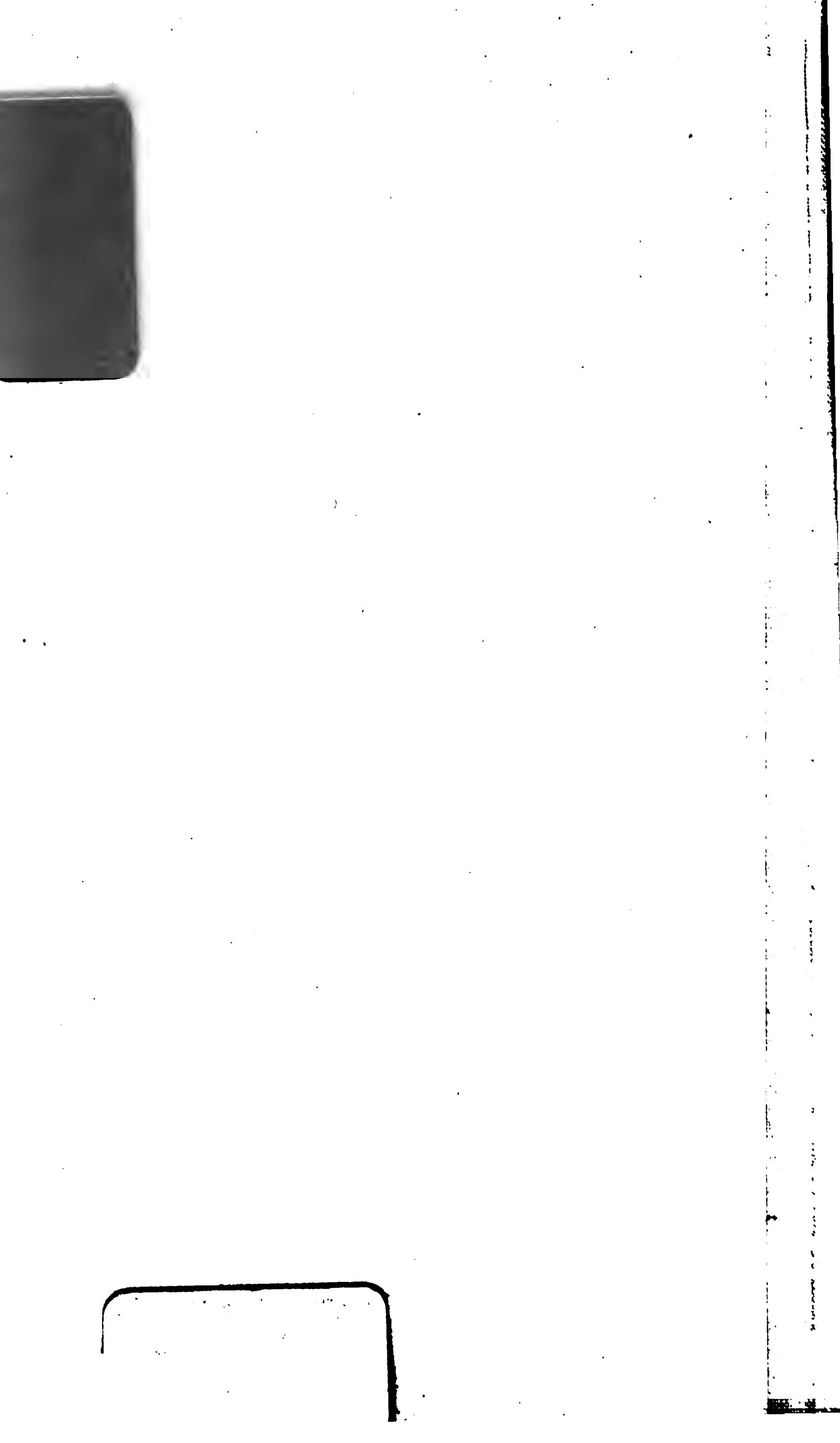
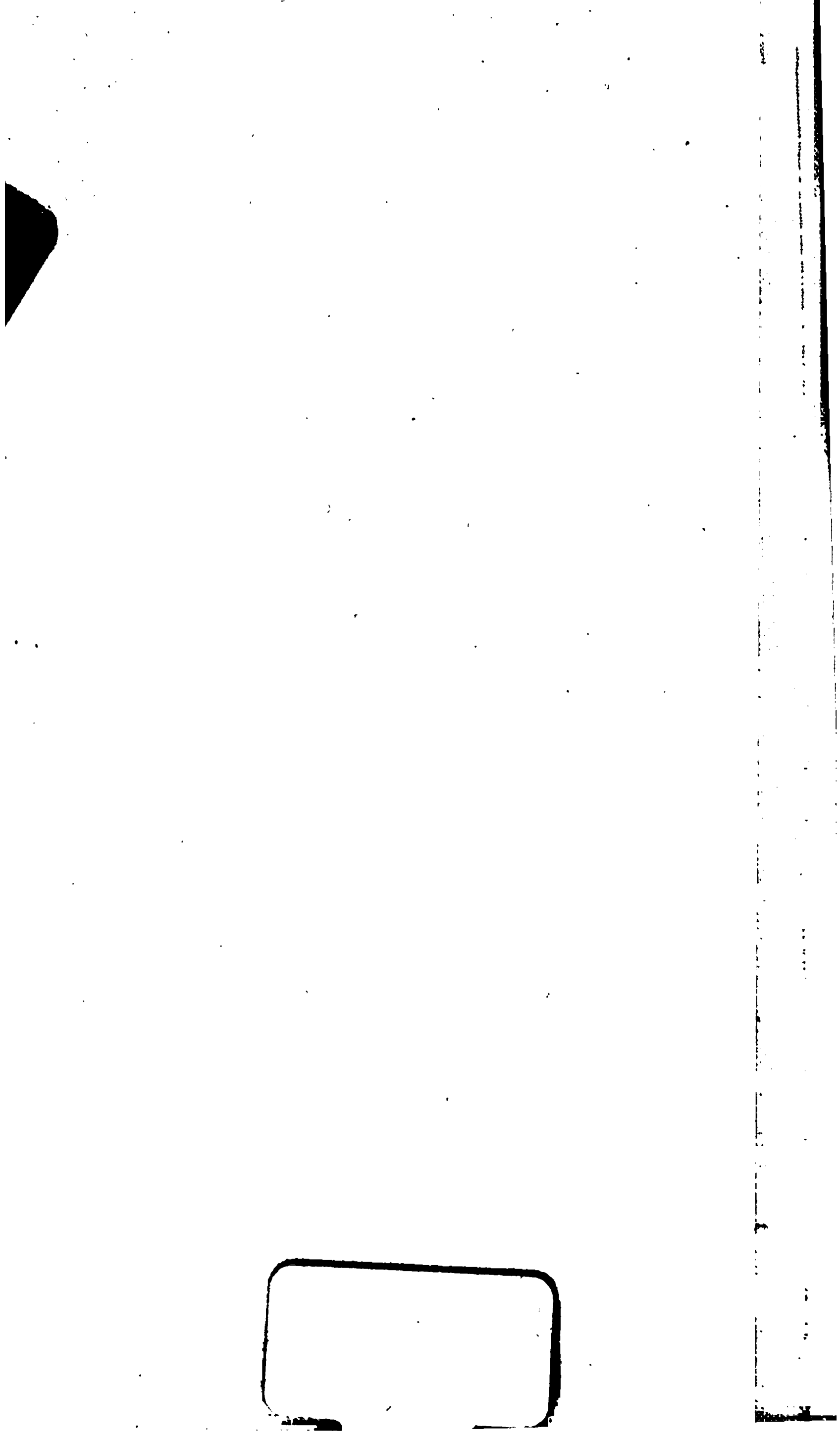
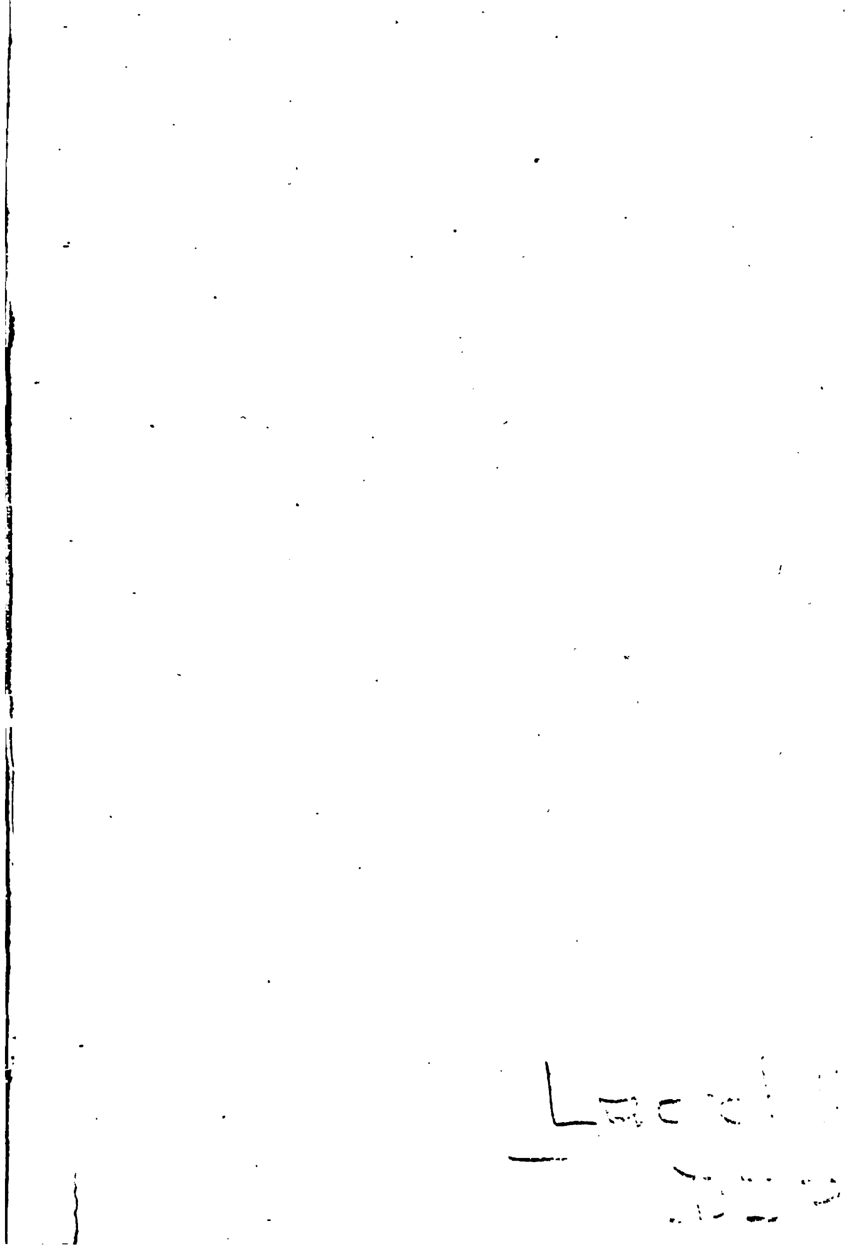










HISTOIRE

DE FRANCE,

PENDANT

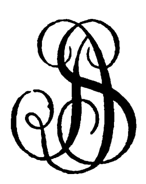
LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE;

PAR CHARLES LACRETELLE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES, CHEVALIER DES ORDRES DE SAINT-MICHEL ET DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

CINQUIÈME ÉDITION.

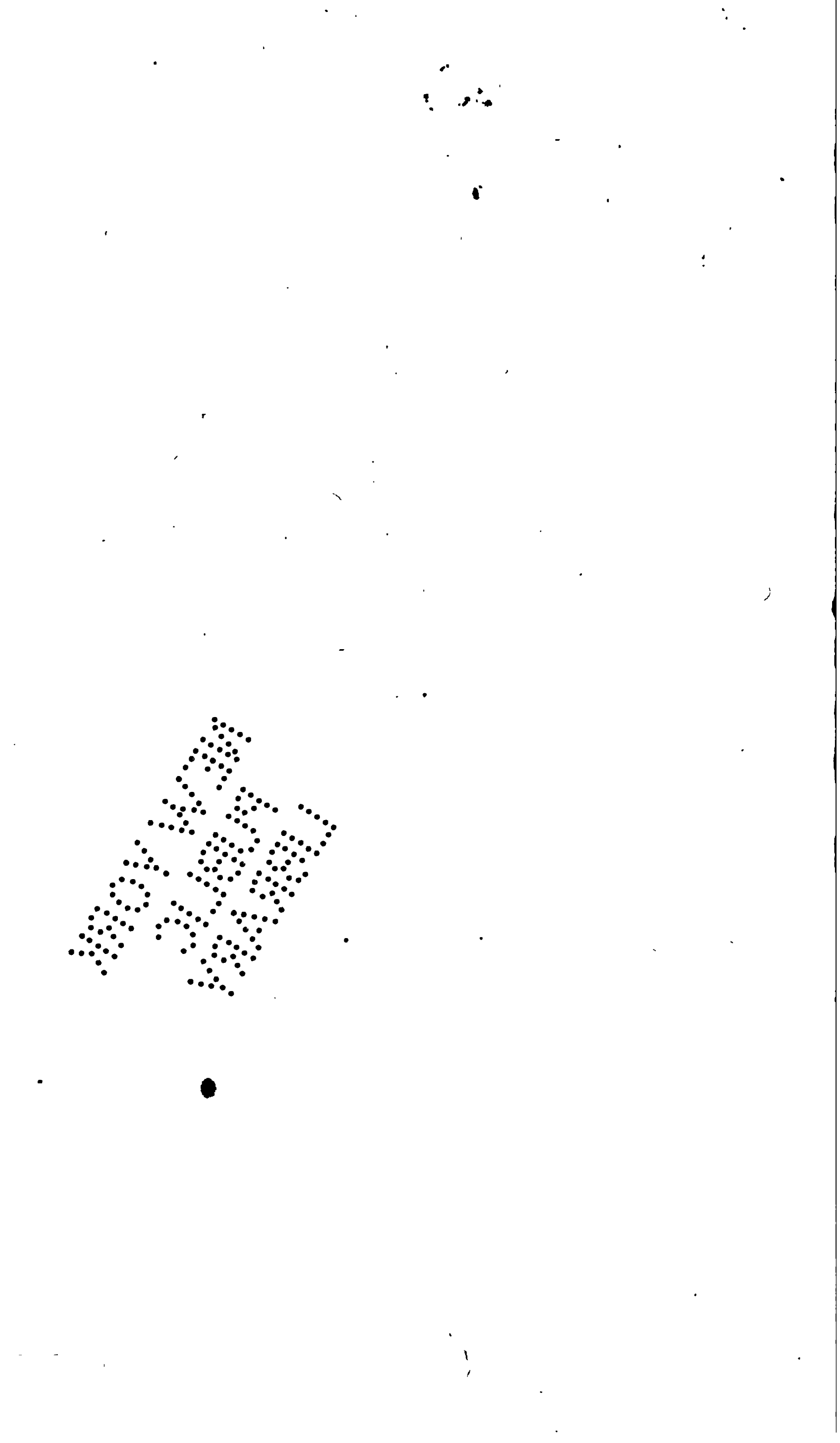
TOME PREMIER.



PARIS.

DELAUNAY, LIBRAIRE
DE SON ALTESSE ROYALE MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS,
PALAIS-ROYAL.

1830.



HISTOIRE DE FRANCE,

PENDANT LE XVIIIe. SIÈCLE.

LIVRE PREMIER,

SERVANT D'INTRODUCTION.

DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

J'ENTREPRENDS d'écrire l'histoire de ma patrie durant un siècle qui s'ouvrit par une austérité chagrine, tomba bientôt dans une licence impétueuse, s'arrêta long-temps dans une licence systématique, se dirigea pourtant avec ardeur vers des améliorations dans l'ordre social, renversa tout par un excès d'orgueil et de précipitation, et finit par d'épouvantables crimes entremêlés à une grande gloire militaire. Ce siècle offre deux parties bien distinctes, l'une où la révolution française se prépare, et l'autre où elle éclate. La première occupe un

État de la France en 1709.

grand nombre d'années, et la seconde n'en renferme que dix. Dans cette dernière, les événemens se pressent avec une rapidité foudroyante qui déconcerte l'historien, tandis que dans l'autre l'intérêt ne peut être vif et soutenu que par le pressentiment d'une grande catastrophe.

Cette période historique offre un caractère particulier : c'est le règne de l'opinion. Sans doute un esprit attentif sait démêler, dans d'autres époques de l'histoire, l'impulsion que les peuples ont reçue ou se sont donnée à eux-mêmes, tantôt par une rapide propagation de leurs préjugés et de leurs sentimens, tantôt par un merveilleux concours de découvertes et de lumières nouvelles. L'historien a presque toujours à décrire alternativement les progrès de la civilisation ou ses pas rétrogrades, les forces croissantes de l'esprit humain, et ses longues maladies. Mais une foule d'événemens étrangers à cette importante recherche viennent en distraire l'historien ou la lui rendent très-pénible. Lorsque les nations sont fortement gouvernées, leurs traits individuels, leurs opinions particulières sont bien moins prononcés. On voulait s'occuper d'un peuple, et l'on ne s'occupe plus que des rois, des guerriers ou des ministres qui l'ont dominé, contenu et trop souvent opprimé. Au dix-huitième

siècle, l'opinion publique se fortifie de tout ce que l'autorité abandonne ou se laisse enlever; elle dicte ses lois au gouvernement qui n'a plus sur elle qu'une action faible et craintive.

Dans un tel tableau, l'on peut suivre le mouvement de toutes les classes d'une nation. La cour, qui auparavant remplissait seule presque tout le tableau de l'histoire, n'en occupe plus qu'une partie. De longues guerres ne paraissent plus que des épisodes subordonnés à une action principale, qui est le mouvement des esprits. Loin de le ralentir, elles le favorisent et l'accélèrent. Le pouvoir législatif passe en quelque sorte des hommes d'état qui n'ont aucun plan arrêté, aux philosophes qui créent des théories. En répétant les opinions de ces derniers, les cercles de la capitale doublent leur puissance et la partagent. Les parlemens portent des coups directs et répétés à l'autorité royale : c'est de l'opinion publique qu'ils empruntent leur force; elle les entraîne, les égare, les relève dans leur chute, leur procure de fatales victoires sur le gouvernement, et bientôt se déclare contre eux. La noblesse, livrée aux intrigues de la cour, ou séduite par des opinions nouvelles, a perdu son existence politique; elle fait un effort tardif pour la recouvrer. À peine a-t-elle mis le trône en péril, qu'elle-même est menacée. Le clergé, par ses impru-

dentes discordes, prête des armes aux nombreux et redoutables adversaires de la religion. C'est aux classes intermédiaires de la nation que toute la puissance arrive par degrés ; elles s'en laissent déposséder par la multitude, et tous les pas qu'on a cru faire vers un ordre admirable, sont des pas vers l'anarchie.

Pourquoi l'historien s'effraierait-il de la multiplicité de ces points de vue? Des faits qui amènent une des plus grandes catastrophes qu'ait subies le genre humain, n'offrent que trop une progression d'intérêt. Chaque partie de ce récit compliqué tient l'esprit attentif. Le lecteur saisit plus de rapports que l'historien ne peut lui en présenter. A peine lui avez-vous fait entendre les murmures qui accompagnent Louis XIV dans ses malheurs et dans ses dernières années, qu'il prévoit ce que vont produire la lassitude et l'inconstance de la nation. Il voit le premier choc livré aux antiques institutions dans la gaieté licencieuse de la régence. L'esprit de discussion qui succède à ce bruyant délire l'étonne par la hardiesse des conceptions et des résultats. C'est avec effroi qu'il examine toutes les fautes du gouvernement. Comme on voudrait réveiller de sa langueur un monarque amolli par les plaisirs! Combien de fois ne dit-on pas à un monarque infortuné : Sois ferme, sois constant, toi

dont l'âme est si pure et si compatissante!

Je crois inutile, d'après les observations préliminaires, d'expliquer pourquoi cette histoire ne remonte pas précisément aux premières années du siècle. La guerre de la succession d'Espagne n'offre aucun rapport avec le sujet que je traite. Je m'arrête à tout ce qui, dans la vieillesse de Louis XIV, pouvait faire pressentir un brusque changement des mœurs et des esprits.

Depuis que Louis XIV, en répondant aux propositions humiliantes de ses ennemis, avait prononcé ces paroles, *J'aime mieux faire la guerre à mes ennemis qu'à mes enfans*[1], les Français redoublaient d'efforts pour défendre leur gloire et leur indépendance menacées. Les

[1] Ce fut en 1709, et peu avant l'ouverture de la campagne, que Louis XIV prononça ces paroles en plein conseil. On venait de lui rapporter les outrageantes conditions auxquelles Eugène Marlborough et le grand pensionnaire Heinsius avaient proposé, non pas la paix, mais une trêve au marquis de Torcy. Ce ministre était allé, sous un nom emprunté, partager lui-même les humiliations qu'éprouvait, à la Haye, le président Rouillé, envoyé secrètement par le roi pour essayer de traiter avec les Hollandais. La première des conditions proposées par ces républicains était que Louis se joignît à ses ennemis pour chasser de l'Espagne son propre petit-fils dans l'espace de deux mois.

rigueurs de l'hiver de 1709; une disette qui en avait été la suite; la pénurie du trésor royal; le souvenir des cruelles journées d'Hochstedt, de Ramillies, de Turin, d'Oudenarde; l'impéritie de plusieurs ministres; les fautes de quelques généraux; l'esprit d'irrésolution, de faiblesse et même de caprice, qui avait dicté de mauvais choix à un monarque si vanté pour son discernement; les querelles opiniâtres, et cependant futiles, qui divisaient le clergé; la dépopulation des villes et des campagnes, effet déplorable de la guerre et de la révocation de l'édit de Nantes; tant de symptômes de vieillesse et de décadence, dans une monarchie récemment élevée au comble de la gloire, n'avaient point éteint chez les Français les nobles sentimens qui les avaient exaltés pendant un demi-siècle.

Une armée nouvelle se forma dans la Flandre. L'indigence et le désespoir avaient appelé sous les drapeaux du maréchal de Villars et du maréchal de Boufflers, des jeunes gens auxquels ils surent bientôt communiquer leur ardeur héroïque. Ces deux généraux osèrent attaquer le prince Eugène et le duc de Marlborough. La bataille de Malplaquet, livrée le 11 septembre 1709, fut perdue; mais elle montra aux deux grands ennemis de Louis XIV combien ils étaient encore loin d'ébranler son trône, de dompter le courage de son peuple, et de pro-

céder au démembrement de ses provinces. Le corps d'armée des Hollandais avait été presque entièrement détruit par le choc furieux des troupes françaises. Louis XIV était vengé des affronts que lui avaient fait essuyer les magistrats de cette république. Le champ de bataille avait beaucoup coûté aux vainqueurs; leur perte surpassait des deux tiers[1] celle des Français. Villars avait fait des dispositions habiles pour l'attaque; il se disculpait des fautes qui avaient été commises ensuite, par la blessure qu'il avait reçue : Boufflers avait savamment conduit la retraite. La prise de Mons fut, il est vrai, pour les alliés, un trophée de leur victoire[2]; mais ils n'osèrent plus penser à une impétueuse invasion du royaume, dont ils s'étaient promis la conquête.

Je ne m'arrête pas plus long-temps sur les détails de la journée de Malplaquet. Je rappellerai, avec la même rapidité, les derniers événemens de la guerre de la succession d'Espa-

[1] Tous les historiens, et même Rapin-Thoyras et Smolett, conviennent que la perte des alliés, en tués, blessés ou prisonniers, s'éleva à vingt-deux ou vingt-trois mille hommes, et que celle des Français n'alla pas à huit mille. Les Hollandais perdirent à eux seuls quatorze mille hommes.

[2] Cette ville se rendit aux alliés le 21 octobre, après vingt-cinq jours de tranchée ouverte.

gne; mon objet, dans ce livre, est de faire connaître sous quels auspices s'ouvrit le règne de Louis XV.

Affaires d'Espagne.

Philippe V, faiblement secouru par son aïeul, s'était soutenu en Espagne à l'aide du maréchal de Berwick, et ensuite du duc d'Orléans. Mais ce dernier, mal secondé par la cour de Versailles, avait vu son armée réduite à un état de faiblesse qui ne lui permettait plus de rien entreprendre. Il crut Philippe V entièrement découragé, et ne douta point que ce roi, qu'on pressait de se retirer dans l'Amérique espagnole, ne cédât à ce conseil pusillanime; il se tenait prêt à monter sur le trône que Philippe V abandonnerait; il prétendait avoir, par sa naissance, les droits les plus prochains à cette couronne[1]. Quelques seigneurs espagnols s'étaient déjà liés avec lui; mais les projets qu'ils concertaient ensemble étaient entièrement subordonnés à la résolution qu'allait prendre le roi Philippe; elle fut digne d'un petit-fils de Louis XIV. Il demeura auprès d'un peuple qui s'était dévoué à sa cause avec une affection inespérée. Il était dirigé par Louise de

[1] Du chef d'Anne d'Autriche, son aïeule, épouse de Louis XIII. Monsieur, père du duc d'Orléans, avait ait une protestation secrète, dans laquelle il prétendait devoir être appelé au trône d'Espagne avant le duc d'Anjou, son petit-neveu.

Savoie, son épouse, et par Anne de la Trémouille, veuve du prince des Ursins. Ces femmes avaient une âme élevée, à l'épreuve des plus cruels revers; la première avait inspiré aux Castillans un profond respect, un vif enthousiasme; le malheur, l'indigence qui avilit souvent les rois, n'avaient fait que la rendre plus chère à une nation généreuse. Elle faisait oublier la conduite de son père Victor-Amédée, duc de Savoie, qui, d'allié de Louis XIV, était devenu l'un de ses ennemis les plus redoutables, et qui combattait les époux de ses deux filles. De nouveaux efforts furent tentés en Espagne; l'intrigue du duc d'Orléans fut découverte, et dénoncée à Versailles; une espérance indiscrète y fut transformée en un complot odieux, les accusateurs les plus puissans s'élevèrent contre lui et demandèrent qu'il fût traité en rebelle. Dès lors ce prince, d'un caractère facile, enjoué, fut en butte aux plus atroces calomnies.

Depuis que le duc d'Orléans avait quitté l'Espagne [1], l'armée autrichienne, sous le commandement du comte de Stahremberg, s'était beaucoup avancée dans ce royaume. Elle avait remporté, sur le marquis de Bai, l'un des généraux de Philippe V, l'importante vic- 1710.

[1] A la fin de 1708.

20 juin. toire de Sarragosse ; l'archiduc Charles était entré triomphant à Madrid. L'Espagne semblait perdue pour les Bourbons, lorsque Louis XIV envoya à son petit-fils le duc de Vendôme, qui avait balancé la fortune du prince Eugène en Italie. Ce général ne trouva, en arrivant, que des troupes débandées; mais l'enthousiasme des Espagnols pour Philippe V et pour la reine bien-aimée, qu'ils appelaient *la Savoyarde*, était tel, qu'une nouvelle armée fut organisée en quelques jours. Des recrues, animées par le plus vif patriotisme et dirigées par un habile capitaine, osèrent affronter, et parvinrent à surprendre les Allemands et les Anglais, lorsque ceux-ci croyaient les affaires de Philippe désespérées. Stanhope fut pris à Brinhuéga

1710. 9 et 10 décembre. avec cinq mille hommes, et Stahremberg fut vaincu à Villaviciosa, dans une de ces batailles qui décident du sort des empires.

Mais la campagne de 1710, en Flandre, n'avait point été favorable aux Français; ils avaient mieux aimé laisser prendre au prince Eugène et au duc de Marlborough l'importante place de Douai, que de risquer une nouvelle bataille. Louis XIV recevait de nouveaux affronts dans des conférences qui s'étaient ouvertes pour la paix à Gertruidemberg; mais, tandis qu'on lui répétait les cruelles propositions par lesquelles on avait déjà humilié son orgueil et

navré son cœur, un changement heureux se préparait pour lui dans le cabinet britannique; on commençait à y réfléchir sur le danger de rendre à l'Autriche une vaste puissance, qui avait long-temps menacé l'Europe. Une intrigue de cour avait amené cette révolution politique. La reine Anne s'était lassée de dépendre de l'altière duchesse de Marlborough, et de recevoir en toute occasion la loi du parti des wighs, dont l'époux de cette favorite était le chef: elle n'osait pourtant arracher celui-ci à une armée victorieuse, mais elle se proposait de mettre un terme à une gloire et à une ambition qui lui devenaient importunes. Louis XIV, qui conduisait encore avec une grande vigueur de génie les relations diplomatiques, avait su faire naître, ou du moins développer dans le cœur de la reine Anne, cette nouvelle disposition: il sut en profiter avec une rare dextérité. Ce monarque avait reçu ce premier présage d'un retour de la fortune, dans le moment où ses malheurs domestiques surpassaient encore, par leur effroyable rapidité, les désastres qui avaient succédé aux longues prospérités de son règne. Il importe de retracer avec quelque détail ces tristes événemens qui appelèrent Louis XV, enfant, sur un trône que la vieillesse de son bisaïeul avait fait un peu chanceler, et que son père, le vertueux

duc de Bourgogne, eût sans doute raffermi.

Divisions à la cour et dans la famille de Louis XIV.

L'accusation qui fut portée contre le duc d'Orléans, à la suite de ses intrigues en Espagne, divisa la cour et la famille de Louis XIV. Le dauphin, en qui on n'avait jamais vu ni passion ni caractère, osa, pour la première fois, ouvrir un avis en présence du roi, et provoquer sa sévérité contre un prince de son sang. Une voix généreuse s'éleva en faveur du duc d'Orléans; ce fut celle du duc de Bourgogne. L'équité et l'élévation de son âme ne lui permirent pas de céder à l'aveugle ressentiment de son père, ni de se taire devant un tel accusateur; il avoua des torts dans la conduite de son parent, et sut le justifier du crime de trahison. Louis XIV sentit avec une vive émotion combien était touchante et respectable l'apologie d'un prince accessible à tous les genres de séduction, dans la bouche de celui qui s'exerçait aux vertus les plus austères. Il s'était souvent indigné des désordres, et surtout de l'impiété de son neveu; mais il était forcé de reconnaître en lui une valeur brillante, un esprit plein de grâce et de pénétration, un naturel où la bonté dominait. Il lui avait fait épouser, en 1692, sa fille légitimée, mademoiselle de Blois [1]. Comme ce prince avait

[1] Le duc d'Orléans était alors duc de Chartres, et entrait dans sa dix-huitième année. La fierté de sa

donné ce gage d'obéissance, malgré l'opposition déclarée de sa mère, Louis lui en savait beaucoup de gré. Il se plut à voir les torts qu'on lui reprochait dans l'affaire d'Espagne, atténués par le duc de Bourgogne, et fut heureux de n'avoir point à sévir contre son gendre. Madame de Maintenon, portée à craindre dans le duc d'Orléans un rival dangereux pour le duc du Maine, mais touchée du respect qu'il lui montrait sans bassesse et sans artifice [1],

mère (Charlotte-Elisabeth de Bavière) répugnait à lui voir épouser une fille naturelle du roi ; elle lui fit promettre qu'il n'y consentirait jamais. On lit dans plusieurs mémoires que, lorsqu'il vint lui annoncer la conclusion de son mariage, elle s'emporta contre lui au point de lui donner un soufflet. Louis XIV et madame de Maintenon s'étaient servis de l'abbé Dubois, alors sous-précepteur du duc de Chartres, pour vaincre la répugnance du jeune prince. Monsieur n'avait pas témoigné la moindre opposition aux volontés d'un frère qu'il était habitué à respecter et à craindre. Le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, avait été employé pour le gagner ; mais le duc de Saint-Simon fait une supposition très-hasardée, en disant que le roi lui avait donné, trois ans auparavant, le cordon bleu pour faciliter ce mariage.

[1] On voit un exemple de cette déférence dans une lettre du duc d'Orléans à madame de Maintenon, que je transcris, parce qu'elle fait connaître le caractère ouvert de ce prince.

« Briançon, 10 octobre 1706.

» Il n'y a point de douleur, madame, qui ne cède

n'avait pas encore contre lui une haine prononcée; la cour crut cependant la flatter et se rendre agréable au roi, en continuant à s'éloigner du duc d'Orléans.

Le duc de Bourgogne avait l'âme trop noble pour suivre cet exemple; il s'attacha au prince qu'il avait sauvé d'un grand péril. Il se souvenait que lui-même était né avec des passions impétueuses, et il se flattait de rappeler à la vertu un homme qui, au milieu de ses désordres, se montrait susceptible de sentimens gé-

» à vos consolations et aux bontés que vous me té-
» moignez. Après les assurances que vous me donnez
» que l'amitié y a autant de part que la compassion,
» j'aurais tort de n'être pas tranquille. Si votre lettre
» n'était pas remplie de mes louanges, je passerais
» ma vie à la lire; car elle me fait voir, avec un
» charme infini, toute la reconnaissance que je dois
» au roi. Quoique vous vouliez me cacher celle que
» je vous dois, je la démêle en tout, et particuliè-
» rement lorsque vous me faites souvenir de remon-
» ter à la cause des grands événemens. Quand je
» pourrai vous dire, sans hypocrisie, que je suis un
» dévot, j'aurai une joie parfaite de vous faire ma
» confidente; ceux qui sont parfaitement dévots sont
» si vrais et si généreux, qu'un honnête homme a
» plus de dispositions qu'un autre à le devenir. Con-
» tinuez-moi vos bontés, madame; j'en suis touché
» vivement; il n'y a rien que je ne veuille faire
» pour me les conserver. »

néreux. La duchesse de Bourgogne partageait l'intérêt de son époux pour le duc d'Orléans. Elle avait reçu avec plaisir les soins empressés de Mademoiselle, fille aînée de ce prince, et elle disposait Louis XIV à l'unir avec le troisième de ses petits-fils, le duc de Berry. Pour parvenir à un mariage si brillant, Mademoiselle s'était imposé un effort que depuis elle ne voulut ou ne put jamais recommencer, celui de dissimuler ses vices. Elle les avait contractés dans une éducation que son père avait corrompue par une espèce d'idolâtrie, et par le plus dangereux de tous les exemples, le sien même. Un peu de réserve qu'elle se prescrivit pendant près d'une année, et où l'étourderie perçait encore assez pour que l'hypocrisie ne fût pas soupçonnée, une éloquence naturelle qui donnait à toutes ses flatteries l'air de l'enthousiasme, lui ramenèrent le cœur du roi et de madame de Maintenon, qui, auparavant, l'avaient jugée avec une juste sévérité. Mademoiselle réussit dans son projet, et reçut la main 1710. 11 juillet.
d'un jeune prince, qui, épris de sa beauté, s'offrit à elle comme un esclave, et dont elle fit sa victime. Tous ses mauvais penchans reparurent; elle portait dans ses déréglemens une fougue dont son père lui-même s'inquiétait quelquefois. Elle était l'ennemie de sa mère, dont elle affectait, dans un orgueil ex-

travagant, de mépriser la naissance. Envieuse de la duchesse de Bourgogne, elle payait ses bienfaits d'une ingratitude manifeste. Elle persécutait son époux pour lui enlever ses principes d'honneur et de piété; dans les infidélités qu'elle lui faisait, elle montrait un délire forcené; elle épouvantait son amant même de ses étranges résolutions, et le rendait aussi malheureux que son mari [1].

L'envie et la haine veillaient sur toutes les démarches du duc d'Orléans; il entendit retentir à ses oreilles l'accusation d'un amour incestueux; il la brava, ou plutôt il la fortifia par des excès de tendresse paternelle, qui semblaient être une profanation de ce sentiment. Bientôt on alla jusqu'à l'accuser d'un parricide. La duchesse d'Orléans fut malade [2]; le bruit courut qu'elle avait été empoisonnée par son époux. Cependant, s'il n'avait jamais témoigné beaucoup d'amour à cette princesse

[1] L'un des premiers amans de la duchesse de Berry fut La Haie, d'abord page du roi, puis écuyer du duc de Berry. Elle voulut se faire enlever et emmener par lui en Hollande. La Haie frémit à cette proposition, et crut devoir en avertir le duc d'Orléans. Ce prince parvint, non sans peine, en flattant et en effrayant sa fille, à lui faire abandonner un projet aussi insensé, dont il craignait que le bruit n'allât jusqu'à Louis XIV.

[2] La duchesse d'Orléans avait éprouvé dans l'une

indolente et fière, il lui avait toujours montré des soins et un respect dont elle paraissait se contenter. Il se plaignait, mais sans amertume, de ne pas goûter auprès d'elle ces épanchemens du cœur dont ses premiers malheurs lui faisaient sentir le besoin, et s'excusait parlà de l'extrême empressement qu'il mettait à chercher les entretiens de sa fille. La duchesse d'Orléans guérit; la calomnie ne fut point déconcertée : on avait déjà préparé les esprits à regarder son mari comme capable des plus grands crimes.

Le dauphin fut subitement attaqué d'une maladie qu'on annonça d'abord être la petite vérole. Comme elle était compliquée avec une fièvre pourprée, elle produisit des effets violens qui pouvaient ressembler à ceux du poison. Le dauphin mourut le 14 avril 1711. Quelque effort que fissent les ennemis du duc d'Orléans

Mort des trois dauphins et de la dauphine.

de ses couches des coliques violentes qui faisaient craindre pour sa vie; on répandit qu'elle avait été empoisonnée par son époux. On avait imaginé une fable aussi absurde qu'atroce pour prêter un motif à ce crime supposé : on prétendait qu'il avait promis à la reine douairière d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, de l'épouser, et à mademoiselle de Séry, depuis comtesse d'Argenton, qu'il aimait éperdument, de la faire monter sur le trône d'Espagne après la mort de cette reine.

pour montrer l'intérêt qu'il avait eu à se délivrer d'un prince dont le règne devait être redoutable pour lui, ils ne produisirent qu'une faible impression dans le public; on n'espérait ni ne craignait rien du fils timide de Louis XIV. On voyait arriver plutôt par cette mort un règne que l'imagination des Français embellissait d'avance des présages les plus brillans. Les malheurs présens s'oubliaient devant le paisible et riant avenir que promettaient les vertus et les talens du duc de Bourgogne, devenu dauphin. Une sage économie allait succéder à une magnificence dont le peuple alors sentait plus le poids qu'il n'en avait admiré les prodiges; l'amour de la paix remplacerait la passion des conquêtes, que Louis XIV expiait si cruellement; les plaisirs ne seraient point bannis de la cour; l'austérité du dauphin n'inspirait aucune crainte, elle devait être tempérée par sa tendresse pour une femme dont la vivacité et les grâces plaisaient à la nation; les discordes de l'Église seraient calmées par l'esprit de conciliation que Fénélon avait inspiré à son élève, bien mieux que par les mesures despotiques du jésuite Le Tellier. C'était là le sujet de tous les entretiens. Louis aimait trop un peuple dont il n'était plus que faiblement aimé, pour s'offenser de l'affection qui allait au-devant de son successeur. Ces

vives espérances allégeaient des calamités qu'il ne se flattait plus de réparer seul. Comme il avait dans tout le cours de sa vie honoré la vertu et la piété, il éprouvait pour son petit-fils une sorte de vénération qui excluait la jalousie; seulement il montrait quelquefois un peu de dédain pour les minuties de son zèle, et, en se comparant à lui, il se sentait encore le grand monarque. La dauphine surtout avait le privilége d'écarter ses ennuis. Madame de Maintenon, qu'elle flattait avec une grâce qui paraissait naïve, trouvait commode d'être soulagée par cette aimable princesse dans le soin difficile de calmer et d'égayer un roi menacé de survivre à toute sa gloire. Elle comptait sur sa protection pour le duc du Maine et le comte de Toulouse qu'elle avait élevés, et qui lui inspiraient les sollicitudes d'une mère. Le grand dauphin ne leur avait jamais montré qu'une froideur voisine du mépris. Le duc de Bourgogne les accueillait avec plus de bienveillance; mais il paraît que Louis ne put jamais le décider à garantir, par aucune promesse, les actes qu'il préparait pour leur élévation. Quant au duc d'Orléans, il était plus que jamais éloigné de la cour; s'il y paraissait quelquefois, il semblait chercher un refuge auprès du dauphin contre les regards sévères du roi et les murmures des courtisans. Il s'entretenait avec lui de

sciences et d'arts. Le duc d'Orléans s'y livrait alors avec ardeur : heureux de trouver cette diversion à l'ennui qui poursuit les princes, surtout dans la disgrâce! On avait déjà remarqué son goût pour la chimie, et formé des conjectures sinistres sur les leçons qu'il prenait de Homberg, savant assez renommé. Il était dans le caractère de Philippe de ne faire aucune attention à de telles rumeurs.

La duchesse de Berry troublait l'aspect un peu plus serein qu'avait pris la cour; ses disputes avec sa mère étaient si révoltantes que la dauphine l'avait enfin abandonnée. Elle avait, dit-on, proféré des paroles qui respiraient la fureur contre sa bienfaitrice. On eut bientôt une funeste occasion de les rappeler, et on chercha à les lier avec un événement qui plongea le roi et toute la France dans le plus sombre désespoir.

Le 5 février 1712, la dauphine éprouva les premières atteintes d'une maladie qu'on pouvait prendre pour une rougeole pourprée, dont l'épidémie était alors répandue dans Paris, et qui avait déjà porté ses ravages dans plusieurs familles de la cour[1]. La violence du mal allait

[1] « Ce mal fit périr à Paris, en moins d'un mois, plus de cinq cents personnes. M. le duc de Bourbon, petit-fils du prince de Condé, le duc de la Trémouille,

toujours croissant; les remèdes le redoublaient; les douleurs étaient telles, que la dauphine disait n'en avoir pas ressenti d'aussi vives en accouchant. Les médecins Fagon et Boudin étaient déconcertés. Ils se persuadaient, sur les apparences les plus incertaines, que cette maladie était au-dessus de leur art. Ils avaient le tort de le dire; et, par cette déclaration, ils prêtaient un appui volontaire aux bruits qui se répandaient à la cour. On parlait d'empoisonnement; on tâchait, par les différens soupçons, de remonter jusqu'au duc d'Orléans. Le roi et madame de Maintenon venaient visiter la dauphine, dont ils avaient fait leur fille chérie; ils voyaient avec saisissement l'embarras et l'air d'effroi des médecins. Louis n'était pas moins inquiet de la santé de son petit-fils; rien ne pouvait arracher celui-ci de la chambre d'une femme qui remplissait seule son âme tendre et pure. Ses traits étaient déjà décomposés et flé-

madame de la Vrillière, madame de Listenai, en furent attaqués à la cour Le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, en mourut en deux jours; sa femme, depuis comtesse de Toulouse, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France; elle fit périr, en Lorraine, les aînés de ce duc de Lorraine (François) destiné à être un jour empereur et à relever la maison d'Autriche. »

VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

tris ; mais il n'apercevait et ne pouvait sentir que le danger de son épouse. Le désespoir qu'il n'osait exprimer, et auquel la religion même lui défendait de se livrer, restait au fond de son cœur. Déjà frappé, ou du même mal, ou d'un autre aussi cruel, les derniers soins qu'il avait à rendre lui prêtaient de la force ; la fièvre lente, qui commençait à le miner, attira l'attention des médecins. Le roi le força de se retirer. Pendant ce temps, la dauphine recevait avec étonnement, et avec une douleur exempte de faiblesse, l'avis de se préparer aux secours de l'Église. La cour fut surprise en apprenant qu'elle avait témoigné au père La Rue, jésuite, nommé son confesseur, le désir de s'adresser à un autre prêtre qu'elle lui désigna et qu'il alla chercher : la cour ne pouvait comprendre qu'une princesse à l'agonie osât, sur un tel point, ne pas se conformer au vœu du roi.

Le 12 février, elle expira. Le coup subit qui enleva Madame, en 1670, et qui semblait un nouvel exemple de la destinée tragique des Stuarts [1], ne causa pas une consternation aussi profonde. Toutes les prospérités environnaient

[1] Personne n'ignore que la mort subite de Madame (Henriette d'Angleterre) passa pour avoir été l'effet du poison le plus subtil ; Voltaire est presque le seul écrivain qui rejette cette opinion. Ce crime fut attribué au chevalier de Lorraine, quoiqu'il fût alors à Rome

Louis à cette époque ; les séductions de la cour la plus aimable, le charme des arts et de la gloire survivaient à Madame ; mais la mort de la dauphine éteignait les dernières lueurs d'espérance et de joie qui eussent quelquefois consolé la vieillesse de Louis XIV.

Le roi se retira à Marly avec madame de Maintenon, pour offrir à Dieu la soumission d'une âme brisée par la douleur. Le dauphin, né pour les impressions violentes et les sentimens passionnés, contenait des plaintes qui lui eussent paru une révolte contre le ciel : et ce combat épuisait ses forces. Il était resté enfermé avec son confesseur, avec son frère, le duc de Berry, et avec son vertueux gouverneur, le duc de Beauvilliers, malade lui-même. Fénélon, exilé de la cour, manquait à son élève mourant. Les coups de marteau des ouvriers qui travaillaient au cercueil de la dauphine arrivaient déjà jusqu'aux oreillesde son époux ; il fallut le soustraire à ces apprêts déchirans :

dans une espèce d'exil. Il avait, dit-on, envoyé le poison que Madame avala dans un verre d'eau de chicorée. Le duc de Saint-Simon rapporte, avec beaucoup de détails, l'interrogatoire que Louis XIV fit subir à un domestique, complice de cet attentat. Il est impossible de croire qu'instruit d'une si horrible vérité, le roi eût pu jamais pardonner au chevalier de Lorraine, et surtout qu'il l'eût comblé de nouveaux honneurs.

on crut qu'il aurait la force de se rendre à Marly, il s'y fit transporter. Le duc de Berry était seul avec lui dans son carrosse. Il arriva lorsque les courtisans attendaient le réveil du roi. Il alla trouver madame de Maintenon, qui avait si tendrement aimé la duchesse de Bourgogne, et qui l'avait élevée depuis l'âge de onze ans ; leur entretien fut court. Il vint ensuite se mêler aux seigneurs qui attendaient le roi. Nul n'osait le consoler, tous gardaient un morne silence : il se tenait debout au milieu d'eux. Son air avait quelque chose d'égaré ; son visage était couvert de marques rougeâtres. Il répondait au salut douloureux de ceux dont il connaissait le plus l'attachement, par des regards qui perçaient l'âme. Il entra au milieu d'eux au lever du roi. Quel nouveau coup pour l'auguste vieillard, que la vue de son petit-fils, qui portait sur tous ses traits l'empreinte de la mort ! Louis s'avance vers lui, il le serre dans ses bras avec tendresse ; il observe, il détaille tous les funestes symptômes qu'avaient déjà remarqués les courtisans. — « Retirez-vous, mon fils, » lui disait-il, pendant qu'un médecin tâtait le pouls au prince, et regardait le roi avec des yeux effrayés ; « au » nom de Dieu, retirez-vous, veillez sur vous- » même, j'attends tout du courage de mon fils. » Que le ciel vous donne de la force ; il en faut, » mon fils, dans ces temps malheureux. » Le

dauphin, à qui jamais les accens de la tendresse paternelle n'étaient arrivés d'une manière aussi pénétrante, était comme accablé de cette effusion de sentimens, et cependant ne pouvait goûter le soulagement des pleurs et des sanglots. En se retirant, son salut, son regard, semblaient exprimer un dernier adieu.

La maladie du dauphin se déclara de la manière la plus effrayante. A en juger par les taches rougeâtres qui, de son visage, s'étaient répandues sur son corps, c'était la rougeole; mais cette supposition même laissait peu d'espérance à ceux qui voulaient s'y arrêter. Accablé par la douleur, et peut-être épuisé par un long travail, par les austérités même, le dauphin pouvait-il soutenir cette maladie qui avait enlevé si promptement son épouse? On venait d'ouvrir le corps de cette princesse; tous les organes s'étaient trouvés sains, exceptés les fibres de la tête qui étaient broyés. Ce seul indice suffit aux médecins pour déclarer que la princesse avait été empoisonnée [1]. Les soins de

[1] Saint-Simon, qui s'attache dans ses Mémoires à prouver l'innocence du duc d'Orléans, et qui s'indigne contre ses accusateurs, est pourtant du nombre de ceux qui refusent de croire que la mort des trois dauphins et de la dauphine ait été naturelle. Il obscurcit une relation, dans laquelle il présente plusieurs tableaux vrais et touchans, par des suppositions dé-

ces hommes furent encore inutiles ou dangereux au dauphin. « Nous n'entendons rien, » disait l'un deux (Boudin), à des maladies de » ce genre. » Le dauphin mourant, tourné tout entier vers le ciel, s'abstenait avec scrupule d'exprimer des conjectures ou des plaintes qui eussent répandu la défiance et la calomnie.

Le 18 février, il mourut, ce prince dont l'âme ardente et noble avait embrassé toutes les vertus

nuées de toute preuve, et même de toute probabilité. Il regarde comme certain le fait d'une tabatière empoisonnée, présentée à la dauphine le jour même où sa maladie se déclara; un duc, dont il tait le nom, fit, suivant lui, ce présent homicide, et la tabatière disparut dès que la dauphine eut reçu les premières atteintes du mal dont elle mourut. C'est à la cour de Vienne que Saint-Simon attribue les empoisonnemens de la famille royale. Les faits qu'il rassemble pour appuyer cette conjecture paraissent tous péniblement forgés; il ne peut pas même réussir à montrer l'intérêt politique que pouvait avoir le cabinet autrichien à commettre tant de crimes. L'empereur Charles VI, qui venait de monter sur le trône, fut toujours reconnu comme un prince humain et religieux. Il est aussi insensé qu'odieux de vouloir flétrir, par de pareils soupçons, la mémoire du prince Eugène, le personnage le plus magnanime de son temps.

On aperçoit aussi, dans Saint-Simon, le désir de reporter sur le duc du Maine et sur les seigneurs de son parti l'accusation que ceux-ci dirigeaient contre

que Fénélon [1] lui avait montrées. Il mourut loin des regards d'un tel ami, qui résigné, mais détaché de tout sur la terre, n'eut pas long-temps à lui survivre. Si le dauphin eût régné, on eût vu ce que peuvent, sur le trône, le plus sincère amour de l'humanité et le difficile accord des sentimens religieux avec les qualités politiques. La force et la prévoyance n'eussent point manqué à toutes ses vertus : quelle prodigieuse énergie ne devait-il pas y avoir dans une âme qui s'était si opiniâtrément travaillée elle-même, et qui était parvenue à substituer une douceur céleste à l'espèce de férocité que 1712.

le duc d'Orléans ; mais il ne fait que déclarer par-là l'excès et l'horrible injustice de son inimitié.

[1] Voici comment ce vertueux prélat exprime ses regrets sur la mort du prince, son élève, dans une de ses lettres au duc de Chevreuse :

« Mes liens sont rompus ! rien ne saurait plus m'attacher à la terre. Hélas ! mon bon duc, Dieu nous a ôté toute notre espérance pour l'Église et pour l'état ; il a formé ce jeune prince, il l'a orné, il l'a préparé pour les plus grands biens, il l'a montré au monde, et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi d'horreur et malade de saisissement, sans maladie.... Je donnerais ma vie pour les enfans de notre très-cher prince, qui est encore plus avant dans mon cœur que pendant sa vie. »

Fénélon survécut un peu moins de trois ans au duc de Bourgogne ; il mourut à Cambrai, le 7 janvier 1715, dans sa soixante-quatrième année.

les premiers emportemens de sa jeunesse avaient fait craindre! Rarement un homme de son âge avait montré une instruction plus vaste et mieux dirigée. L'étude du gouvernement, des questions d'état les plus difficiles, des parties d'administration les plus compliquées, n'avaient cessé d'occuper son esprit juste et pénétrant. Modeste, vigilant, juste par-dessus tout, il n'eût rappelé ni Louis XIV dans l'éclat de sa gloire et de ses conquêtes, ni Louis XIV expiant ses fautes par de longues adversités.

Soupçons, rumeurs, accusations qui s'élèvent contre le duc d'Orléans.

La douleur du peuple, en apprenant la mort du dauphin, fut sombre, farouche, portée aux soupçons, et même à la vengeance. On voulait y voir l'effet du crime, "on vouloit en accuser la scélératesse d'un prince. On avait appris déjà que les deux enfans du dauphin, le duc de Bretagne et le duc d'Anjou, étaient dangereusement malades. On parlait du procès-verbal fait à l'ouverture du corps de leur père; les détails en étaient terribles : toutes les parties nobles avaient paru attaquées; quelques organes étaient dans un état complet de dissolution. Les accusations devenaient à chaque instant plus directes contre celui des princes qui paraissait avoir le plus d'intérêt à toutes ces morts. Le duc d'Orléans avait été poursuivi des clameurs du peuple, lorsqu'il s'était présenté pour jeter de l'eau bénite sur le corps de la dauphine. La

cour avait reporté ces cris jusqu'aux oreilles du malheureux monarque qui pleurait à la fois tous ses enfans, et qui avait à chercher des assassins et des empoisonneurs dans le reste de sa famille. Madame de Maintenon, ou prévenue, ou du moins épouvantée, répétait, sur le poison, ce qu'avait dit le médecin Fagon, qui lui était entièrement dévoué. Le duc du Maine, par un air de sollicitude, de profonde terreur, aggravait des soupçons dont il ne se rendait pas directement l'organe. Tous les seigneurs qui formaient son parti (et, par l'influence de madame de Maintenon, c'était presque toute la cour) affectaient de se troubler au seul nom du duc d'Orléans. Le maréchal de Villeroi, le maréchal de Tallard, la duchesse de Ventadour, n'étaient point de ces caractères odieux qui bravent tout scrupule pour perdre l'innocence; mais ils étaient alarmés en raison même de leur zèle et de leurs intérêts; d'ailleurs ils avaient cet esprit de cour qui peut porter atteinte à ceux qu'un roi soupçonne. Un nouveau deuil ajouta bientôt à cette scène d'horreur : l'enfant, âgé de six ans, qui venait de recevoir le titre de 1712. 8 mars.
dauphin, succomba à une maladie sur laquelle, en tout autre temps, on n'eût élevé aucun doute; c'était encore la rougeole, mais elle n'avait pas paru chez lui compliquée avec d'autres accidens. L'ouverture de son corps pré-

senta des signes tout-à-fait différens de ceux qu'on avait remarqués sur le corps de son père, et surtout beaucoup moins affreux ; la plupart des médecins ne s'en étaient pas moins opiniâtrés à parler de poison. Le duc d'Anjou, âgé de deux ans, qui était destiné à l'un des plus longs règnes de la monarchie, avait été aux portes de la mort; on répandit que cet enfant, dont la convalescence était pénible, avait été sauvé par un contre-poison que lui avait fait prendre sa gouvernante, la duchesse de Ventadour [1].

Les bruits que je viens de rapporter circulaient dans le peuple, lorsqu'un même convoi funèbre offrit à ses regards les restes des deux dauphins et de la dauphine. Une foule, tantôt éplorée et tantôt furieuse, les suivait. Les pauvres mêlaient des clameurs forcenées aux justes regrets que leur inspirait la perte d'un prince tout occupé d'eux. A mesure que le cortége s'avançait vers le Palais-Royal, qu'habitait le duc d'Orléans, le tumulte s'augmentait; toutes les imprécations éclatèrent lorsqu'on y fut arrivé. Le cortége fut quelque temps arrêté dans

[1] Ce contre-poison avait été, disait-on, fourni à madame de Ventadour par madame de Verrue. Celle-ci l'avait apporté de Turin, où elle en avait éprouvé elle-même l'efficacité, ayant été empoisonnée lorsqu'elle était maîtresse de Victor-Amédée.

sa marche. — « Voilà notre bon dauphin, » voilà notre bonne dauphine, voilà leur fils! » viens donc les regarder, détestable empoi- » sonneur! » Tels étaient les cris du peuple. Si le lieutenant de police, d'Argenson, n'eût pris les mesures les plus fermes pour prévenir les désordres que cette journée faisait craindre, la foule égarée eût vengé par le meurtre les êtres bienfaisans qu'elle pleurait.

Cependant le roi éprouvait les plus violens combats. Qu'allait-il faire? le peuple, par ses cris, la cour, par des rumeurs sinistres et répétées, lui demandaient vengeance. Le fait matériel du poison était attesté par les hommes de l'art. Les personnes que la religion rendait le plus réservées dans leurs jugemens, madame de Maintenon elle-même, paraissaient croire au crime, et montraient peu de doute sur le coupable. Le roi d'Espagne écrivit avec force à son aïeul contre le duc d'Orléans, à qui il n'avait jamais pardonné ses brigues pour occuper son trône [1]. Lorsque Louis, pour

[1] Philippe V, ou plutôt la princesse des Ursins qui le dirigeait, appuyait l'accusation portée contre le duc d'Orléans par de nouveaux détails sur les complots de ce prince en Espagne. Deux de ses agens, Flotte et Renaut, y avaient été arrêtés; on leur avait fait subir tous les genres d'épreuves pour les forcer à le charger, et à montrer qu'il était depuis long-temps

douter du crime, en considérait toute l'atrocité, on lui rappelait que la division avait éclaté entre la dauphine et la duchesse de Berry, et que celle-ci avait fait entendre des menaces. Le duc de Berry, ajoutait-on, subjugué par cette méchante femme, et destiné peut-être à périr par ses mains, restait seul pour régner avant le duc d'Orléans; car le duc d'Anjou, visiblement miné par un poison qui n'avait pas encore tranché ses jours, n'aurait pas long-temps à porter ce titre de dauphin qui avait été si fatal à son grand-père, à son père, à son frère. Tous les désordres de la conduite du duc d'Orléans étaient relevés aux

l'ennemi de toute sa famille. Ces deux Français ne firent aucune révélation importante; ils restèrent enfermés dans les cachots de la tour de Ségovie jusqu'à la disgrâce de la princesse des Ursins. Celle-ci avait voulu tirer parti, contre le duc d'Orléans, d'un cordelier que Chalais, son neveu, avait fait arrêter en Poitou. Ce moine apostat était fortement soupçonné d'avoir eu le projet d'empoisonner le roi d'Espagne; on prétendait qu'il avait été l'instrument des crimes du duc d'Orléans, et qu'il en annonçait beaucoup d'autres qui devaient être commis par ce prince. Chalais le conduisit, avec un grand appareil, à Paris. Le lieutenant de police d'Argenson fut chargé de l'instruction de cette affaire, et déclara au roi qu'il n'en résultait pas la moindre charge contre le duc d'Orléans.

yeux du roi comme des indices de forfaits. « Quelles mœurs! disait-on : quelles liaisons! » quels amis! quel contraste avec la piété et » toutes les vertus dont la cour donnait l'exem- » ple! Le duc d'Orléans, ajoutait-on, avait été » amené, dès ses jeunes années, à ce comble » de dépravation par son sous-précepteur, » l'abbé Dubois. Instruit à mépriser le ciel, il » faisait consister le plus vif plaisir de ses or- » gies dans les blasphèmes. Souvent on y fai- » sait paraître de ces hommes dont l'art odieux » avait été recherché par la Voisin et la Brin- » villiers [1]. Le duc d'Orléans sortait de là pour » apprendre à préparer les poisons. Il était si » fougueux, si emporté dans son irréligion, » qu'elle faisait supposer en lui le besoin d'é- » touffer les remords. »

Voilà les affreuses pensées qu'on présentait sans relâche à Louis prêt à descendre au tombeau. Un seul homme osait défendre auprès de lui le duc d'Orléans; c'était le premier chirurgien, Maréchal, que sa véracité un peu brusque éloignait des courtisans et rendait

[1] Les crimes de ces deux femmes, trop connus pour que je les rappelle ici, avaient disposé les esprits à voir les effets du poison dans toutes les maladies qui présentaient des symptômes violens. La Voisin fut brûlée vive en 1680; la Brinvilliers l'avait été quatre ans auparavant.

cher à son maître. Il s'était indigné hautement contre la téméraire assertion des médecins, et avait persisté à nier le poison, même à l'ouverture du corps du dauphin. Il affirmait avoir vu cent fois, à la suite de maladies ordinaires, la même corruption dans les principaux organes. Louis XIV lui accordait de fréquens entretiens, dont il profitait pour combattre les préventions les plus enracinées dans l'esprit de ce monarque. Il disait que lui-même en avait eu long-temps de semblables; mais qu'appelé auprès du duc d'Orléans, dans une maladie dont il l'avait guéri, il s'était senti dès lors pour ce prince une affection qu'il ne cherchait point à dissimuler; qu'il avait vu en lui un fils tendre et respectueux, un époux porté au moins à racheter ses infidélités par beaucoup d'égards, un père trop facile, mais le meilleur de tous; que le duc d'Orléans avait seul veillé et traité sa fille, actuellement duchesse de Berry, atteinte, à l'âge de six ans, d'une maladie jugée mortelle; que de là naissait sans doute l'extrême attachement qu'il portait à cette princesse, et dont la calomnie lui faisait un crime; qu'il était le même auprès de ses autres enfans; que rien n'égalait sa reconnaissance et son respect pour le duc de Bourgogne, et qu'à moins de le supposer un scélérat en démence, on n'avait pu lui prêter la pensée d'attenter

aux jours d'un prince qui s'était fait son appui.

Maréchal convenait des défauts et des déréglemens du duc d'Orléans ; mais il les présentait comme la suite d'un caractère facile, impétueux, et d'une jeunesse passée dans les camps. Le roi n'avait-il pas été souvent touché des justes éloges qu'on donait à la bravoure, à l'activité, au coup d'œil militaire de son neveu ? Après s'être montré si jaloux de soutenir la gloire de sa famille, le duc d'Orléans avait-il pu concevoir le projet d'en être l'empoisonneur ? De tels attentats paraissaient-ils possibles sous le plus ferme et le plus vigilant des rois ? Celui qui les eût médités eût-il été assez stupide pour prendre publiquement des leçons d'un prétendu art d'empoisonner ? Il n'appartenait qu'à la plus grossière ignorance ou à la plus insigne mauvaise foi de parler ainsi de la chimie. Un prince capable d'assouvir son ambition par de tels moyens, n'eût-il pas frappé ses victimes à de plus longs intervalles pour diminuer les soupçons ? Qui le mettait à l'abri de la vengeance du roi ? Où était son parti à la cour, dans le peuple, dans l'armée ? « Ah ! sire, ajoutait Maréchal, le péril de votre neveu n'est pas ce qui m'épouvante ; il est innocent, vous êtes juste. C'est pour vous que je me suis alarmé dès que les

médecins ont imprudemment parlé de poison. Vous tuez le roi, leur disais-je; il n'y a pas de poison plus affreux que celui que vous voulez faire entrer dans son âme. Quels remèdes aurez-vous à lui porter quand vous le verrez languir, se consumer dans des soupçons qu'il ne pourra jamais éclaircir, puisque la cause en est imaginaire? Songez-vous à la réunion de tous ses malheurs, à son amour pour sa famille, à la manière dont il en est aimé, honoré? Ce qu'il a craint le plus toute sa vie, c'est d'être injuste; voulez-vous le forcer à le devenir? Respectez le repos, la conscience et les jours de notre grand roi ».

C'était ainsi qu'un homme d'un cœur droit défendait le duc d'Orléans, accusé ou abandonné par la cour. Le roi, en écoutant Maréchal, décelait le besoin qu'il avait d'être convaincu par lui. L'espèce de concert avec lequel les courtisans poursuivaient son neveu, commençait à lui devenir suspect. Il se défiait des jugemens que lui-même il pouvait porter dans l'excès de la douleur. Mais les détails, qu'on lui donnait sans cesse des mauvaises mœurs et de l'impiété du duc d'Orléans, avaient laissé dans son âme des préventions ineffaçables. Il commençait à le haïr, il tremblait de le condamner. Il était dans cette incertitude, lorsque ce prince

désespéré vint lui demander un jugement et la Bastille.

Le duc d'Orléans demande à être jugé, et ne peut l'obtenir.

Sévèrement puni de l'imprudence avec laquelle il avait toujours bravé l'opinion, réduit à un petit nombre d'amis, qui, après avoir partagé la licence effrénée de ses plaisirs, lui étaient du moins restés fidèles dans le malheur, le duc d'Orléans, d'après le conseil de l'un d'eux, le marquis d'Effiat, avait pris le parti de se livrer à ses accusateurs pour les défier et pour les confondre. Il se présenta devant un roi que les princes et les princesses, objets même de ses plus tendres affections, n'abordaient jamais qu'avec crainte. « Que me voulez-vous? lui dit Louis sans le » regarder. — Sire, je viens vous demander » ce que le maréchal de Luxembourg, ac» cusé, obtint de la justice de votre majesté: » la Bastille, des juges et des accusateurs qui » se nomment. » Louis ne montra qu'un dédain amer pour cette proposition, la seule cependant qu'il dût attendre de son neveu dans une situation aussi violente; il haussa les épaules; et, rompant enfin un silence accablant: « Je puis vous nommer, dit-il, les » seuls accusateurs que vous ayez auprès de » moi: ce sont vos mœurs et vos affreux prin» cipes. Voilà ce qui fait qu'après tant de mal» heurs je suis encore condamné au tourment

» de voir mon neveu soupçonné de crimes qui » font frémir. » — Sire, c'est ce tourment qu'il » faut faire cesser; je ne crains ni la prison, » ni l'appareil d'un jugement, pour vous en » délivrer, et pour montrer à l'univers que le » sang de Henri IV a conservé en moi toute sa » pureté. » Le duc d'Orléans, avec une éloquence qui lui était naturelle et qu'exaltaient à la fois le sentiment de son innocence et son indignation, peignit son caractère tout entier, ce qu'il avait de faible et de bon. Revenant sur les seuls torts politiques qu'il eût à confesser, ceux qu'il avait eus en Espagne, il recommença pour lui-même cette apologie qui avait été si touchante et si heureuse dans la bouche du duc de Bourgogne. En prononçant le nom de ce prince chéri, en parlant de sa reconnaissance et de ses regrets, les sanglots étouffèrent sa voix. « Ah ! sire, s'écria-t-il, je n'étais point venu pour renouveler vos douleurs : non, je n'ai point empoisonné le prince que je pleure devant vous, votre majesté ne l'a jamais cru ; mais il faut que toute la France et l'Europe soient convaincues de mon innocence, c'est une justice que vous devez à votre sang. » Le roi hésita quelque temps, et se composa pour garder un calme sévère qui ne décelait aucune de ses pensées. Il refusa au duc d'Orléans sa

demande; il paraissait lui faire entendre que, si le crime avait été commis, les précautions avaient été bien prises pour en effacer les traces. Le duc d'Orléans, accablé de tout ce que le roi joignait de dur à son refus, le conjura au moins d'ordonner que la Bastille fût ouverte à son maître de chimie, Homberg, qui, de lui-même, voulait s'y rendre, afin de faire constater son innocence et celle du prince. C'était rentrer dans le moyen qu'il avait d'abord proposé. Le roi était tellement combattu par des sentimens contraires, qu'il accorda cette seconde demande, comme s'il n'eût pas vu ce qu'elle avait de semblable à la première.

Le duc d'Orléans, rentré dans son palais, trouva sa femme, sa mère, ses amis effrayés de la résolution qu'il avait prise, et très-alarmés des conséquences qu'entraînerait l'emprisonnement de Homberg. La duchesse d'Orléans, malgré sa vive affection pour le duc du Maine son frère, ne s'était point séparée des intérêts de son époux calomnié; mais elle n'osait le défendre devant le roi que par ses pleurs et par une timide intercession.

Cependant la démarche du duc d'Orléans avait jeté le trouble parmi ses ennemis. Madame de Maintenon, en apprenant du roi les détails de son entretien avec son neveu, vit

combien le cœur de Louis répugnait à des recherches odieuses et désespérantes. Elle s'alarma pour sa tranquillité, pour sa vie. Elle lui donna les conseils qu'il semblait demander, et le porta même à révoquer un ordre qui ne pouvait manquer d'engager une procédure. La Bastille ne fut point ouverte au généreux Homberg lorsqu'il vint s'y présenter. Dès ce moment, le roi se montra inaccessible à toutes les propositions qui pouvaient entraîner un procès où un Bourbon serait accusé de plusieurs parricides. Sa conduite envers son neveu fut telle, qu'on put douter s'il était convaincu de son innocence, ou effrayé de rechercher ses crimes. Il en fut à peu près de même de madame de Maintenon : soit qu'elle eût contribué à faire naître les soupçons, soit qu'elle les eût seulement partagés, elle garda, comme le roi, un silence qui paraissait avoir pour première cause la résignation et les scrupules d'une âme chrétienne. Si elle n'avait pas toujours défendu avec intrépidité la vertu dans ses illustres amis Fénélon et le cardinal de Noailles, jamais du moins elle n'avait persécuté l'innocence; cette odieuse tache aurait mal convenu à une vieillesse aussi honorée que la sienne. Le duc du Maine l'imita sur ce point comme sur tout autre. C'était un prince aimable et timide, que madame de Maintenon avait dirigé vers le genre

de vertu, de mérite et de grâces qui la caractérisait; mais les mêmes qualités qui la rendaient une femme distinguée n'avaient fait de lui qu'un homme médiocre. L'ambition chez lui était une passion froide, craintive, qui éludait les obstacles et ne savait pas les franchir. Il avait assez d'art pour écarter un rival puissant; il n'avait ni une volonté ni une haine assez énergique pour l'accabler. Personne ne s'était plus effrayé que lui de la résolution du duc d'Orléans; il prévoyait l'issue d'un procès où l'opinion publique, fatiguée d'entendre toujours répéter les mêmes indices sans recevoir de preuves directes, verrait en lui l'accusateur caché, et bientôt le calomniateur de son beau-frère; il savait qu'une absolution solennelle ferait rentrer celui-ci dans toute la faveur de la nation et dans les droits de sa naissance; il aimait mieux gagner beaucoup sur lui, sans péril, auprès du monarque prévenu, que de chercher à envahir toutes ses dépouilles dans un combat incertain. Ainsi le duc d'Orléans, sans être éloigné de la cour autrement que par les regards défians qu'il y aurait rencontrés, fut laissé seul dans son palais. On continua quelque temps encore de l'éviter comme un homme marqué d'un sceau de réprobation. Quand il vit qu'il n'avait pu se justifier en demandant des fers, il revint sans affectation et

sans scrupule à ceux de ses goûts et de ses penchans qui avaient été le plus calomniés, et se montra, dans ses nouveaux désordres, rebelle à tout avertissement, mais toujours incapable de haine et de vengeance.

Affaires du dehors; la fortune change; victoire de Denain.

Louis était arrivé au comble des disgrâces; la fortune se lassa enfin de l'éprouver. Il n'avait cessé de veiller sur l'État au milieu de ses malheurs domestiques. Secondé des plus habiles négociateurs, et surtout du ministre Torcy, il avait su profiter des dispositions de la reine Anne à le sauver de sa ruine. La mort de l'empereur Joseph Ier.[1] et l'avénement de l'archiduc Charles au trône impérial, fournissaient à Torcy de puissans moyens de détourner sur l'Autriche les ombrages qu'avait inspirés à l'Angleterre la vaste puissance de Louis XIV. La reine Anne dissimulait encore avec ses alliés, parce qu'une partie de la nation anglaise s'obstinait à la guerre. Mais déjà Marlborough avait été rappelé de Flandre; le mécontentement qu'avaient fait naître dans l'armée sa sordide avarice et ses impudentes rapines, avait fourni à la reine un prétexte pour éloigner un homme dont l'ascendant politique et militaire, en dominant l'Europe, semblait la dominer elle-même. Elle l'avait remplacé par

[1] Le 17 avril 1711.

le duc d'Ormond qui, depuis quelque temps initié dans ses secrets, n'arrivait sur le théâtre de la guerre que pour seconder ses intentions pacifiques. Le prince Eugène ne parut ni joyeux ni déconcerté du départ de son rival de gloire; l'armée de cent mille hommes qui lui restait encore surpassait celle des Français, qui n'osaient plus présenter de bataille. Depuis celle de Malplaquet, il n'y avait point eu d'action importante. Douai avait été pris dès 1710; le 1712.
Quesnoy venait de l'être; Landrecies était assiégé. Déjà des partis autrichiens avaient poussé jusqu'à Reims. Dans de telles circonstances, Louis XIV, qui parlait de se mettre à la tête de sa noblesse et de périr avec elle, eut le bonheur de signer une suspension d'ar- 17 juillet.
mes avec la reine d'Angleterre, en lui laissant Dunkerque pour gage.

Le maréchal de Villars couvrait Arras et Cambrai. Il était parti en donnant au roi de grandes espérances, il ne se pressait pas cependant de les réaliser par un coup d'éclat. L'extrême circonspection avec laquelle il se tenait dans ses lignes, sans oser troubler le siége de Landrecies, trompa le prince Eugène. L'armée autrichienne s'étendit trop, mit un trop grand intervalle entre ses magasins et le point principal de ses opérations, et surtout se tint trop peu préparée à une attaque qu'elle jugeait à peine

possible. Le prince Eugène, devenu, par un excès de confiance, inférieur à lui-même, ne s'avoua pas les fautes qu'il avait commises, et en fit de plus grandes. Il se laissa surprendre par le maréchal de Villars qui, ayant entrevu un moyen de s'emparer de ses magasins, fit une fausse attaque contre le camp de Landrecies, et se porta lui-même avec son armée contre les retranchemens de Denain, que le comte d'Albemarle, général des troupes hollandaises, défendait avec dix-sept bataillons et quatorze escadrons. Tout ce corps fut enveloppé et posa les armes avant que le prince Eugène pût marcher à son secours; il arriva même trop tard pour défendre le pont de Denain [1]. Le succès de ce combat fut suivi avec tant d'ardeur, qu'une victoire après une bataille rangée eût pu difficilement produire d'aussi grands avantages. La ville de Marchiennes, où le prince Eugène avait établi ses magasins, fut enlevée après trois jours de siége.

1712. 21 juillet.

Nouveaux succès.

[1] Le comte d'Albemarle était hors de portée d'être secouru assez tôt en cas d'attaque. Un curé et un conseiller de Douai, se promenant ensemble vers ces quartiers, furent les premiers, dit-on, qui s'aperçurent de la facilité qu'il y aurait à attaquer Denain, et des avantages que l'on en retirerait. Cette idée fut communiquée au maréchal de Montesquiou, qui en fit part au maréchal de Villars.

Quatre mille hommes y furent faits prisonniers. D'autres postes cédèrent de même à l'impétuosité des Français. En moins de trois mois ils firent lever le siége de Landrecies, reprirent le Quesnoy et Douai, firent prisonniers plus de cinquante bataillons, sans que le prince Eugène, réduit aux plus dures extrémités par la perte de ses provisions, osât leur livrer une bataille.

La paix d'Utrecht fut le prix de ces rapides succès. L'Autriche, irritée d'avoir perdu si rapidement le fruit de neuf années de victoires, s'opiniâtra seule à continuer la guerre, et refusa de prendre part aux négociations. Le gouvernement anglais n'en eut que plus de facilité à se rendre l'arbitre des prétentions de ses autres alliés. Ce privilége, qu'il avait pour la première fois de faire des partages entre les puissances continentales, il voulut l'exercer de manière qu'aucune d'elles ne pût de long-temps prétendre à la domination de l'Europe, ni surtout le troubler dans sa domination maritime. Il parut beaucoup faire pour l'orgueil de Louis XIV en laissant à son petit-fils le trône d'Espagne, dont il était devenu presque impossible de le chasser. Mais la monarchie espagnole, en perdant le royaume de Naples, la Sicile, la Sardaigne et tout ce qui lui restait de l'héritage de la maison de Bourgogne, c'est-à-dire les Pays-Bas, en suppor-

Paix d'Utrecht

1713.

tant la honte de laisser les Anglais maîtres de Gibraltar, et en leur abandonnant l'île de Minorque, cessait d'être comptée parmi les premières puissances de l'Europe.

L'Angleterre exigea des renonciations réciproques, afin qu'une des deux branches de la maison de Bourbon ne pût jamais réunir les royaumes de France et d'Espagne. Il y avait moins à se fier à ces renonciations imposées par la force, qu'à la différence d'intérêts que le temps développe entre des princes unis par le sang. L'Angleterre ne pouvait manquer ni de vigilance ni de moyens pour entretenir ces discordes. Louis XIV, qui touchait au terme de sa carrière, et dont l'ambition venait d'être si cruellement réprimée, n'oserait pas traiter en vassal son petit-fils, le roi d'Espagne; son successeur en aurait encore moins le droit et la faculté. Ainsi la France gagnait moins de ce côté qu'elle ne paraissait le faire, et l'Angleterre évitait le grand danger de rendre à une seule branche de la maison d'Autriche tous les sceptres que Charles-Quint avait réunis. Le système des négociateurs anglais fut de préférer pour leur pays des avantages qui devaient s'accroître avec le temps, à d'autres qui eussent paru plus brillans, mais moins assurés. Ils se bornèrent, relativement aux possessions coloniales, à se faire céder par la

France la baie d'Hudson, l'île de Terre-Neuve et l'Acadie; mais ils en obtinrent pour leur commerce toute sorte de droits qui devaient l'étendre aux dépens des Espagnols, des Français, et même des Hollandais leurs alliés. Ces derniers, auxquels le grand-pensionnaire Heinsius avait fait jouer un rôle si arrogant dans les négociations de Gertruidemberg [1], se virent dans celles d'Utrecht entièrement subordonnés aux vues de l'Angleterre. Elle se garda bien de leur faire accorder aucun avantage considérable comme puissance maritime; elle eut l'art de les satisfaire en obtenant pour eux les villes et places des Pays-

[1] Ces conférences, ouvertes au mois d'avril 1710, avaient été rompues le 25 juillet suivant. Les plénipotentiaires du roi étaient le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac. Celui-ci, indigné du ton altier des négociateurs hollandais, leur dit : *Messieurs, vous parlez bien comme des gens qui ne sont pas accoutumés à vaincre.* Deux ans après, au congrès d'Utrecht, il se vengea d'une manière plus éclatante des affronts qu'il se rappelait d'avoir essuyés à Gertruidemberg. Les plénipotentiaires de Hollande, s'apercevant qu'on leur cachait quelques-unes des conditions du traité de paix, déclarèrent aux ministres du roi qu'ils pouvaient se préparer à sortir de leur pays. *Non, messieurs,* leur répondit l'abbé de Polignac, *nous ne sortirons pas d'ici; nous traiterons chez vous, nous traiterons de vous, et nous traiterons sans vous.*

Bas qu'ils jugeaient nécessaires pour étendre leur ligne de défense.

Les ministres de la reine Anne, afin de rendre le traité agréable à la nation, y firent insérer un article humiliant pour la France; le fier Louis XIV fut obligé de souscrire à la démolition du port de Dunkerque : il ressentit vivement cette humiliation pendant tout le reste de son règne. Il n'était guère moins pénible pour lui de voir récompenser l'allié qui l'avait trahi, le duc de Savoie; celui-ci obtint le titre de roi, la possession de la Sicile, et même quelques villes françaises, telles que Fenestrelles et Exiles. L'Angleterre avait veillé avec un soin particulier à diminuer la domination que la France et l'Espagne exerçaient concurremment dans la Méditerranée. Elle fit étendre les droits commerciaux du Portugal : elle en devait recueillir les fruits; car déjà ce royaume payait à l'Angleterre tous les tributs indirects que l'industrie lève sur l'indolence. La reine Anne, forcée de souscrire au vœu du parti qui avait fait la révolution de 1688, inséra dans le traité une condition qui ne lui était pas moins pénible qu'à Louis XIV : elle fit reconnaître à toutes les puissances le droit de succession de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre, à l'exclusion de la branche masculine de Stuart.

Louis, qui, trois ans auparavant, était résigné à subir des conditions plus dures, se trouvait heureux de cette paix; il lui tardait que l'Autriche voulût y accéder et recevoir les amples dédommagemens que les négociateurs avaient déjà réservés pour elle. Il lui faisait offrir, pour l'y décider, outre plusieurs villes de Flandre dont la paix de Ryswick l'avait rendu maître, une partie de l'Alsace, Landau, et Strasbourg même. L'empereur Charles VI, qui, depuis deux ans, avait succédé à son frère Joseph Ier., s'opiniâtrait à soutenir une guerre dont il avait fourni le prétexte comme concurrent au trône d'Espagne. Le prince Eugène, jaloux de réparer l'échec qu'avait reçu à Denain sa réputation militaire, l'entretenait dans ces dispositions; l'un et l'autre eurent lieu de s'en repentir. Villars se porta vers le Rhin, et dans le cours de deux mois s'empara de Spire, de Worms et de Landau; ensuite, il força les lignes du prince Eugène dans le Brisgaw, et prit Fribourg à discrétion. Il était temps pour l'empereur de ne plus s'opposer à la paix de l'Europe; on le laissait seul, les alliés s'emparaient de la part qu'ils s'étaient faite dans la succession d'Espagne. Le maréchal de Villars et le prince Eugène négocièrent ensemble la paix de Rastadt[1] qui fut

1713. — 2 novembre. — 1714. Paix de Rastadt. 6 mars.

[1] Cette paix fut suivie d'un traité avec l'Empire, signé à Bade le 7 septembre 1714.

conforme aux bases de la paix d'Utrecht; mais l'Autriche expia ses retards, en ne recevant aucune des indemnités qui lui avaient été offertes en Alsace. On lui donna le royaume de Naples et l'île de Sardaigne; on lui garantit ses possessions en Lombardie, et quatre ports dans la Toscane. Les Pays-Bas passèrent sous la domination de l'empereur, qui rendit à la France Lille, Béthune, Saint-Venant, en échange de plusieurs villes de Flandre que Louis XIV fut obligé de céder. L'électeur de Brandebourg, à qui le traité d'Utrecht assura le titre de roi de Prusse [1], acquit dans la Gueldre espagnole une portion de l'héritage de la maison de Bourgogne, et jeta les fondemens d'une puissance qui devait bientôt se rendre redoutable à l'Autriche. Les électeurs de Cologne et de Bavière furent rétablis dans leur rang et dans leurs États. Louis XIV mit dans les négociations une noble persévérance à sauver les droits et les intérêts de ces deux alliés qu'il avait entraînés dans son malheur.

On voit que les traités d'Utrecht et de Rastadt furent extrêmement favorables aux puissances du second et du troisième ordre. L'Espagne

[1] Ce titre avait été donné, en 1700, par l'empereur Léopold, à Frédéric Ier. Le nouveau roi acquit en outre, par la paix d'Utrecht, la principauté de Neufchâtel et Valangin.

perdait toutes les possessions qu'elle avait au centre de l'Europe. Philippe V, qui les regrettait plus encore pour l'honneur de sa couronne que pour leurs avantages réels, eut beaucoup de peine à souscrire à tant de sacrifices, et surtout à la renonciation qu'on exigeait de lui. La mort des trois dauphins la lui rendait plus pénible; elle lui présentait une espérance plus prochaine de régner dans sa belle patrie, et surtout elle lui faisait sentir un vif besoin d'aller s'opposer au duc d'Orléans, qu'il soupçonnait et haïssait autant que pouvait le lui permettre un caractère religieux et timide. Cependant les deux traités dont il croyait avoir tant à se plaindre, arrivèrent fort à propos pour lui donner les moyens d'étouffer la révolte des Catalans. Attachés à leurs priviléges autant que les anciennes républiques l'étaient à leur liberté, animés surtout par les prêtres et les moines, ils avaient, dès le commencement de la guerre, suivi le parti de l'archiduc Charles; ils voulurent lui rester fidèles lorsque toute l'Europe abandonnait cette cause. L'Autriche eut la perfidie d'exciter leur résistance par des promesses qu'elle ne tint pas. Ils firent dans Barcelone une défense opiniâtre contre l'armée espagnole et française, commandée par le maréchal de Berwick. Ils succombèrent après avoir rendu leur désespoir terrible à leurs

vainqueurs, et la longue querelle qui avait répandu tant de calamités en Europe fut enfin étouffée dans cette ville [1]. Il était aisé de prévoir que si la guerre avait à renaître, l'Espagne en allumerait les premières étincelles; mais la détresse à laquelle Philippe V était réduit, rassurait contre le dépit qu'il laissait éclater.

Louis XIV conservait le fruit de ses premières victoires. Il descendait du rang où il s'était placé après les traités de Nimègue et de Ryswick, mais il n'en avait pas été précipité. S'il devenait moins puissant, il ne voyait rien de plus puissant que lui en Europe. Mais, au milieu de ces événemens qui semblaient devoir rendre du repos à sa vieillesse, il n'en ressentait qu'avec plus d'amertume tous les coups qui avaient accablé son cœur paternel, et l'immense solitude que la mort avait faite autour de lui. Quelle tristesse dans ces fêtes de la paix, que la dauphine eût animées par tant de grâce et d'enjouement, et où la présence du vertueux dauphin eût ouvert à l'imagination du peuple une longue perspective d'ordre et de félicité! Ces fêtes duraient encore, lorsqu'un nouveau malheur domestique fit renaître pour Louis et pour la France les

[1]. Barcelone fut prise le 12 septembre 1714.

scènes de deuil et d'horreur qu'on s'efforçait en vain d'oublier. Le troisième petit-fils du roi, celui qui annonçait le tempérament le plus robuste, le duc de Berry, mourut presque subitement [1].

Ce prince était si las des désordres et de l'humeur violente de son épouse, que vingt fois il avait formé le projet de se plaindre d'elle au roi, et de demander qu'elle fût enfermée dans un couvent. Son beau-père lui était devenu odieux. Il avait eu avec lui un éclat terrible en présence de la duchesse de Berry. Les bruits d'inceste répandus dans le public avaient causé cet emportement, et le public avait été confirmé dans ses soupçons par la colère du prince. Mais faible, irrésolu, infidèle lui-même à une épouse qu'il avait éperdument aimée, respectant en elle un état de grossesse, il s'était calmé. Il vint la voir à Versailles pendant que la cour était à Marly; après une chasse dans le parc, il dîna avec elle, éprouva dès le soir même de violentes douleurs d'estomac, se rendit à Marly, et y mourut peu de jours après.

La mort du dauphin et celle de la dauphine n'avaient pas offert, à beaucoup près, des in-

[1] Le 4 mai 1714. Ce prince n'avait que vingt-huit ans.

dices aussi vraisemblables de poison. Une circonstance, qu'une partie de la cour admit comme un fait certain, et que l'autre regarda comme officieusement inventée, persuada au roi que cette mort était naturelle. Le duc de Berry, disait-on, avait fait, depuis plusieurs jours, une chute dangereuse à la chasse; des vases pleins de sang avaient été trouvés sous son lit. Après avoir dissimulé, malgré les plus vives souffrances, cet accident à ses domestiques, il s'en était ouvert, au moment de mourir, à son confesseur, le jésuite La Rue : « *Mon père,* lui avait-il dit, *je suis la seule cause de ma mort!* » Il était d'ailleurs d'une extrême intempérance : ses excès de table avaient continué même depuis sa chute. Il est maintenant impossible d'éclaircir ces faits, sur lesquels les mémoires du temps n'offrent rien que de vague. Le roi crut cette fois tout ce que son repos l'invitait à croire; il avait assisté aux derniers momens de son petit-fils, qui, probablement, lui avait parlé de manière à écarter tout soupçon. Il alla visiter la duchesse de Berry à Versailles, lui parla avec un intérêt que depuis long-temps il ne lui témoignait plus, et lui laissa les diamans de son époux [1]. S'il eût eu

[1] Marmontel, dans son ouvrage sur la régence, paraît persuadé que le duc de Berry fût empoisonné par sa femme à l'insu du duc d'Orléans. Cependant il ne

cette conduite envers elle sans avoir une forte conviction de son innocence, on ne pourrait y voir qu'une déplorable lâcheté, dont le nom seul de Louis XIV repousse la pensée. Le public, assez indifférent sur le duc de Berry, eut peu de soupçons sur une mort qui lui inspirait peu de regrets.

Tout rentra dans un calme morne qui ne fut guerre interrompu que par la fatigante continuation des querelles théologiques. Louis voulait les étouffer en roi, et ne les traitait pourtant pas en homme d'État. Il semblait qu'elles eussent dû languir depuis que la mort avait enlevé successivement les illustres solitaires de Port-Royal, ornemens d'un règne sous lequel ils n'avaient éprouvé que des disgrâces. La destruction de ce célèbre asile de la piété et de l'étude fut exécuté, en 1709, Jansénisme et constitution *Unigenitus*.

donne aucun détail sur ce fait, il n'indique aucune preuve, et se tait sur toutes les circonstances qui pourraient faire regarder la mort du duc de Berry comme naturelle. Il dit seulement qu'à l'ouverture de son corps, on lui trouva la membrane de l'estomac ulcérée et percée. Il part de cette supposition pour s'écrier : « Quel caractère que celui de Louis XIV, si, » croyant voir dans cette femme l'empoisonneuse de » son petit-fils, il lui en donnait la dépouille ! »

Cet écrivain, d'ailleurs si judicieux, ne se montre-t-il pas trop empressé à flétrir le caractère de Louis XIV ?

avec une violence qui produisit l'effet ordinaire des persécutions religieuses. Les jésuites, enhardis par une victoire qu'ils tenaient de l'autorité plus que de l'opinion, déclarèrent la guerre à ceux même des théologiens qui avaient voulu rester neutres dans le combat. Le cardinal de Noailles et un petit nombre d'évêques devinrent les objets de leur ressentiment, pour avoir approuvé un livre du père Quesnel, qui rappelait, suivant eux, les hérésies attribuées à Jansénius. Le monarque scrupuleux et absolu qu'ils alarmèrent à la fois sur la religion et sur son autorité, prit de si fausses mesures contre les nouveaux jansénistes, qu'il augmenta leur nombre et leur zèle. Son confesseur, le jésuite Le Tellier, réussit à lui donner l'emportement d'un sectaire. Il l'engagea à recourir au saint siége, qui profita d'une occasion si favorable pour faire revivre des prétentions ultramontaines que le clergé français avait combattues depuis long-temps. Les jésuites avaient en quelque sorte dicté au saint père la bulle qui assurait à la fois leur triomphe et le sien. Louis avait reçu avec respect cette décision; mais elle trouva une vive opposition dans une partie du clergé et dans la magistrature. Le cardinal de Noailles osa soutenir, contre la cour de Rome, les libertés de l'Église gallicane. Le parlement de Paris

enregistra la bulle, mais avec des modifications qui semblaient la condamner entièrement, et représenta au plus fier des rois que sa déférence pour le saint siége compromettait la dignité de sa couronne. Le procureur général d'Aguesseau, l'avocat général Joly de Fleury, furent les organes du parlement. Louis connaissait la fidélité de ces deux hommes; il les avait jugés avec cette sagacité qui, dans des temps plus heureux, lui faisait distinguer partout les solides vertus. Il s'étonna de trouver les noms les plus respectés parmi les fauteurs d'une hérésie qu'on lui peignait comme si dangereuse; on l'avait surtout indisposé contre le pieux cardinal de Noailles. Madame de Maintenon était intervenue dans ces querelles, et par zèle religieux et par sollicitude pour le repos du roi. Ceux qui résistaient à un monarque objet de leur admiration, ne devaient point être subjugués par l'autorité d'une femme. Le cardinal de Noailles finit par recevoir avec impatience les conseils, ou plutôt les persécutions de son amitié; il ne voulait point lui soumettre ni lui sacrifier sa conscience. Repoussée de ce côté, madame de Maintenon excitait le zèle des prélats défenseurs de la bulle *Unigenitus* [1];

[1] La bulle *Unigenitus* fut rendue contre cent et une propositions extraites du livre d'un oratorien (le

à la tête desquels on voyait les cardinaux de Rohan et de Bissy. Ils étaient de beaucoup les plus nombreux; la faveur de la cour soutenait leur ligue; mais les emportemens, les mesures tyranniques du père Le Tellier la rendaient odieuse et en compromettaient le succès. Ce jésuite ne donnait au roi que des conseils violens, et lui faisait lancer, contre des prêtres et des hommes follement entêtés de controverses, des lettres de cachet qui répandaient partout la terreur. Tout en signant ces ordres despotiques, le roi montrait un profond cha-

P. Quesnel), intitulé *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. En 1699, les jésuites, alors tout-puissans, se déchaînèrent contre cet ouvrage, publié depuis plus de vingt ans, sous prétexte qu'il renfermait des erreurs du même genre que celles de Jansénius dans son Commentaire de saint Augustin. Le P. Le Tellier, confesseur du roi, n'eut point de repos qu'il ne se fût assuré de la condamnation du livre de Quesnel. Ce monarque l'exigea et l'obtint du pape Clément XI, en 1713. Amelot, ambassadeur de France à Rome et chargé de solliciter cette condamnation, demandait au pape, après l'avoir obtenue, pourquoi elle portait précisément sur cent et une propositions. « Que vouliez-vous que je fisse? lui répondit le pontife en soupirant; Le P. Le Tellier avait dit au roi qu'il y avait dans ce livre plus de cent propositions censurables; il n'a pas voulu passer pour menteur: on m'a tenu le pied sur la gorge pour en mettre *plus de cent*, je n'en ai mis qu'une de plus. »

grin et une conscience alarmée. Il n'avait pas éprouvé autant de trouble en persécutant par le fer des dragons et en chassant de France quatre-vingt mille familles de protestans. L'âge et l'adversité lui rendaient précieux les secours de la religion, et cependant il trouvait dans sa piété même une source de peines cuisantes. Ce qu'il croyait lui être prescrit par les devoirs d'un prince chrétien, devait lui être interdit par la politique. Déjà mille signes l'avertissaient que l'affection s'éloignait de lui. Depuis que ses chagrins avaient pris le caractère de la défiance et de l'austérité, ils n'intéressaient plus, ils fatiguaient un peuple avide de mouvement, de plaisirs et de gloire.

Déplorable état des finances.

L'état où la guerre de la succession avait mis les finances du royaume, était pour le roi une autre cause d'anxiété et de découragement. Elles étaient arrivées au comble du désordre sous l'administration vacillante de Chamillard, qui, dénué de fermeté encore plus que de talent, ne put rendre utile à son maître sa probité ni son zèle [1] Un neveu de Colbert, Des-

[1] Chamillard mourut en 1721, à l'âge de soixante-dix ans. Les fautes qu'il commit dans la place de contrôleur général des finances qu'il obtint en 1699, et dans celle de ministre de la guerre à laquelle il fut nommé en 1707, doivent être imputées à l'orgueil de Louis XIV., qui croyait pouvoir se passer de ministres

marets, qui succéda à Chamillard, contribua beaucoup au salut de la monarchie; il put donner à la France les moyens de soutenir la guerre, depuis la terrible année 1709, jusqu'aux années 1712 et 1713 qui rappelèrent la victoire. Mais les ressources qu'il sut trouver étaient de deux genres; les unes étaient des impositions fondées sur un système judicieux, et les autres étaient de ces expédiens dont le plus habile homme pallie et ne corrige pas le vice. Il avait établi l'impôt d'un dixième sur tous les revenus; le clergé, la noblesse et les pays d'États y devaient contribuer pour le soulagement du peuple et des provinces non privilégiées. Si le dixième eût été imposé dès le commencement de la guerre de la succession, et si une administration ferme en eût maintenu les bases, il eût offert un gage assuré pour tous les emprunts. Ceux qu'on ouvrit étaient

habiles et versés dans les affaires. Il avait conseillé au roi de se mettre à la tête de ses armées. Madame de Maintenon lui sut mauvais gré de ce conseil, et cessa de le soutenir contre les plaintes du public. Il eût été à souhaiter que ses talens eussent répondu à la pureté et à l'élévation de son âme. Lorsqu'il était conseiller au parlement de Paris, il avait négligé de consulter une pièce importante dans un procès dont il était rapporteur; il expia noblement sa faute, en rendant vingt mille livres à la partie condamnée.

de nature à tenter la cupidité, mais ils rebutaient le capitaliste sage et prévoyant. Au milieu des embarras les plus urgens, Louis XIV n'avait créé qu'avec beaucoup de répugnance cet impôt salutaire, fait pour porter l'ordre dans les finances, et l'équité dans le système des contributions. Lui, qui, par les artifices adroits de son étiquette et de son faste, avait mieux soumis la noblesse que Richelieu ne le fit par des échafauds, il craignait d'attenter au privilége qu'elle avait toujours réclamé pour l'immunité de ses terres. Dans les scrupules qui assiégeaient sa vieillesse, il croyait aussi voir son salut compromis par une légère imposition sur les biens du clergé. Si on s'en rapporte au duc de Saint-Simon, très-ennemi du dixième en qualité de seigneur passionné pour les priviléges, le roi ne put se résoudre à l'établir qu'après avoir consulté des théologiens qui, dans leur décision, lui dirent qu'il était le maître de toutes les terres du royaume [1].

[1] Voici comme Saint-Simon raconte ce fait : « Le roi, qui avait déjà des scrupules sur l'énormité des impôts, en conçut de plus forts à mesure que l'extrême besoin le mit dans la nécessité de fouler davantage ses sujets. *Prendre ainsi les biens de tout le monde*, disait-il, *c'est ce que je ne crois pas pouvoir faire en sûreté de conscience*. A la fin, il s'ouvrit dè de ses scrupules au P. Le Tellier, qui lui demanda quelques

Mais des théologiens eussent au moins excepté celles de l'Église; ainsi l'on peut douter du fait. Le roi, depuis, permit au clergé de se racheter de l'impôt du dixième par des dons assez modiques. La résistance des corps privilégiés à supporter les charges de l'État, était pour eux une maxime héréditaire qui devait entraîner leur chute.

La crise des finances devint extrême; la paix n'y avait apporté aucun remède : le roi, même après une réduction légère sur les rentes [1], n'avait plus rien pour faire face à sept cent millions de billets exigibles; son but semblait être de reporter le fardeau qui s'aggravait chaque

jours pour y penser, et revint avec une consultation, non de sa compagnie qu'il ne fallait pas compromettre, mais des plus habiles docteurs de Sorbonne, qui décidaient *que tous les biens des Français étaient au roi en propre, et que, quand il les prendrait, il ne prendrait que ce qui lui appartient*. Cette décision, que la Sorbonne n'aurait pas voulu rendre en corps, ôta au roi tous ses scrupules et lui rendit sa tranquillité. »

[1] Forbonnais et après lui Marmontel disent que cette réduction, qui eut lieu entre la paix d'Utrecht et celle de Rastadt, et qu'on a regardée comme la banqueroute de Louis XIV, ne faisait guère qu'évaluer les titres à leur légitime valeur. Par l'édit qui l'établissait, les capitaux des rentes acquises depuis six ans en billets de monnaie, billets d'emprunts, promesses et autres papiers avilis, furent réduits, par

jour, sur la tête de son successeur; ainsi son administration faisait craindre qu'après lui la banqueroute ne se joignît aux orages presque inséparables d'une minorité. Dans tous ces projets d'économie, il se voyait sans cesse arrêté tant par des habitudes de faste que par sa pitié pour de vieux serviteurs. Il vivait de tous les expédiens dont il avait connu le danger dès sa jeunesse. Il faisait des menaces aux traitans que les malheurs publics avaient enrichis; et, après les avoir épouvantés, il finissait par en recevoir des lois plus dures. C'était pour lui un jour de bonheur, que celui où le crédit de Samuel Bernard [1] lui procurait un ou deux

classes, aux trois quarts, aux trois cinquièmes, aux deux troisièmes ou à la moitié, selon la valeur des effets, l'intérêt à quatre pour cent. L'État se trouva ainsi soulagé de cent trente-cinq millions de capitaux et d'autant de millions de rentes.

[1] Le contrôleur général Desmarets amena Samuel Bernard à Marly pendant que la cour y était. Le roi les apercevant ensemble, dit au financier : « Vous êtes » homme à n'avoir jamais vu Marly, venez le voir à » ma promenade; puis, quand je vous l'aurai montré, » je vous rendrai à Desmarets. » Bernard suivit; et, tant que dura la promenade, le roi ne cessa de l'entretenir, le menant partout et lui montrant tout avec les grâces qu'il savait si bien employer quand il voulait *combler*.

MÉMOIRES DE SAINT-SIMON.

Cette conduite de Louis XIV envers Bernard était

millions. Il achetait ce secours par des bontés si recherchées, si séduisantes, que les personnages les plus distingués de sa cour auraient pu y porter envie.

Angleterre; mort de la reine Anne; premières entreprises du prétendant.

Les événemens politiques qui suivirent la paix, excitèrent de nouveaux et d'impuissans regrets dans l'âme de Louis XIV. Les Anglais affichaient avec tant d'orgueil leurs prétentions à l'empire des mers, et portaient partout des coups si sensibles au commerce de la France, qu'il regardait comme le plus grand de ses malheurs la décadence de sa marine. Il est vrai que, dans les dernières années de la guerre de la succession, Duguay-Trouin avait conduit avec succès des expéditions hardies, telles que la prise de Rio-Janéiro [1]; mais Louis ne voyait

un expédient que Desmarets avait imaginé pour se procurer de l'argent. Il réussit au delà de ses espérances. Bernard revint de la promenade enchanté du roi; il dit qu'il aimait mieux risquer sa ruine que de laisser un tel monarque dans l'embarras; et, quoiqu'il lui fût déjà beaucoup dû, il offrit au ministre plus d'argent que celui-ci ne s'était proposé de lui en demander.

Samuel Bernard mourut en 1739, à quatre-vingt-huit ans. Sa fortune s'élevait à trente-trois millions. Il fournit souvent des secours à l'État dans les crises de finances. Il répandait, avec discernement, de nombreux bienfaits.

[1] Ce fut à la demande de Duguay-Trouin, que la

plus dans ses ports que de faibles débris des brillantes escadres dont il avait couvert l'Océan et la Méditerranée dans les jours de sa gloire. Surtout il ne pouvait s'habituer à la loi outrageante qui lui avait été imposée, de démolir le

cour prépara l'expédition de Rio-Janéiro, pour tirer vengeance des cruautés inouïes commises par les Portugais sur les chefs et soldats employés dans une première tentative contre cet établissement, qui avait échoué en 1710. Le 9 juin de l'année suivante, Duguay-Trouin mit à la voile, et arriva le 12 septembre à l'entrée de la baie de Rio-Janéiro. Cette entrée fort étroite était de plus défendue par des forts garnis de trois cents pièces de canon, dont les feux se croisaient; sept vaisseaux de guerre y présentaient ensuite une barrière formidable; et au-delà, des tours, des ouvrages avancés, des îles fortifiées pouvaient encore retenir les Français, même les empêcher de parvenir jusqu'à la ville, située au milieu de trois montagnes, dont chacune était couverte de batteries. Duguay-Trouin surmonta tous ces obstacles, et fut maître en onze jours de la place et des forts qui l'environnaient. La perte des Portugais fut immense : six cent dix mille cruzades de contribution, une quantité prodigieuse de marchandises pillées, ou consumées par le feu ou transportées sur l'escadre française, soixante vaisseaux marchands, trois vaisseaux de guerre et deux frégates pris ou brûlés, causèrent à cette colonie un dommage de plus de vingt-cinq millions.

René Duguay-Trouin, né en 1673 à Saint-Malo, d'une famille de négocians, mourut en 1736 lieutenant-général des armées navales et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

port de Dunkerque; il voulut au moins l'éluder, et il fit creuser le canal de Mardick qui devait remplir le même objet. L'ambassadeur d'Angleterre, le lord Stairs, vint, avec toute l'arrogance d'un élève et d'un ami de Marlborough, lui reprocher cette violation du traité. Louis lui fit alors cette réponse où se peignent à la fois sa dignité et ses chagrins : « Monsieur » l'ambassadeur, j'ai toujours été le maître chez » moi, et quelquefois chez les autres; ne m'en » faites pas souvenir. » Les travaux du nouveau canal furent cependant interrompus.

Le gouvernement, ou plutôt le peuple anglais, persécutait Louis XIV sur un autre point encore plus affligeant pour son cœur. Il s'agissait du fils de Jacques II, que les secrets sentimens de la reine Anne, sa sœur, les dispositions favorables de quelques seigneurs anglais et le dévouement de l'Écosse, pouvaient rappeler au trône de ses pères, malgré les actes du parlement britannique et l'ordre de succession reconnu par les puissances dans le traité d'Utrecht. Louis n'avait rien désiré avec tant d'ardeur que le rétablissement des Stuarts, et il se voyait réduit à refuser un asile dans ses états au fils d'un roi envers lequel il avait si noblement exercé l'hospitalité [1].

[1] Le roi Jacques II mourut au château de Saint-

Le prétendant s'était retiré en Lorraine; la haine du parti qui avait conduit la révolution de 1688 l'y poursuivit. On ne cessait de proposer au parlement d'Angleterre les résolutions les plus inhumaines contre lui; par là, on mettait à l'épreuve la reine, dont le cœur n'avait jamais parlé plus haut pour un frère malheureux. On lui reprochait son empressement à faire la paix, comme si l'Angleterre n'en eût tiré aucun avantage, et sa fidélité à en remplir les engagemens lorsque les Catalans révoltés eussent pu être sauvés par le secours d'une flotte. Tous les amis de Marlborough, irrités de sa disgrâce, tonnaient contre le ministère, et particulièrement contre le lord Bolingbroke; on lui faisait un crime d'avoir été reçu en France comme un libérateur, lorsqu'il était venu négocier la paix. Il se défendait contre les whigs avec un extrême embarras; il n'était pas même soutenu de tous les ministres; quelques-uns tenaient au parti qui avait juré sa ruine. Lié avec la nouvelle favorite, lady Masham, il connaissait les plus secrets sentimens de la reine, et s'éloignait, comme elle, de la maison de Hanovre sans oser seconder ouvertement le prétendant. Les partisans de ce prince re- 1714.

Germain, le 16 septembre 1701, âgé de soixante-huit ans.

muaient en Écosse et dans quelques parties de l'Angleterre; leur audace portait à croire qu'ils attendaient de la cour une protection cachée. Les whigs s'en indignaient, et bientôt ils allaient éclater; mais une maladie de langueur faisait pressentir la fin de la reine Anne. Les esprits s'agitaient de plus en plus à l'approche de cet événement; on parlait encore à la reine mourante de mettre à prix la tête d'un frère qu'elle aimait, et pour lequel elle faisait des vœux impuissans. Elle mourut le 1er. août 1714. Le peuple lui donna des regrets sincères et durables; son éloge est renfermé dans ce nom de *la bonne reine*, qui lui a toujours été conservé en Angleterre. Par son caractère doux et conciliant, par son esprit qui avait plus de sagacité et de justesse que d'étendue, et par des grâces qui tenaient surtout à l'expression de la bonté, elle convenait parfaitement à un trône qui, d'après toutes les barrières dont la constitution l'a entouré, n'est jamais mieux rempli que par la médiocrité. On pouvait, sans conséquence, faire rejaillir sur la reine Anne l'éclat des grandes choses que l'Angleterre avait exécutées sous son règne; mais on ne devait les attribuer qu'à l'énergie constante, progressive et presque toujours sage, que la nation avait montrée depuis l'expulsion de Jacques II. Cette énergie se soutint dans le moment difficile où l'électeur de

Hanovre venait prendre la couronne d'Angleterre, qu'un vœu national lui avait décernée à l'exclusion de la branche aînée et masculine des Stuarts. Les ministres les plus chers à la reine Anne, et particulièrement le lord Bolingbroke, demeurèrent exposés aux ressentimens des whigs qui s'emparèrent de toutes les places. Les torys, persécutés, commencèrent à se joindre aux jacobites qui appelaient le prétendant. Le comte de Marr leva en Écosse une petite armée dans l'espérance qu'elle grossirait considérablement à l'arrivée de ce prince. Louis XIV vit avec un mélange de joie et de douleur naître une occasion brillante dont il était difficile de profiter. Le scrupule de violer une des conditions les plus importantes du traité d'Utrecht s'affaiblissait un peu chez lui par l'intérêt de la religion catholique. L'extrême pénurie de son trésor sauva une guerre nouvelle à la France. Louis ne put ou n'osa mettre ni hommes ni vaisseaux à la disposition du prétendant, qui s'échappait de la Lorraine pour aller reconquérir l'héritage de ses pères. Seulement il emprunta pour lui, au roi d'Espagne, une somme de huit cent mille livres, secours presque dérisoire pour une telle expédition; il ne le fit pas sans éprouver, de la part du fier ambassadeur d'Angleterre, une foule de questions et de recherches offensantes. La cour de Versailles s'in-

téressa à la fortune du prétendant, comme elle aurait pu le faire à celle d'un prince français.

Espagne; second mariage de Philippe V.

L'union entre les cabinets de France et d'Espagne était fort éloignée d'avoir l'intimité que l'on avait dû s'en promettre : elle aurait même été troublée avec éclat, si Louis XIV n'avait eu sur lui-même la puissance de dissimuler un juste sujet de ressentiment. Le second mariage de Philippe V en avait été l'occasion; il faut le regarder comme l'origine du premier choc que reçut la paix d'Utrecht.

On pouvait ajouter au nombre des malheurs domestiques de Louis XIV la mort de Marie-Louise de Savoie, première femme de Philippe V. Elle ne survécut que deux ans à sa sœur la dauphine [1]. La destinée lui refusa la jouissance paisible d'un trône qu'elle avait aidé à conquérir. Dévouée à la cour de France, elle semblait de loin rivaliser avec sa sœur en respect, en tendresse pour le roi et même pour madame de Maintenon. Elle seule avait le secret d'adoucir dans son époux un penchant à la mélancolie, qui tenait au tempérament de ce monarque. Elle veillait particulièrement à lui inspirer toujours une déférence filiale pour son aïeul, et à excuser, au nom de la nécessité, l'insuffisance des secours qu'il en avait

[1] La reine d'Espagne mourut le 14 février 1714.

reçus dans les derniers temps. Philippe V pleura la compagne aimable et intrépide qui n'avait guère pu partager que sa mauvaise fortune; mais ceux qui étaient à portée de l'observer, jugèrent bientôt qu'il ne laisserait pas long-temps vide le lit conjugal dont les plaisirs lui étaient absolument nécessaires, et que sa dévotion ne lui permettait de remplacer par rien d'illégitime. La princesse des Ursins, née du sang de la Tremouille, veuve du prince de Chalais, et ensuite du duc de Brocciano, avait acquis, par des services éclatans, une telle influence en Espagne, que les négociations de la paix d'Utrecht furent quelque temps retardées par la prétention qu'elle avait de faire créer pour elle une petite souveraineté. Elle possédait également la faveur du roi et de la reine. Elle était pour l'un et pour l'autre une amie que les malheurs avaient montrée fidèle et pleine de ressources. Liée avec madame de Maintenon, quoiqu'elle ne se piquât point d'imiter son austérité, elle paraissait lui soumettre la jeune cour qu'elle dominait. Il arriva cependant qu'elle encourut une fois la disgrâce de Louis XIV, et que ce monarque, qui parlait alors en maître au roi son petit-fils, lui donna ordre de la renvoyer [1]. Mais, vivement

La princesse des Ursins.

[1] Cette première disgrâce de la princesse des Ursins

redemandée par le roi et la reine d'Espagne, la princesse des Ursins était rentrée auprès de Philippe V, après avoir fléchi Louis XIV. Elle avait cimenté sa faveur renaissante par une vive et cruelle opiniâtreté à poursuivre le duc d'Orléans, sur lequel elle se vengeait de plaisanteries indiscrètes.

Après la mort de la reine d'Espagne, on crut assez généralement que la princesse des Ursins, quoique arrivée à un âge qui ôte tous les moyens de séduire, allait lui succéder auprès d'un roi ardent, scrupuleux et subjugué. Elle manifesta assez cette ambition; on la lui reprocha assez ouvertement pour que Philippe, qui ne voulait point la satisfaire, se sentît humilié de ce soupçon, et piqué en secret contre celle qui l'avait fait naître. Elle s'aperçut qu'il était

eut lieu en 1704, et finit au commencement de 1706; elle avait été demandée par Louis XIV, à qui l'on avait représenté le caractère intrigant de la princesse comme dangereux et susceptible de troubler l'union des deux royaumes. Suivant quelques Mémoires, la cause de cette rigueur de Louis XIV était une lettre où la princesse des Ursins se défendait d'une manière fort leste des faiblesses que ses ennemis lui reprochaient d'avoir pour son intendant d'Aubigny, avec lequel ils la supposaient mariée. *Pour mariée, non*, avait-elle écrit à Louis XIV. Cette sorte d'apologie, qui semblait renfermer un aveu peu décent, avait causé un grand scandale à la cour de Versailles.

temps de renoncer à une épreuve qui devenait à la fois ridicule et dangereuse; elle chercha dans toutes les familles régnantes une princesse qu'elle pût élever au rang où elle n'osait plus prétendre. Un curé italien, Albéroni, qui était alors à la cour d'Espagne sous le titre d'envoyé de Parme, avait gagné sa confiance. Il cachait une ambition effrénée et toutes les ressources d'un esprit vaste sous les insipides jeux de la bouffonnerie. En amusant le duc de Vendôme lorsqu'il commandait les troupes françaises en Italie, en supportant, et provoquant même, les plaisanteries que ce guerrier libertin faisait sans respect pour l'habit ecclésiastique, il l'avait rendu favorable au duc de Parme, son maître [1]. Il l'avait suivi en Espagne; bientôt il

L'abbé depuis cardinal Albéroni.

[1] Albéroni était fils d'un jardinier. Campistron fut le premier auteur de sa fortune. Voyageant en Italie, ce poëte fut volé, et arriva presque nu chez Albéroni, alors curé de campagne, qui l'accueillit fort bien, lui prêta des habits et de l'argent pour se rendre à Rome. Quelques années après, Campistron, revenu en Italie à la suite du duc de Vendôme, se ressouvint du curé hospitalier, et le proposa à ce général, qui désirait avoir auprès de sa personne quelqu'un du pays qui fût intelligent. Albéroni remplit parfaitement l'idée que Campistron avait donnée de lui au duc de Vendôme; il ne voulut plus quitter un tel protecteur, et le suivit en France, puis en Espagne, où le duc l'employa dans sa correspondance avec la princesse des

avait perdu cet appui. Le vainqueur de Villa-viciosa, dix-huit mois [1] après cette journée, mourut dans une auberge en revenant en France, abandonné et pillé par de lâches domestiques. Albéroni, qui connaissait déjà l'Es-

Ursins. Cette dame goûta fort l'abbé Albéroni, qui, de son côté, ne négligea rien pour gagner sa confiance, y parvint, et s'attacha à elle après la mort du duc de Vendôme.

[1] Le duc de Vendôme mourut à Vignaros, en 1712, âgé de cinquante-huit ans. Son père était petit-fils de Henri IV, et sa mère nièce du cardinal Mazarin. Il unissait tous les goûts de la volupté, et même de la mollesse, à un vif amour de la gloire; il n'avait tous ses talens et toute son énergie que dans un jour de combat. Comme il était souvent parvenu à réparer, dans un moment décisif, les fautes que son incurie lui avait fait commettre pendant le cours d'une campagne, il attendait toujours que le péril fût extrême pour prendre ses résolutions. Il ressemblait, par sa valeur, son coup d'œil militaire, sa bonté, le déréglement de ses mœurs et son irréligion, à Philippe d'Orléans. Il battit le prince Eugène à Cassano, en 1704, et le comte de Reventlau à Calcinetto, en 1706. La bataille d'Oudenarde, qu'il perdit en Flandre, en 1708, avait beaucoup compromis sa gloire. Le duc de Bourgogne, qui commandait avec lui dans cette fatale journée, fut fondé à lui reprocher un excès d'orgueil et d'imprévoyance qui avait engagé l'armée dans une situation où il était impossible de vaincre. Nous avons vu ce que Vendôme fit depuis en Espagne. Philippe V lui devait sa couronne.

pagne, et qui pressentait le rôle qu'il devait y jouer, y resta, y intrigua à l'aide d'une mission diplomatique peu importante. Ce fut à lui que la princesse des Ursins s'adressa pour le choix d'une reine qui la laisserait régner. Albéroni lui vanta une nièce du duc de Parme, à des titres qui devaient la rendre agréable à une femme ambitieuse.

La princesse qu'il proposait d'unir à un puissant monarque, à un Bourbon, était de la maison de Farnèse, qui a pour tige un fils du pape Paul III [1]. Sa figure n'avait d'autre charme que celui qui tient à la jeunesse. Il s'agissait de satisfaire, mais non d'enivrer, un roi qui paraissait déjà martyr de sa continence. Albéroni, en peignant la nièce de son maître comme dénuée d'esprit, de connaissances et de volonté, acheva de séduire la princesse des Ursins. Telle était, dans Philippe, l'impatience de posséder une nouvelle épouse, qu'il mit à s'unir avec la princesse de Parme autant de précipitation que s'il eût été emporté par la

[1] Alexandre Farnèse, qui avait contracté un mariage secret avant d'être cardinal, devenu pape sous le nom de Paul III, démembra de l'État de l'Église, en 1545, les duchés de Parme et de Plaisance, et les donna à Pierre-Louis Farnèse, son fils, sous une redevance de huit mille écus au saint siége. La postérité de Pierre-Louis a joui de ces duchés jusqu'à extinction, en 1731.

passion la plus vive ou dirigé par la raison d'État la plus impérieuse. La princesse des Ursins lui persuada de ne point consulter son aïeul sur un choix qui devait le blesser et l'alarmer. Philippe saisit l'occasion de se conduire comme un monarque indépendant. Louis, lorsque ce mariage lui fut notifié, ne fit aucun reproche au roi son petit-fils. Madame de Maintenon, qui était en correspondance avec la princesse des Ursins, s'abstint également de montrer de l'humeur; mais elle affecta de modérer l'orgueil et la joie de son amie sur cette nouvelle preuve de son crédit; elle exprima quelques doutes sur la reconnaissance d'Élisabeth Farnèse [1].

Philippe avait envoyé le cardinal Del-Giudice pour faire au duc de Parme la demande

[1] Voici deux fragmens des lettres que madame de Maintenon écrivit dans cette occasion à la princesse des Ursins : « Vous commencez donc déjà à excuser » votre reine, et vous ne voulez pas qu'il y ait de sa » faute à marcher si lentement. Si vous saviez tout ce » qu'on nous mande, madame, vous auriez bien d'au» tres excuses à faire. » Ce peu de mots peint le mécontentement que témoignait Louis XIV du second mariage de son petit-fils, et prouve en même temps que la nouvelle reine d'Espagne était mieux connue à la cour de France qu'elle ne l'était de madame des Ursins.

Le second fragment est d'une lettre adressée par

de sa nièce; le mariage fut célébré à Parme le 15 août, par procuration. La nouvelle reine partit pour se rendre auprès de son époux; ayant été incommodée de la mer, elle continua sa route par le territoire de Gênes, et traversa une partie de la France, où Louis, trop fier pour laisser éclater un dépit impuissant, lui fit rendre les plus grands honneurs. L'abbé Albéroni fut nommé pour aller la recevoir à Pampelune. Il partit avec la joie d'un ambitieux qui prend les devans sur tous ceux qui briguent la faveur d'un nouveau règne. Il paraît que lui-même fut étonné, en voyant la reine, du ton de sécheresse et de haine avec lequel elle parlait de la princesse des Ursins. Il ne pouvait être offensé d'une ingratitude qui secondait la sienne, et qui ouvrait un champ 1714.

Disgrâce de la princesse des Ursins.

madame de Maintenon à madame des Ursins, après le malheur de cette princesse. « Il y a long-temps que » vous me prépariez à une retraite, mais je n'aurais » j'amais cru que vous eussiez quitté l'Espagne comme » une criminelle. Je ne pense pas qu'il y ait aucune » personne de celles qui vous aiment, et de celles qui » vous haïssent, qui soit persuadée que vous avez » manqué de respect à la reine en n'allant pas assez » loin au-devant d'elle, et que vous lui ayez dit des » duretés dès que vous lui avez parlé. Il n'y a donc » rien à dire, madame, sur ce qui vous regarde; et il » ne faut rien dire sur tout le reste, par respect pour » le roi et pour la reine d'Espagne. »

vaste à ses espérances; mais il craignait qu'elle n'eût pas été assez préparée par la dissimulation. La reine lui fit connaître qu'elle avait juré la perte de la princesse des Ursins, presque sur les marches de l'autel nuptial, et que le roi, à qui elle avait déjà écrit plusieurs fois, souscrivait à ce sacrifice. Philippe s'était avancé au-devant d'elle jusqu'à Guadalaxara, à douze lieues de Madrid. La princesse des Ursins, qui s'était fait donner le titre de camerera-major de la reine, se rendit, pour lui faire sa cour, dans une petite ville, nommée Kadraqué, à sept lieues plus avant que le roi. L'accueil glacé que lui fit la reine ne lui parut d'abord que l'effet de la timidité. On les laissa seules; la froideur d'Élisabeth devint plus dédaigneuse et plus sévère. La princesse des Ursins se permit d'ouvrir la conversation; la reine s'offensa de ce qu'elle avait l'audace de l'interroger, et bientôt après témoigna encore plus de colère de ses excuses. Elle chercha, à force de bruit, d'invectives et de menaces, à faire supposer ce que personne ne pouvait croire, qu'elle venait d'être outragée. On entre : « Qu'on me délivre de cette folle ! » s'écria-t-elle devant les gardes. Ensuite elle donna l'ordre que la princesse des Ursins fût conduite sur les frontières de France. Le chef des gardes, interdit, essayait quelques représentations. « Ne vous a-t-on pas donné,

» lui dit-elle, l'ordre d'exécuter tout ce que je » vous commanderai? » Il avait reçu, en effet, un ordre de cette étendue, qui, certainement, n'avait pas été donné sans dessein. Il obéit, et la princesse des Ursins fut emmenée à Saint-Jean-de-Luz, avec une seule femme de chambre, sans autres habits que ceux qu'elle portait, par le froid le plus rigoureux (c'était le 23 décembre). L'excès de l'indignation la rendit muette le long de la route. Cependant la reine s'avançait vers son époux, qu'elle avait déjà instruit, par une lettre, de la scène de Kadraqué. On murmurait autour de lui; on ne pouvait croire qu'il approuvât tant d'inhumanité. Il gardait le silence sans décéler ni étonnement, ni pitié, ni tristesse. Il présenta la main à la reine à la descente du carrosse; il la conduisit à la chapelle où ils furent mariés [1]; il s'enferma avec elle. Satisfait de subir un joug nouveau, il parut s'applaudir d'être affranchi de celui de la princesse des Ursins. Il envoya auprès d'elle le prince de Chalais, son neveu, pour lui confirmer sa disgrâce, et lui annoncer qu'il voulait bien lui continuer le paiement de ses pensions. Madame de Maintenon plaignit, mais protégea faiblement la femme illustre qui avait paru si long-temps l'émule de sa fortune.

[1] Le 24 décembre 1714.

Louis XIV n'adoucit son malheur que par de légers signes d'intérêt. Bientôt il lui fit entendre que l'asile qu'il lui accordait pouvait devenir un sujet d'ombrage entre les deux cours; c'était faire un déplorable aveu de la décadence de son autorité. La princesse des Ursins se retira à Rome, et devança de quelques années, dans ce refuge ouvert aux ambitieux trompés, Albéroni qui allait bientôt succéder à son crédit, à ses honneurs [1].

[1] Ce ministre supporta avec beaucoup de flegme le reproche d'une trahison envers la princesse des Ursins, tant qu'il fut puissant; quand il fut disgracié lui-même, il voulut s'en justifier : il raconta que cette dame, d'après de nouvelles informations qu'elle avait prises sur le caractère de la princesse de Parme, s'était repentie de son choix, et avait envoyé à Parme un contre-ordre pour faire différer le mariage; que le courrier qui l'apportait était arrivé la veille de la célébration; que le duc de Parme l'avait gagné, et qu'il n'avait paru qu'après la cérémonie; et que c'était là l'outrage dont la reine avait juré de se venger.

La princesse des Ursins, obligée de quitter la France, ne put trouver un asile à Gênes; elle se retira dans la ville d'Avignon, et de là à Rome, où le pape avait d'abord refusé de la recevoir. Elle y mourut le 5 décembre 1722, à quatre-vingts ans. Le régent fut souvent excité à demander au pape l'expulsion de la princesse des Ursins; ce prince dédaigna de se venger d'une femme dont l'influence et les intrigues lui avaient été si funestes.

Revenons à la cour de Louis XIV, où tous les genres d'ennui avaient remplacé tous les genres de malheur. C'est le propre des âmes hautes et fières de supporter mieux les grands revers, que de petites et perpétuelles contradictions. On peut douter si la guerre de la succession avec ses longues disgrâces causa plus de tourment à Louis XIV, que la querelle du jansénisme. Irrité de plus en plus contre les fauteurs de cette prétendue hérésie, il cherchait, par tous les actes de despotisme qu'on lui suggérait, à intimider le cardinal de Noailles. Le courage de ce prélat ne se démentait point. Le roi l'accablait de tous les dégoûts qui auraient terrassé un prêtre courtisan; mais, quand on lui parlait de le déposer, de l'enlever, de l'enfermer, il éprouvait plus de trouble que le pieux archevêque, objet de ses menaces. Son confesseur n'en était pas moins ardent à demander, au nom du ciel, ce coup d'État qui devait être suivi de la disgrâce, de la prison ou de l'exil de plusieurs hommes recommandables dans l'Église et dans la magistrature. D'Aguesseau et Joly de Fleury étaient souvent mandés auprès du roi, qui se lassait de leurs objections contre la bulle *Unigenitus*; ils les renouvelaient avec calme, et les exprimaient avec une noble éloquence. D'Aguesseau, chaque fois qu'il partait pour Versailles, faisait

Le cardinal de Noailles.

D'Aguesseau et Joly de Fleury.

des adieux à sa femme comme s'il eût dû partir pour l'exil; mais si le roi s'était embarrassé dans trop de scrupules théologiques, il en conservait un bien plus digne de lui, celui d'opprimer la vertu. Madame de Maintenon l'éprouvait aussi : il fallait qu'elle eût souvent cherché à adoucir les mesures proposées par le père Le Tellier, puisqu'elle avait encouru la haine de ce jésuite. C'était encore une nouvelle source d'ennui pour le roi, que cette discorde entre deux personnes auprès desquelles il venait, à des titres différens, chercher du soulagement pour son cœur, et des lumières pour sa conscience. Mais madame de Maintenon n'avait de force d'âme que pour suivre les maximes de sa conduite privée. Son intercession, trop peu courageuse, avait été inutile aux protestans. Si son sexe la rendait plus sensible à la pitié, il la rendait aussi plus susceptible de toutes les alarmes de la dévotion. Elle se fatiguait ou s'inquiétait bientôt de ses efforts pour des hérétiques ou des schismatiques. Nous avons vu Louis XIV, dans une occasion bien plus importante, celle de la mort des trois dauphins et de la dauphine, prendre conseil d'un homme peu distingué dans sa maison, son chirurgien Maréchal. Lorsque le père Le Tellier le pressait de se décider pour l'enlèvement du cardinal de Noailles, il confia ses embarras et ses

Le jésuite Le Tellier.

sollicitudes à une femme de sa cour, qui n'avait ni une grande naissance, ni la réputation d'austérité qui semblait nécessaire alors pour la faveur; c'était mademoiselle de la Chausseraye. Elle mit beaucoup d'art à détourner le coup qui allait être porté, se fit un titre de son ignorance en matières théologiques pour oser paraître neutre entre le cardinal de Noailles et le père Le Tellier, ne parla au roi que de son repos, et ralentit enfin l'emportement de son zèle par toutes les considérations que la vieillesse accueille avec empressement. Ainsi elle obtint, en montrant la simplicité et les sentimens de paix convenables à son sexe, un succès que madame de Maintenon aurait obtenu plus souvent, si elle n'eût eu la prétention de se rendre arbitre dans les troubles de l'Église. Le cardinal de Noailles resta dans son archevêché, mais il fut abandonné de son clergé. La Bastille et Vincennes étaient le châtiment de tous ceux qui paraissaient adhérer à ses opinions. Louis éprouvait moins de scrupule en livrant au père Le Tellier des victimes qui lui étaient inconnues.

Une dévotion trop universelle à la cour pour n'être pas suspecte d'hypocrisie, un faste conservé par habitude, mais qui n'était plus animé par les plaisirs ni par la gloire, et que la détresse des finances rendait pénible au mo-

narque, insupportable à ses sujets; des craintes pressantes pour l'avenir, des projets vagues et incohérens, des controverses assez semblables à celles qui agitèrent misérablement l'empire grec, voilà tout ce qui restait du grand règne; et cependant la majesté de Louis semblait encore accrue par l'âge et le malheur. La tristesse se laissait voir partout, mais ne s'exprimait que par de faibles plaintes. On sentait que le temps des grandes choses était passé; mais on conservait de la vénération pour celui qui les avait long-temps dirigées. Les Français, si portés à se venger de leurs souffrances par l'épigramme et par la chanson, s'abstenaient de tout genre de licence ou de malignité qui eût été injurieux pour la vieillesse de leur roi. Tantôt on regardait l'événement de sa mort comme une époque de troubles, et tantôt comme une époque d'affranchissement. On n'avait ni des vœux ni des craintes bien arrêtés; la nation ne voyait rien qui lui promît du bonheur; mais chacun semblait se proposer de ne point manquer les occasions de plaisir qui pourraient s'offrir sous un nouveau règne.

Les ducs d'Orléans et du Maine, concurrens pour la régence.

Deux concurrens pour la régence, que déjà on regardait comme prochaine, balançaient alors les suffrages de la cour et du peuple. L'un était le duc du Maine, et l'autre ce même duc d'Orléans, qui avait été l'objet d'une

fureur si générale. Les esprits s'étaient adoucis en sa faveur, non parce que l'accusation dirigée contre lui avait été examinée, mais parce que ses accusateurs avaient beaucoup perdu devant le public. Dans le premier moment, sa condamnation eût été un sujet de joie; la disgrâce qu'il éprouvait auprès d'un roi qui semblait reconnaître son innocence, était un sujet de murmure. On en voyait le motif. L'élévation rapide du duc du Maine indiquait que son beau-frère lui avait été sacrifié.

Élévation des fils légitimés de Louis XIV.

La prédilection du roi pour ses enfans naturels éclatait par des actes nouveaux dans la monarchie, et qui en changeaient les lois. Son austère piété n'effaçait point ce scandale, et le rendait au contraire plus choquant. Déjà il avait fixé le rang du duc du Maine et du comte de Toulouse au-dessus de celui des ducs et pairs; par l'édit du 2 août 1714, et par la déclaration du 25 mai 1715, il les appela à la couronne, à défaut de princes du sang, et leur en conféra tous les droits et tous les priviléges. Ces actes avaient été enregistrés au parlement sans opposition; mais ce corps, les princes du sang, la plupart des ducs et pairs, et presque toute la nation, semblaient en appeler à un autre règne. On savait que le roi avait fait un testament; les

édits dont je viens de parler en faisaient pressentir l'intention. On ne doutait pas qu'ils n'eussent été rendus pour préparer les esprits à voir un bâtard gouverner le royaume sous le titre de régent. Voici comment Louis XIV fut amené à faire un testament dont sa politique prévoyante avait long-temps rejeté la pensée.

Testament et codicille de Louis XIV.

Une activité soutenue, de grands souvenirs et des malheurs qui appelaient les ressources de l'âme, n'avaient pu le sauver d'un penchant à l'ennui. Lorsque madame de Maintenon voulut le décider à dicter ses dernières volontés, elle parut triste et rêveuse, et ne porta plus dans ses entretiens avec lui cette teinte légère d'enjouement, cette douce sérénité qu'elle eut toujours l'art d'allier, même avec la dévotion craintive. Elle ne s'imposa plus d'efforts pour combattre l'ennui du roi ni pour dissimuler le sien. Le duc du Maine imita cette réserve chagrine; il avait fait de grands progrès dans l'art difficile d'amuser le roi: ce n'était point la gaieté familière, pétulante et pourtant adroite de la duchesse de Bourgogne; c'était le manége le plus fin d'un courtisan, mêlé avec les expressions tendres et timides du respect filial. Il connaissait toutes les ressources d'une satire délicate, où la piété ne veut pas voir de la médisance. Le plus léger incident lui fournissait

la matière d'un conte agréable. Il se tut. Le maréchal de Villeroy entra dans ce complot de silence et de tristesse calculée. Après la mort de la dauphine, madame de Maintenon avait jugé à propos de rendre au roi cet arrogant favori, qui avait déjà éprouvé et lassé la patience de son maître. Quand toute la France insultait aux disgrâces militaires de ce général, Louis ne s'était montré pour lui qu'un ami généreux qui console son vieux compagnon. « Monsieur le maréchal, lui avait-il écrit, on n'est plus heureux à notre âge. » Villeroy n'avait pas paru touché de ces expressions nobles et délicates ; il s'était exprimé sur son rappel avec un ressentiment dont le roi eût puni chez tout autre l'insolence. L'excès des malheurs où Louis fut plongé lui rendait plus nécessaire la présence de ceux qui avaient vu long-temps l'éclat de ses beaux jours. Le maréchal, secondé par madame de Maintenon, rentra dans toute l'intimité du roi. Il se ligua avec elle pour obtenir un testament : Louis consentit enfin à le faire pour retrouver auprès de lui des visages sereins ; mais il se vengea de l'espèce de violence qui l'y avait amené, par des mots pleins d'amertume [1].

[1] On raconte qu'après avoir mandé le premier pré-

Depuis le mois d'avril 1715, on avait remarqué une altération progressive dans la santé du roi. Dans cet état de langueur, il ajouta à son testament un codicille. Rien ne transpirait encore de ses dispositions; mais le duc d'Orléans avait mille raisons de soupçonner combien elles étaient contraires à ses droits. Il était résolu à ne pas se laisser dépouiller par le fils de madame de Montespan; il trouvait dans tous ceux que la cour haïssait et tourmentait sous le nom de *jansénistes*, un parti tout formé qui lui faisait un mérite de la dé-

sident du parlement de Paris et le procureur général d'Aguesseau, pour rendre le parlement dépositaire de son testament, le roi ne put s'empêcher d'exprimer devant eux des craintes sur le sort de cet acte. Le témoignage de Saint-Simon, qui rapporte ce fait d'après le premier président, n'est peut-être pas suffisant pour faire croire que le roi, en prévoyant la résistance qu'on pouvait apporter à ses dernières volontés, devant des magistrats qui en devenaient les arbitres, l'eût aussi imprudemment encouragée. Il est plus constaté, et d'ailleurs moins invraisemblable, qu'il exprima ses pressentimens devant la reine d'Angleterre. « J'ai fait mon testament, lui dit-il; on m'a tourmenté pour le faire; j'en connais l'impuissance et l'inutilité. Vivans, nous pouvons tout; morts, nos volontés sont moins respectées que celles des particuliers. Ne puis-je pas craindre pour mon testament l'affront qui a été fait à celui de mon père? Mais on l'a voulu, j'ai acheté du repos. »

faveur qu'il partageait avec eux. Trois hommes, dont le public honorait d'autant plus la vertu, qu'elle était devenue ou suspecte ou importune à la cour, le cardinal de Noailles, d'Aguesseau et Joly de Fleury, ne crurent pas devoir hésiter un moment entre l'élève de madame de Maintenon et le prince à qui les lois du royaume donnaient la régence. Ils s'approchèrent de ce dernier avec quelques précautions de mystère; et, suivant l'impulsion des âmes généreuses, ils se plurent à exagérer les bonnes qualités de celui dont on avait exagéré les vices. Le suffrage de ces hommes de bien fut pour lui plus qu'un tribunal qui l'aurait justifié. Le duc de Saint-Simon, janséniste plus déclaré qu'eux, ennemi de la vieille cour et de ses maximes, plein d'honneur et d'orgueil, était noblement resté l'ami, l'apologiste véhément du duc d'Orléans, et cherchait à la fois à le protéger contre les manœuvres de ses puissans adversaires, et à le mettre en garde contre les principes dépravés de ses favoris. Ceux-ci, qui s'étaient comme enchaînés à la disgrâce du duc d'Orléans, se montraient impatiens de le conduire à une domination dont ils étaient sûrs de recueillir les fruits et de partager les plaisirs. Dans une cour moins austère que celle de Louis XIV, ils eussent encore été décriés pour leurs mœurs; mais ils

réunissaient tout ce qui donne de l'éclat à la corruption et de la force à un parti, un beau nom, de la valeur, un esprit piquant, et le seul genre de scrupule que les hommes dissolus se piquent de conserver, celui d'être fidèles en amitié. Tels étaient, avec des nuances qui les distinguaient l'un de l'autre, les Canillac, les Nocé, les d'Effiat, les Broglie et les Brancas. On voyait parmi eux un homme qui n'avait aucun de leurs avantages, mais qui tirait un parti plus habile d'une immoralité plus profonde: c'était l'abbé Dubois, précepteur et corrupteur du duc d'Orléans; homme qui, dans le temps où rien ne prospérait que par l'hypocrisie, avait fait son plan de s'élever par l'impudence. La nature avait imprimé sur son front tous ses vices; il devinait, faisait naître, favorisait ceux des autres, et surtout ceux de son maître; c'était là sa puissance. Tout entrait dans les calculs de son ambition, jusqu'au mépris qu'il inspirait, et qui ne le faisait jamais craindre comme un concurrent. Entre tous les moyens de servir le duc d'Orléans contre son rival, Dubois choisit le plus vil et le moins légitime; il parvint à se lier avec l'ambassadeur d'Angleterre, le lord Stairs; celui-ci voyait avec inquiétude et peignait à sa cour avec exagération les secours secrets dont Louis XIV aidait la faible expédition du prétendant. Il était sûr

qu'après la mort de ce monarque, un même zèle animerait madame de Maintenon et le duc du Maine. Il voyait des probabilités à ce que la branche d'Orléans pût se placer sur le trône de France; plus elle y arriverait par les moyens directs de l'usurpation, plus elle sanctionnerait l'établissement de la maison de Hanovre sur le trône d'Angleterre. Mais de quel poids pouvait être, auprès des grands corps du royaume, le suffrage d'un étranger? Il n'avait à offrir que de l'or; le duc d'Orléans accepta-t-il ce secours? On peut le croire d'après les largesses qu'il eut à répandre; mais les mémoires du temps n'en donnent point de preuves positives.

Le duc d'Orléans avait déjà reçu dans son parti un des hommes les plus considérés de la cour; c'était le duc de Noailles, l'ami, l'allié de madame de Maintenon dont il avait épousé la nièce; général estimé et même assez brillant, habile dans plusieurs parties de l'administration, fidèle à la prudence quoique très-ambitieux, veillant à ne point trahir ceux qu'il abandonnait, prétendant à toutes les perfections, et possédant au moins celle de l'art du courtisan, incapable d'écouter long-temps la haine et de prouver long-temps son amitié, il était le guide de tous ceux qui cherchaient la route la plus agréable et la plus sûre. En se

donnant au duc d'Orléans, il lui donnait presque toute la cour [1].

Le duc du Maine ne remarquait point ce mouvement des seigneurs qui se disposaient à l'abandonner. Son épouse, petite-fille du grand Condé [2], n'avait point alors cette acti-

[1] Adrien Maurice, duc de Noailles, naquit en 1678. Il épousa, en 1698, mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon. Il se distingua dans la guerre d'Espagne; le plus beau de ses exploits fut la prise de Girone, qui fut suivie de la soumission de l'Aragon. Il avait été tour à tour lié et brouillé avec le duc d'Orléans. Les différens mémoires varient beaucoup sur la conduite qu'il tint lorsque ce prince fut accusé d'avoir empoisonné la famille royale. Les uns disent qu'il montra, dans cette occasion, sa circonspection accoutumée, et qu'il prétexta une maladie pour ne point paraître à la cour. D'autres disent, au contraire, qu'il manifesta la plus vive indignation, et qu'il s'emporta au point de dire : *Si le dernier qui agonise* (Louis XV) *périt, je serai le Brutus!* Cette anecdote, qu'on lit dans plusieurs ouvrages peu dignes de foi, tels que la *Vie du Régent*, s'accorde bien peu avec le caractère et le ton d'un courtisan. Il y en a une plus authentique et qui peint beaucoup mieux le duc de Noailles : Louis XIV, dans le moment où il était le plus irrité contre l'archevêque de Paris, oncle du duc, ayant dit que le nom de Noailles excitait quelquefois de fâcheuses idées dans son esprit : « Sire, » lui répondit le duc, je changerai de nom si V. M. » me l'ordonne; j'ai appris de mes pères à n'avoir » d'autre volonté que celle de mes maîtres. »

[2] Anne-Louise-Bénédictine de Bourbon, née en

vité qu'elle déploya depuis pour regagner une puissance perdue. Les fêtes de Sceaux, le prestige des arts, le travail pénible et frivole qui accompagne le bel-esprit, l'occupaient toute entière. Elle ne savait rien voir, rien juger, du haut de cet olympe où la plaçait l'imagination des poëtes de sa cour. D'ailleurs, timide et mal à son aise devant madame de Maintenon, elle croyait devoir lui abandonner le soin de la grandeur du duc du Maine. Mais cette dame, qui n'aspirait plus qu'à la retraite, s'occupait avec prédilection de l'établissement de Saint-Cyr. Elle jugeait les contestations de quelques religieuses. Le duc du Maine traduisait l'Anti-Lucrèce du cardinal de Polignac [1], son épouse répondait aux galanteries pastorales de Fontenelle et de La Mothe, tandis que tous les courtisans se disaient : « Le roi dépérit, il se meurt ; travaillons à faire ou à maintenir notre fortune sous une régence. »

Derniers momens et mort de Louis XIV.

En effet, les plus fâcheux symptômes paraissaient sur le visage de Louis. Il perdait l'appétit; son sommeil était inquiet, son ennui insupportable. Pendant trois mois cet état de

1676, et mariée en 1692 au duc du Maine. J'aurai plus d'une occasion de parler de cette princesse, morte en 1753.

[1] Sur le manuscrit de l'auteur; ce poëme n'a pas été imprimé de son vivant.

langueur continua sans que les médecins pussent en assigner la cause. Un voyage de Marly suspendit un peu les progrès du mal. Le duc d'Orléans, qui y avait été appelé, essuyait les froideurs ou recevait les empressemens de la cour, suivant que la santé du roi paraissait se raffermir ou s'altérer de nouveau. Depuis quelque temps il se tenait des conférences au Palais-Royal, et les espérances s'y exaltaient à tel point que des hommes aussi réservés que d'Aguesseau et Joly de Fleury proposaient, suivant quelques mémoires, l'abolition de la société des jésuites, comme la première opération de la régence [1].

[1] Duclos dit que cette conférence se tint à Versailles, chez le duc de Noailles, le dimanche 18 août. Il parle d'un mémoire sur ce sujet, dont il demanda communication au fils de l'avocat général Joly de Fleury. « Mais comme les Fleury d'aujourd'hui, dit-il, ne » pensent point comme leur père en 1715, je n'en ai » pas tiré des réponses nettes. »

Le duc de Saint-Simon rapporte aussi le même fait. Quoiqu'il fût un ardent ennemi des jésuites, il prétend que ce fut lui qui fit rejeter le projet de leur expulsion du royaume, comme un coup trop hardi à frapper dans un temps de régence. Malgré cette autorité, il est difficile de concevoir que trois hommes, auxquels on put reprocher de la timidité dans leurs résolutions, le duc de Noailles, d'Aguesseau et Joly de Fleury, aient fait une telle proposition lorsque Louis XIV vivait encore.

Le 10 août 1715, le roi revint à Versailles, abattu et frappé du pressentiment de sa mort prochaine. Il se trouva trop faible pour assister à une revue extraordinaire de sa garde; il confia, en présence du duc d'Orléans, l'honneur de la commander au duc du Maine. Ce prince reçut en rougissant une faveur qui était presque un gage de la suprême puissance. Son rival remarqua sa timidité et en conçut un heureux augure. Le 25 août, jour de la Saint-Louis, le roi se crut assez bien pour répondre aux témoignages d'allégresse que la coutume ordonnait pour cette fête. Il entendit un concert qui s'exécutait dans son antichambre. Après avoir payé tribut à des usages fatigans, il se sentit accablé; et, sans connaître encore sa maladie, il ne songea plus qu'à rendre sa mort religieuse.

Il témoignait un grand désir de se réconcilier avec son archevêque, le cardinal de Noailles [1]; il le nommait souvent avec affection et regret; mais le père Le Tellier écarta ce prélat par une surveillance dont l'assiduité se ralentit dès que l'extrême faiblesse du roi

[1] Louis XIV, en le nommant à l'archevêché de Paris, dit aux courtisans : « Si j'avais connu un homme » plus digne de cette place, l'évêque de Châlons ne » l'aurait pas eue. » Noailles, archevêque de Paris, en 1695, fut cardinal en 1700.

ne permit plus cette entrevue. Les courtisans méditaient déjà leur retraite, mais ils n'osaient encore la faire. Dans la nuit du 25 au 26 août, le roi reçut le viatique. On eut peine à trouver sept ou huit domestiques pour escorter avec des flambeaux les ecclésiastiques qui apportaient les saintes huiles. Ce fut le cardinal de Rohan, grand-aumônier, qui fit cette cérémonie [1]. Ce prélat était le fils de la belle et ambitieuse princesse de Soubise, l'un des objets des amours adultères de Louis XIV. Sa vue devait éveiller un nouveau repentir dans l'âme du roi.

Le lendemain 26 fut peut-être la plus auguste des journées de Louis XIV. Il avait une plaie à la jambe; en la pansant, on y découvrit la gangrène; lui-même il observa ce symptôme de mort. « Soyez franc, dit-il à son

[1] Armand Gaston de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, proviseur de Sorbonne et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, naquit en 1674; il eut part à toutes les affaires ecclésiastiques de son temps, et fut, comme on le verra dans cette Histoire, très-zélé pour la bulle *Unigenitus*. C'était, dit le marquis d'Argenson, le plus beau prélat du monde, et le plus parfait modèle d'un grand seigneur aimable : avec un esprit médiocre et peu d'instruction, il se signala par sa magnificence, par sa générosité, par la douceur et l'affabilité de son caractère. Il mourut en 1749, à soixante-quinze ans.

» premier chirurgien Maréchal, combien de » jours ai-je encore à vivre? Sire, répondit » Maréchal, nous pouvons espérer jusqu'à » mercredi. — Voilà donc mon arrêt pro » noncé pour mercredi! » reprit le roi sans témoigner la moindre émotion. Il recueillit toutes ses forces, fit appeler successivement les princes et les princesses de son sang, et leur parla avec une sensibilité dont ils avaient bien rarement reçu des témoignages. Il avait eu la veille un entretien particulier avec le duc d'Orléans. Madame de Ventadour vint présenter le dauphin à la bénédiction du roi mourant. Louis adressa ces paroles à ce prince, son arrière-petit-fils, âgé de cinq ans : « Mon » enfant, vous allez être un grand roi. Ne » m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour » la guerre; tâchez d'avoir la paix avec vos » voisins. Rendez à Dieu ce que vous lui de» vez; faites-le honorer par vos sujets. Suivez » toujours les bons conseils, tâchez de soula» ger vos peuples, ce que je suis assez mal» heureux de n'avoir pu faire. N'oubliez ja» mais la reconnaissance que vous devez à » madame de Ventadour. » Et s'adressant à elle : « Je ne puis assez vous témoigner la » mienne. — Mon enfant, je vous donne ma » bénédiction de tout mon cœur. Madame, » que je l'embrasse. » On approcha de ses bras

cet enfant qui fondait en larmes, et il lui donna de nouveau sa bénédiction.

Le roi ne paraissait point épuisé des efforts qu'il venait de faire; il se sentait comme une force surnaturelle pour sanctifier les derniers momens de sa vie. Après une messe qu'il entendit dans sa chambre, il s'adressa en ces termes à tous ses officiers rassemblés autour de lui: « Messieurs, vous m'avez fidèlement servi. Je » suis fâché de ne vous avoir pas mieux ré» compensés que je n'ai fait; les derniers » temps ne me l'ont pas permis. Je vous quitte » avec regret. Servez le dauphin avec la même » affection que vous m'avez servi. C'est un en» fant de cinq ans qui peut essuyer bien des » traverses, car je me souviens d'en avoir » beaucoup essuyé dans mon jeune âge. Je » m'en vais, mais l'État demeurera toujours; » soyez-y fidèlement attachés, et que votre » exemple en soit un pour mes autres sujets. » Suivez les ordres que mon neveu vous don» nera; il va gouverner le royaume, j'espère » qu'il le fera bien; j'espère aussi que vous » ferez votre devoir, et que vous vous souvien» drez quelquefois de moi. » A ces paroles, des larmes coulèrent de tous les yeux; et cependant, peu d'heures après, la cour fut déserte; le lit du roi ne fut presque plus gardé que par la pitié des domestiques. On ne s'ef-

à un monarque absolu, avait effacé dans le parlement de Paris ses souvenirs et ses espérances. Il lui aurait fallu du temps pour combiner le plan de l'autorité aristocratique à laquelle il pouvait encore prétendre, et il croyait n'avoir qu'un moment pour se l'assurer.

Le duc d'Orléans avait promis de récompenser l'acte de vigueur qu'il attendait du parlement; le duc du Maine était resté inactif, comme si les lois les plus saintes eussent garanti son héritage. Un homme léger et présomptueux, le premier président de Mêmes, lui avait répondu de la plupart des magistrats; on croit cependant que, dès ce moment, de Mêmes était acheté par le duc d'Orléans. Ce prince avait un appui plus honorable dans le procureur général d'Aguesseau et dans l'avocat général Joly de Fleury. Leur réputation était agrandie par un genre de gloire que peu de sujets de Louis XIV avaient briguée et obtenue, celle d'avoir pu résister long-temps à ses volontés. Intrépides adversaires des prétentions de Rome et de la tyrannie des jésuites, ils ralliaient autour d'eux tous ceux des membres du parlement qui restaient attachés aux maximes austères de Port-Royal. Il était tout simple que, dans un temps de persécution, elles eussent trouvé un refuge parmi des magistrats que toutes leurs habitudes portaient à

ce stoïcisme religieux. Fatigués d'une oppression dont ils avaient été menacés de devenir victimes, ils fondaient leur sécurité pour l'avenir sur les dispositions du duc d'Orléans. Ce qu'on craignait par-dessus tout, c'était un nouveau règne de madame de Maintenon. On ne doutait pas qu'elle ne fût encore plus puissante sous un prince qui lui devait tout, que sous le monarque absolu auquel elle devait tout elle-même. La dévotion de cour était pour les femmes et pour les jeunes gens une mode usée et condamnée; on voulait des choses nouvelles, dussent-elles être dangereuses; du mouvement, dût-il approcher de la confusion; de la gaieté, dût-elle ressembler à la licence. Le duc d'Orléans avec mille qualités séduisantes, avec des vices qu'on ne regardait plus comme des indices de crimes, faisait briller une perspective de plaisirs devant des esprits fatigués de contrainte et de monotonie.

Le parlement s'assembla le 2 septembre, lendemain de la mort du roi, pour entendre la lecture de son testament. Un appareil militaire que ce monarque avait prescrit lui-même, semblait avoir pour objet de faire respecter ses dernières lois. Les régimens des gardes entouraient la salle; ils allaient, si le testament était exécuté, passer sous le commandement du duc du Maine; mais les chefs

frayait que d'une chose, c'était des torts qu'on avait eus envers le duc d'Orléans. On se hâtait de les réparer dans le moment où il pouvait encore attacher un grand prix à toutes les conquêtes que faisait son parti. Les courtisans dévots allaient mendier les suffrages d'une cour libertine et d'un prince que leurs accusations avaient presque appelé à l'échafaud. On se faisait valoir par des confidences dont la plupart étaient des trahisons envers le duc du Maine. C'était à qui fournirait des révélations sur le testament du roi, et des moyens de le renverser. Un seul homme pouvait en avoir une connaissance parfaitement exacte, le chancelier Voisin qui l'avait écrit [1]. Il est hors de doute que le duc d'Orléans connut cette pièce et les deux codicilles que le roi y avait ajoutés; on ne peut donc se tromper sur celui à qui

[1] Cette communication faite au duc d'Orléans du testament de Louis XIV, a donné lieu à des reproches d'ingratitude et de perfidie contre tous ceux qui paraissaient avoir la confiance du roi. Dans plusieurs Mémoires, on accuse le maréchal de Villeroy et madame de Maintenon elle-même d'avoir acheté leur salut par cette trahison. Comment peut-on soupçonner d'une telle bassesse une femme qui s'était décidée à s'ensevelir dans la retraite? Elle avait bien pu abandonner le duc du Maine à ses propres forces après avoir tout fait pour son élévation; mais il y aurait eu en elle autant de folie que de lâcheté à fournir au duc

il dut ce service, et que madame de Maintenon put accuser de cette ingratitude.

Mais cette dame elle-même décela, dans ces derniers momens de Louis, l'étonnante faiblesse que la nature avait unie en elle aux dons les plus aimables de l'esprit et à une rare prudence. Dès le mercredi 28, jour que le chirurgien Maréchal prévoyait devoir être celui de la mort du roi, elle s'enfuit de Versailles; elle se retira à Saint-Cyr, comme si la religion lui eût marqué une autre place que le lit de son époux expirant; comme si elle avait eu à craindre l'excès d'une douleur qui pouvait la réunir bientôt à l'objet d'un si long dévouement! Le roi avait témoigné dans toute sa maladie une tendre sollicitude pour elle. « *Qu'allez-vous devenir?* lui disait-il; *vous n'avez rien.* » Il recommanda son sort au duc d'Orléans, en tâchant de lui persuader qu'elle

d'Orléans le plus puissant moyen de renverser son ouvrage. L'inconséquence aurait été à peu près la même de la part du maréchal de Villeroy.

On prétend aussi que le duc de Noailles dut à la révélation de ce secret la faveur du duc d'Orléans; mais un homme aussi important à la cour n'avait pas besoin de se faire un pareil titre pour être bien reçu du prince dont il embrassait le parti. Il est d'ailleurs invraisemblable que le neveu du cardinal de Noailles ait reçu la confidence du testament de Louis XIV.

n'était pas son ennemie. Comme il sortait d'un profond accablement, il s'aperçut qu'elle n'était plus auprès de lui; il gémit et ne murmura point de son absence. Enfin il la fit rappeler; elle revint. Le roi lui demanda ce pardon que la conscience des chrétiens mourans cherche partout. Il s'affaiblit de nouveau; madame de Maintenon repartit pour Saint-Cyr, et le duc du Maine n'osa se plaindre de ce qu'elle le laissait seul au milieu de la crise qui s'approchait.

A chaque minute, le duc d'Orléans lui enlevait quelques-uns des seigneurs dont l'attachement à sa cause avait été payé de toutes les faveurs de Louis XIV. Il s'assurait particulièrement des chefs de la maison du roi. La réputation de prodigalité qu'on lui avait faite secondait ses projets. Cependant la foi de ses nouveaux amis fut un moment ébranlée. Un empirique arrivé de Provence se présenta avec un élixir qui avait la vertu, disait-il, de guérir la gangrène : on crut devoir en faire l'épreuve; les médecins n'osèrent se refuser à cet essai; le duc d'Orléans le proposa au roi et lui en vanta l'efficacité. « Sire, dit-il, on veut vous » rendre à la vie. — Je ne désire ni n'espère » la conserver, » reprit le roi; et il accepta le remède avec une complète indifférence. Un assoupissement qui en fut la suite parut d'un

bon augure. Les courtisans furent moins empressés ce soir-là au palais du duc d'Orléans. « Si le roi dort une seconde fois, dit ce prince, » nous n'aurons plus personne. » Mais bientôt il n'y eut plus d'espoir. Quelques serviteurs étaient restés auprès de Louis. » Pourquoi » pleurez-vous, leur disait-il, m'avez-vous » cru immortel? » Il nomma le dauphin *le jeune roi*; il lui échappa de dire, *quand j'étais roi.*

1715. Louis XIV, âgé de soixante-dix-sept ans, après toutes les prospérités, les longues traverses, la splendeur, la misère, les succès mérités et les grandes fautes d'un règne de soixante et douze ans, mourut à Versailles le 1er. septembre 1715. La lassitude ou l'ambition avait tellement fait déserter son lit de mort, que ce furent des mains mercenaires qui lui fermèrent les yeux, et qu'on veillait sans assiduité autour de ses restes.

Convocation du parlement.

Chacun s'occupait d'avance de la décision qu'allait rendre le parlement convoqué pour le lendemain; ce corps était étonné de l'acte de puissance suprême qu'il allait exercer après une longue servitude. Une minorité nouvelle semblait le rappeler à cet esprit de faction et d'indépendance qui l'avait entraîné à la guerre civile pendant la minorité de Louis XIV; mais l'habitude d'obéir sans délai, sans murmure,

» les droits que vous donne votre naissance.
» Je vous recommande le dauphin; servez-le
» aussi fidèlement que vous m'avez servi, et
» travaillez à lui conserver son royaume. S'il
» vient à manquer, vous serez le maître, et la
» *couronne vous appartient*. A ces paroles il
» en ajouta d'autres qui me sont trop avanta-
» geuses pour les pouvoir répéter, et il finit en
» me disant : J'ai fait les dispositions que j'ai
» crues les plus sages ; mais comme on ne sau-
» rait tout prévoir, s'il y a quelque chose qui
» ne soit pas bien, on le changera. Ce sont ses
propres termes, » ajouta le duc d'Orléans. Il pouvait paraître douteux que Louis XIV, par de telles paroles, eût provoqué un insigne outrage à sa mémoire ; mais celui qui affirme avec audace a toujours un grand avantage dans une assemblée qui doit prendre une résolution prompte. Le duc d'Orléans se remit par degrés de son trouble ; il sembla dicter au parlement la conduite que ce corps avait à tenir. « Je
» vous demande, ajouta-t-il, lorsque vous au-
» rez lu le testament que le feu roi a déposé
» entre vos mains, et les deux codicilles que je
» vous apporte, de ne point confondre mes
» différens titres, et de délibérer également sur
» l'un et sur l'autre, c'est-à-dire, sur le droit
» que ma naissance m'a donné, et sur celui
» que le testament y pourra ajouter. » Ensuite

il glissa le mot qui devait séduire et entraîner le parlement : « Dans tout ce que j'entrepren-» drai pour le bien public, dit-il, je serai aidé » par vos conseils et par *vos sages remontran-» ces.* » Louis XIV avait fait cesser ou du moins avait rendu illusoire[1] ce droit de remontrances, à l'aide duquel le parlement guidait, embarrassait, et même arrêtait quelquefois l'autorité royale. Le duc d'Orléans en annonçait la restitution; et les magistrats, par cette promesse, se voyaient encore les tuteurs des rois.

Après que le duc d'Orléans eut cessé de parler, l'avocat général Joly de Fleury développa les principes du gouvernement français sur la régence. Il représenta cette autorité comme indivisible, et comme une image parfaite de la royauté dont elle conservait le dépôt. Par le développement de cette doctrine, il préparait les esprits à ne trouver que des dispositions contradictoires et incohérentes dans le testament du roi; il le sapait dans toutes ses parties en paraissant d'ailleurs persuadé que cet acte était conforme aux dispositions que le roi avait montrées à son neveu. Il appuyait la relation que

[1] Louis XIV ordonna, en 1657, par un édit renouvelé depuis en 1673, que jamais le parlement ne ferait de représentations que dans la huitaine, après avoir enregistré avec obéissance.

le duc d'Orléans venait de faire, en la répétant comme une chose hors de doute. Joly de Fleury, dans son discours, ainsi que le duc d'Orléans dans le sien, avait parlé du roi mort la veille, avec décence, mais non avec tous ces sentimens d'admiration que Louis le Grand inspirait autrefois. Il eût été inconvenant et impolitique de rappeler tous les titres de gloire d'un roi dont on allait traiter la volonté dernière comme celle d'un vieillard partial et subjugué.

On lut le testament et les deux codicilles. Le duc d'Orléans n'y était point déclaré régent, mais nommé chef d'un conseil de régence. Ce titre même n'était qu'un vain hommage rendu à sa naissance, puisqu'il n'avait qu'une voix dans ce conseil, et que la pluralité des suffrages y décidait tout. D'ailleurs, le roi en avait désigné tous les membres, et avait choisi des hommes connus par leur inimitié contre le duc d'Orléans. C'étaient le duc du Maine, le comte de Toulouse, les maréchaux de Villeroy, de Tallard, de Villars, d'Uxelles et d'Harcourt, le chancelier Voisin, les quatre secrétaires d'État, et le contrôleur général des finances. Tout devait se faire par le conseil de régence; le duc d'Orléans n'avait la nomination d'aucune espèce d'emploi. Le roi poussait la défiance jusqu'à ne pas lui laisser remplacer les

membres du conseil qui viendraient à mourir. Le conseil devait alors être réduit aux membres restans. Celui des rois de France qui avait porté le plus loin l'autorité absolue, suspendait ainsi pendant plusieurs années l'action monarchique pour y substituer une oligarchie temporaire, genre de gouvernement qu'il avait toujours eu en horreur [1]. Un seul homme pouvait avoir un ascendant marqué sur tous ces grands; c'était le duc du Maine : Louis XIV, par son testament, faisait de lui une espèce de maire du palais; il lui confiait l'éducation, la sûreté, la conservation du roi mineur, et lui donnait le commandement de toutes les troupes de sa maison. Le maréchal de Villeroy était nommé gouverneur du roi sous les ordres du duc du Maine [2].

Le testament du puissant Louis XIV à peine lu était déjà condamné. On n'y voyait que des germes d'anarchie, que l'orgueil d'un despote qui veut tout enchaîner après sa mort, que les artifices d'un homme qui flatte celui qu'il dépouille, et enfin qu'une partialité scandaleuse

[1] On peut voir dans les Mémoires que Louis XIV composa pour l'instruction de son fils, combien il détestait le gouvernement aristocratique.

[2] Par le second codicille, l'évêque de Fréjus (Fleuri) était nommé précepteur, et le P. Le Tellier confesseur du roi.

de ces corps avaient déjà promis et même vendu leurs secours au duc d'Orléans [1]. Quelques-uns d'entre eux en habits bourgeois s'étaient rangés parmi les spectateurs. Ils exprimaient leurs vœux pour ce prince avec plus de confiance qu'ils ne l'eussent fait étant armés. On remarquait aussi dans une tribune le lord Stairs, que l'abbé Dubois avait conduit à cette séance. Il s'était si impudemment déclaré pour le duc d'Orléans, qu'il aurait pu soulever l'orgueil national dans le public et dans le parlement; mais l'importance de la délibération qui allait s'ouvrir occupait trop les âmes pour qu'on fît long-temps attention à cet impérieux étranger.

Le banc des ducs et pairs offrait quelques partisans zélés, quelques amis sûrs au duc d'Orléans; mais ce prince y comptait de nombreux 1715. 2 septembre.

[1] Le duc du Maine comptait sur le duc de Guiche, colonel des Gardes-Françaises, qu'il croyait lui être très-attaché; mais le duc d'Orléans avait eu la précaution de l'acheter, ainsi que son major Contades; et on le vit, à la séance du parlement, posté dans une des lanternes de la salle, tandis que son régiment et celui des Gardes-Suisses occupaient les dehors et l'intérieur du palais. Reynold, colonel de ce dernier corps, aussi vendu au duc d'Orléans, lui en répondait, tandis que ce prince était sûr de l'artillerie par Saint-Hilaire, et de la police par d'Argenson. Le duc de Guiche lui gagna tous les officiers de son régiment.

adversaires, et parmi ces derniers des hommes puissans que Louis XIV avait personnellement intéressés à l'exécution de ses dernières volontés. Deux partis divisaient aussi les princes du sang. Le duc du Maine, son frère le comte de Toulouse, et son fils le prince de Dombes, qui sortait à peine de l'enfance, étaient regardés d'un œil dédaigneux et jaloux par le duc de Bourbon, le comte de Charolais et le prince de Conti, tous trois jeunes, pleins d'orgueil, et qui étaient loin de regretter la tutelle sévère de Louis XIV. Le duc d'Orléans avait lié ces derniers à ses ressentimens et à sa cause.

Tous avaient déjà pris place, lorsque le parlement envoya une députation au-devant du duc d'Orléans, qui entendit la messe dans le palais. Cet honneur, d'un favorable augure, l'élevait déjà beaucoup au-dessus de son rival. Il prononça un discours fort habile, dont chaque mot avait été pesé par ses amis [1]. Il le commença avec trouble, et rapporta d'une voix peu assurée les paroles qu'il prétendait lui avoir été adressées par Louis XIV à son lit de mort. « Le roi, dit-il, après avoir reçu le via-
» tique, m'appela et me dit : Mon neveu, j'ai
» fait un testament où je vous ai conservé tous

[1] On lit dans quelques Mémoires que ce discours avait été composé par le président Hénault.

et mal fondée pour un bâtard, son adulateur. Le duc d'Orléans s'éleva contre cet acte, auquel il opposa les constitutions du royaume. Par des argumens que le simple bon sens indiquait, il attaqua un démembrement de l'autorité qui la rendait nulle. « Comment puis-je, » dit-il, concilier ces dispositions avec les paroles que le roi m'avait adressées dans les » derniers jours de sa vie? Quoi de plus contraire au droit que ma naissance me donne » à la régence du royaume, que ce conseil nommé d'avance, dont moi-même je dépendrais, » et qui, revêtu de toute l'autorité, ne m'en » laisserait aucune? Comme régent, je suis responsable de l'administration de l'État; je ne » puis l'être qu'à la tête d'un conseil que j'aurai formé. Je ne lui dispute point la voix » délibérative, et j'entends que tout s'y décide » à la pluralité, ne me réservant que la voix » prépondérante en cas de partage; mais cela » même exige et suppose ma confiance, et je » ne puis la donner entière qu'à des personnes » de mon choix. Le feu roi a donc été surpris, » et il n'a pas senti la force et les conséquences » de ce qu'on lui faisait faire. » (En prononçant ces paroles, il regarda d'un air irrité le duc du Maine.) « Pour moi, mon devoir ni » mon honneur ne me permettent de souffrir » l'injure faite à ma naissance et à mon dé-

» vouement pour l'État, et j'espère assez de la » justice de ceux qui composent cette assemblée pour me persuader que la régence sera » déclarée telle qu'elle doit être, entière et indépendante, et que le choix du conseil qui » doit y concourir me sera confié. Je consens » qu'on me lie les mains pour le mal; mais » pour le bien je veux être libre. » Ce discours avait produit la plus forte impression sur les esprits. Le duc du Maine voulut répliquer; le duc d'Orléans lui imposa silence. « Monsieur, » lui dit-il, vous parlerez à votre tour. »

On n'attendait plus, pour renverser l'ouvrage de Louis XIV, que les conclusions des gens du roi. Joly de Fleury, dans un discours adroit et ferme, excita tellement le parlement à décerner la régence au duc d'Orléans, qu'on n'eut plus à craindre les efforts du duc du Maine et des grands qui devaient partager avec lui la suprême puissance. Le parlement se prononça; le premier président fut obligé de recueillir les voix. Le duc d'Orléans *fut déclaré régent pour avoir l'administration du royaume pendant la minorité du roi.* Les acclamations qui furent entendues de tous côtés excitaient le parlement à aller plus loin. Le régent s'expliqua sur les articles du testament dont il avait à se plaindre, et particulièrement sur celui qui mettait à la disposition du duc du

Maine les troupes de la maison du roi. Quoi qu'il lui fût aisé de montrer à quel désordre le royaume serait livré si l'élite de la force militaire était placée sous d'autres ordres que ceux du chef du gouvernement, il fut écouté, non avec des signes de défaveur, mais avec une tristesse involontaire. Louis XIV semblait avoir donné pour motif de cette disposition la conservation du jeune roi. Les soupçons dont son âme avait été obsédée à la mort des dauphins, et qui avaient agité la nation elle-même, étaient présens à tous les esprits. On n'osait s'élever contre la prévoyance inquiète d'un père; on examinait moins les dangers de cette précaution que le motif qui l'avait dictée. Ceux même qui étaient convaincus de l'innocence du duc d'Orléans, sentaient que Louis avait pu craindre son ambition. Il dépendait du duc du Maine d'inquiéter de nouveau des âmes qui étaient encore poursuivies par le bruit d'une calomnie long-temps répétée. Il ne fallait que se montrer décidé à ne résigner jamais le précieux dépôt que lui avait réservé la confiance du feu roi. Sa véhémence eût prouvé la sincérité de ses alarmes. Mais, au lieu de mouvemens énergiques, il ne sut employer que des insinuations qui affaiblissaient les soupçons au lieu de les aggraver. Le duc d'Orléans l'écoutait avec impatience, et perdait les avantages de la supé-

riorité dédaigneuse dont il l'avait accablé jusque-là. Il le provoquait imprudemment à spécifier ce qu'il semblait faire entendre. La discussion paraissait devoir se prolonger, lorsque le duc d'Orléans reprit en un instant ce coup d'œil rapide qui juge toute une assemblée. Il fit suspendre la séance jusqu'au soir; mais il ne laissa point le parlement se séparer sans avoir fait une diversion habile au trouble qui avait rendu les magistrats incertains. Dans les remercîmens qu'il leur adressa, il eut soin de répéter d'une manière plus positive une promesse dont il avait déjà éprouvé le favorable effet; il annonça que, pour premier acte de son gouvernement, il rendrait le droit de remontrances à un corps aussi sage et aussi éclairé. Les magistrats, en se retirant, songeaient moins à la hardiesse de la résolution qu'il leur restait à prendre, qu'aux heureuses prémices d'une régence où leur autorité recouvrait un si beau privilége.

Le duc d'Orléans sut mettre à profit l'interruption de la séance. D'Aguesseau et Joly de Fleury se concertaient avec lui, agissaient pour lui. Le duc du Maine, en rentrant dans son palais, fut humilié par une épouse altière, dont les reproches le punissaient de leur commune imprévoyance. On le laissait seul : ses amis les plus dévoués, le chancelier Voisin,

les ministres, les ducs qui, au parlement, avaient gardé un silence honteux, ne sortaient point de leur morne stupéfaction.

Le parlement se rassembla de nouveau à trois heures du soir; une foule immense s'était portée autour du palais. La faveur que le duc d'Orléans avait trouvée le matin dans le public, était déjà devenue de l'enthousiasme. Les magistrats, charmés de voir leur première décision confirmée par les transports du peuple, se montraient impatiens de déférer une autorité libre et entière au prince dont ils croyaient s'être assuré la reconnaissance. Le testament de Louis XIV, déjà ruiné par sa base, fut attaqué dans ses principales dispositions. La logique rigoureuse de d'Aguesseau et de Joly de Fleury en démontrait l'incohérence et en faisait oublier les motifs. Le duc du Maine, voyant que le commandement de la maison militaire allait lui être ôté, demanda d'être déchargé de la garde du jeune roi, et de ne conserver que la surintendance de son éducation, sans répondre de sa personne. Le duc d'Orléans lui dit avec vivacité : « Très-volon» tiers, monsieur; il n'en faut pas davantage. » L'arrêt fut prononcé avec un assentiment unanime. Le choix du conseil de régence fut attribué au régent, ainsi que le commandement de la maison militaire; on lui laissa la faculté

de nommer aux emplois, aux bénéfices; il fit, en quelque sorte, présent au duc de Bourbon du titre de chef du conseil de régence, auquel lui-même il avait dû être réduit. C'était une nouvelle infraction aux volontés du feu roi, qui avait décidé que le duc de Bourbon n'entrerait au conseil qu'à l'âge de vingt-quatre ans accomplis; ce prince n'en avait que vingt-trois. Le régent fut reconduit à son palais avec les acclamations de ce même peuple qui, trois ans auparavant, l'avait poursuivi comme un empoisonneur et comme un parricide.

Le 12 septembre, l'arrêt du parlement reçut une sanction solennelle dans un lit de justice. Un roi, âgé de cinq ans, y parut pour entendre casser, en son nom, le testament de son bisaïeul, qui, au même âge et dans une même pompe, avait entendu casser le testament de son père. La duchesse de Ventadour était assise aux pieds du roi, et représentait une reine-mère. Ce fut elle qui annonça, au nom du jeune roi, que le chancelier allait déclarer ses volontés. Ce magistrat avait écrit et inspiré le testament dont il prononça la nullité.

9 septembre. Funérailles de Louis XIV.

Trois jours avant cette cérémonie, celle qui devait rappeler les plus hautes pensées et les méditations les plus profondes, avait été offerte aux regards de la capitale; c'étaient les funérailles de Louis le Grand. Jamais spectacle ne

fut plus indigne de son objet, ou plutôt n'en fut une profanation plus révoltante : ce monarque fut inhumé au milieu des cris d'une insolente allégresse. Il ne s'était point occupé dans son testament de ses obsèques; les pensées humbles que lui avait inspirées l'approche de la mort, ne lui avaient pas permis de régler les honneurs funèbres qui devaient lui être rendus. Cette pompe fut mal ordonnée, mal conduite; le régent prit le parti de suivre le cérémonial observé pour les funérailles de Louis XIII. Ainsi se trouvait supprimé tout ce qu'un règne resplendissant de majesté avait ajouté pendant soixante-douze ans à l'éclat du trône. Le corps de Louis XIV fut porté à Saint-Denis, et son cœur fut déposé dans l'église des Jésuites, suivant ses dernières volontés. L'affluence fut prodigieuse sur le passage du convoi; le peuple, comme la cour, s'était rangé du parti du duc d'Orléans, et se faisait une vive image des plaisirs qui allaient succéder aux malheurs et à la sombre sévérité de la vieillesse de Louis XIV. Dix années de souffrance et de contrainte étaient tout ce qu'il se rappelait du règne le plus brillant de la monarchie. Jamais un passé plus glorieux n'excita moins de souvenirs. On parlait des calamités de 1709 comme si on ne faisait que d'en sortir, et comme si elles avaient été le crime du mo-

narque. Le nom du père Le Tellier était chargé de malédictions. On se répandait dans les guinguettes établies sur le chemin de Saint-Denis; on buvait, on chantait, on se livrait à des transports indécens, tels qu'on les eût à peine permis dans un temps destiné à l'allégresse. Des vaudevilles licencieux volaient de bouche en bouche; le nom de Louis et celui de madame de Maintenon y étaient souillés d'opprobre. Partout où s'avançait le char funèbre, on entendait redoubler les cris et les chants de cette grossière ivresse. Les restes de Louis XIV, insultés en 1715, furent exhumés en 1793, avec ceux de tous nos rois. La monarchie avait déjà reçu quelque atteinte le jour où le deuil d'un tel monarque fut profané.

FIN DU PREMIER LIVRE.

LIVRE SECOND.

RÉGENCE.

Avant la révolution, l'on ne parlait qu'avec gaieté de la régence du duc d'Orléans; on rappelait volontiers cette époque de liberté, d'insouciance et de folie. Aujourd'hui nous la jugeons plus rigoureusement; nous croyons devoir accuser des maux que nous avons soufferts à la fin du dix-huitième siècle, la licence qui en déshonora le commencement. On n'excuserait plus l'écrivain qui paraîtrait s'amuser du récit des désordres dont la suite a été si funeste. D'un autre côté, rien n'est plus suspect que l'indignation qui exagère le scandale, sous prétexte de le poursuivre sans pitié. L'histoire ne doit point être composée sur les matériaux fournis par les libelles. Je ne présenterai que, dans des résultats généraux, les faits relatifs aux mœurs privées. On a peut-être trop oublié les points de vue plus importans qu'offre la régence sous des rapports de politique et d'administration; je tâcherai de les exposer avec clarté.

Le régent ne voulut plus connaître d'enne- Le régent ferme les conseils.

mis dès qu'il eut l'autorité suprême. Maître de former le conseil de régence à son gré, il confirma la plupart des choix de Louis XIV. Il tint la promesse qu'il avait faite au parlement de réaliser un des projets du duc de Bourgogne; c'était celui de supprimer les secrétaires d'État et de les remplacer par des conseils chargés des mêmes attributions. Il avait un but politique en faisant ces sous-divisions de l'autorité. Sa volonté devait mieux dominer au milieu de soixante-dix hommes d'État dont il devenait le seul arbitre [1]; il pouvait étendre ou diminuer leurs fonctions, suivant leur plus ou moins de dévouement et de complaisance; aussi fut-il absolu parmi eux, en se gardant bien de le paraître. Il ne lui

[1] Les conseils établis par le régent, et que le public n'approuva pas long-temps, étaient au nombre de sept, y compris celui de régence, lequel était composé du duc de Bourbon, du duc du Maine, du comte de Toulouse, du chancelier Voisin, des maréchaux de Villars, de Villeroy, d'Uxelles, d'Harcourt, de Bezons, du duc de Saint-Simon, des marquis de Torcy et d'Effiat. Les autres conseils étaient un conseil de guerre, le maréchal de Villars président; un conseil des finances, le maréchal de Villeroy chef, et le duc de Noailles président; un conseil des affaires étrangères, le maréchal d'Uxelles président; un conseil de conscience, le cardinal de Noailles, président; un conseil de la marine, le comte de Toulouse, chef en qualité d'a-

coûtait rien de donner des titres honorifiques à ses ennemis, mais il leur laissait très-peu de pouvoir réel. Dans la formation des conseils, le duc d'Orléans introduisit auprès des hommes les plus considérés du dernier règne, tels que le maréchal de Villars, le maréchal d'Uxelles et Torcy, quelques favoris du nombre de ceux qu'il appelait ses *roués*, tels que Canillac, d'Effiat et Brancas.

Les seigneurs, amis de Louis XIV, qui s'étaient promis d'opposer quelque résistance au régent, furent facilement éblouis par les avances qu'il leur fit sans paraître les craindre. Le maréchal de Villeroy s'occupa de concilier un rôle de censeur qu'il croyait devoir à sa dignité, avec celui de courtisan dont il ne pouvait se défaire. Il jouit librement du privilége accordé

miral, et le maréchal d'Estrées président; enfin un conseil du dedans du royaume, le duc d'Antin président. Les principaux personnages siégeant dans ces différens conseils étaient le duc de Guiche, les marquis de Brancas et de Canillac, le procureur général d'Aguesseau, le lieutenant de police d'Argenson, l'abbé Pucelles, et MM. Leblanc, depuis ministre de la guerre, Rouillé du Coudray, Le Pelletier Desforts et Dodun, depuis contrôleurs généraux. Un huitième conseil (de commerce) fut créé en décembre 1716, et tous furent supprimés en octobre 1718, à l'exception de celui de régence, et de celui des finances qui reçut une forme différente. Les secrétaires d'État furent alors rétablis.

aux vieillards de déplorer le passé. On voit, par quelques lettres qui sont restées de lui, et qu'il écrivait à madame de Maintenon, que dans le secret de l'intimité il se présentait comme ayant une tâche bien périlleuse à remplir dans la conservation du jeune roi [1]. Tout, dans ces lettres, porte l'empreinte des noirs soupçons que lui-même avait concouru à répandre trois ans auparavant.

Le régent se conforma à la volonté de

[1] « Le roi se porte bien, malgré l'alarme que nous avons eue. Il faut s'attendre à vivre dans des agitations continuelles; voilà ce que c'est d'être chargé d'un enfant si cher et si nécessaire au repos du monde...... Le plus heureux état que nous pouvons envisager ne peut être qu'une inquiétude et un tourment continuels....... Quel trouble dans Paris et partout? Je languis bien d'avoir à pleurer avec vous sur le passé et sur l'avenir. Vous devez savoir tout ce qui se passe au parlement; c'est le comble de l'abomination pour tous ceux qui s'y sont trouvés...... Je ne puis vivre avec tant de gens qui ont trahi le roi avant sa mort..... Me voilà au moment d'entrer auprès du roi! Mon cœur, mon affection et ma reconnaissance me font désirer ce que je sens bien qui sera le sujet d'une agitation continuelle et d'une inquiétude sans fin..... Le seul attachement à la personne du roi est à quoi je voudrais être assujetti. On ne saurait pousser la précaution trop loin pour la conservation du roi. »

Lettres du maréchal de Villeroy à madame de Maintenon.

Louis XIV, qui avait prescrit qu'immédiatement après sa mort le roi serait conduit à Vincennes, dont il jugeait l'air très-salubre. Quelques mois après il le fit venir à Paris, où il établit lui-même sa résidence. Le maréchal de Villeroy et madame de Ventadour ne quittèrent pas un moment cet enfant précieux[1].

Il fixe son séjour à Paris.

Dès les premiers jours de son avénement à la puissance, le duc d'Orléans rendit visite à madame de Maintenon, dans cette retraite de Saint-Cyr qu'elle avait cherchée avec tant d'empressement. Elle avait besoin de voir autour d'elle des larmes sincères, elle trouvait dans l'asile qu'elle s'était choisi, celles de jeunes filles pieuses et reconnaissantes. Le régent vint l'assurer de la conservation de cet établissement. Il eut soin d'écarter tous les souvenirs qui pouvaient lui donner l'avantage d'une protection généreuse. Ce fut madame de Maintenon qui lui rappela le passé; elle le fit avec une aigreur que le noble procédé du prince ne devait pas provoquer. Comme il lui avait communiqué quelques vues de son administration : *Si vous n'avez pas*, lui répondit-elle, *le désir insatiable de régner, dont on vous a toujours accusé, ce que vous*

Il visite madame de Maintenon à Saint-Cyr.

[1] Le roi fut amené de Vincennes à Paris le 1er. janvier 1716. Il habita le palais des Tuileries jusqu'au 15 juin 1722, qu'il fixa son séjour à Versailles.

projetez est cent fois plus glorieux. Le régent eut la modération de répondre : *Je ne régnerais pas en repos si on perdait le roi*[1]. Cet entretien ne lui laissa point d'impression fâcheuse ; il continua de défendre madame de Maintenon contre les accusations, et souvent même contre les railleries de ses courtisans. Il fut exact à lui faire payer une pension de soixante mille francs *que son désintéressement*, était-il dit dans le brevet, *lui avait rendue nécessaire*. Elle n'en fit usage que pour une bienfaisance éclairée et vigilante. En annonçant la résolution de ne recevoir personne à Saint-Cyr, elle ranima le zèle des vieux

[1] On lit dans les Mémoires de Noailles une relation détaillée de la visite du duc d'Orléans à madame de Maintenon ; le commencement de leur entretien y est rapporté en ces termes :

« Le duc d'Orléans avait témoigné d'abord une » grande considération à madame de Maintenon ; et, » sans lui laisser le temps de le remercier, il lui avait » dit : *Je ne fais que mon devoir, madame ; vous* » *savez ce qui m'a été prescrit*. Elle répondit qu'elle » voyait avec plaisir la marque de respect qu'il don- » nait à la mémoire du feu roi en faisant cette visite. » *Je n'ai garde d'y manquer par cette raison*, reprit- » il, *mais je le fais aussi, madame, par estime pour* » *vous*. » On voit, d'après cela, combien était déplacée l'apostrophe de madame de Maintenon au duc d'Orléans, qui est aussi rapportée dans ces Mémoires.

seigneurs, qui briguèrent à l'envi le privilége d'être admis auprès d'elle. Le maréchal de Villeroy l'obtint de temps en temps. La reine d'Angleterre fut plus souvent reçue à Saint-Cyr. En mémoire du trône dont elle était descendue et de celui où madame de Maintenon avait presque monté, elles se plaçaient sur un fauteuil égal, et les jeunes filles de Saint-Cyr leur rendaient les mêmes honneurs. Le dernier prodige de la destinée de celle qui fut veuve de Scarron et de Louis XIV, fut de se voir recherchée après la fin de sa puissance.

Il fait ouvrir les prisons aux jansénistes.

La grande affaire qui avait tourmenté la vieillesse du feu roi, celle de la bulle *Unigenitus*, devait être facile à traiter pour un prince qui ne s'échauffait pas en matière de religion. Le régent commença par faire sortir des prisons les malheureux jansénistes que le père Le Tellier y avait entassés. Leurs parens, et cette foule d'amis qu'on trouve dans un parti qui sort de l'oppression, les attendaient à la porte de la Bastille et du donjon de Vincennes. Le régent eut l'attention délicate et politique de ne les rendre à la liberté, que deux jours après les funérailles de Louis XIV, afin que leur aspect n'irritât point les ressentimens déjà trop manifestés du peuple contre ce monarque. Ces martyrs opiniâtres des querelles théologi-

ques inspiraient autant d'intérêt par leur âge avancé et par leurs vertus que par leurs longs malheurs. Chacun voulait voir le marquis d'Aremberg, qui avait été enfermé douze ans pour avoir favorisé l'évasion du père Quesnel des prisons de Malines. La vieillesse prématurée qu'il montrait en sortant des cachots, rendait encore plus illustre le dévouement dont son parti lui faisait honneur. De bons curés étaient rendus à leurs paroissiens, qui, témoins de leur piété, n'avaient jamais consenti à voir en eux des hérétiques. La Sorbonne, qui avait beaucoup varié dans ces controverses, recouvrait des défenseurs distingués des libertés de l'Église gallicane. C'étaient autant d'accusateurs qui s'élevaient contre la mémoire de Louis XIV.

Mais ce qui annonçait mieux encore combien ce monarque avait été entraîné par des préventions injustes, c'était la conduite modérée du cardinal de Noailles. Le régent lui avait donné la direction des affaires ecclésiastiques, en le nommant chef du conseil de conscience. Rien ne l'empêchait plus de dévoiler ses opinions; on fut forcé de voir qu'il n'était point janséniste, et de reconnaître en lui un ennemi de l'oppression, un bon évêque français qui défendait le clergé et la couronne elle-même des invasions de Rome. Il accueillit avec

aménité les prêtres de son diocèse dont il s'était vu abandonné. D'Aguesseau et Joly de Fleury, devenus aussi membres du conseil de conscience, ne montraient pas plus que le cardinal, l'esprit de secte qu'on leur avait supposé.

Conduite des jésuites.

Les jésuites, encore fiers de la puissance qu'ils venaient d'exercer, semblèrent d'abord vouloir se soutenir à l'aide de moyens violens. Le père Le Tellier, au milieu des malédictions dont il était accablé, se croyait garanti par le codicille de Louis XIV, qui le nommait confesseur du roi. Il vint avec confiance se présenter au régent et lui demander quelles seraient ses fonctions, en attendant l'époque où le jeune roi pourrait recourir à son ministère spirituel. Le prince terrassa l'orgueil de ce religieux en lui répondant avec beaucoup de flegme : « Cela ne me regarde pas ; adressez-» vous à vos supérieurs. » Peu après il l'exila à Amiens, où ses confrères supportèrent avec impatience et réprimèrent bientôt ses habitudes de despotisme. Le chagrin de ne pouvoir plus se faire craindre fut le tourment de ses jours [1]. Les jésuites recommencèrent les prédications fanatiques dont ils s'étaient abstenus

[1] Le père Le Tellier, transféré d'Amiens à la Flèche, y mourut en 1719, à soixante-seize ans.

depuis la mort de Henri IV [1]. Mais ils s'aperçurent bientôt que leurs discours emportés ne produisaient pas, sur des Français ivres de plaisirs et fatigués de querelles, le même effet qu'ils avaient autrefois produit sur les âmes échauffées des ligueurs. Ils changèrent de plan: les supérieurs continrent les novices turbulens, en firent des exemples; ils fermèrent les yeux sur tous les scandales de la cour, ils appliquèrent les maximes de leur complaisante morale aux désordres dont ils étaient témoins, ils attendirent le moment où le régent commencerait à se lasser des maximes austères et indépendantes des jansénistes; ce moment arriva bientôt.

Administration des finances.

C'était sans effort que le duc d'Orléans se contenait à l'égard des partis ou des individus dont il avait éprouvé des persécutions, et qui avaient à craindre son ressentiment. Né prodigue et plein de goût pour les spéculations brillantes et dangereuses, il avait à se maîtriser davantage dans ce qui concerne l'administration des finances. Louis XIV les avait laissées dans un état si déplorable, que l'odieux remède de la banqueroute fut proposé après sa

[1] L'un d'eux, nommé Lamothe, appela dans un sermon toutes les foudres du ciel sur le régent; on le fit enfermer. Ce moine factieux s'échappa d'une prison où il était peu surveillé, et se réfugia en Hollande.

mort, non-seulement par des hommes infidès eux-mêmes à tous leurs engagemens, mais par un homme probe et religieux, le duc de Saint-Simon. Celui-ci croyait que la nation, que la noblesse surtout, qui, pour lui, valait toute la nation, verrait avec indifférence la ruine des capitalistes de Paris ; mais il pensait que le duc d'Orléans ne devait pas compromettre son autorité nouvelle en frappant à lui seul un coup aussi violent, et qu'il fallait convoquer les états généraux pour déclarer la banqueroute. Il est aisé d'imaginer le désordre qu'eût jeté dans le royaume un tel conseil s'il eût été suivi, l'indignation qu'auraient éprouvée les trois ordres, le désir qu'ils auraient bientôt conçu de se saisir d'une mission plus importante et plus honorable, enfin l'activité qu'ils auraient donnée à des partis dont nous verrons bientôt les progrès et les entreprises.

Le duc de Noailles combattit, au nom de l'honneur et de l'intérêt de l'État, le pernicieux avis du duc de Saint-Simon. Le régent ne crut pas devoir soumettre l'autorité qu'il possédait à la sanction incertaine des états généraux ; il se déclara contre la banqueroute.

État des finances à la mort de Louis XIV.

Cependant il fallait pourvoir aux besoins de l'Etat pour la fin de l'année 1715 et pour l'année suivante. Le compte qu'avait rendu le

contrôleur général Desmarets en quittant un ministère où il avait fait inutilement de grands efforts de sagacité et de patience, était effrayant. Les dépenses devaient monter à cent quarante-deux millions; il ne restait que trois millions de libres sur le produit des impositions. Le fastueux Louis XIV n'avait laissé au trésor royal que sept à huit cent mille livres d'argent comptant, et il était dû par l'État en billets au porteur, et actuellement exigibles, sept cent dix millions. La dette constituée en rentes sur l'État était en intérêts de quatre-vingt-six millions; ces deux dettes réunies formaient un capital de plus de trois milliards. La misère du peuple était dans une proportion égale à celle de l'État. Il n'y avait plus d'impositions nouvelles à établir que sur les grands biens de la noblesse et du clergé, dont il était difficile de vaincre l'avarice masquée par l'orgueil. Le duc d'Orléans eut le tort de reculer devant cet obstacle, qu'il pouvait au moins aplanir graduellement. Il craignait son propre conseil, composé de grands qui regardaient l'immunité de leurs terres comme le plus beau privilége transmis par leurs aïeux. Le duc de Noailles présenta des expédiens qui, presque tous, lui avaient été enseignés par Desmarets, qu'un caprice injuste du régent éloigna de l'administration. Ces expédiens, dont le détail est

inutile, étaient en général combinés avec sagesse ; mais Noailles y joignit trois opérations violentes, et qui trouvent à peine une excuse dans la nécessité.

Refonte des monnaies.

La première, dont le duc d'Orléans et Noailles lui-même ne se dissimulaient pas les dangers, fut une nouvelle refonte des monnaies. Louis XIV n'avait cessé de recourir à ce moyen. Dans les variations qu'il avait fait subir aux monnaies, la valeur numéraire des espèces avait graduellement haussé depuis 1689 jusqu'en 1712, et graduellement baissé depuis 1712 jusqu'en 1715. L'intérêt du commerce et de l'agriculture demandait un remède à ce désordre ; il y en avait un bien simple, c'était d'établir une échelle de réduction pour remettre les impositions et les engagemens au taux où ils auraient été portés sans l'altération des monnaies. La perspective d'un gain assez considérable à faire sur une nouvelle refonte, éloigna le seul moyen légitime. Ce bénéfice fut d'un cinquième sur la valeur du louis d'or et de l'écu, et rendit soixante-douze millions. Mais la plupart des espèces qui devaient être échangées passaient, comme il était facile de le prévoir, chez l'étranger qui les fabriquait au nouveau titre. Le gouvernement s'enrichissait-il en effet de ce qui appauvrissait et décréditait la France ?

Réduction de la dette de l'État par le moyen du *visa*.

La seconde opération de finances consista dans la vérification de tous les billets sur l'État, autres que les rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville. Elle donna lieu à un examen rigoureux des titres de toutes ces créances; on en rejeta un grand nombre comme falsifiés, ou comme étant le produit de la fraude, de l'escroquerie et de l'usure. Par cette opération, connue sous le nom du *visa*, et que les frères Pâris [1] diri-

[1] Leur père tenait une petite auberge au pied des Alpes, à l'enseigne de la *Montagne*, dont le second d'entre eux conserva le nom; l'aîné s'appelait Pâris, le troisième Montmartel, et le quatrième Duverney. Ils durent leur fortune aux munitionnaires de l'armée du duc de Vendôme. Cette armée manquait de vivres; et Vendôme, arrêté faute de pain, s'emportait contre les munitionnaires lorsqu'il vit arriver un convoi que les frères Pâris, chez qui le conducteur s'était arrêté par hasard, lui amenaient par des chemins fort courts, mais difficiles, et qu'eux seuls et leurs voisins connaissaient. Les munitionnaires, sensibles au service que leur avaient rendu les frères Pâris, donnèrent à ceux-ci de l'emploi; la façon dont ils s'en acquittèrent leur valut de l'avancement, la confiance de leurs supérieurs et de gros profits. Devenus munitionnaires eux-mêmes, ils s'enrichirent et vinrent à Paris chercher une plus grande fortune, qu'en effet ils y trouvèrent. Tous quatre eurent une grande part à l'administration des finances sous Desmarets, le duc de Noailles et d'Argenson. Le nom du dernier de ces quatre frères (Duverney) reviendra plusieurs fois dans le cours de cette Histoire.

gèrent avec habileté, l'État anéantit pour trois cent trente-sept millions de billets exigibles, et gagna du temps pour payer les intérêts ou acquitter la capital de tout le reste.

Chambre ardente contre les traitans.

Les recherches qu'avait entraînées le *visa* fournirent un prétexte pour l'établissement d'une chambre ardente, chargée de juger toutes les fraudes et tous les gains illicites faits par les traitans. On est étonné de trouver dans notre Histoire de continuels exemples de cette ressource des confiscations et des taxes arbitraires qui caractérise essentiellement le despotisme oriental, et qui blesse le principe conservateur des monarchies, la propriété. On est encore plus étonné de trouver ce moyen excusé par les noms de Sully et de Colbert qui se virent forcés d'y recourir, et qui même commencèrent par-là des réformes qu'on admire encore aujourd'hui. Le premier et sans doute le plus grand de ces deux hommes d'État, Sully, avait à réparer les désordres de trente années de guerres civiles. Colbert songeait à décrier la mauvaise administration de Fouquet. Eux-mêmes nous ont appris qu'un tel expédient ne fut point la cause des succès qu'ils obtinrent [1]. Le régent ne pouvait tromper per-

[1] « La recherche que j'avais proposée contre les fi-
» nanciers et les monopoleurs, se fit par l'érection

sonne, lorsqu'il annonçait l'amour de l'ordre qui avait caractérisé ces deux ministres; mais, en créant une chambre ardente, il était sûr d'être applaudi par une grande portion du public. Le peuple aime toutes les apparences d'une justice sévère; l'envie qui le travaille, le besoin qu'il a d'accuser quand il souffre, le plaisir d'humilier ceux qu'une fortune nouvelle a subitement élevés, lui font souvent désirer un tribunal qui, pour juger et condamner, paraît consulter la rumeur publique, et consulte en effet la cupidité du prince.

Les financiers n'avaient pas obtenu, sous Louis XIV, cette considération qu'ils durent depuis, soit à des alliances illustres, soit à une conduite plus honorable, soit à une plus grande élégance de mœurs. La guerre d'Espagne avait donné lieu à d'insignes malversations; les souvenirs cruels qu'elle avait laissés rendaient encore plus odieuses des fortunes bâties sur la misère

» d'une chambre de justice. Mais, comme on n'en re-
» trancha point l'abus des sollicitations et des interces-
» sions, elle ne produisit que son effet ordinaire, l'impu-
» nité des principaux coupables, pendant que les moins
» considérables subirent toute la rigueur de la loi. »

Mémoires de Sully.

Cette chambre de justice, érigée en 1604 par le conseil de Sully, le fut une seconde fois, mais contre son avis, en 1607. Colbert en établit une la première année de son administration, en 1661.

générale. Rechercher ceux qui les avaient acquises, c'était accuser d'ineptie et de profusion le dernier règne ; et l'on est porté à croire qu'un gouvernement qui dénonce les fautes de celui qui l'a précédé, contracte l'engagement de les éviter. Mais la chambre ardente débuta par une violence qui fit comprendre à toutes les classes, combien elles se ressentiraient du coup porté aux traitans. Le tableau des restitutions qui leur étaient demandées fut d'abord de cent soixante millions; pour les effrayer encore plus, on en fit arrêter un assez grand nombre. La crainte de l'échafaud était présentée à tous ceux qui seraient tentés d'enfouir ou de faire disparaître leurs trésors. On s'attendait à voir couler le sang; le peuple français, qui pardonne souvent l'injustice et les exactions, ne pardonne pas long-temps la cruauté. Le régent rit de l'orage qu'il avait excité, dès que les effets en devinrent trop sérieux. Il eut pitié, en même temps que le public, des financiers qu'il faisait poursuivre. Il acorda des réductions sur les taxes énormes qui devaient grossir le trésor royal. Ce fut bientôt pour les courtisans une spéculation très-lucrative que de demander au régent des grâces qu'il ne savait jamais refuser. Dans leur premier effroi, les traitans vinrent implorer l'appui des nobles; lorsque l'alarme commença à diminuer, les nobles venaient

eux-mêmes trouver les traitans, et leur vendaient leur protection au rabais. C'est de ce moment que date une alliance intime de la noblesse avec la finance. Les dames de la cour s'avilirent en faisant un trafic d'une intercession qui est le plus beau droit et l'un des charmes les plus touchans de leur sexe. Les membres de la chambre ardente se déshonorèrent par leur vénalité. Le public se réjouit de l'habileté des traitans à parer les coups qu'on voulait leur porter, et punit avec des chansons et des bons mots la bassesse et la cupidité de leurs protecteurs[1]. Ces taxes arbitraires firent à peine entrer quinze millions dans le trésor royal.

Malgré le vice des trois opérations de finances que je viens d'indiquer, le gouvernement se trouva au bout d'une année dans une situation bien moins déplorable que sous Louis XIV. Le duc de Noailles eut le talent de persuader

[1] On rapporte qu'un partisan taxé à douze cent mille livres, répondit à un seigneur qui lui offrait de l'en faire décharger pour trois cent mille : « Ma foi, monsieur le comte, vous venez trop tard ; j'ai fait mon marché avec madame pour cent cinquante mille livres. »

Le président de la chambre de justice fut appelé ironiquement *Garde des sceaux*, parce qu'il s'était approprié, de la dépouille du fameux traitant Bourvalats, des seaux d'argent pour rafraîchir les vins et liqueurs, et qu'il avait l'impudence de les produire sur sa table.

qu'on n'aurait plus recours à des expédiens aussi rigoureux. La banque de Law qui s'établit ensuite, et dont j'aurai à parler plus loin avec détail, suffit, pendant le court période de sa sagesse et de sa véritable prospérité, pour faire renaître le crédit. Les particuliers montrèrent, dans leurs entreprises commerciales, une vivacité que la guerre avait long-temps enchaînée. La tristesse des dernières années de Louis XIV s'effaça de toutes parts ; il se fit, ou plutot il parut se faire la révolution la plus subite dans les mœurs.

Tout a pris un nouvel aspect à la cour : l'hypocrisie fuit, et la décence ne la remplace pas ; les vices masqués se découvrent ; le libertinage qui, auparavant, avait cherché le mystère, brave le scandale ; ceux des courtisans qui sont nés avec les passions les moins ardentes, travaillent à se donner l'apparence de quelque déréglement. Les blasphèmes, les sermens souillés des images de la débauche, sont substitués au ton noble et réservé de Louis XIV ; l'impudence les profère, la bassesse y applaudit. Les festins n'ont plus de joie sans l'ivresse. Comme on ne rougit d'aucun excès, on ne s'offense d'aucun reproche. Les vaudevilles les plus satiriques sont pardonnés en faveur de leur cynisme. On se fait un jeu d'offenser à la fois la piété, la vertu, la pudeur.

Mœurs de la cour.

La cour était si impatiente de se livrer à ces désordres, qu'elle ne respecta point le deuil du monarque dont le peuple avait insulté les funérailles. Les étrangers furent plus fidèles à honorer la mémoire d'un roi qui les avait si long-temps vaincus, et dont à leur tour ils avaient humilié la vieillesse. Les fêtes et les plaisirs de toute espèce étaient encore suspendus à Vienne, plus de quatre mois après la mort de Louis XIV. Ce fut l'ambassadeur de France, le comte de Luc, qui interrompit un carnaval ennuyeux, par le bal le plus brillant. En blessant les convenances à Vienne, il fut jugé, à Paris, un courtisan habile.

La joie était animée par l'invention récente du bal de l'Opéra [1]. Le duc d'Orléans aimait à y paraître, même sans travestissement, et se faisait un jeu de répondre avec gaieté à des apostrophes familières et piquantes. Le duc de Noailles, l'allié et l'ami de madame de Maintenon, accompagnait quelquefois le régent, et croyait de son devoir de chanceler un peu quand le prince était ivre. Ce fut sans doute par ce même esprit de déférence qu'il entretint une actrice de l'Opéra. Il indiquait aux courtisans une mesure à garder dans un liber-

[1] Le chevalier d'Auvergne, qui donna l'idée de ce plaisir nouveau, en fut récompensé par une pension de deux mille écus.

tinage factice, comme il avait fait auparavant dans une dévotion feinte.

Les soupers du régent étaient l'école d'une corruption qui tendait à se répandre dans tout le royaume. Philippe voyait avec joie arriver l'heure où cessaient pour lui les soins et les embarras de l'autorité. Il s'enfermait alors avec les compagnons et les compagnes de ses plaisirs. Le marquis de Canillac veillait un peu à ce que les festins de la cour ne ressemblassent point tout-à-fait à ceux des hommes sans délicatesse. Le duc d'Orléans, qu'il avait quelquefois sauvé d'un état complet d'ivresse, l'appelait son mentor; il feignait de se retirer avec lui, et s'échappait pour voler à d'autres orgies. Nocé, d'Effiat, Brancas, La Fare, Broglie et beaucoup d'autres, faisaient assaut de dissolution pour justifier cette odieuse et absurde dénomination de *roués* inventée par leur maître. L'impiété était l'assaisonnement le plus recherché de ces débauches; et les jours que la religion consacre aux plus imposantes solennités, étaient signalés par des excès d'une invention nouvelle [1]. Soupers du régent.

[1] « Les soupers du régent (dit Saint-Simon) étaient toujours avec des compagnies fort étranges, avec ses maîtresses, quelquefois des filles de l'Opéra ; souvent avec la duchesse de Berry, quelques dames de moyenne vertu, une douzaine d'hommes que, sans façon, il ne

La duchesse de Berry venait quelquefois prendre place à ces banquets. Elle en offrait au régent de semblables, dans le palais du Luxembourg. Elle était encore plus impudente dans son orgueil que dans ses plaisirs. Idolâtrée d'un père qui s'était résolu à braver les odieuses interprétations que le public donnait à sa tendresse, elle obtenait tout de lui pour son faste et pour

nommait pas autrement que ses *roués*, et quelques gens sans nom, mais brillans par leur esprit et par leur débauche. La chère y était exquise; les convives, et le prince lui-même, mettaient souvent la main à l'œuvre avec les cuisiniers; et dans les séances chacun était repassé, les ministres et les familiers comme les autres, avec une liberté qui était une licence effrénée.

» Les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville, les vieux contes, les disputes, les plaisanteries, les ridicules, rien ni personne n'était épargné. M. le duc d'Orléans y tenait son coin comme les autres; mais il est vrai que très-rarement tous les propos lui faisaient la moindre impression. On buvait beaucoup et du meilleur vin; on s'échauffait, on disait des ordures à gorge déployée et des impiétés à qui mieux mieux; et, quand on avait fait du bruit et qu'on était bien ivre, on s'allait coucher.

» Du moment où l'heure du souper venait, tout était tellement barricadé au dehors que, quelque affaire qui pût survenir, il était inutile d'essayer de parvenir jusqu'au régent; je ne dis pas seulement des affaires inopinées, mais de celles qui eussent le plus dangereusement intéressé l'État et sa personne. Cette clôture durait jusqu'au lendemain.

le délire de sa vanité [1]. On la vit paraître sous un dais dans sa loge à l'Opéra, ce que la reine, épouse de Louis XIV, ne s'était point permis. Les spectateurs la forcèrent, par leurs murmures, à ne point répéter cette innovation. Une compagnie de gardes qu'elle se fit donner devint un sujet de satires sanglantes.

Les femmes s'étaient flattées de jouer un beau rôle sous un règne consacré aux plaisirs. Elles furent déçues dans cette espérance, précisément parce que les barrières dont elles avaient pu se plaindre n'étaient que trop écar- **Maîtresses du régent.**

» Ce qu'il y a de fort extraordinaire, c'est que ni ses *roués*, ni ses maîtresses, ni la duchesse de Berry, au milieu de l'ivresse, n'aient jamais pu savoir de lui rien d'un peu important sur quoi que ce soit de l'État. Le scandale de ce sérail public et celui des impiétés et des ordures journalières des soupers étaient extrêmes et connus partout. Toutes ses maîtresses pouvaient peu de chose, n'avaient aucune part aux affaires, et tiraient médiocrement d'argent. »

Mémoires de Saint-Simon.

[1] Cette princesse s'avisa un jour de recevoir la visite de l'ambassadeur de Venise, placée dans un fauteuil sur une estrade de trois marches. L'ambassadeur, surpris, fit une révérence, tourna le dos, et sortit sans dire un mot. Il rassembla le jour même les ministres étrangers, et tous déclarèrent publiquement qu'aucun d'eux ne remettrait les pieds chez la duchesse de Berry.

DUCLOS.

tées. L'amour fut tellement profané, que la galanterie, qui en est l'image, ne fut plus qu'un vain cérémonial chaque jour plus mal observé. Quoique le duc d'Orléans fût enjoué, spirituel, et que sa figure assez noble exprimât la franchise et la bonté, il avait avec les femmes un ton qui devait effaroucher la plus faible pudeur. Bientôt elles s'aperçurent qu'il n'y avait pour elles que des rôles avilissans à jouer à la cour; ces rôles-là ne furent cependant pas dédaignés. Louis XIV avait approché ses maîtresses du trône, et avait fait rejaillir sur elles l'éclat et même la gloire dont il brillait. Les maîtresses du régent, beaucoup plus nombreuses, eurent si peu de pouvoir sur son esprit, qu'on ne trouve leur influence dans aucun des actes importans de son administration, et qu'elles n'eurent même qu'une part assez modique à ses prodigalités. Il avait conservé un souvenir amer des disgrâces qu'avait attirées sur lui mademoiselle de Séry, dans l'affaire d'Espagne. Il s'était promis de ne plus se laisser subjuguer par aucune femme. Celle de ses maîtresses à laquelle il revenait le plus souvent, madame de Parabère, l'emportait à ses yeux sur toutes ses rivales, parce qu'elle avait peu d'esprit. Une femme qui en avait beaucoup, et qui joignait à cet avantage une figure fort jolie et une grande habileté dans l'intri-

gue[1], cessa de plaire au régent dès qu'elle voulut interrompre par des conseils politiques les plaisirs qu'il goûtait auprès d'elle. Il l'en avertit par une réponse cynique et très-humiliante. Il donna le même avis à l'aimable et spirituelle comtesse de Sabran ; mais au moins il l'assaisonna de quelques grâces. Après avoir écouté avec une froideur assez dédaigneuse une exhortation qu'elle lui faisait sur une affaire d'État, il la conduisit devant une glace. « Regardez-» vous, lui dit-il ; est-ce devant une aussi » jolie figure qu'on doit parler d'affaires si » tristes et si sérieuses[2] ? »

La duchesse d'Orléans, soutenue par beaucoup de flegme et d'orgueil, ne daignait point s'offenser des infidélités de son mari. Plein d'égards pour cette princesse, il s'efforçait de garder un peu d'équité dans les différens continuels qui s'élevaient entre elle et sa fille, la duchesse de Berry. Il avait un ton respectueux, tendre et plein d'enjouement avec sa mère[3] ;

[1] Madame de Tencin. On la fera connaître sous différens rapports dans le cours de cette Histoire.

[2] Ce fut la comtesse de Sabran qui, dans un souper du régent, lança ce sarcasme fameux : « Dieu, après avoir créé l'homme, prit un reste de boue dont il fit l'âme des princes et des laquais. » Le prince déclara l'épigramme excellente.

[3] Charlotte-Élisabeth de Bavière, seconde femme

il la visitait tous les jours. Celle-ci, accoutumée à se considérer comme une étrangère à la cour de Louis XIV, observait, par habitude ou par prudence, la même réserve à la cour de son fils. Elle offrait, sous un extérieur dépourvu de grâces, une bonté et un sens droit qui n'étaient altérés que par des préjugés de noblesse allemande sur lesquels elle était intraitable, et qui la rendaient quelquefois inhumaine. On retrouvait en elle quelques traits de cet esprit original qui distinguait le régent; rien de plus ingénieux que ce qu'elle disait de lui : « Les » fées furent conviées à la naissance de mon » fils; chacune d'elles le doua d'une qualité » heureuse. Une méchante fée, qui n'avait » point été invitée, vint, et, ne pouvant plus » effacer tous les dons de ses compagnes, elle » déclara que le prince n'en ferait point un » bon usage. »

Madame n'avait donné qu'un seul conseil au duc d'Orléans au moment où il prit les rênes de l'État ; elle lui avait demandé, et en avait obtenu la promesse de ne jamais confier à l'abbé Dubois aucun emploi important. Elle prévoyait sans doute que ce personnage serait

de Monsieur, frère unique de Louis XIV. De ce mariage naquirent le régent et deux princesses, dont l'une fut duchesse de Lorraine, et l'autre reine de Sicile.

l'opprobre de la régence. Elle ne lui pardonnait pas, surtout, d'avoir engagé son fils à épouser une bâtarde de Louis XIV. Le régent tarda peu à violer sa promesse, et l'abbé Dubois fut nommé conseiller d'État [1]. Dans un moment où l'on ne s'étonnait et ne s'offensait de rien, cette nomination fit cependant un grand scandale. Les membres du conseil rougirent d'un tel collègue. Tout le décriait auprès d'eux, l'obscurité de sa naissance et l'infamie de ses mœurs. Sa figure était basse, et portait tellement l'empreinte de tous les vices, que l'hypocrisie ne pouvait s'y placer avec succès. Il n'était pas étranger aux belles-lettres; il jugeait, citait, et pouvait traduire les auteurs latins avec goût; mais il n'avait acquis que superficiellement et fort tard l'instruction nécessaire à l'homme d'État. Il croyait y suppléer par le talent de connaître les hommes. Dans ses études à cet égard, il avait fait de tous les vices qui lui étaient particuliers le partage de l'espèce humaine. Il avait dans l'athéisme une fermeté qui n'appartient le plus souvent qu'à des ignorans dépravés. Saint-Laurent, homme habile, qui avait dirigé sur d'excellens principes l'éducation du duc de Chartres, eut le malheur de faire choix d'un tel personnage pour cor-

[1] A la fin de l'année 1715.

riger les thêmes du jeune prince, et mourut sans avoir été éclairé sur les défauts d'un si pernicieux instituteur. Comme le duc de Chartres avançait déjà dans son adolescence, on ne laissa auprès de lui que l'abbé Dubois. Celui-ci ne se contenta point de justifier, par des maximes impudentes, tous les plaisirs qui devaient attirer un jeune homme bouillant; il s'en rendit le ministre, le fit échapper à une surveillance importune, et lui apprit à braver celle que l'opinion exerce particulièrement sur les princes. Bientôt il l'initia dans ces infâmes théories que l'esprit, appelé au secours du vice, a su imaginer dans tous les temps. Il lui présentait la vertu comme un mensonge inventé par des fourbes adroits, et comme la chimère des esprits faibles ou exaltés. Il avait exercé son élève à rapporter toutes les actions des hommes à des mobiles qu'ils n'oseraient avouer. L'heureux naturel du prince modifia l'effet de si dangereuses leçons. Tandis qu'il se pénétrait d'une doctrine qui lui montrait partout des êtres vils où méchans, il goûtait et faisait connaître à tout ce qui approchait de lui le charme de la bonté. Il échappait par son inconséquence même à des principes dépravés, ou du moins il ne les appliquait qu'à ses mœurs. C'était peut-être là tout ce que voulait l'abbé Dubois. Son caractère était plus

bas qu'atroce. Les qualités aimables de son élève réagirent sur lui-même, et tempérèrent ses vices. Dans le pouvoir absolu auquel Dubois s'éleva par les degrés les plus rapides, on ne peut lui reprocher aucun acte sanguinaire. Il ne repoussa jamais par la terreur le ridicule dont toutes ses dignités ne pouvaient l'affranchir.

Nous avons vu quelles étaient ses liaisons avec l'ambassadeur d'Angleterre. Il tenait plus fortement que jamais au projet d'unir par un traité d'alliance les maisons de Hanovre et d'Orléans. Des considérations politiques faisaient hésiter le régent, avant de signer un acte qui décèlerait son ambition, et compromettrait les intérêts de la France. Dubois était entraîné par un motif irrésistible pour lui, sa cupidité; le nouveau conseiller d'État partit avec les pouvoirs d'un ministre plénipotentiaire. Son absence permit au régent plusieurs actes qui rendaient de jour en jour son autorité plus chère aux Français.

D'Aguesseau est fait chancelier ; son portrait.

Le chancelier Voisin mourut subitement le 2 février 1717, haï du parti auquel il avait été infidèle, et méprisé de celui en faveur duquel il avait trahi les volontés de Louis XIV. Le régent nomma d'Aguesseau pour lui succéder. Le public, transporté de ce choix, aima mieux y voir un hommage à la vertu qu'une dette de la reconnaissance. Le seul d'Aguesseau fut loin

de partager l'allégresse que faisait naître son élévation. Ce n'était point seulement par modestie qu'il était effrayé d'un tel fardeau; il pressentait tout ce qui le rendrait bientôt incommode dans une cour licencieuse. En sortant de chez le régent, qui lui avait appris sa nomination avec cette grâce que donne le contentement de soi-même, il rencontra Joly de Fleury, son ami, son second. « Ce qui me console, lui dit-il, c'est que vous êtes nommé procureur général. » J'avais à revenir tout à l'heure sur les commencemens de Dubois. Quelle belle tâche que de rappeler ceux de d'Aguesseau! Un père vertueux, magistrat plein de lumières et d'intégrité, avait dirigé son éducation; elle avait été perfectionnée à l'école de Port-Royal. Son âme reconnaissante s'attacha encore plus à ses maîtres, à ses compagnons, quand il les vit persécutés. Il n'avait point pris auprès d'eux une vive ardeur pour les controverses; il avait mieux aimé se fortifier de leurs mâles vertus et de leurs conseils austères, pour remplir avec honneur les fonctions de la magistrature. A l'âge de vingt-un ans, il était déjà la gloire du barreau français. Personne ne fit jamais mieux sentir que lui l'importance et la noblesse du ministère d'avocat général; il y montrait une telle éloquence et une telle impulsion de vertu, qu'un des magistrats les plus recommandables, De-

nys Talon, dit, après l'avoir écouté : *Je voudrais finir comme ce jeune homme commence.* Fils pieux, bon époux, père vigilant, ami zélé, il avait le bonheur de retrouver ses vertus dans sa famille. Il aimait passionnément les sciences et les belles-lettres, et s'en servait pour féconder et pour orner la jurisprudence. Ses discours, son maintien, ses regards, tout annonçait en lui la paix de l'homme juste, et sa bienfaisante activité. Il y aura de grands, d'excellens magistrats en France tant qu'on y lira les plaidoyers et les harangues de d'Aguesseau. Si l'on n'y trouve point toute la véhémence qui distingue les orateurs de l'antiquité, il faut songer qu'il parlait dans le calme d'une fonction que les anciens n'ont point connue, et qui interdit à l'orateur les puissans effets des mouvemens passionnés. Une autre cause tempérait aussi l'éloquence, et ralentissait la marche de d'Aguesseau. Il craignait la moindre tache dans son style, comme le moindre reproche dans sa vie privée et publique. Tant qu'il y avait pour lui le moyen d'éluder un obstacle, il se refusait à le franchir. Profond publiciste, il avait surtout cherché dans nos lois à quel point le citoyen d'une monarchie peut être libre. Dévoué au roi par tout ce qui entraîne les Français, dévoué à l'église par la pureté et la fermeté de sa foi, il aimait et défendait avec courage les

limites que l'autorité royale du monarque ne trouvait alors que dans le parlement, et celles que l'autorité du pape ne trouvait plûs que dans les immunités de l'Église gallicane.

Les ennemis du régent se rallient autour de la duchesse du Maine.

Le duc d'Orléans, du sein des plaisirs, gouvernait la France avec beaucoup plus de facilité que Louis XIV ne l'avait fait dans ses dernières années. Le duc du Maine et les partisans qui lui restaient montraient de la tristesse en affectant de la résignation. Son épouse, vive et fière, dissimulait son dépit. Elle continuait à donner et à recevoir à Sceaux des fêtes qui lui fournissaient une occasion de s'attacher des nobles, des prélats, des magistrats et des gens de lettres. Les hommages les plus ingénieux ou les plus recherchés de leur galanterie la flattaient moins que les satires qu'ils pouvaient faire de l'administration et des mœurs du duc d'Orléans. C'était de Sceaux que les chansons et les épigrammes se répandaient dans Paris. Le régent était si indifférent sur leur effet, qu'il paraissait dédaigner d'en connaître la source. Une grande partie de la noblesse venait de se jeter sur les dépouilles des hommes de finance, l'autre ne montrait qu'une ambition frivole. Le clergé, divisé sur l'affaire de la bulle, manquait d'unité dans sa direction, et ne tourmentait pas le régent par une censure importune. Le parlement, soumis à son grand régulateur d'A-

guesseau, se reposait sur un tel gardien de ses droits. Le duc d'Orléans, qui connaissait chacun de ces corps et les prétentions qu'ils élèvent ou font revivre dans des temps de minorité, ne se fiait point à ce calme apparent; il résolut de susciter entre eux de telles discordes, que de long-temps ils ne pussent former une ligue dangereuse. Quoiqu'il ne fût point né avec un esprit tracassier, il avait besoin de voir quelque mouvement autour de lui. La vengeance qu'il aimait à tirer de ses ennemis était de les diviser et de les mettre aux prises.

Pour ouvrir la scène de ces démêlés politiques dans lesquels il se proposait de paraître un arbitre impartial, il fit choix du duc de Bourbon. Ce prince n'avait que beaucoup d'orgueil pour soutenir le nom du grand Condé. Avec un esprit de domination très-caractérisé, il fut toujours l'instrument de l'ambition et des desseins d'autrui. Il se déclara l'ennemi le plus ardent des princes légitimés, et particulièrement du duc du Maine, auquel il enviait tous les emplois qui en faisaient encore le second personnage de la régence.

Le prince de Conti et le comte de Charolais se joignirent au duc de Bourbon. Le 22 août 1716, ils présentèrent au roi une requête pour faire révoquer les édits par les-

quels Louis XIV avait déclaré ses fils légitimés princes du sang et capables de succéder à la couronne. Leur principe était qu'une naissance légitime avait toujours été considérée par les lois du royaume comme une condition nécessaire pour occuper le trône. Ils traitaient d'actes scandaleux les édits qui avaient rompu un ordre fondé sur la religion et sur la morale.

Prétentions des ducs et pairs. 1717. Mai.

Bientôt les ducs et pairs intervinrent dans la querelle. Pour humilier encore davantage les princes légitimés, ils s'élevèrent contre la déclaration de 1694, qui accordait à ceux-ci la préséance sur eux. On voyait avec surprise figurer parmi les réclamans, les maréchaux de Villeroy et de Villars qui avaient adoré toutes les volontés de Louis XIV. Ils étaient entraînés, ainsi que tous les autres, par le duc de Saint-Simon. Les idées singulières de ce seigneur sur l'origine et sur les droits de la pairie, son caractère aigre et opiniâtre, son esprit mordant, sa piété sévère, et par-dessus tout son crédit auprès du régent, le rendaient chef de la ligue des ducs et pairs. Il s'efforçait de leur persuader que le temps était venu pour eux de remonter au rang des grands vassaux de la couronne. Son système établissait un immense intervalle entre eux et la noblesse. En même temps il les engageait dans une

guerre peu politique contre le parlement[1] de Paris, et les portait à réclamer un rang au-dessus de celui qu'ils occupaient dans ce corps.

La noblesse et le parlement s'unirent pour leur résister. Comme on craignit que Saint-Simon ne parvînt à leur procurer l'appui du régent, on se rapprocha du duc du Maine, dont la cause, dix-huit mois auparavant, avait été si généralement abandonnée. La duchesse son épouse se crut assez forte pour résister à ses parens jaloux, et sut si bien échauffer un procès, qu'elle faillit en tirer des étincelles de

Le parti du duc du Maine se fortifie.

[1] Le parlement se prévalut de l'importance extrême qu'il acquit pendant la guerre de la Fronde pour s'assurer différentes prérogatives. Les présidens à mortier prétendirent devoir opiner avant les pairs. Quelques-uns de ceux-ci, liés d'intrigues avec le parlement, se soumirent à cette prétention; d'autres se turent ou ne firent qu'une faible résistance. Les circonstances étant devenues moins favorables au parlement, les pairs adressèrent leurs réclamations à Louis XIV, qui voulait humilier et contenir ce corps ambitieux. Ils représentaient qu'ils étaient les juges nés de la nation, qu'ils avaient succédé aux droits des anciens grands vassaux de la couronne, que leur dignité était héréditaire, qu'enfin la cour de justice du parlement tirait son plus grand honneur de la présence des pairs et du titre de cours des pairs.

Les présidens disaient qu'ils ne faisaient qu'un avec le premier président; que toute la présidence représentait le roi; que le parlement était la cour des

guerre civile. Ses familiers la virent avec étonnement renoncer à ses plaisirs accoutumés, et suspendre les fêtes où elle était louée, encensée sous toutes les images de la mythologie, pour chercher dans de vieilles chroniques des exemples de l'élévation des princes bâtards. Les érudits venaient lui apporter leurs secours. Elle ne dédaignait pas même ceux qui, exclusivement occupés de l'Histoire ancienne, ne pouvaient fournir des exemples favorables à la cause de son mari que parmi des princes assyriens, mèdes ou perses[1]. Il y avait

pairs, non-seulement parce que les pairs y avaient obtenu séance, mais parce qu'ils y étaient jugés. La décision de Louis XIV fut un accommodement qui ne satisfit ni les pairs ni les présidens. Les pairs devaient opiner les premiers dans les séances où se trouvait le roi, et les présidens conservaient le droit qu'ils s'étaient arrogé dans toutes les autres séances. Ce débat devint extrêmement vif sous la régence. Le parlement se vengea de quelques Mémoires où il était traité avec mépris, par des recherches sur l'origine des maisons qui prétendaient succéder aux droits des grands vassaux de la couronne. Le résultat en fut très-mortifiant pour plusieurs des pairs, dont la noblesse était d'une date assez récente. Le régent s'amusa quelque temps de cette contestation, et finit par la terminer à l'avantage des pairs. Il les rétablit dans le droit de préséance sur les présidens à mortier, et dans celui de donner leur avis avant eux et dans la même posture.

[1] Écoutons sur ce sujet l'enjouée et spirituelle ma-

long-temps qu'on se servait de l'érudition pour préparer les esprits à la puissance des fils légitimés de Louis XIV. Le père Daniel avait composé dans cet esprit son Histoire de France. Dans ses recherches officieuses, ce jésuite avait montré une grande prédilection pour tous les enfans nés des amours adultères de nos rois. L'éloquent et spirituel cardinal de Polignac, et Malezieu, qui, voulant réunir les deux professions d'homme de lettres et d'homme de cour, n'obtenait que de médiocres succès dans l'une et dans l'autre, recueillaient toutes les découvertes faites par la duchesse du Maine. Grâce à leurs soins, on vit paraître le Mé-

dame de Staal : « Les immenses volumes entassés sur le lit de madame la duchesse du Maine la faisaient ressembler, toute proportion gardée, à Encelade, abîmé sous le mont Etna. J'assistais à son travail, et je feuilletais aussi les vieilles chroniques et les jurisconsultes anciens et modernes. Le désir d'enrichir cet ouvrage (le Mémoire des princes légitimés) de tout ce qui pouvait lui donner plus de poids, faisait ramasser de toutes parts les exemples et les autorités favorables à la cause. Mille gens obscurs s'offraient à ses recherches, et venaient apporter leurs minces découvertes. La plupart m'étaient renvoyés, ou avertis du moins de s'adresser à moi. Un, entre autres, renommé par son grand savoir (c'était Boivin l'aîné, plus hébreu que français, plus au fait des usages des Chaldéens que de ceux de son pays, qui ne connaissait

moire des princes légitimés. Ils y faisaient un appel à la nation; ils prétendaient que les états généraux pouvaient seuls prononcer sur le rang de tous les membres de la famille royale. Ils en demandaient une convocation prochaine; si les circonstances ne la permettaient pas, la décision de cette affaire devait, suivant eux, être différée jusqu'à la majorité du roi.

La marche des princes légitimés parut habile, et l'on crut que le duc d'Orléans en serait embarrassé. La duchesse du Maine avait mis encore plus d'activité dans ses intrigues que dans ses études de droit public. Elle avait lié un grand

d'autre cour que celle de Sémiramis), demanda d'être introduit à la nôtre avec ses antiques trésors, peu utiles à l'affaire dont il s'agissait. Des exemples tirés de la famille de Nemrod n'eussent été guère concluans pour celle de Louis XIV. Cependant on lui donna jour, et on lui fit dire de venir chez moi. Lorsqu'il arriva, j'étais à la toilette de madame la duchesse du Maine; on vint m'avertir. Elle me dit: *Ne vous en allez pas, il n'y a qu'à le faire entrer, je le verrai.* Il entra chez elle, préoccupé qu'on le menait chez une de ses femmes de chambre. Les lambris dorés, l'appareil de sa toilette, la quantité de gens qui la servaient, rien ne put le tirer de sa première pensée. Il lui parla, l'appela toujours *mademoiselle*, et sortit sans se douter qu'il eût parlé à d'autre qu'à moi. »

Mémoires de Staal.

nombre de nobles à sa cause ; elle avait animé contre les ducs et pairs plusieurs gentilshommes attachés au régent, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers de l'ordre de Malte. Ceux-ci, par leur zèle à la servir, flattaient le grand-prieur de Vendôme, issu d'un fils légitimé de Henri IV. Elle avait gagné jusqu'à des seigneurs protestans, quoiqu'il semblât que rien ne dût les rapprocher d'un parti qui s'était toujours joint à leurs persécuteurs. Plusieurs nobles, parmi lesquels on remarquait un Montmorenci, un Châtillon, un Laval, un d'Estaing, présentèrent une requête au roi, et s'élevèrent avec force contre les prétentions des ducs et pairs. Il y perçait un attachement pour le duc du Maine qui inquiéta le régent. Il condamna sévèrement cette requête, et fit défense qu'on en présentât de semblables. Peu de temps après, d'autres gentilshommes s'adressèrent au parlement, et demandèrent, comme l'avaient fait les princes légitimés, une convocation des états généraux. Le régent irrité fit arrêter six des principaux signataires, et punit par un mois de séjour à la Bastille l'appui qu'ils donnaient au duc du Maine.

1717. Mai.

Le parlement garda le silence sur ce coup d'autorité. Il avait été plus troublé que le régent lui-même de la demande d'une convocation des états généraux. L'existence politique qu'il avait

conquise tenait à la supposition qu'il les représentait dans les intervalles de leurs sessions. Les trois ordres assemblés auraient bien pu ne pas confirmer cette prétention du parlement. Les ducs et pairs ne se flattaient pas non plus de voir sanctionner leur système par les états généraux. Le régent, investi d'une autorité libre et entière, n'avait rien à leur demander, et pouvait les craindre. D'ailleurs, les projets de Law avaient déjà séduit son imagination ; et comme tout leur succès dépendait d'un prestige à créer, il ne convenait pas de les soumettre à un examen rigoureux. Ces motifs le décidèrent à étouffer une contestation que lui-même avait suscitée, mais qui pouvait amener un résultat très-opposé à ses vœux. Il évoqua le procès des princes au conseil de régence, et fit rendre, le 2 juillet 1717, un arrêté en forme d'édit qui révoquait et annulait celui de 1714 et la déclaration de 1715, déclarait le duc du Maine et le comte de Toulouse inhabiles à succéder à la couronne, les privait de la qualité de princes du sang, et leur en conservait seulement les honneurs, attendu la longue possession.

D'autres querelles s'élèvent.

Cette décision, où la fermeté se trouvait jointe à des ménagemens délicats, satisfit le public. Le duc du Maine, heureux au moins de retenir quelques vains honneurs, l'eût accepté sans murmure, si son épouse ne lui eût fait honte

de sa résignation. Elle laissa éclater son dépit, quoiqu'il convînt au projet de vengeance qu'elle forma bientôt, de le contenir avec soin. Par cette imprudence, elle provoqua le régent à faire subir une humiliation nouvelle au duc du Maine. Il restait à prononcer sur la requête des ducs et pairs contre les princes légitimés. On l'avait trouvée dure, et la noblesse la considérait comme le premier degré des usurpations annoncées par les ducs et pairs. Le parlement n'y était pas moins opposé, parce qu'il prévoyait que leur orgueil, satisfait sur ce point, pèserait bientôt sur lui-même. Ainsi cette seule contestation portait le germe de beaucoup d'autres. Le régent aimait à les voir se multiplier, et ses vœux à cet égard furent comblés. Chaque jour amenait une dispute nouvelle entre tous les corps et tous les grands qui eussent pu troubler la régence. Le duc de Bourbon, qui trouvait très-commode d'attaquer son rival devant un juge aussi prévenu que le duc d'Orléans, ne se contenta point d'un premier avantage. Sa haine était enflammée par le ressentiment d'un procès qu'il avait perdu contre sa tante, la duchesse du Maine, relativement à la succession de Monsieur le Prince. Il voulut enlever au duc du Maine la surintendance de l'éducation du roi.

On ne voyait de tous côtés que des disputes

de préséance. La place ou la forme des tabourets fournissait matière à des recherches juridiques interminables. Les grands de l'État ne pouvaient, dans aucune solennité, ni marcher ni s'asseoir sans un arrêt du conseil ou du parlement. Ce corps lui-même se piqua d'enchérir sur toutes les vanités dont il était l'arbitre; il prétendit avoir la droite sur le régent, dans une procession instituée par Louis XIII en l'honneur de la Vierge. Le régent termina un débat qui avait entraîné de longues négociations, en paraissant à cette cérémonie avec la même pompe que Louis XIV aurait pu le faire. Cette manière de représenter le roi fut regardée par les mécontens comme un essai d'usurpation. Le parlement suivit le régent d'un air triste et sévère.

Affaires extérieures; troubles de l'Angleterre.

Pendant que la France s'occupait de ces intrigues, l'Europe était loin de goûter le repos profond que lui avaient promis les traités d'Utrecht et de Rastadt. Deux guerriers couverts de gloire, le czar Pierre et Charles XII, des hommes d'État habitués aux combinaisons les plus vastes et les plus artificieuses, Victor-Amédée, le cardinal Albéroni et le comte de Goertz agitaient la scène politique, et s'étudiaient à faire correspondre les orages du Nord avec ceux du Midi. La France offrait une barrière à leurs desseins turbulens, et de

toutes parts on cherchait à l'ébranler. Voyons comment elle sut résister à ces secousses, par quels moyens, et à quel prix elle conserva la paix.

J'ai parlé, dans le premier livre de cette histoire, des faibles secours que Louis XIV avait accordés au prétendant, lorsque ce prince se disposait à partir pour l'Écosse, où ses partisans en armes l'appelaient. La mort de ce monarque arrêta dans ses projets l'héritier des Stuarts. Presque assuré que le duc d'Orléans ne le seconderait pas, il revint se cacher en Lorraine. Mais en peu de temps la situation de l'Angleterre devint telle, que ses espérances se ranimèrent, et qu'il put même se flatter que la politique de la France concourrait avec ses vœux. Le nouveau roi d'Angleterre, Georges Ier., avait eu le tort de s'annoncer comme un chef de parti. Il s'était aveuglément livré à celui des wighs; et les torys, persécutés, n'avaient plus d'autre ressource que de se réunir aux jacobites. Ils le firent dans le nord de l'Angleterre, et bientôt l'Écosse, toujours portée pour les Stuarts, avait répondu à ce signal. Le lord Bolingbroke, accusé de haute trahison pour avoir fait une paix glorieuse et utile à son pays, et le duc d'Ormond, proscrit sans avoir été entendu, s'étaient retirés en France, d'où ils correspon-

daient avec les rebelles. L'armée du comte de Marr se grossissait; les troupes du roi étaient mécontentes; elles se plaignaient surtout des gains honteux que le duc de Marlborough avait faits sur leur habillement et sur leur équipement. L'avarice la plus sordide, passion qui rarement a souillé les héros, avait contribué à éteindre le génie de ce grand capitaine. Il parut survivre à sa gloire sous un règne qui était le triomphe de son parti [1]. Bientôt de

[1] Le duc de Marlborough mourut le 16 juin 1722, âgé de soixante-treize ans. Il avait eu, dès 1716, une violente attaque d'apoplexie qui avait dégénéré en une paralysie presque universelle. Dès lors ses facultés intellectuelles avaient décliné sensiblement; et ce ne fut que pour la forme qu'en 1719, au départ du roi Georges Ier. pour l'Allemagne, le nom du duc fut inscrit parmi ceux des régens du royaume. Né en 1650, et fils d'un baronnet dont la famille était ancienne, mais sans illustration, Jean Churchill dut son entrée à la cour et le commencement de sa fortune à l'amour du duc d'Yorck pour sa sœur, mère du maréchal de Berwick. Il plut aussi à la duchesse de Cléveland, maîtresse de Charles II. Ces grandes protections, jointes à beaucoup d'esprit et d'adresse, lui ouvrirent le chemin des honneurs et des emplois. Il accompagna le duc d'Yorck en Irlande, et fut fait lord de ce royaume. Ce prince, devenu roi, le mit dans son conseil privé, et le nomma major général de ses armées. Tant de faveurs ne l'empêchèrent pas d'entrer dans la conspiration qui se forma contre Jacques II. Il contribua plus qu'aucun autre à détermi-

sombres vapeurs offusquèrent sa raison ; le duc d'Argyle fut choisi pour le remplacer dans le commandement de l'armée ; mais ce nom n'effrayait pas autant les rebelles que celui de l'invincible Marlborough.

Le prétendant se dispose à passer en Angleterre.

Dans ces circonstances, le prétendant, qu'on nommait le chevalier de Saint-George, s'échappa de la Lorraine, résolu de s'embarquer dans un port de France, et persuadé que sa

ner le prince d'Orange à passer en Angleterre, et il fut un des premiers à se déclarer pour lui. Ce prince, ayant réussi à détrôner son beau-père, créa Churchill comte de Marlborough, le chargea d'achever la réduction de l'Irlande après la bataille de la Boyne, et récompensa son succès dans cette expédition par le commandement des troupes anglaises en Flandre. Disgracié un moment, et non sans raison, par Guillaume III, Marlborough recouvra ses bonnes grâces, devint lord justicier et plénipotentiaire en Hollande. Sa faveur s'accrut encore sous la reine Anne, qui le fit duc, chevalier de la Jarretière, grand-maître de l'artillerie, et capitaine général de toutes les forces britanniques. « Le ministère et les conseils, dit Rapin Thoyras, furent remplis de ses parens, de ses amis, de ses protégés ; il disposa de presque toutes les charges militaires. Son épouse le seconda parfaitement ; elle dominait dans l'intérieur du palais comme lui dans l'armée, dans les conseils et dans les bureaux. »

Les dix campagnes qu'il fit furent toutes marquées par de grands succès. Dans la première (en 1702) il prit Venloo, Ruremonde, Liége, et força les Français, qui s'étaient avancés jusqu'à Nimègue, de se

seule présence achèverait de soulever les deux royaumes d'Écosse et d'Angleterre. Le lord Stairs n'avait cessé de faire observer ce prince dans son asile; et, bientôt averti de son départ, il vint en informer le régent. Il osa lui demander de faire arrêter le prétendant à son passage à Château-Thierry. Le régent feignit d'en donner l'ordre au major de ses gardes, Contades; mais il lui fit comprendre par un re-

retirer derrière leurs lignes. Il s'empara, l'année suivante, de tout le pays entre le Rhin et la Meuse; en 1704, il prit Donawert, passa le Danube, et gagna la fameuse bataille d'Hochstedt, qui fit perdre cent lieues de pays aux Français. Cette victoire fut suivie de celles de Ramillies et de Malplaquet, en 1706 et 1709. Ayant désapprouvé trop ouvertement la paix d'Utrecht, il perdit tous ses emplois, fut disgracié, et se retira à Anvers. Mais, la reine étant morte en 1714, le premier usage que fit Georges Ier. de la puissance royale, fut de rappeler Marlborough et de lui rendre toutes ses dignités.

Il avait fait ses premières armes en France, sous Turenne; on ne l'appelait dans l'armée que le *bel Anglais*. Aussi habile politique que grand capitaine, aussi actif dans les négociations qu'infatigable dans les campagnes, populaire avec ses soldats, compatissant avec les vaincus, doué d'un courage tranquille et d'une sérénité d'âme à l'épreuve des plus grands périls, Marlborough joignait à tous ses talens des manières, un abord et un accueil pleins de grâce et de facilité. Mais son avarice, ses concussions et son ingratitude ternirent ses grandes qualités.

gard qu'il ne voulait pas être obéi. Contades partit, et prit toutes ses mesures pour manquer le prétendant. Cependant Stairs s'était défié de la prompte déférence que le régent lui avait montrée. Le moyen auquel il eut recours fait connaître quelle férocité l'esprit de parti peut inspirer à des hommes qui auraient horreur de commettre un crime pour leurs intérêts privés; on y voit, de plus, un exemple du mépris reproché dès lors à l'Angleterre, pour le droit public, que les autres nations cherchaient à perfectionner. Stairs forma le complot de faire assassiner le chevalier Saint-George. Pour exécuter cet attentat, il se servit d'un colonel irlandais (Douglas), depuis long-temps à la solde de la France. Instruit que le prétendant, caché près de Paris, chez le duc de Lauzun, devait suivre la route de la Bretagne, il ordonna à Douglas de s'embusquer avec trois autres Anglais à Nonancourt. Arrivés dans ce lieu, ils questionnèrent vivement la maîtresse de poste, madame l'Hôpital, pour savoir si la chaise qu'ils attendaient n'était point déjà passée. Leur accent étranger, leur air de mystère, et leurs regards sinistres, inquiétèrent cette femme; elle devina bientôt qu'ils menaçaient le prétendant. Il n'est pas étonnant que le danger de ce prince s'offrît à sa pensée : depuis qu'on le savait sorti de Bar,

il était l'objet de tous les entretiens. Elle résolut de le sauver; elle y mit le zèle, la sagacité et la présence d'esprit qui distinguent les femmes dans de telles occasions. Elle fit des réponses qui rendirent les Anglais incertains sur le parti qu'ils avaient à prendre. Douglas et l'un de ses gens se portèrent en avant sur la route de Bretagne; les autres assassins restèrent à Nonancourt pour attendre la chaise de poste. Déjà madame l'Hôpital avait envoyé au-devant du prince pour l'avertir de se détourner chez une de ses amies qui logeait à peu de distance de Nonancourt. Elle reçut les deux Anglais chez elle, les enivra, les enferma sous clef, et les fit arrêter par la maréchaussée. Elle alla ensuite trouver le chevalier de Saint-George dans l'asile qu'elle lui avait fait indiquer, et où il était arrivé en effet. Elle arrangea avec lui le plan de sa fuite jusqu'en Bretagne, et lui fit prendre un habit d'ecclésiastique pour qu'il pût échapper à de nouveaux complots. Le prince, en se séparant de sa bienfaitrice, lui donna son portrait, le seul présent que sa détresse lui permît de faire, et le seul aussi que madame l'Hôpital eût voulu accepter. Il arriva en Bretagne sans faire de rencontre fâcheuse; mais, s'y trouvant trop
1715. Décembre. surveillé, il gagna Dunkerque, où il s'embarqua avec six gentilshommes de sa suite. Dou-

glas évita le sort de ses infâmes agens, et revint trouver à Paris le lord Stairs, qui eut le front de réclamer les scélérats qu'il avait apostés. Le régent lui fit sentir quels motifs devaient l'engager au silence; Stairs ne cessa pas de demander la liberté des deux Anglais, et finit par l'obtenir.

Le prétendant échoue dans son entreprise sur l'Écosse.

Le chevalier de Saint-George était arrivé trop tard en Écosse. Ses partisans, arrêtés dans leurs progrès, avaient tenté inutilement de s'approcher de l'Angleterre et de se joindre aux mécontens de ce royaume. Le comte de Marr, attaqué par le duc d'Argyle à Dumblaine, avait obtenu quelques succès; mais des renforts arrivés à l'armée anglaise l'avaient forcé de se retirer de poste en poste. Les rigueurs exercées contre les rebelles avaient jeté la terreur parmi eux. Le chevalier de Saint-George ne put ranimer les esprits par de vaines proclamations; les dangers s'accroissaient tellement, que le comte de Marr crut devoir lui refuser l'occasion de combattre. Il fut obligé de se rembarquer avec quelques-uns des chefs de son parti. Monté sur un vaisseau français qui eut le bonheur d'échapper à toutes les croisières ennemies, le prétendant arriva en France, et gagna secrètement Avignon, asile où il se crut en sûreté sous la protection du pape.

Le parlement et le roi d'Angleterre infli-

gèrent des châtimens longs et cruels aux jacobites et aux torys vaincus. Le sang de plusieurs nobles familles coula sur l'échafaud. La vengeance pouvait naître du désespoir. Cette situation était si connue de toute l'Europe, qu'elle donna lieu à un projet de descente dont je parlerai tout à l'heure. Dans de telles circonstances, il était important, pour le roi Georges Ier., de s'assurer des dispositions pacifiques de la France, et de s'allier avec elle. Le régent, dont l'autorité éprouvait à peine alors de légères tracasseries, pouvait ou se refuser à cette alliance, ou du moins ne la conclure qu'à des conditions avantageuses. On le vit, pendant près d'un an, amuser par différens délais l'ambassadeur d'Angleterre, qui le poursuivait avec le projet de ce traité. Deux hommes contribuèrent à le faire sortir de cette modération politique, l'abbé Dubois, par sa bassesse et sa vénalité, et le ministre espagnol Albéroni, par les inquiétudes qu'il répandit dans toute l'Europe.

Administration et intrigues d'Albéroni.

Albéroni avait succédé au crédit de la princesse des Ursins. Il exerçait sur l'esprit de la reine le même ascendant que celle-ci sur l'esprit du roi. Autant Marie-Louise de Savoie avait pris de soins pour calmer l'humeur mélancolique et pour relever l'âme timide de Philippe V, autant la nouvelle reine et son

confident s'occupèrent à l'isoler et à l'aigrir. Consumé d'ennui, persécuté par toutes les idées tristes et bizarres qui suivent un état vaporeux, ce monarque regrettait de plus en plus sa patrie. Il ne se consolait pas d'avoir renoncé à un trône où la mort d'un enfant aurait pu le faire monter. Albéroni l'irrita contre le régent, lui rappela d'anciens griefs, et la terrible accusation que la cour d'Espagne avait appuyée contre ce prince. Il lui représentait que les cœurs des Français étaient toujours ouverts au petit-fils de Louis XIV; que, lassés des désordres du régent, et craignant ses nouveaux crimes, c'était lui qu'ils imploraient. En offrant à son maître cette espérance éloignée, Albéroni s'occupait de projets dont l'exécution devait être prochaine, et demandait les idées les plus vastes de la politique. Il se proposait de lutter contre l'Autriche avec les mêmes moyens qu'avait employés le cardinal de Richelieu son modèle. Il voulait surtout renverser la domination de l'empereur en Italie, et y rétablir celle de l'Espagne.

Ce ministre possédait un grand talent pour l'administration. Ses vues à cet égard étaient aussi nettes et aussi sûres que ses combinaisons de politique extérieure étaient gigantesques: il prit, pour relever les finances de l'Espagne, le parti qu'on aurait dû prendre en France,

celui de faire contribuer la noblesse et le clergé aux charges de l'État. L'Espagne n'avait que peu de dettes; par sa fidélité à les acquitter, Albéroni enrichit le trésor public de tous les moyens que donne le crédit. Son plan de réforme militaire et d'organisation de l'armée fut jugé excellent par tous les hommes habiles. Il fut celui des ministres espagnols qui travailla avec le plus de zèle et de succès à ranimer la déplorable agriculture de cette contrée. Il mit les colonies à l'abri de la contrebande que les Anglais et les Français y exerçaient concurremment depuis la guerre de la succession. Les trésors du nouveau monde dont cette guerre avait retardé l'arrivée, entrèrent à Cadix, et, pour la première fois, versèrent quelque prospérité dans le royaume avant d'en sortir. Une économie sévère et judicieuse réprimait tous les abus nés du faste, de l'indolence et de la détresse publique. De nombreux vaisseaux se construisaient, et l'Espagne recouvrait une marine imposante.

Albéroni fut ébloui des premiers succès de son administration, qu'il comparait avec orgueil aux vains palliatifs employés en France. Son ardeur à réaliser des projets tout à la fois perfides et chimériques lui fit dissiper des ressources créées par sa propre sagesse. La reine le pressait sur l'exécution de ses plans. Elle voyait

avec des yeux de marâtre les enfans que Philippe V avait eus de Marie-Louise de Savoie. Son ambition cherchait déjà des États pour ses deux fils au berceau [1] ; elle demandait ces États en Italie. Albéroni s'était engagé à les lui donner, et son crédit tenait à un prompt accomplissement de cette promesse. Il chercha par quelle puissance il pouvait troubler le repos de l'Italie avant de l'agiter par les armes de l'Espagne. Les Turcs parurent seuls répondre à ses vues ; il les suscita contre des peuples chrétiens.

Invasion des Turcs dans la Morée.

Soit indolence, soit bonne foi, les Turcs n'avaient point inquiété l'Autriche pendant la guerre de la succession. Ils avaient respecté des provinces limitrophes qui, dégarnies de troupes, étaient ouvertes à leur invasion. Aly, visir entreprenant et présomptueux, arracha le sultan Achmet III à l'inaction à laquelle la Porte-Ottomane s'était prudemment condamnée, depuis que le grand Sobiesky avait humilié le croissant. Il tomba à l'improviste sur les États que les Vénitiens conservaient encore dans le Péloponèse. L'Autriche se regarda comme menacée par cette invasion. Al-

[1] Don Philippe, qui mourut en bas âge, et don Carlos, qui a été successivement roi de Naples et d'Espagne. Un troisième enfant, aussi nommé Philippe, et né en 1720, a été duc de Parme.

béroni sut enhardir les Turcs à braver cette puissance qui avait à leur opposer le prince Eugène. Mais pendant qu'il négociait avec les musulmans, et qu'il excitait le visir à tout oser, il feignait, aux yeux de l'Europe, de voir leurs nouveaux progrès avec la plus vive inquiétude; il sonnait l'alarme, il affectait de trouver le prince Eugène trop lent à se mouvoir. Il s'adressait surtout au pape Clément XI, dont le caractère était faible et l'esprit crédule. Il lui persuadait que les Turcs, qui avaient chassé sans peine les Vénitiens de la Morée, et qui les poursuivaient avec le même succès dans la Dalmatie, se porteraient sur l'Italie, et que Rome était menacée. Pour prix d'une flotte qu'il promettait d'envoyer au secours du Saint-Père, il lui demandait le chapeau de cardinal et la sanction des impositions auxquelles il osait soumettre le clergé d'Espagne. Le pape témoignait par d'inutiles soupirs sa répugnance à revêtir de la pourpre romaine un prêtre, qu'on avait long-temps considéré comme un aventurier sans mœurs et sans foi. Mais pendant ce temps le ministre espagnol semait d'autres intrigues. Il s'adressait au roi Victor-Amédée, et lui offrait de délivrer toute l'Italie du joug de l'Autriche, tandis que cette puissance serait engagée dans une guerre longue et difficile contre les Turcs. Il le flattait

de réunir le Milanais à ses états du Piémont. Rien ne lui paraissait plus facile que d'expulser les Autrichiens du royaume de Naples. Une flotte espagnole, à laquelle le roi Amédée ouvrirait les ports de la Sicile, pouvait achever en peu de temps cette conquête dans laquelle on serait aidé par les Napolitains eux-mêmes, déjà fatigués de la domination allemande. Naples et la Toscane, dans cette nouvelle révolution de l'Italie, offriraient deux souverainetés dont la cour d'Espagne pourrait disposer. L'île de Sardaigne serait encore ajoutée au partage du roi de Sicile. Celui-ci écoutait avec beaucoup de complaisance ces propositions, résolu de les dénoncer à l'Autriche si elle était victorieuse dans sa guerre contre les Turcs, et de se livrer aux plans d'Albéroni si elle était battue. D'autres princes italiens, et particulièrement le duc de Parme, oncle de la reine d'Espagne, s'y prêtaient avec un zèle plus indiscret.

Bataille de Peter-Waradin.

Cependant le prince Eugène, par une victoire éclatante remportée sur les infidèles, confondait ces projets qu'il ignorait peut-être encore. La bataille de Peter-Waradin, livrée le 4 août 1716, parut menacer l'empire ottoman de sa chute. Deux cent cinquante mille Turcs, combattant avec une confusion et une indiscipline qui détruisaient tous les effets d'un

courage fanatique et d'une immense supériorité de nombre, ne soutinrent que pendant cinq heures le choc de l'armée autrichienne. Le corps des janissaires avait seul offert une masse plus difficile à pénétrer; il avait même culbuté l'aile droite de l'infanterie allemande qui, sortie en mauvais ordre de ses retranchemens, n'avait pu y rentrer. Le courage héroïque du comte de Bonneval avait laissé au prince Eugène, vainqueur sur les autres points, le temps de réparer ce désordre. On avait vu ce Français intrépide, dans la dispersion du corps nombreux qu'il commandait, se porter avec deux cents cavaliers sur les derrières des retranchemens des Turcs, tenir tête à des milliers de janissaires, se faire jour à travers les rangs, et revenir avec dix hommes au milieu des siens qui n'avaient plus qu'une victoire à poursuivre. La perte des Turcs fut immense; ils abandonnèrent tout; artillerie, munitions, bagages. On prit les trésors de l'Asie sur les vieux spoliateurs de l'Europe. La tente du grand visir fut réservée par les vainqueurs pour le prince Eugène. Furieux de sa défaite, le barbare Aly, mourant d'une blessure qu'il était venu chercher au milieu des escadrons ennemis, fit massacrer sous ses yeux un prisonnier autrichien, le comte de Breuner. La prise de Temeswar fut l'unique prix de cette

victoire, dont le prince Eugène ne tira pas tout le parti qu'on devait attendre de ses talens.

Tandis que tous les États chrétiens rendaient grâces au ciel, et qu'Albéroni désespéré faisait chanter un *Te Deum* pour une victoire qui déconcertait ses plans, le prince Eugène expiait de jour en jour la faute d'avoir laissé respirer les vaincus. Il lui fallut de grands efforts pour faire une nouvelle campagne qui n'eut d'autre résultat que la prise de Belgrade. Pendant qu'il bloquait cette importante forteresse, les Turcs s'approchant toujours de lui, et cherchant à l'environner sur tous les points, le tinrent comme assiégé dans son propre camp. Les ressources de l'art militaire ne manquèrent pas à un tel général pour sortir de cette position; mais sa défaite à Denain compromettait bien moins sa gloire qu'un péril de cette nature.

Siége de Belgrade.

1717. Août.

Ce fût là sans doute ce qui rendit à Albéroni l'audace de continuer ses projets sur l'Italie; d'abord il voulut prouver sa fidélité à remplir ses engagemens envers le pape. Les Turcs assiégeaient Corfou; une flotte espagnole de six vaisseaux de ligne et de quelques galères leur fit lever le siége. Ce facile exploit éblouit Clément XI; et comme Albéroni lui promettait d'ailleurs de soumettre le clergé espagnol à des

droits que le Saint-Père s'étonnait de réclamer en vain dans ce royaume catholique, Clément lui donna, ou plutôt se laissa extorquer le chapeau de cardinal. Albéroni crut qu'il pourrait jouer toutes les cours de l'Europe, après avoir joué celle de Rome.

Traité d'alliance entre la France et l'Angleterre.

Mais déjà le régent avait eu recours à un moyen décisif, pour se mettre à l'abri des manœuvres de ce prélat ambitieux et de la jalousie que conservait contre lui Philippe V. Un traité d'alliance entre la France et l'Angleterre avait été signé le 4 janvier 1717. Les maisons de Hanovre et d'Orléans s'y donnaient de nouvelles garanties d'après les bases du traité d'Utrecht, l'une pour le trône qu'elle occupait, l'autre pour celui où elle pouvait monter. C'était de la part du régent annoncer des espérances qu'on pouvait interpréter de la manière la plus sinistre. C'était rappeler les affreux soupçons que la douceur et la frivolité même de son administration avaient fait tomber. Il ne crut pas qu'une calomnie long-temps répétée pût lui ôter le droit d'user d'une prévoyance et de précautions que tout autre prince aurait montrées à sa place. D'ailleurs il était fatigué d'avoir résisté pendant plus d'un an aux instances du lord Stairs, à celles de l'abbé Dubois, du marquis de Canillac et du duc de Noailles, qui s'étaient ligués pour vaincre ses

scrupules. Mais il fut inexcusable d'avoir acheté à des conditions humiliantes une alliance beaucoup plus nécessaire au roi Georges qu'à lui-même. Par l'un des articles du traité, il renouvelait l'engagement de démolir le port de Dunkerque, et promettait de combler le canal de Mardick que Louis XIV avait fait construire pour diminuer l'affront de la loi qu'on lui avait imposée. Le régent s'obligeait de plus à faire chasser le prétendant d'Avignon, et à le renvoyer au delà des Alpes. Le roi Georges, que l'abbé Dubois, négociateur vénal et sans dignité, avait bassement prévenu et suivi en Hollande et en Hanovre comme un de ses courtisans, s'était montré inflexible sur l'article de Dunkerque et de Mardick. Il lui importait, disaient ses plénipotentiaires, d'insérer dans le traité une condition qui flattât l'orgueil de la nation anglaise. On ne rougit point de le satisfaire aux dépens de l'honneur de la France.

Le duc d'Orléans exerçait un tel ascendant sur le conseil de régence, qu'un seul homme osa s'y élever contre ce traité. Ce fut le maréchal d'Uxelles, l'un des négociateurs de la paix d'Utrecht. Il avait déclaré qu'il se laisserait plutôt couper la main que de signer un pacte honteux et impolitique. Comme on est toujours pressé en France d'applaudir à tout ce qui annonce de l'opposition et de la fermeté,

on répétait avec admiration le mot du maréchal d'Uxelles [1], lorsqu'on apprit qu'il avait signé.

Intérêts et politique du roi d'Angleterre.

Bientôt il s'ouvrit un combat d'artifices diplomatiques entre les deux cours qui venaient de s'allier, pour savoir quelles puissances entreraient dans ce traité, qui pouvait ou maintenir ou renverser la balance de l'Europe. L'Angleterre, depuis la guerre de la succession, entraînait la Hollande dans tous ses mouvemens. L'adhésion de cette république était assurée, et le régent n'avait point à en prendre d'ombrage. Mais la quatrième puissance qui devait être appelée au traité, était le sujet

[1] Le maréchal d'Uxelles avait d'abord été destiné à l'état ecclésiastique; mais à la mort de son frère, en 1669, il entra au service, s'y distingua par plusieurs belles actions, et surtout par la défense de Mayence, qu'il rendit faute de munitions, après soixante-seize jours de tranchée ouverte. Néanmoins la crainte des reproches de Louis XIV le fit tomber aux pieds de ce monarque, qui lui dit : *Relevez-vous, monsieur le marquis; vous avez défendu Mayence en homme de cœur, et capitulé en homme d'esprit.* Il n'était pas moins propre à négocier qu'à combattre, et il fut l'un des plénipotentiaires de Gertruydemberg et d'Utrecht. Maréchal de France en 1703, et membre du conseil de régence en 1715, il mourut en 1730, à quatre-vingts ans, sans avoir été marié. Son nom s'éteignit avec lui.

d'une contestation secrète et importante. Il fallait choisir entre l'Espagne et l'Autriche. Les vœux du régent étaient pour l'Espagne; le roi Georges avait un intérêt personnel à rechercher l'Autriche. Celui-ci se voyait, comme électeur de Hanovre, dans une situation violente qui lui rendait nécessaire l'appui de l'empereur. Allié du czar Pierre Ier., il s'était joint à tous les princes allemands qui, sous la direction de la Russie, avaient profité des malheurs du roi de Suède, Charles XII, pour lui arracher la Poméranie. L'électeur de Hanovre avait irrité les deux illustres rivaux du Nord, en les trahissant ou en voulant les trahir tour à tour. Il les voyait tendre à se rapprocher, et ne doutait pas que leur union ne fût scellée par la ruine de son électorat. La puissante Autriche pouvait seule le défendre en Allemagne; il la recherchait avec l'empressement d'un vassal inquiet, et s'efforçait cependant de cacher ses démarches à la cour de France.

Intérêts du duc d'Orléans.

Le régent avait un intérêt bien opposé : s'il réussissait à faire entrer l'Espagne dans la quadruple alliance, il recevait de Philippe V, c'est-à-dire du seul rival qu'il pût craindre, une garantie pour ses droits éventuels à la couronne de France. De plus, il resserrait l'union politique des deux branches régnantes de la maison de Bourbon, il pouvait intimider l'Au-

triche et se rendre l'arbitre des différens qui allaient naître entre elle et l'Espagne, relativement aux États d'Italie. Le caractère opiniâtre du cardinal Albéroni s'opposa à un plan aussi sage. Le régent n'eut plus d'autre parti à prendre que de chercher tous les moyens de perdre ce ministre dans l'esprit de son maître. Mais Albéroni eut l'œil ouvert sur toutes les intrigues dirigées contre lui. Il fit arrêter un Français distingué, Louville, qui avait longtemps joui de l'amitié de Philippe V, et que la princesse des Ursins avait fait disgracier. Le régent l'avait chargé de faire à la cour de Madrid des propositions avantageuses, et même brillantes; elles tendaient à créer en Italie des apanages pour les fils d'Élisabeth Farnèse, dans les duchés de Parme et de Toscane. Le régent allait jusqu'à promettre que son crédit auprès de l'Angleterre obtiendrait de cette puissance la restitution de Gibraltar à l'Espagne. Chargé de faire de telles offres, Louville fut renvoyé comme un vil espion. L'amitié qu'avait eue pour lui un monarque subjugué ne le mit point à l'abri du plus cruel outrage.

Le père Daubenton.

Un autre agent, auquel le duc d'Orléans eut recours pour entraîner la disgrâce d'Albéroni, fut bientôt déconcerté dans ses tentatives. C'était le jésuite Daubenton, confesseur du roi. Ennemi timide et cauteleux du premier mi-

nistre, il n'osait l'attaquer que par des insinuations, et craignait toujours que le roi n'allât les révéler à son épouse ou au cardinal lui-même. D'ailleurs, il demandait au duc d'Orléans, pour prix des services qu'il s'offrait à lui rendre, une condition que ce prince n'était pas pressé de remplir; c'était de satisfaire les jésuites de France sur l'affaire de la bulle. Instruit par le roi des sourdes attaques du père Daubenton, Albéroni fit tant de bruit qu'il épouvanta ce moine et le réduisit à de basses protestations. Il lui tardait de se venger sur le duc d'Orléans même, et de lui montrer qu'il lui était plus facile de renverser un régent de France, qu'il ne l'était à ce prince de culbuter un ministre tel que lui. C'était encore trop peu pour cette imagination ardente; depuis longtemps il roulait dans sa pensée le projet de précipiter du trône d'Angleterre l'électeur de Hanovre, et d'y rétablir le fils de Jacques II. Enfin, il voulait frapper l'Autriche au moment où cette puissance n'était pas encore sortie de sa guerre contre les Turcs, et la conduisait avec embarras et lenteur. L'exaltation d'un esprit turbulent et le délire de l'orgueil lui firent précipiter l'exécution d'un plan d'où, suivant ses espérances, devaient résulter l'ébranlement de toute l'Europe, l'humiliation de l'Autriche, la rentrée triomphante des Espagnols en Ita-

Projets d'Albéroni.

lie, un grand choc donné à l'empire d'Allemagne, la chute et peut-être la mort du duc d'Orléans, le vœu général des Français pour rappeler parmi eux Philippe V, au moins comme régent, l'expulsion du roi d'Angleterre et celle du roi de Pologne; tous ces coups partant de la monarchie, dont, trois ans auparavant, plusieurs souverains s'étaient partagé les dépouilles.

Première entreprise de ce ministre.

Albéroni s'annonça par une entreprise qu'il voulait présenter comme le comble de l'audace, et qui étonna par sa petitesse et par sa perfidie. Une flotte espagnole, des apprêts de laquelle il avait étourdi toutes les cours, et particulièrement celle de Rome, au lieu d'agir contre les Turcs, se porta inopinément sur l'île de

1717. Juillet.

Sardaigne, cédée à l'Autriche par le traité d'Utrecht. Huit mille hommes, sous la conduite du marquis de Leyde, achevèrent en deux mois la conquête de cette île. Les princes d'Italie ne se hâtèrent point de répondre au signal que l'Espagne leur donnait d'éclater. Le pape éprouva un repentir mêlé de confusion, d'avoir accordé le chapeau de cardinal à un ministre qui, pour le surprendre, lui avait montré tous les sentimens héroïques et pieux dont on se piquait au temps des croisades. Le roi de Sicile ne fit à l'Autriche que de ces menaces qu'on est sûr de détourner par un sa-

laire. Le régent parut très-peu offensé de l'invasion de la Sardaigne, et fit de bonne foi toutes les démarches qui pouvaient prévenir un embrasement général. L'Angleterre, son alliée, seconda en apparence ses ouvertures pacifiques; mais elle fut enchantée d'avoir un prétexte pour armer de son côté, et pour anéantir la marine renaissante de l'Espagne.

Quels personnages devaient exécuter le plan d'Albéroni.

Voyons maintenant le projet plus hardi qu'Albéroni avait conçu pour opérer une nouvelle révolution en Angleterre. Les instrumens dont il avait fait choix jetaient un grand éclat sur cette entreprise; c'étaient les deux hommes les plus extraordinaires de ce temps; deux rivaux, deux ennemis qui paraissaient irréconciliables, Pierre Ier. et Charles XII. Ni l'un ni l'autre n'avait aucun intérêt au rétablissement des Stuarts; la religion qu'ils professaient devait même leur donner de la répugnance pour une expédition dont le succès aurait étendu le pouvoir du saint-siége. Mais ces monarques étaient entraînés par une passion plus forte chez eux que la religion; ils éprouvaient le besoin continuel d'étonner le monde. Albéroni mit sa gloire et sa politique à les réunir, à les diriger d'après des inspirations qui ne pouvaient s'adresser qu'à de telles âmes.

Le czar Pierre.

Le czar Pierre, dont le caractère offrait un perpétuel mélange de bizarrerie et de gran-

deur, de barbarie et de générosité, s'était senti ému d'une noble compassion pour les malheurs de son adversaire, au moment où la destinée lui offrait tous les moyens d'achever sa ruine. Rien ne l'avait plus frappé d'admiration que la manière dont Charles s'était défendu dans Stralsund, s'en était échappé, et s'était vengé, sur la Norwége, de l'ardeur que le roi de Danemarck avait mise à se saisir de ses dépouilles. Fier d'avoir acquis une gloire immortelle en le combattant, Pierre s'en promettait une plus éclatante en joignant ses armes aux siennes. Il était mécontent de tous les princes d'Allemagne qu'il avait invités à se jeter sur la Poméranie suédoise, dans le temps où Charles XII, réfugié et presque prisonnier chez les Turcs, laissait tous ses états à l'abandon. Après s'être emparé des places et des îles, objets de leur ambition, ces princes avaient réfléchi sur le danger de laisser intervenir dans les intérêts du corps germanique les Russes, peuple à peine sorti de la barbarie, puissant par sa masse, par son courage, et formidable à tous ses voisins. L'électeur de Hanovre et Frédéric Ier., reconnu roi de Prusse par le traité d'Utrecht, avaient, comme je l'ai dit plus haut, excité les ressentimens du czar. Il ne s'offensait pas moins de la politique ingrate d'Auguste, roi de Pologne et électeur de Saxe,

qui cherchait la protection de l'Autriche, afin de se soustraire à celle dont la Russie lui faisait sentir le poids. Pierre ne pouvait pardonner cette conduite à un prince faible et voluptueux auquel il avait rendu deux couronnes.

Un ministre de Charles XII, le comte de Goertz, dont le caractère avait une singulière analogie avec celui d'Albéroni, et qui entra en correspondance avec lui, employa toutes les ressources de l'esprit le plus habile, à réconcilier deux héros qui s'admiraient, et à les diriger contre d'autres ennemis. Mais, pour sceller cette paix, il fallait décider Charles XII à céder à la Russie les belles provinces que cette puissance, depuis la journée de Pultawa, avait conquises sur la Suède : la Livonie, l'Ingrie et la Carélie. Une telle cession, que le monarque le moins passionné pour la gloire n'eût faite qu'avec une extrême répugnance, ne révolta point l'esprit de Charles, parce qu'on lui parlait de nouvelles couronnes à distribuer. Il semblait n'être sur le trône que pour avoir toujours à nommer et à renverser des rois. Pierre lui faisait, à cet égard, toutes les offres qui pouvaient l'éblouir le plus : dans ses ressentimens contre le roi Auguste, il proposait de rétablir sur le trône de Pologne Stanislas Leczinski, que Charles XII y avait élevé, et que lui il en avait fait descendre. Il consentait à

Le comte de Goertz

Charles XII.

faire un souverain assez puissant du duc de Holstein, neveu du roi de Suède, que le roi de Danemarck et l'électeur de Hanovre avaient dépouillé de ses états. On eût chassé Auguste de la Saxe, et Georges du Hanovre. Ce n'était encore là que la partie la moins brillante du plan que, par l'entremise du comte de Goertz, Albéroni présentait à l'imagination bouillante des deux héros du Nord. Tandis que Pierre eût accompli toutes les entreprises dont l'Allemagne eût été le théâtre et la proie, Charles XII, porté sur des vaisseaux que Pierre lui confiait, devait descendre à la tête de trente mille Suédois sur les côtes de l'Angleterre ou de l'Écosse, y rallier tous les Jacobites, et proclamer à Londres le chevalier de Saint-George roi de la Grande-Bretagne.

Le comte de Goertz est arrêté en Hollande.

Mais l'argent manquait pour commencer ces expéditions. Le czar Pierre était encore bien éloigné de recueillir les fruits de ce qu'il avait fait pour le commerce, l'agriculture et la civilisation de son vaste empire. Ses guerres continuelles avaient contrarié ses projets d'amélioration. Son revenu n'était évalué qu'à vingt-un millions de livres tournois. Charles XII avait réduit la Suède à un état de détresse dont elle ne put jamais se relever. Albéroni promettait de riches subsides; mais il demanda encore quelque temps pour mettre

les finances de l'Espagne à portée d'y fournir. Ces intrigues avaient rempli l'année 1716, et leur résultat ne devait éclater que dans l'année 1718. Les fréquens voyages du comte de Goertz avaient excité les soupçons de la France et de l'Angleterre. La Haye était le centre de sa correspondance, il s'y était rendu [1]; le duc d'Orléans le fit observer par des espions qui gagnèrent bientôt la confiance du ministre suédois, en se présentant à lui comme des hommes pleins de ressources pour les soulèvemens et les conspirations. La cour d'Angleterre, effrayée des renseignemens que celle de France lui fit passer sur les projets de Pierre Ier. et de Charles XII, détermina la Hollande, cette république hospitalière, à faire arrêter le comte de Goertz, et envoya à la tour de Londres Gillambourg, ambassadeur de Suède en Angleterre. Comme Charles ne pouvait encore venger l'affront qui lui était fait dans la personne

[1] Le czar était à La Haye lorsque Goertz y arriva; mais ce monarque ne le vit point : « Il aurait, dit » Voltaire, donné trop d'ombrage aux États-Généraux, ses amis, attachés au roi d'Angleterre. Ses » ministres ne virent Goertz qu'en secret, avec les plus » grandes précautions, avec ordre d'écouter tout et » de donner des espérances, sans prendre aucun engagement. »

Histoire de Russie sous Pierre-le-Grand.

de ses ministres, il dédaigna de se plaindre. Le czar Pierre lui donna l'assurance que cet incident ne le ferait pas renoncer à leurs grands desseins. Ils avaient tous deux à occuper leur loisir pendant un assez long délai. Charles entreprit une nouvelle conquête, et Pierre un nouveau voyage pour échapper à l'ennui de l'inaction. Le premier se porta une seconde fois sur la Norwége, et choisit, pour s'avancer dans un climat aussi âpre, la saison la plus rigoureuse. C'était ainsi qu'il mettait à profit la leçon de Pultawa. Pierre, animé d'un désir plus sage, voulut visiter la France, connaître tous ses beaux établissemens, et surtout étudier ceux qu'il pourrait imiter sur les bords de la Newa. Il se proposait aussi de détacher la France, s'il était possible, de l'alliance qu'elle avait déjà contractée avec l'Angleterre, et de la détourner de celle où on voulait l'engager avec l'Autriche.

Voyage du czar en France.

Ce fut un sujet de joie pour le régent que l'arrivée d'un voyageur aussi célèbre, aussi bizarre. Comme son gouvernement se fondait sur le plaisir, il était charmé que le czar vînt s'offrir à la mobile curiosité des Français. On rendit à Pierre des honneurs qui parurent bientôt n'être qu'une gêne pour lui. Il arriva à Paris le 7 mai 1717. Après deux ou trois jours donnés aux visites d'étiquette, on le laissa sui-

vre à son aise ses caprices et ses habitudes; examiner, louer, blâmer tout ce qu'il avait eu l'ardeur de connaître [1]. Il rechercha peu le régent, et ne fut nullement séduit par ses qualités brillantes. Ce prince, de son côté, craignait de donner des ombrages au roi d'Angleterre, en paraissant s'occuper avec le czar d'autre chose que des soins et des attentions délicates de l'hospitalité. Pierre affectait d'admirer tous les établissemens et toutes les actions de Louis XIV. Il condamnait les mœurs de la cour du duc d'Orléans, quoique les siennes fussent loin d'être pures; mais des vices bruts lui paraissaient des vertus auprès des vices raffinés. Il faisait de grands excès d'intempérance, et, dans ses repas de Scythe, il se moquait des soupers du régent. Il montrait peu de goût pour les arts, mais une attention très-exacte et très-ingénieuse à connaître les procédés des métiers utiles et des ouvrages mécaniques dont il voulait enrichir ses États. En visitant le beau mausolée du cardinal de Ri-

[1] Le czar ne voulut point paraître en public avant la première visite que le roi lui fit (le 10 mai). Il le reçut à la portière de son carrosse, l'en vit sortir, et marcha de front à sa gauche. Dans la chambre étaient deux fauteuils; le roi s'assit dans celui de la droite. Pierre le prit sous les deux bras, le haussa, et l'embrassa en l'air, au grand étonnement des spectateurs.

chelieu, dans l'église de la Sorbonne, il parla avec le plus grand enthousiasme de ce ministre. *Je donnerais*, disait-il, *la moitié de mes États pour avoir un Richelieu.* Comme le czar n'entendait pas la langue française, il ne put juger de l'esprit d'une nation aussi polie, que par les soins ingénieux de plusieurs seigneurs. Dans une fête que lui donnait le duc d'Antin à Petitbourg, il fut ravi de voir, sous un dais, son portrait et celui de la czarine son épouse. A l'hôtel de la monnaie, on lui montra son image sur une médaille qui venait d'être frappée devant lui. La légende en était spirituelle : *Vires acquirit eundo.*

Le respect qu'il témoigna pour la mémoire de Louis XIV, le conduisit à Saint-Cyr; mais ce fut là qu'on put voir la grossièreté barbare que conservait encore ce réformateur. On prétend qu'il souilla cette chaste retraite en y amenant à sa suite une vile courtisane qui l'accompagnait partout. Madame de Maintenon, prévenue de sa visite, ne quitta point son lit, peut-être pour se dispenser du cérémonial. Le czar en fut offensé; au moins il parut s'en venger par une incivilité réfléchie. En entrant dans la chambre de la veuve de Louis XIV, il tira lui-même les rideaux des fenêtres, puis tout de suite ceux du lit, s'assit au chevet, et lui fit demander, par son inter-

Il fait une visite à madame de Maintenon.

prète, qu'elle était sa maladie; elle répondit: *Une grande vieillesse*. Il ne daigna plus lui adresser aucune parole. Il la regarda avec beaucoup d'attention. « Vous croyez bien, » écrit madame de Maintenon à sa nièce, qu'il » en aura été satisfait. » Il se retira sans la saluer. Quand cette étrange visite fut connue, les femmes se virent toutes offensées dans la personne de madame de Maintenon; l'admiration se refroidit pour le héros moscovite. Il montra plus de déférence pour les savans que pour les dames. Ce puissant monarque tint à honneur de voir son nom placé sur la liste des membres honoraires de l'Académie des sciences. On prétend qu'en quittant la France il témoigna beaucoup de tristesse, et qu'il prédit, avec regret, qu'un si beau pays ne tarderait pas à se ruiner par le luxe; et cependant il transporta plutôt le luxe que les solides avantages de la civilisation dans ses vastes États.

Le seul effet politique de son voyage en France, et de ses communications peu fréquentes avec le régent, fut d'avoir fait rendre la liberté au comte de Goertz. Il est à présumer qu'il s'était déjà beaucoup refroidi pour les projets audacieux de ce ministre et d'Albéroni. Il ne troubla point l'Europe par ces expéditions compliquées, mais il l'épouvanta par une catastrophe tragique.

Procès et mort du czarowitz Alexis.

Au moment où il avait quitté ses États pour voyager, il était vivement irrité contre son fils aîné Alexis, né de sa première femme Eudoxie Lapoukin, qu'il avait répudiée, accusée injustement d'adultère, et enfermée dans un cloître. Le jeune prince s'était toujours ressenti de la haine que le czar portait à sa mère. Son caractère était aigri par les rigueurs immodérées de son éducation. Il avait conçu de l'horreur pour les lettres et pour les arts, dont on lui avait fait faire un rude apprentissage. Des prêtres et des seigneurs moscovites, ennemis secrets, mais opiniâtres, des innovations du czar, avaient entretenu dans Alexis un esprit d'opposition contre des réformes opérées à grands coups de despotisme. Il l'avait depuis manifesté d'une manière si formelle, que Pierre fut frappé vivement de la crainte que son fils ne renversât un jour son ouvrage. Catherine, qu'il avait élevée d'une condition abjecte au rang de son épouse, aigrissait ses soupçons contre ce fils infortuné, auquel elle espérait faire préférer le sien. Le prince Alexis fournit un prétexte aux ennemis qui avaient juré sa perte, en s'échappant de la Russie et en allant demander un asile à l'empereur Charles VI, son beau-frère. Il crut que la médiation de ce monarque avait adouci son père. Il était rentré en Russie avant le czar. Pierre arriva transporté de colère;

il fit arrêter et jeter dans un cachot le czarowitz, le déclara déchu de son droit de succession au trône, et y appela son second fils. Certain ensuite qu'il restait toujours des partisans nombreux à celui qu'il venait de dépouiller, il résolut de le faire mourir; en même temps il lui promit la vie, sous la condition d'être son propre calomniateur et de se charger de crimes imaginaires. Le malheureux prince donna dans ce piége barbare. Il se reprocha publiquement les pensées que le ressentiment lui avait quelquefois suggérées. Il avouait avoir formé des vœux pour la mort de son père, et s'en être accusé au tribunal de la confession. Le czar tourna d'abord sa fureur contre le prêtre qui avait reçu de tels aveux sans venir les lui dénoncer. Il le fit livrer aux plus épouvantables tortures, et bientôt conduire au supplice. Ensuite, violant sa promesse, il profita des déclarations extravagantes arrachées au prince, pour former contre lui une accusation de parricide. Alexis fut jugé par un tribunal de cent quarante juges qui, avec cette unanimité que produisent toujours la servitude et la terreur, déclarèrent le prince coupable et le condamnèrent à mort. Ce qui suivit cet arrêt fut encore plus odieux. On répandit dans le public que le czar avait fait grâce à son fils; et, peu d'heures après, le prince fut trouvé mort dans sa prison.

1718. Le czar osa publier que le saisissement qu'avait éprouvé Alexis, en apprenant d'abord sa condamnation et ensuite sa grâce, avait été la cause de cette mort subite. On trembla, et personne n'osa plus s'opposer à des réformes, à des mesures de civilisation qui venaient d'être appuyées par un parricide.

Pendant que le czar était détourné de ses projets politiques par le procès de son fils, le héros qui devait s'unir avec lui, Charles XII, ennuyé de ne voir venir ni la flotte ni l'argent qui lui étaient promis pour rétablir les Stuarts sur le trône, assiégeait la place la plus forte de la Norwége, Frédéricshall, et s'applaudissait de tous les obstacles qui rendaient son entreprise plus difficile et plus glorieuse. Son armée supportait dans cette contrée le froid de l'hiver le plus rigoureux. Le 11 décembre 1718, comme il visitait la tranchée, accompagné d'un ingénieur et de deux officiers, une balle frappa à mort l'imprudent et malheureux imitateur d'Alexandre. Différentes circonstances induisirent à penser que sa mort fut causée par la trahison des officiers qui l'accompagnaient; cette opinion paraît avoir prévalu sur les doutes de quelques historiens. L'armée supportait impatiemment les horribles travaux auxquels Charles la condamnait, la nation suédoise était fatiguée de son despotisme, et l'Angle-

Mort de Charles XII.

terre était extrêmement effrayée des menaces de ce monarque [1].

La mort de Charles XII confondit Albéroni, qui n'avait cessé de dire que *les nuages du Nord produiraient des tempêtes.* Déjà tous ses projets avaient éclaté, et déjà, malheureux dans

[1] La dévastation et la dépopulation de la Suède, à la mort de Charles XII, étaient telles, qu'il n'y restait plus que des femmes et des filles pour labourer les terres. Aussi Charles avait inspiré à ses sujets une haine dont tout annonce qu'il fut victime. La plupart des historiens sont convaincus que le coup dont il mourut n'avait pu partir de la place assiégée, et qu'il lui fut porté par l'un des deux officiers qui l'accompagnaient, l'ingénieur Mégret ou l'aide de camp Siquier, attaché au prince de Hesse, beau-frère et successeur du monarque. Le chapeau de Charles, qu'on a montré à Stockholm, ne paraît percé que d'une balle de pistolet. On prétend que le pistolet qui servit à le tuer fut remis à l'ingénieur Mégret par un officier nommé Cronstedt, qui reprit ensuite cette arme et la garda suspendue dans son cabinet jusqu'à la fin de ses jours.

L'aide de camp Siquier fut soupçonné, et même accusé du meurtre de Charles XII. « Il avait lui-même, » dit Voltaire, donné lieu à cette fatale accusation, » qu'une partie de la Suède croit encore. Il m'avoua » lui-même qu'à Stockholm, dans une fièvre chaude, » il s'était écrié qu'il avait tué le roi; que même il » avait, dans son accès, ouvert la fenêtre et demandé » publiquement pardon de ce parricide. Lorsque, dans » sa guérison, il se rappela ce qu'il avait dit dans sa » maladie, il fut sur le point d'en mourir de douleur. »

toutes ses tentatives, il était près de porter la peine de sa précipitation. Dès qu'il avait vu le roi de Sicile se refroidir pour les expéditions qu'ils avaient concertées ensemble, il n'avait plus douté que ce prince infidèle n'eût déjà livré à l'Autriche les secrets de l'Espagne, et ne se tînt prêt à seconder l'empereur dans sa vengeance. Il avait dissimulé avec lui; après quelques plaintes légères, il lui avait prodigué plus que jamais des témoignages de confiance. On ne pouvait mettre plus d'art à paraître dupe.

Victor-Amédée. Victor-Amédée fut aveuglé par la joie d'avoir encore à tromper une grande puissance et un politique dont la réputation d'artifice commençait à rivaliser avec la sienne. Il ne songea point à mettre sa nouvelle et importante possession de la Sicile à l'abri des attaques des Espagnols, qui avaient déjà surpris la Sardaigne. Excepté lui, tous les princes attendaient avec une extrême inquiétude où se porterait l'escadre qu'Albéroni préparait depuis plusieurs années. Elle mit en mer le 15 mai 1718. On n'avait jamais vu d'armement plus formidable; il était tel, que l'Angleterre ou la France elle-même aurait eu beaucoup à en craindre. La flotte était de trois cent soixante voiles; elle portait trente-trois mille hommes de troupes, qu'Albéroni avait fait instruire avec soin, et qu'il avait abondamment pourvus de vivres, d'ha-

bits, d'armes et de munitions. Deux millions de piastres fortes devaient favoriser les entreprises de cette armée. Au grand étonnement de l'Europe et à l'extrême confusion de Victor-Amédée, l'escadre espagnole se porta sur la Sicile, qui n'avait pour sa défense que huit mille hommes de troupes réglées. Le marquis de Leyde, qui commandait cette expédition, ne sut pas profiter de la terreur qu'il avait répandue d'abord parmi les Siciliens. Il acheva lentement la conquête de Palerme, et ne marcha point avec ardeur contre de faibles corps qui se ralliaient dans les montagnes.

Une flotte espagnole attaque la Sicile.

1718. Mai.

La France ne s'était que peu émue de cette nouvelle entreprise d'Albéroni. Le régent s'amusa de l'humiliation du roi de Sicile. *Enfin*, dit-il, *le renard a été pris dans le piége.* Mais l'Angleterre, qui n'avait cessé de surveiller l'armement de l'Espagne, qui n'avait paru négocier avec circonspection, et faire au cardinal Albéroni des offres séduisantes que pour inviter cette flotte à sortir et pour l'accabler d'un seul coup, se tenait déjà prête à lui enlever l'empire de la Méditerranée.

1718.

Le 13 juin, l'escadre anglaise avait mis à la voile; l'amiral Bing, qui la commandait, en passant devant Cadix, renouvela des ouvertures pacifiques qui, sans doute, n'avaient pas d'autre objet, de la part de l'Angleterre,

Une escadre anglaise passe le détroit.

que de tromper la France, son alliée, par une apparente modération. Après avoir eu le bonheur d'être refusé par le cardinal qui, plus que jamais, était enivré de ses projets de conquêtes, Bing passa le détroit de Gibraltar, et chercha, avec d'excellens vaisseaux de guerre, une flotte embarrassée d'un immense convoi.

L'Autriche s'était également préparée à renverser les projets d'Albéroni. Le prince Eugène était sorti avec honneur de la position difficile où il s'était trouvé engagé sous les murs de Belgrade. Il était entré dans cette place importante après une victoire chèrement achetée. Il avait annoncé que le moment était venu de chasser les Turcs de l'Europe. Mais il affecta de s'effrayer des perfides attaques de l'Espagne. L'empereur, menacé dans le royaume de Naples par une armée qui faisait avec peine la conquête de la Sicile, arrêta ses troupes victorieuses lorsqu'elles croyaient s'être ouvert le chemin de Constantinople. Il se plaignit du monarque qui le détournait d'une si belle et si sainte entreprise, et sacrifia lui-même la puissance chrétienne, dont il avait paru prendre la défense; il fit la paix avec la Porte-Ottomane, aux dépens de Venise, qui perdit pour jamais l'antique Péloponèse. L'Autriche conserva Temeswar et Belgrade. Pour ne pas paraître tout-à-fait abandonner les Vénitiens, elle n'appela

Paix de Passarowitz.

point ce traité une paix, mais une trêve de vingt-cinq ans. Elle fut signée à Passarowitz, le 22 juillet 1718 [1]; et, le 2 août, l'empereur entra dans l'alliance de la France et de l'Angleterre, événement politique qui livrait l'Espagne aux efforts de deux grandes puissances continentales, pendant que l'Angleterre allait écraser sa marine. Ainsi se trouvaient perdus, après cinq ans, les fruits que Louis XIV avait espérés de l'union entre les deux royaumes que les Pyrénées séparent. Sous les formes d'une amitié perfide, l'Angleterre appelait la France à cette espèce de guerre civile. Albéroni, par des menaces imprudentes, par des tentatives

Accession de l'empereur à la triple alliance.

[1] La courte guerre que termina le traité de Passarowitz fut remarquable par la quantité de princes souverains et autres, qui la firent comme volontaires dans l'armée du prince Eugène. Les princes de Savoie, de Portugal, de Holstein, de Hesse-Cassel, d'Anhalt et de Bevern ; les deux princes de Lorraine, ceux de Bavière, de Wirtemberg et de Saxe-Saalfeld, y déployèrent autant de courage que de magnificence. Le comte de Charolais, alors âgé de dix-sept ans, frère du duc de Bourbon, premier ministre de France à la mort du duc d'Orléans, et le prince de Dombes, fils du duc du Maine, se rendirent aussi à cette armée après la bataille de Peter-Waradin, et se distinguèrent à celle de Belgrade, ainsi qu'au siége de cette forteresse, où le comte, depuis maréchal de Saxe, chercha toutes les occasions de faire la petite guerre contre les Turcs.

de soulèvement, de conspiration et d'assassinat, rompait encore plus violemment que l'Angleterre le pacte intime qui devait faire l'appui et la sûreté de son roi. Celui qui, pour ébranler le trône britannique, avait fait mouvoir, au gré de ses intrigues, Pierre Ier. et Charles XII, s'adressait, pour troubler la France et perdre le régent, à des courtisans timides, quoique présomptueux, et à des femmes plus habiles et plus audacieuses en intrigue, que versées dans l'art des conspirations. La duchesse du Maine était son principal espoir; par elle il se flattait de faire rappeler en France, sous le titre de régent, Philippe V, oncle du roi mineur, et de revenir sur des renonciations forcées. Le succès de cette seule affaire pouvait rendre à l'Espagne beaucoup plus de puissance qu'elle n'en avait perdu par la guerre de la succession. On verra bientôt comment elle fut conduite, et comment fut amenée une courte, mais funeste rupture, entre les deux branches de la maison de Bourbon.

Intrigues d'Alberoni contre le régent.

Suite des discordes entre les grands.

Le duc d'Orléans, qui s'était amusé des discordes suscitées entre les grands, les voyait arrivées au point où il s'était proposé de les arrêter; mais il n'en fut plus le maître. Le duc de Bourbon demandait à grands cris la surintendance de l'éducation du roi. Le duc de Saint-Simon n'était guère moins animé contre un

prince bâtard, dont l'élévation lui paraissait un des plus grands scandales qui eussent été offerts à des sociétés chrétiennes. Il demandait que le régent prononçât sur la requête des ducs et pairs, qui tendait à détruire le droit de préséance que Louis XIV avait donné à ses fils légitimés. Pour résister aux importunités de l'un et de l'autre, le duc d'Orléans alléguait les égards qu'il devait à sa femme, sœur du duc du Maine; l'espèce de cruauté qu'il y aurait à poursuivre sans relâche un prince qui ne se défendait contre aucun des coups qu'on voulait lui porter; enfin, le danger de pousser à bout la noblesse et le parlement. Dans le fait, il ne songeait nullement à établir une aristocratie aussi bizarre et aussi dangereuse que celle des ducs et pairs, et il était bien résolu de ne point réaliser les vœux du duc de Saint-Simon.

Le régent et le duc de Saint-Simon comparés.

L'union qui existait entre deux hommes d'un caractère si différent, appelle ici quelques observations, qui ne nous détourneront pas des intrigues que nous avons à examiner. Ils partaient des deux extrémités opposées, l'un en professant un zèle austère, et l'autre en annonçant une licence effrénée de principes. Ils se rapprochaient cependant en un point; le duc d'Orléans avait la prétention de mépriser beaucoup l'espèce humaine, et le duc de Saint-Simon était l'investigateur le plus fin,

le plus profond, le plus opiniâtre de tous les vices et même de tous les ridicules. Ce dernier avait, en matières politiques ou religieuses, des opinions de sectaire et d'homme de parti, qui étendaient beaucoup sa faculté de haïr. Le flegme libertin et caustique de Canillac était moins amer que la misanthropie déclarée du duc de Saint-Simon. Le duc d'Orléans et toute sa cour n'avaient auprès de lui qu'une haine tiède contre les hypocrites du dernier règne. Saint-Simon faisait de fréquentes retraites à la Trappe, et sortait du séjour où les passions et les vanités s'anéantissent, toujours plus enclin à une âpre censure, et toujours plus épris de l'importance de sa duché-pairie. Il avait pour le duc d'Orléans une amitié franche à toute épreuve, et moins d'horreur que de pitié pour ses désordres. Il en voyait la source dans un caractère plutôt flexible au vice que vicieux. Il s'était résigné à ne plus attaquer en lui une irréligion trop enracinée, et se bornait à vouloir lui inspirer de la décence. Le duc d'Orléans recevait ses reproches avec un peu de confusion, quand ils portaient sur des fautes graves, et n'avait d'autre moyen de les faire cesser que de se déclarer incorrigible. Malgré sa brusque franchise, la ténacité de ses préventions et l'entêtement de ses systèmes, le duc de Saint-Simon se croyait un grand politique. Le duc

d'Orléans l'était plus que lui, en se gardant bien de le paraître. Ce prince n'était embarrassé par aucune prévention, par aucun préjugé; disons plus, par aucune croyance. Il avait l'art de tromper tous ses familiers, sans leur être pourtant infidèle; il trompait le duc de Saint-Simon plus que tous les autres, et celui-ci le jugeait faible et versatile pour ne pas s'avouer dupe.

Saint-Simon était resté auprès du régent dans un moment où il était devenu bien difficile à des hommes probes et religieux de seconder ses opérations. Le fatal système de Law venait d'être adopté, malgré la noble résistance du chancelier d'Aguesseau et du duc de Noailles. Comme il m'a paru essentiel de suivre, sans interruption, l'histoire du système, je n'en parlerai qu'après avoir achevé le tableau des intrigues de la cour et des événemens qui délivrèrent l'Europe des entreprises d'Albéroni. Les Parisiens avaient reçu avec enthousiasme, avec délire, les illusions d'un plan de finances qui promettait autant de richesses que les procédés de l'alchimie. Telle était leur ivresse, que le parlement, en voulant s'opposer à ces dangereuses opérations, n'avait trouvé que de la défaveur dans le public; qu'on avait vu sans indignation, sans murmure, le chancelier d'Aguesseau exilé à sa terre de Frêne, et qu'on s'é-

tait réjoui de la disgrâce du duc de Noailles, à qui le régent avait ôté l'administration des finances. Tous ceux des aventuriers que la cour n'employait pas, s'attachaient au duc du Maine, ou plutôt à sa femme. La prudence voulait qu'ils attendissent, pour éclater, le moment où l'on expierait, par de grands désastres et par une profonde misère, les rêves de la cupidité. La duchesse du Maine s'efforçait de se contenir, mais le plus amer dépit perçait à travers sa dissimulation et la soumission apparente de son mari.

Depuis l'exil de d'Aguesseau, trois hommes se partageaint la confiance du régent. L'un était l'Ecossais Law, qui ne pouvait se passer d'appuyer ses plans par des coups d'autorité; l'autre, l'abbé Dubois, qui, fier d'avoir fait conclure avec l'Angleterre un traité où sa vénalité était empreinte, ne voyait plus de dignité au-dessus de son ambition; le troisième, d'Argenson [1], méritait, à beaucoup d'égards, l'estime

Le lieutenant de police d'Argenson.

[1] Marc-Réné de Voyer, marquis d'Argenson, naquit en 1652, à Venise, où son père était ambassadeur. Il déploya de bonne heure, dans les fonctions civiles, autant d'habileté que ses ancêtres en avaient montré à la guerre et dans les ambassades. Il créa pour Paris une police admirable, que nécessitaient l'étendue de cette capitale et la misère née des malheurs de la guerre de la succession. On lui reprocha d'avoir se-

publique, et avait de grands droits à la reconnaissance du régent. C'était lui qui, dans ses fonctions de lieutenant de police, avait protégé ce prince contre les fureurs de la multitude. Il avait puissamment aidé à lui faire décerner l'autorité suprême. Laborieux, vigilant, ferme jusqu'à la rudesse, il avait donné beaucoup d'éclat à une magistrature jusque-là peu considérée, et montré ce qu'une police habile établie dans la capitale fournit de ressources pour la sûreté et la prospérité d'un grand royaume. Il avait souvent été humilié par le parlement de Paris; il aspirait à s'en venger. Le régent le nomma garde des sceaux et en même temps chef du conseil des finances.

Les trois personnages dont je viens de parler se joignirent au duc de Bourbon, que Law avait intéressé au succès de ses entreprises, et même au duc de Saint-Simon, qui condamnait le système, mais à qui tous les alliés étaient bons pour relever la splendeur de la pai-

condé les mesures despotiques du père Le Tellier contre les jansénistes. Ce reproche était d'autant plus juste, que le zèle religieux ne pouvait emporter un magistrat de mœurs peu régulières, et qui montrait une assez grande liberté de penser, ainsi qu'on peut le voir dans *les Loisirs d'un ministre*, ouvrage où d'Argenson est peint avec beaucoup de vérité par son fils le marquis d'Argenson, et son petit-fils le marquis de Paulmy.

rie. Le régent résolut avec eux de faire cesser toute opposition déclarée ou secrète, par l'appareil d'un lit de justice [1]. L'abbé Dubois y porta les ressources d'un homme d'intrigue, d'Argenson la fermeté de son caractère, le duc de Saint-Simon toutes les combinaisons qui pouvaient préparer un spectacle bien réjouissant à sa haine et à son orgueil. Le duc d'Orléans s'amusait à la fois des préparatifs faits contre les adversaires, et des espérances diverses qui animaient ses ministres. Il était plus sûr qu'eux tous de son rôle, parce qu'il était plus qu'eux exempt de passion.

Lit de justice.

Le 26 août 1718, l'appareil militaire le plus imposant se déploya autour du château des Tuileries. Il y eut, avant le lit de justice, une as-

[1] Avant le jour convenu pour le lit de justice, on se plut à effrayer le duc du Maine de mille manières. On lui donnait avis que le régent avait dessein de le faire arrêter, qu'il était question d'une correspondance avec l'Espagne, et qu'on poursuivait ce crime d'état. Le duc du Maine recevait ces avis avec des angoisses mortelles. D'un autre côté, on rassurait le comte de Toulouse, on le comblait de témoignages d'affection. On cherchait de même à isoler tous les partisans qui pouvaient rester au duc du Maine parmi les vieux seigneurs, amis de Louis XIV. On les intéressait au triomphe des ducs et pairs; on effrayait Villeroy, on caressait Villars. On avait aussi pris des précautions pour intimider ou pour gagner quelques magistrats.

semblée du conseil de régence. Ce conseil était composé, en majorité, des hommes sur lesquels Louis XIV avait le plus compté pour l'accomplissement de ses vœux. Le régent vit avec surprise entrer le duc du Maine et le comte de Toulouse, tous deux en manteau et prenant place, quoiqu'on ne leur eût point envoyé de lettres de convocation. Une telle démarche annonçait une résistance qui pouvait être d'un grand effet; mais leur contenance, humble, inquiète, les politesses recherchées du duc du Maine, qui avait l'air d'implorer ses partisans, au lieu de les rallier à leur chef, démentaient l'apparence d'une résolution courageuse. Le régent se chargea d'éconduire les deux frères: il prit à l'écart le comte de Toulouse, et du ton de l'intérêt le plus vif il l'informa des dispositions qui allaient être présentées dans le lit de justice, de la réduction des princes légitimés au rang de leurs pairies, et de l'exception qui allait être faite en sa faveur. Il le conjura d'éviter une scène qui devait lui être aussi pénible. Le comte de Toulouse vint communiquer ces tristes avertissemens à son frère. Le duc du Maine, en l'écoutant, montra plus d'abattement que d'indignation. Il semblait hésiter sur le parti qu'il avait à prendre. La crainte le poussait au dehors, et la honte le retenait. Enfin, il laissa à ses ennemis la joie de le voir se retirer

et abandonner par sa fuite les restes d'une grandeur où trente ans de soins, d'intrigues et d'obsession l'avaient péniblement porté.

Jamais, cependant, une occasion plus favorable ne s'était présentée au fils de Louis XIV pour se légitimer aux yeux de la nation. Sa cause se trouvait unie avec celle de ce même parlement qui avait fait pencher la balance pour son rival. Quel effet n'eût-il pas produit par une protestation vive et ferme, dans laquelle il se fût élevé contre le système du dangereux aventurier auquel le régent abandonnait les finances de l'État et les fortunes particulières!

Dans les occasions délicates où les courtisans sont placés entre leur intérêt et leur honneur, le plus grand nombre se sent toujours soulagé quand on ne lui donne pas l'exemple du courage. Le départ du duc du Maine fut suivi du silence de ses partisans. Le maréchal de Villeroy seul, quand son tour vint d'opiner, soupira, et dit avec hésitation : « Il est pénible, pour » celui qui fut honoré de l'amitié d'un grand » monarque, de voir ainsi renverser toutes » ses volontés.... — Achevez, monsieur le ma- » réchal, lui dit le duc d'Orléans avec vivacité, » j'aime mieux un ennemi découvert que ca- » ché. » Ces mots déconcertèrent Villeroy; il se tut, et tout le conseil approuva les édits qui allaient être lus au lit de justice.

Pendant la tenue du conseil, le duc d'Orléans avait reçu l'avis que le parlement prenait le parti de désobéir à ses ordres, et de ne pas se rendre au château des Tuileries. Il songeait à des mesures de rigueur pour l'y contraindre, mais l'avis se trouva faux. On vit arriver ce corps, et les ministres remarquèrent avec plaisir la contenance abattue des magistrats. Ils étaient humiliés d'avoir vu, en traversant Paris à pied, le peuple indifférent pour eux, et impatient de jouir des trésors du papier-monnaie. Ils avaient entendu des cris de *Vive le régent!* qui semblaient les condamner et les braver. Les gardes et les officiers se montraient enchantés d'exécuter les ordres de la cour. Le jeune roi arriva. Cet enfant plein de grâce témoignait une joie naïve de voir tant de personnages imposans confondus à ses pieds, et d'entendre proclamer avec un profond respect les volontés qu'il n'avait pas eues. On prit place. Le garde des sceaux, avec une sévérité que la nature avait mise sur ses traits, fit un discours contre l'abus des remontrances; il lut ensuite la déclaration du roi, qui cassait les deux arrêts du parlement contraires au système de Law. Le premier président de Mêmes, qui était revenu alors au parti des princes légitimés, atténua, par un son de voix faible et craintif, les représentations dont il était l'or-

gane. Le garde des sceaux dit pour toute réplique : *Le roi veut être obéi sur-le-champ*. Puis il lut la déclaration qui réduisait les princes légitimés à leur rang de duché-pairie. On exemptait le comte de Toulouse de cet affront, pour le rendre plus sensible à son frère le duc du Maine. Ce n'était point le dernier coup qui devait être porté à celui-ci. Par un troisième édit on lui ôtait la surintendance de l'éducation du roi, et on la donnait au duc de Bourbon. Tout fut enregistré dans le silence. Le parlement ne reprit courage que lorsqu'il fut rentré au palais; il fit alors une protestation, dont le régent le punit en faisant enlever trois des magistrats opposans [1].

Le duc du Maine, après sa honteuse retraite du conseil, eut à essuyer les emportemens de son épouse. Cette princesse redoubla de fureur en voyant entrer ensuite le premier président, qui avait faiblement rempli ses promesses. Elle sentait qu'une heure de fermeté aurait plus

[1] Le président de Blamont et deux conseillers (Faydeau et Saint-Martin). La liberté leur fut rendue au bout de trois mois. Le parlement ayant arrêté, à cette occasion, qu'on ferait au régent *les remercîmens les plus forts*, Blamont, qui jugea de là que sa compagnie était un frêle appui, y fut depuis l'espion du duc d'Orléans.

DUCLOS.

fait dans une telle circonstance, que ses dangereuses liaisons avec la cour d'Espagne, et avec des mécontens dont il n'était pas aisé de faire d'intrépides conspirateurs. Elle ne put pourtant renoncer à un désir de vengeance que de si sanglantes humiliations irritaient encore. Elle se flatta que l'extrême timidité du duc du Maine aiderait à tromper le régent sur les desseins hardis qu'elle se proposait de suivre. Elle voulut imiter la duchesse de Bragance, qui, dans le siècle dernier, avait conduit le plus vaste complot à l'insu de son mari, et l'avait fait conspirateur et roi de Portugal presqu'en dépit de lui-même. Pleine d'admiration pour le génie d'Albéroni, la duchesse du Maine attendit tout des secours qu'il lui avait fait promettre.

La duchesse du Maine se lie avec Albéroni.

Pendant qu'elle roulait ces pensées dans son esprit, le duc du Maine allait gémir avec sa sœur la duchesse d'Orléans. Celle-ci se trouvait dans une situation tout-à-fait contraire à celle où elle s'était vue six années auparavant; elle avait eu alors à défendre son mari contre les secrètes, mais terribles accusations de son frère; et c'était maintenant celui-ci qu'elle avait à défendre auprès de son mari. Elle satisfit à l'un et à l'autre de ces devoirs, sans montrer ni un discernement ni un courage remarquables. Ses vœux furent toujours pour

celui qui était menacé; mais elle s'en tint presqu'à des vœux. D'ailleurs, il régnait dans ses affections une partialité dont on pouvait lui faire un tort. La fille illégitime de Louis XIV paraissait tenir plus à la grandeur de son frère qu'à celle de son époux. Pour la première fois elle s'était humiliée devant celui-ci, en apprenant ce qui s'était passé dans le lit de justice. Elle lui avait écrit de Saint-Cloud une lettre respectueuse et touchante, dans laquelle son orgueil descendait jusqu'à le remercier de l'honneur qu'il lui avait fait en l'épousant. Le duc d'Orléans, qui, en songeant à la douleur de sa femme, avait perdu, au sortir du lit de justice, son calme et sa fermeté, fut soulagé en recevant les expressions d'un chagrin si modeste. Les soins qu'il mit à la consoler rendirent à cette princesse la fierté qu'elle avait paru déposer un moment, et bientôt sa colère éclata. Le régent, sans être ébranlé de ses reproches, lui accorda la permission de voir son frère. Celui-ci eut recours aux plus humbles supplications pour le fléchir; il lui faisait demander, pour toute grâce, d'être traité comme le comte de Toulouse. Le régent accompagna ses refus de mots qui annonçaient des soupçons sérieux.

Conspiration de Cellamare.

Le système de Law était alors arrivé au faîte de son extravagante et courte prospérité. Le

régent, avec des richesses dont la distribution ne lui coûtait rien, avilissait les grands de l'état par la corruption, payait et désarmait des censeurs importuns, et paraissait se flatter qu'un crédit sans base serait aussi sans terme. Tout le monde était étourdi des métamorphoses du jour. Dans le fracas des fortunes qui se renversaient, s'élevaient, se détruisaient de nouveau, les conspirateurs trouvaient une grande facilité pour concerter et pour cacher leurs complots.

La duchesse du Maine essayait de tous les projets, et croyait que beaucoup de petits moyens réunis pourraient tenir la place d'un moyen décisif. Elle voyait en secret l'ambassadeur d'Espagne, le prince de Cellamare. Ce seigneur n'avait nullement le génie des conspirations; il suivait celle-ci avec quelque répugnance. Neveu du cardinal del Giudice, qu'Albéroni avait fait dépouiller de plusieurs dignités éminentes, il affectait bien plus de zèle qu'il n'en avait réellement pour seconder les desseins du premier ministre de Philippe V, et lui exposait avec feu des démarches qu'il faisait avec mollesse. Les secours qu'il promettait à la duchesse du Maine n'étaient ni bien prochains ni bien assurés. Il parlait d'une armée espagnole qui franchirait les Pyrénées, et d'une flotte qui viendrait prêter de l'appui

aux nobles de Bretagne révoltés. Ici l'imagination des conspirateurs se livrait à beaucoup d'hypothèses, qu'ils considéraient ensuite comme des faits positifs. Dès que la guerre serait allumée entre la France et l'Espagne, on ne doutait pas que le duc d'Orléans, prince guerrier, ne se mît à la tête d'une armée. On assignait déjà le camp qu'il occuperait, on combinait les moyens de l'y surprendre, on devait l'enlever et le conduire au château de Tolède. Pendant ce temps, le Languedoc se soulèverait. On croyait avoir une forte raison de l'espérer, parce que le duc du Maine était gouverneur de cette province. On avait oublié combien les précautions du cardinal de Richelieu et de Louis XIV avaient rendu insignifiant le titre de gouverneur. Quant à la Bretagne, les mesures étaient bien plus avancées pour un soulèvement. Les États de cette province résistaient, depuis l'année 1717, à des impôts auxquels on voulait les soumettre, et la plupart des nobles, irrités du mépris qu'on avait fait de leurs plaintes, parlaient sérieusement de courir aux armes. L'incendie ayant été ainsi allumé au midi et à l'ouest de la France, on convenait sans peine de ce qui resterait à faire. Le parlement de Paris déférerait la régence au roi d'Espagne, et annulerait tout acte de renonciation fait par ce

Plan de cette conspiration.

monarque. Le duc du Maine exercerait l'autorité du régent : Philippe V n'en demandait que le titre. Le système de Law serait renversé, la noblesse délivrée des prétentions des ducs et pairs, et la cour de Rome pleinement satisfaite sur la constitution *Unigenitus*.

Telles étaient les espérances de la duchesse du Maine. Indiquons maintenant quels hommes se présentaient pour les remplir. Elle fit d'abord quelques tentatives auprès du vainqueur de Denain, mais elle n'en obtint que de stériles témoignages d'intérêt. Le maréchal de Villars joua un rôle embarrassé pendant toute la durée de la régence. Il rappelait sa gloire avec un peu d'ostentation, on la lui contestait avec une malignité ingrate. Comme il avait montré à la guerre une avidité qu'on ne reprochait à aucun autre général français, on faisait un parallèle injuste de son avarice avec celle de Marlborough. Il était mécontent de la cour, mais il ne songeait pas à s'en faire craindre. La duchesse du Maine obtint aussi peu de succès auprès des autres maréchaux, presque tous âgés, comblés d'honneurs, de richesses, et qui n'avaient point appris à conspirer dans la cour de Louis XIV. Mais elle comptait sur trois hommes dont le nom pouvait en effet rallier beaucoup de partisans; Ses chefs.

c'étaient le comte de Laval, le cardinal de Polignac et le jeune duc de Richelieu.

Le comte de Laval.

Le comte de Laval avait l'activité, l'audace et les ressources d'un conspirateur. L'orgueil de sa naissance le soulevait contre les prétentions des ducs et pairs. Il avait une haine implacable contre le duc d'Orléans, qu'il croyait très-zélé pour leurs prérogatives. Il ne jugeait aucun moyen de le perdre, ni vil ni condamnable. Tel était son dévouement à la duchesse du Maine, que plusieurs fois il lui servit de cocher lorsqu'elle avait des rendez-vous avec l'ambassadeur d'Espagne. Vingt-deux colonels avaient promis, dit-on, d'enlever le régent au milieu de l'armée que celui-ci irait commander sur les frontières d'Espagne. Il ne tenait pas à Laval qu'on ne fît un coup d'une exécution plus prochaine et plus facile, et qu'on n'enlevât le régent dans Paris même. Les courses nocturnes que faisait souvent ce prince, sous l'escorte de quelques domestiques ou de quelques amis plongés comme lui dans l'ivresse, offraient beaucoup de moyens de le faire tomber dans une embuscade. La duchesse du Maine trouvait les expédiens du comte de Laval tantôt trop violens et tantôt trop périlleux.

Le cardinal de Polignac.

Le cardinal de Polignac [1], dont l'esprit

[1] Melchior de Polignac, né au Puy-en-Velay, en

était vif et brillant, mais dont le caractère était inquiet et timide, portait dans une conspiration des précautions diplomatiques; il composait des mémoires, des manifestes, inventait des chiffres; mais il n'agissait pas et ne laissait agir personne.

La duchesse du Maine croyait voir dans le

Le duc de Richelieu.

1661, attira dès sa première jeunesse l'attention de Louis XIV et des personnages les plus distingués de ce règne. Il réunissait tous les moyens de séduire. Personne ne s'exprimait avec une éloquence plus facile, et ne semblait plus propre aux négociations importantes. Conduit à Rome par le cardinal de Bouillon, il eut beaucoup de part à l'élection d'Alexandre VII. Louis XIV l'envoya, en 1696, en Pologne. Sobiesky venait de mourir; il s'agissait de lui donner pour successeur un prince français. L'abbé de Polignac réussit à faire élire le prince de Conti; mais le parti qui s'était opposé à cette élection sut se prévaloir de la lenteur de ce prince à se rendre en Pologne; il y arriva trop tard, fut bientôt obligé de se rembarquer, et l'effet d'une négociation habile fut entièrement perdu. Louis XIV eut l'injustice d'en savoir mauvais gré à l'abbé de Polignac, et l'exila dans son abbaye de Bonport. Ce fut là que l'abbé de Polignac conçut le plan de son *Anti-Lucrèce*, qui ne fut publié qu'après sa mort, mais dont les fragmens étaient très-recherchés par tous les hommes instruits et d'un goût délicat. Les malheurs publics forcèrent Louis XIV de recourir une seconde fois aux talens de ce négociateur. L'abbé de Polignac eut beaucoup d'humiliations à essuyer dans les conférences de Gertruidemberg; mais il vengea la gloire de son roi

duc de Richelieu [1] un nouveau comte de Fiesque, habile à conduire des complots du sein des plaisirs. Il n'avait alors que vingt-deux ans. Ses succès auprès des femmes, le goût qu'au sortir de l'enfance il avait inspiré à la duchesse de Bourgogne, et que cette princesse avait manifesté avec un peu d'étourderie; un

par ces mots pleins de fierté. « Messieurs, dit-il aux » Hollandais, vous parlez bien comme des gens qui ne » sont point accoutumés à vaincre. » Nous avons vu qu'il eut une heureuse occasion de les braver dans les négociations de la paix d'Utrecht. Il refusa de signer cette paix, quoiqu'elle fût son ouvrage et celui du maréchal d'Uxelles. Le motif de son refus était honorable: il devait le chapeau de cardinal à la nomination du prétendant; et comme le traité d'Utrecht excluait ce prince du trône d'Angleterre, il crut que la reconnaissance lui défendait d'y attacher son nom. Sa liaison avec la duchesse du Maine paraissait tenir à un sentiment fort tendre. Il entra dans ses intrigues avec d'autant plus d'ardeur, qu'il y était entraîné par son ambition personnelle. Il aspirait à être premier ministre. Il devint, à dater de cette époque, l'ennemi de tous ceux qui eurent un grand pouvoir, et ne se montra plus qu'un esprit inquiet et tracassier. En 1724 il fut chargé des affaires de France à Rome, nommé archevêque d'Auch en 1726, et commandeur du Saint-Esprit en 1729. Il mourut en 1741, dans sa quatre-vingt-unième année.

[1] Louis-François-Armand Duplessis, duc de Richelieu, naquit à Paris, en 1696. Personne ne donna plus d'éclat que lui à la fatuité qui avait remplacé en France

duel brillant, un assez heureux début à la guerre, quelques saillies piquantes, une grâce accomplie dans toute sa personne, beaucoup d'adresse dans tous les exercices, le rendaient un objet, soit d'envie, soit d'émulation, dans une cour qu'animaient le plaisir et la vanité. Quoiqu'il eût éprouvé quelques justes rigueurs de Louis XIV, il avait vu dans ce monarque

l'esprit de chevalerie. Ses qualités brillantes et ses vices s'étaient annoncés dès son adolescence. Ses étourderies étaient calculées. Il avait eu l'art de plaire à madame de Maintenon, qui était portée à aimer en lui le fils d'un de ses plus anciens amis. Voici en quels termes cette dame écrivait au duc de Richelieu, sur le début de son fils à la cour :

« Je suis ravie, mon cher duc, d'avoir à vous dire que M. le duc de Fronsac réussit très-bien à Marly. Jamais jeune homme n'est entré plus agréablement dans le monde. Il plaît au roi et à toute la cour. Il fait bien tout ce qu'il fait ; il danse très-bien ; il joue honnêtement ; il est à cheval à merveille ; il est poli ; il n'est point timide, il n'est point hardi, mais il est respectueux ; il raille ; il est de très-bonne conversation ; enfin, rien ne lui manque. Madame la duchesse de Bourgogne a une grande attention pour monsieur votre fils, etc. »

Le duc de Fronsac (il portait alors ce nom) avait fait mille combinaisons pour que la cour vît un penchant décidé dans la complaisance avec laquelle cette princesse se prêtait à ses jeux. Le duc de Richelieu fut effrayé de la témérité de son fils. Il avait contre lui un autre sujet de mécontentement ; il lui avait fait épou-

et dans madame de Maintenon un véritable intérêt pour son avancement. Il s'en souvenait avec autant de reconnaissance qu'il en pouvait entrer dans un caractère enclin à l'égoïsme. Le régent montrait peu d'estime pour ses talens, et ne se pressait pas de satisfaire son ambition. Le duc de Richelieu trouvait mauvais que son nom, l'éclat et la multiplicité de

ser, malgré lui, une demoiselle de Noailles, fille de sa seconde femme. Fronsac affectait de ne témoigner à la sienne que de l'indifférence et du mépris; son père saisit ce prétexte pour le faire enfermer à la Bastille, et l'y conduisit lui-même en avril 1711. Le jeune duc y acquit quelques-unes de ces connaissances superficielles que la confiance des grands est si habile à faire valoir. Mais l'abbé de Saint-Remi, qui dirigeait ses études, ne put pourtant parvenir à lui apprendre l'orthographe. Rendu à la liberté au bout de quatorze mois, il sut se ménager dans madame de Maintenon elle-même un appui contre la sévérité de son père. Il partit pour l'armée, et plut au maréchal de Villars, qui le fit son aide-de-camp. Ce général le récompensa de la bravoure qu'il avait montrée à l'attaque des châteaux de Fribourg, en l'envoyant rendre compte au roi de la prise de cette forteresse. La paix lui permit bientôt de se livrer à son ardeur pour les plaisirs, ou plutôt elle lui offrit l'occasion de chercher un autre genre de gloire qui n'avait pas moins de prix à ses yeux. Ses succès auprès des femmes faisaient époque dans les annales galantes. Il portait dans sa corruption un scandale moins choquant que le duc d'Orléans et ses favoris, mais il y mettait plus d'art et de profon-

ses intrigues galantes, l'air d'audace qu'il portait dans toutes ses entreprises, ne l'eussent point élevé aux premiers emplois de l'État. Les femmes concevaient encore moins que le gouvernement pût le négliger. Quelques-unes l'excitaient à la vengeance; il conspira par fatuité. Il avait inspiré la passion la plus vive à mademoiselle de Valois, l'une des filles du régent. La duchesse du Maine se flattait qu'une

deur. Il prenait un tel ascendant sur les femmes dont il était aimé, qu'il faisait naître ou calmait à son gré leurs rivalités. Au commencement de la régence il affectait de regretter Louis XIV, et parlait avec mépris de l'administration nouvelle. Un duel qu'il eut en 1716 avec le comte de Gacé, et dans lequel il reçut un coup d'épée au travers du corps, fit tant de bruit, que le régent se crut obligé de commencer quelques recherches. Richelieu fut mis une seconde fois à la Bastille. Il y recevait les soins de mademoiselle de Charolais, qui l'aimait éperdument, et lui pardonnait toutes ses infidélités. Cette princesse réussit à le faire sortir de prison. Il continuait à lancer contre la cour des épigrammes qui ne nuisaient alors à la fortune de personne, et qui cependant n'avançaient pas la sienne. Désolé de n'être recherché ni craint, il se vengea du régent en lui enlevant quelques-unes de ses maîtresses, sans que ce prince en conçût un long dépit. La multiplicité de ses intrigues, et surtout celle qu'il eut bientôt avec mademoiselle de Valois, ne permettaient guère de supposer qu'il pût entrer dans une conspiration.

telle liaison pourrait ouvrir le palais de ce prince aux conjurés. Elle ne négligea rien pour faire entrer le duc de Richelieu dans son complot. Elle lui fit écrire la lettre la plus flatteuse par le cardinal Albéroni. La vanité du jeune duc s'enivra des éloges d'un homme d'État qui paraissait avoir pris son grand-oncle pour modèle. Il promit de livrer aux Espagnols la ville de Bayonne, où son régiment était en garnison, et de contribuer à soulever quelques provinces du midi.

Le marquis de Pompadour.

Le marquis de Pompadour méritait aussi d'être distingué dans le parti de la duchesse du Maine. Il faisait profession d'un culte presque fanatique pour la mémoire de Louis XIV. Les délais le désespéraient; il eût voulu un coup décisif[1]. Après lui et les nobles bretons

[1] « Le marquis de Pompadour fut amené avec le comte de Laval à madame la duchesse du Maine. Ils étaient en liaison avec le prince de Cellamare, et prétendaient qu'on pouvait tenter, par son moyen, des choses considérables.... Ils firent plusieurs mémoires aussi faux dans les faits que dans les raisonnemens, avançant comme certain tout ce qui leur passait par la tête, promettant l'entremise et l'appui de quantité de gens entièrement ignorans de leurs desseins, que sur de vaines conjectures ils jugeaient propres à y entrer. L'abbé Brigaut, homme de confiance du marquis de Pompadour, fut présenté par celui-ci à madame la duchesse du Maine, comme quelqu'un capable de

dont j'aurai bientôt à parler, on ne comptait plus dans cette intrigue que des familiers ou domestiques de la duchesse du Maine, qu'elle avait liés à ses desseins par la dépendance où ils étaient de ses bienfaits.

Albéroni, qui venait de voir plusieurs de ses projets confondus, pressait imprudemment l'exécution de celui-ci. Lui qui avait fait preuve d'un grand talent pour l'administration, il devait juger le système de Law et en prévoir la chute. Il importait de préparer et de conserver avec soin des chefs aux mécontens que cette grande catastrophe produirait en foule,

grandes affaires, et d'une sûreté à toute épreuve. Cet abbé cherchait à s'intriguer, soit par l'espérance de se tirer d'un état indigent, soit par goût ou oisiveté. »

Mémoires de Staal.

Les *Mémoires de la Régence* ne parlent pas du marquis de Pompadour sur le même ton que madame de Staal. Ils le représentent comme un homme rempli d'honneur et de probité, que le chagrin de voir déclarer la guerre au roi d'Espagne, fils de son meilleur ami (du dauphin, dont il avait été le menin, après avoir été élevé auprès de lui comme enfant d'honneur), avait seul déterminé à entrer dans la conspiration de Cellamare. Le duc d'Orléans, ajoutent les mêmes mémoires, fut touché de la générosité de ce seigneur, quoique son ennemi; et ce fut le motif le plus pressant qui engagea ce prince à lui pardonner sa faute.

et de joindre l'effort combiné d'une conspiration à des émeutes populaires. Mais il se croyait obligé de satisfaire promptement le roi son maître, que ses sombres vapeurs faisaient passer bientôt des espérances les plus chimériques au plus morne découragement. Il avait écrit au prince de Cellamare : *Mettez le feu aux mines*. Il était impatient d'avoir les manifestes et les lettres qu'on avait rédigées à Paris, et que la cour d'Espagne devait faire paraître au moment où la conspiration éclaterait. Pour lui faire cet envoi, Cellamare choisit l'abbé Porto-Carréro, neveu d'un cardinal de ce nom. Il fit arranger pour lui une chaise à double fond, et employa ses secrétaires à copier les papiers qu'Albéroni voulait connaître. Muni de toutes ces pièces, l'abbé Porto-Carréro partit, mais ne fit point la diligence que demandait une telle commission. Voici par quel accident il fut trahi.

Découverte de la conspiration.

Il y avait à Paris une femme nommée la Fillon, connue de tous les seigneurs dont elle servait les plaisirs, et liée à ce titre avec l'abbé Dubois, et même avec le duc d'Orléans. Une fille qui vivait dans sa maison, avait inspiré à l'un des secrétaires de l'ambassadeur d'Espagne un goût assez vif pour qu'il crût devoir s'excuser auprès d'elle d'avoir passé quelques jours sans la voir. Il eut la basse indiscrétion

d'alléguer pour motif de son retard un travail pressé qu'il avait été obligé de faire à l'occasion du départ de l'abbé Porto-Carréro pour Madrid. Cette fille fut frappée du ton important et mystérieux avec lequel il parlait des papiers qu'il avait transcrits. Elle rendit compte de cet entretien à la Fillon qui courut en donner avis à l'abbé Dubois [1]. Celui-ci, dont l'imagination s'exerçait depuis long-

[1] Quoiqu'on paraisse adopter ici l'opinion la plus accréditée, qui attribue à une femme publique la découverte de la conspiration de Cellamare, il n'est peut-être pas inutile de remarquer qu'en racontant ce fait, plusieurs contemporains ne disent pas un mot de la Fillon. L'auteur de la *Vie du Régent* dit que la chaise de l'abbé Porto-Carréro versa au passage d'un gué près Poitiers, et que cet abbé fut arrêté sur le soupçon que fit naître la grande inquiétude qu'il témoigna pour sa malle, au point d'exposer sa vie afin de la sauver. Cette malle, envoyée au régent, le mit au fait de tout ce qui se tramait contre lui, et ce prince reconnut la sûreté des avis que lui avait fait parvenir son allié le roi d'Angleterre.

Suivant les *Mémoires de la Régence*, le prince de Cellamare était un seigneur bon pour figurer et pour représenter, mais il n'entendait rien à l'intrigue; il n'avait pas même de gens affidés pour écrire ses lettres et instructions. Un écrivain de la Bibliothéque du Roi, nommé Buvat, qu'il employait imprudemment comme copiste, courut au Palais-Royal avertir l'abbé Dubois, dès les premières copies qu'il fit des pièces de la conspiration.

temps sur une intelligence supposée entre la cour d'Espagne et la duchesse du Maine, se persuada que l'abbé Porto-Carréro en portait les preuves avec lui. Il prit des mesures pour le faire arrêter. Cet Espagnol était parti avec un homme accusé de banqueroute; on eut l'air de ne courir qu'après ce dernier. Ils furent arrêtés à Poitiers. La voiture fut visitée avec soin; les papiers qui prouvaient une conspiration, y furent trouvés. On permit cependant à l'abbé Porto-Carréro de continuer sa route pour Madrid. Il dépêcha un de ses agens pour avertir le prince de Cellamare d'un contretemps si funeste, et pour l'inviter à brûler les autres papiers de la conspiration. Son courrier fit une telle diligence, qu'il précéda de plusieurs heures le retour des commissaires envoyés par Dubois à Poitiers. Mais l'ambassadeur d'Espagne se reposa sur le droit des gens que lui-même avait violé, et se crut à l'abri de toutes recherches. L'abbé Dubois montra ou feignit de l'empressement à venir faire part au régent de ses découvertes. Ce prince était enfermé avec une de ses maîtresses, quand son ministre se présenta. Rien ne put l'arracher à ses plaisirs, et il répéta le mot du Lacédémonien qui opprimait Thèbes : *A demain les affaires*. Mais il n'y avait point ici de Pélopidas à craindre. L'abbé Dubois ne

1718. 2 décembre.

fut pas fâché d'un délai qui le mettait à portée de perdre ou de sauver plusieurs des principaux personnages de l'État, suivant les calculs de son ambition particulière.

Le lendemain matin, le régent n'eut, en lisant des pièces où tout prouvait des projets odieux formés contre lui, que les mouvemens de la plus belle âme. Ce fut alors qu'on put comprendre combien le crime était étranger à un homme qui voyait avec regret l'occasion d'une juste vengeance. Jamais il ne s'exprima avec plus de noblesse et moins de passion, que lorsqu'il eut à rendre compte au conseil de régence d'un complot qui appelait en France la guerre civile et la guerre étrangère. D'après l'avis du conseil, il résolut de faire arrêter Cellamare et de justifier ce coup d'état aux yeux de la nation et de l'Europe, en publiant quelques pièces de la correspondance de cet ambassadeur. Le 9 décembre, l'abbé Dubois et le secrétaire d'état de la guerre Le 1718. Arrestation de Blanc se rendirent à l'hôtel du prince de Cel- Cellamare. lamare, et firent la visite de ses papiers. Il parut d'abord indigné de cette violence; mais, dès qu'il vit saisir les pièces qui fournissaient des preuves directes contre lui, il ne montra plus que du flegme et du dédain [1].

[1] Le secrétaire d'état Le Blanc s'était emparé d'un

Du marquis de Pompadour.

Le marquis de Pompadour, Saint-Geniès et plusieurs autres personnes impliquées dans cette affaire, furent le même jour conduits à la Bastille. Le régent attendit, pour sévir contre la duchesse du Maine et sa famille, qu'il en fût en quelque sorte sommé par le public. Cette princesse eut plusieurs jours à passer dans une cruelle incertitude. Sans être bien sûre de son propre courage, elle tâchait d'en inspirer à son mari [1].

paquet de lettres qu'il allait ouvrir. « Monsieur Le Blanc, lui dit l'ambassadeur espagnol, ce sont des lettres de femmes; laissez cela à l'abbé, qui toute sa vie a été m...... » L'abbé Dubois, ajoute Duclos, sourit et parut entendre la plaisanterie.

[1] Le comte de Laval avait pu sortir de Paris; son arrestation eut lieu le même jour, mais après celle de l'abbé Brigaut, ami du marquis de Pompadour. Madame de Staal raconte ainsi comment la duchesse du Maine apprit l'emprisonnement de l'abbé : « Cette » princesse, jouant au biribi, un M. de Châtillon, qui » tenait la banque, homme froid, qui ne s'avisait ja- » mais de parler, dit : Vraiment, il y a une nouvelle » fort plaisante. On a arrêté et mis à la Bastille, pour » cette affaire de l'ambassadeur d'Espagne, un certain » abbé Bri.... Bri.... Il ne pouvait retrouver son nom. » Ceux qui le savaient n'avaient pas envie de l'aider. » Enfin il acheva et ajouta : Ce qui en fait le plaisant, » c'est qu'il a tout dit; et voilà bien des gens fort em- » barrassés. Alors il éclate de rire pour la première fois » de sa vie. Madame la duchesse du Maine, qui n'en

Le 29 décembre il fut arrêté à Sceaux et conduit au château de Dourlens, en Picardie. Le même jour, la duchesse fut arrêtée à Paris; un capitaine des gardes du corps la conduisit au château de Dijon, où elle fut laissée sous la garde du duc de Bourbon, son neveu, gouverneur de Bourgogne. Le duc d'Orléans vit avec plaisir un prince qu'il pouvait craindre un jour, se rendre odieux au public en accep-

Du duc et de la duchesse du Maine.

1718. 29 décembre.

» avait pas la moindre envie, dit : Oui, cela est fort plai-
» sant. Oh! cela est à faire mourir de rire, reprit-il.
» Figurez-vous ces gens qui croyaient leur affaire bien
» secrète, en voilà un qui dit plus qu'on ne lui en de-
» mande, et nomme chacun par son nom.

» Une nuit, dit encore madame de Staal, je fus ré-
» veillée par une femme mal mise, qui me dit qu'on
» l'envoyait m'avertir que madame la duchesse du Maine
» allait être arrêtée. Je fus aussitôt trouver la prin-
» cesse, et lui fis part de cet avis. Elle retint ses fami-
» liers et les plus initiés à ses mystères pour passer la
» nuit dans sa chambre, en attendant le moment de
» cette catastrophe, dont elle était si peu troublée,
» qu'elle fit beaucoup de plaisanteries tirées du sujet,
» où chacun se prêta; et cette nuit d'alarme se passa
» fort gaiement. Je pris un livre que je trouvai sous ma
» main, pour lui insinuer de dormir; c'étaient *les Dé-*
» *cades de Machiavel*, marquées au chapitre des *Con-*
» *jurations*. Je le lui montrai; elle me dit en éclatant
» de rire : Otez vite cet indice contre nous; ce serait
» un des plus forts. »

Mémoires de Staal.

tant l'emploi de geôlier de sa tante. Les deux fils du duc du Maine furent exilés à Eu, sa fille à Montbrisson. Un système de ménagemens qu'on commençait à suivre auprès de la cour de Rome, empêcha que le cardinal de Polignac ne fût emprisonné; il fut exilé dans son abbaye d'Anchin. Malezieu, Davisard, avocat général du parlement de Toulouse, et deux avocats qui avaient contribué avec lui à la rédaction du mémoire des princes légitimés, furent mis à la Bastille [1].

Du duc de Richelieu.

Toutes les femmes s'émurent en apprenant que le duc de Richelieu avait été arrêté; deux illustres rivales entre lesquelles il partageait ses soins, mademoiselle de Charolais, sœur du duc de Bourbon, et mademoiselle de Valois, fille du régent, convinrent d'unir leurs efforts en sa faveur. Le duc d'Orléans avait parlé de lui d'un ton qui les faisait trembler. « J'ai » entre les mains, avait-il dit, des pièces assez » fortes pour faire couper au duc de Richelieu » quatre têtes, s'il les avait. » Cependant les

[1] Malezieu venait de passer plusieurs jours à chercher infructueusement le modèle d'une lettre qu'il avait composée, et que le roi d'Espagne devait écrire au roi de France. Ce fut un des premiers papiers que les commissaires trouvèrent dans son secrétaire même. Il sauta sur cette pièce et la déchira, mais les morceaux en furent rassemblés.

prières de sa fille le touchèrent au point qu'il lui permit bientôt d'aller voir et consoler son amant à la Bastille, ou du moins qu'il ferma les yeux sur ces visites que n'accompagnait pas un mystère scrupuleux. Depuis long-temps il faisait de vains efforts pour engager mademoiselle de Valois à épouser le duc de Modène. Elle ne pouvait se résoudre à quitter la France; elle consentit à ce mariage, afin d'obtenir la liberté du duc de Richelieu; et depuis, il fit en Italie un voyage hasardeux, pour voir en secret la princesse, qui lui avait donné une telle preuve de dévouement.

Humanité du régent envers les prisonniers.

Le régent se montrait impatient de faire grâce, et de produire aux yeux des Français toute la bonté de son caractère. Lui parlait-on d'un prisonnier malade, il lui faisait prodiguer des secours. Il se serait désolé qu'un seul mourût à la suite de traitemens rigoureux. Il s'expliquait sur plusieurs d'entre eux avec estime, et louait ceux qui n'avaient été compromis que par leur dévouement à l'amitié. Le chevalier du Mesnil, sans avoir conspiré, avait conservé des papiers que lui avait confiés un des principaux agens de la conspiration, l'abbé Brigaut. Il était à la Bastille. Un certain marquis du Mesnil s'empressa de venir déclarer au régent que ce prisonnier n'était point de sa famille. « Tant pis pour vous, lui

» répondit ce prince, c'est un fort galant » homme; » et il tourna le dos au courtisan pusillanime.

Saint-Simon la désapprouve.

Saint-Simon avait trop de sévérité dans le caractère pour approuver ce penchant du régent à la clémence. Il était si animé contre un prince bâtard, qui avait osé prendre le pas sur les ducs et pairs, qu'il proposait de lui faire subir le même traitement que, dans le triomphe de son parti, on aurait fait subir au duc d'Orléans. Celui-ci répondait avec émotion : *C'est mon beau-frère.* En montrant quelle était la puissance des liens du sang sur son cœur, il se rendait cher aux Français qui, lors même que leurs mœurs et leurs principes paraissent le plus relâchés, conservent toujours, autant ou plus que tout autre peuple, les tendres impressions des sentimens de famille. Il faisait à son épouse un hommage délicat de tous les adoucissemens qu'il accordait par degrés à la situation du duc du Maine. Il alla lui-même au-devant du comte de Toulouse pour le rassurer, et lui donner des témoignages publics d'estime et de confiance. Enfin, il eut la noblesse de renvoyer en Espagne un ambassadeur qui avait violé envers lui le droit des gens. C'était d'Albéroni seul qu'il voulait se venger.

Constance des prisonniers.

Presque tous les prisonniers persistaient à

n'énoncer rien d'important dans leurs déclarations. Le public, quoiqu'il fût loin d'approuver le complot de la duchesse du Maine, applaudissait à leur constance. Le garde des sceaux d'Argenson ne montrait point dans cette affaire la sévérité que sa réputation faisait craindre. Le secrétaire d'état Le Blanc interrogeait les accusés avec courtoisie; et, voulant rivaliser avec eux de grâce et de finesse, il leur fournissait mille moyens d'éluder ses questions. Mademoiselle Delaunay [1] particulièrement fit briller dans ses réponses l'agrément de son esprit et l'honorable fidélité qu'elle gardait à sa maîtresse. L'abbé Brigaut soutint mal une insigne fanfaronnade; il avait annoncé qu'il se défendrait à la Bastille, comme Charles XII dans sa maison de Bender; cependant il fut de tous les accusés celui qui fit le plus de révélations importantes.

Celle de la duchesse du Maine est lassée.

La duchesse du Maine annonça, au bout de trois mois, que les rigueurs de la prison avaient altéré sa santé, et que ses jours même étaient en péril. Le régent, qui ne pouvait supporter d'être soupçonné d'un crime ou accusé d'inhumanité, l'envoya à Savigny, jolie maison de campagne de la Bourgogne. Il l'y laissa jouir

[1] Depuis madame de Staal, auteur des Mémoires que j'ai cités précédemment.

d'assez de liberté, et lui permit une correspondance avec sa mère, madame la princesse. Celle-ci, persuadée que la duchesse du Maine n'obtiendrait la délivrance de sa famille entière qu'au prix d'aveux pénibles et humilians, les lui demanda avec beaucoup d'instance. Fatiguée d'un exil qui pourtant n'avait rien de rigoureux, la duchesse du Maine céda, et compromit ceux qui avaient tout bravé pour ne pas la compromettre. Dans une déclaration qu'elle envoya au régent, elle commença par s'accuser elle-même, et ne trouva pour motif d'apologie que l'incohérence des plans qu'elle avait conçus. Elle disculpa entièrement son mari. Ce n'était ni blesser ni respecter tout-à-fait la vérité. Le duc du Maine attendait cette conspiration et ne la faisait pas. A l'exception de ceux des prisonniers qui lui étaient personnellement attachés, elle chargea nominativement tous ceux qu'elle avait entraînés dans ce complot. Il y en eut même quelques-uns dont elle parla avec un mépris, qui devait surtout lui être interdit au moment où elle les trahissait. Elle appela l'attention du gouvernement sur l'affaire de Bretagne. Elle donna le nom de plusieurs nobles de cette province qui avaient pris des engagemens avec elle et avec le gouvernement espagnol.

Elle avoue tout, et compromet ceux de son parti.

1719. Octobre.

Affaire de Bretagne.

Tout invitait le régent à suivre de près cette

dernière affaire. La révolte fomentée par les nobles bretons commençait à éclater. Un corps de troupes, sous le commandement du maréchal de Montesquiou, s'avança dans la Bretagne, dissipa les attroupemens et se déploya sur les côtes, lorsque la flotte espagnole, suivant les conventions faites avec les rebelles, se présentait pour débarquer des troupes à Port-Louis. Cette flotte se retira sans avoir osé rien entreprendre. Ce fut un contre-temps cruel pour Albéroni, que la fortune punissait en toute occasion d'avoir trop compté sur elle.

Le régent se résolut à excepter du pardon les nobles bretons, pris en quelque sorte les armes à la main. Quatre de leurs chefs eurent la tête tranchée, seize autres furent condamnés à la même peine en effigie; ces derniers, avec quelques-uns de leurs complices, parvinrent à se retirer en Espagne. Les faibles secours qu'ils obtinrent de ce gouvernement les laissèrent livrés à tout le mépris qui suit les rebelles malheureux. Les nobles bretons s'étaient précipités si aveuglément dans ce complot, que le régent aurait pu étendre bien plus loin les proscriptions; mais il craignit de se voir engagé dans une longue suite de cruautés. Il brûla une liste qui lui présentait un grand nombre d'hommes à punir, et il pro-

Supplice des nobles bretons.

1720. 26 mars.

clama une amnistie pour l'affaire de Bretagne.

La duchesse du Maine était déjà libre depuis plusieurs mois, ainsi que toute sa famille, et les personnes arrêtées pour la même cause. Le régent était bien sûr de n'avoir plus rien à craindre de ceux dont elle avait livré les secrets. Il était vengé des efforts de sa haine par tout ce qu'elle avait fait aux dépens de l'orgueil et de l'honneur même. Le sang qui avait coulé à Nantes sur l'échafaud, déposait contre elle, et devait la poursuivre dans les jardins de Sceaux, dont elle avait trop regretté les délices. Le régent fit lire en plein conseil la déclaration qui lui avait fait obtenir sa grâce. On prétend qu'il avait promis de lui épargner cette humiliation; mais il ne voulut pas se priver d'un moyen qui élevait une barrière insurmontable entre la duchesse du Maine et tous les mécontens.

Conduite du duc du Maine.

Toute cette affaire s'était traitée, sans qu'il fût fait presque mention du duc du Maine. Soumis dans sa disgrâce avec une résignation plus que chrétienne, ce prince n'avait cessé d'implorer celui dont il avait été le rival dangereux. Il jeûnait, il priait, il remplissait tous les devoirs religieux avec plus d'austérité qu'il n'en avait encore montré. Quand la déclaration de son épouse fut connue, il témoigna tant d'horreur pour le complot où elle s'était

engagée, qu'il se rendit ridicule par l'excès de ses protestations. Le régent, en feignant un peu d'en être dupe, prolongea le divertissement que lui donnait la pusillanimité de son beau-frère. Il lui avait permis de retourner à Sceaux auprès de sa femme; le duc du Maine s'était bien gardé de profiter de cette faveur; il choisit un autre de ses châteaux, Clagny, pour sa retraite. Il fit offrir plusieurs fois de demander contre la duchesse une séparation de corps et de biens; le régent ne daigna pas le prendre au mot. Madame la princesse se chargea d'opérer la réconciliation de ces deux époux. Elle en exagéra les difficultés et les aplanit cependant en peu de jours. Tout ce jeu fut reçu du public comme une froide comédie. Le duc du Maine n'eut pas plus tôt reparu devant sa femme, qu'il reprit auprès d'elle sa soumission craintive. Tous deux renoncèrent aux soins de l'ambition; mais une maladie longue et cruelle qui, peu d'années après affligea le duc du Maine, ne lui permit pas de goûter le calme auquel il était rendu, et pour lequel la nature l'avait formé. Réservé, taciturne et plus austère chaque jour, il perdit ces grâces légères de l'esprit, que Louis XIV et madame de Maintenon avaient tant admirées en lui. Son épouse, attentive à le consoler, trouva dans l'étude, et surtout dans des entre-

tiens aimables, une diversion à ses chagrins. Elle protégea des gens de lettres, et affecta même d'avoir pour eux les soins de l'amitié.

Du régent.

Tous les esprits sages admirèrent la conduite du régent dans cette affaire. Il traita comme une intrigue, ce que des hommes d'État moins humains et moins habiles auraient puni comme une conspiration. Le peuple, qui l'avait appelé si long-temps *Philippe l'empoisonneur*, l'appela *Philippe le débonnaire*. Ce prince chantait avec complaisance, et en riant aux éclats, une chanson dans laquelle il était ainsi désigné. Rien ne lui était plus doux et plus utile que de se voir justifier, par la voix du peuple, de tous les griefs affreux que l'Espagne alors s'efforçait de faire répéter contre lui.

De l'abbé Dubois.

L'abbé Dubois passait pour l'avoir dirigé dans tout ce qui regardait l'entreprise de Cellamare. Le duc de Saint-Simon lui reproche d'avoir soustrait des pièces à la charge des accusés. Il prétend que déjà cet ambitieux de bas étage avait formé le projet de substituer son autorité à celle du régent lui-même, et que dans cette intention il avait ménagé le duc et la duchesse du Maine pour être un jour secondé par leur parti. Mais le faible de l'abbé Dubois n'était pas de compter sur la reconnaissance. Puisque la cour de Sceaux,

humiliée par sa propre conduite, avait perdu tout pouvoir de nuire, elle perdait en même temps tout pouvoir d'être utile. Il n'en était pas ainsi des jésuites et de quelques membres illustres du clergé. De tels corps ne sont pas ébranlés par des secousses passagères. Dubois eut grand soin de soustraire les pièces qui pouvaient indiquer ou prouver leur complicité avec l'Espagne. Nous verrons dans quel dessein il le fit, et quel salaire il en reçut. Pour tout le reste, il n'avait eu qu'une politique bien simple à suivre; il avait donné des conseils de clémence qu'il savait être conformes aux penchans de son maître.

Madame de Maintenon mourut avant d'avoir vu son élève sorti d'une situation aussi périlleuse. On croit qu'elle succomba au chagrin que lui donnèrent successivement toutes les disgrâces dont il fut frappé, et surtout sa prison. Elle fut malheureuse par la tendresse maternelle qu'elle avait conçue pour lui. C'était le seul de ses sentimens dans lequel elle eût connu l'excès. On pouvait lui reprocher de s'être substituée à tous les droits d'une mère, et d'avoir rendu le duc du Maine étranger à madame de Montespan. On parla peu de sa mort, on ne recueillit rien sur ses derniers momens. Haine, faveur, envie, adulation, tout s'était effacé pour elle. Le calme,

Mort de madame de Maintenon.

15 avril 1719.

les paisibles lois de Saint-Cyr, lui convenaient si bien, que le rôle qu'elle avait joué ailleurs semblait un rêve. Elle était plus faite pour conduire un tel établissement, que pour gouverner un empire. Accoutumée à faire taire dans son cœur la voix des passions, elle ne savait pas combien ce ressort est puissant dans le régime d'un grand État. En portant Louis XIV à une sévère régularité, elle le fit pencher vers les hommes médiocres, qui sont seuls réguliers sans effort et sans distraction. L'habitude qu'elle prit de n'exprimer ses vœux devant le roi, qu'avec réserve et qu'avec tous les voiles dont les femmes aiment à se couvrir, rendit sa volonté faible, incertaine, et la jeta dans les petits expédiens. Sans être hypocrite, elle fit naître l'hypocrisie autour d'elle. On la vit se féliciter, avec un peu d'orgueil, de ce que la *dévotion était devenue une mode.* La régence lui apprit combien dure une mode, et la dévotion qu'elle inspire. Elle fut une amie tendre et sûre pour les personnes qui ne pensaient que d'après elle; mais elle abandonna successivement Fénélon, Racine et le cardinal de Noailles. Elle s'était exercée à leur supposer des torts, pour ne pas s'avouer à elle-même celui d'une amitié peu courageuse. A Saint-Cyr, elle ne trouvait pas un seul devoir qui ne lui fût facile, pas une

heure dont elle eût à regretter l'emploi. Elle y rendait heureuses de jeunes filles qui, nobles et pauvres, lui devaient l'appui dont sa jeunesse avait été privée. Elle s'étudiait, avec un art que personne ne pouvait mieux connaître qu'elle, à combiner dans leur éducation les vertus religieuses avec les qualités aimables qui embellissent les femmes dans la société. Ses bienfaits et ses leçons les suivaient au delà de cette retraite. Elle expira en écoutant les hymnes des filles de Saint-Cyr. Elle avait quatre-vingt-trois ans accomplis.

Trois mois après mourut, à l'âge de vingt-quatre ans, la duchesse de Berry. Elle vit long-temps les approches de la mort. Presque jusqu'au dernier moment elle s'agita dans les convulsions du désespoir et dans toutes les terreurs que la religion présente. Il est rare que l'excès du vice ne soit pas accompagné d'un peu de folie. Cette princesse, douée de mille avantages brillans, avait autant déclaré la guerre au bon sens qu'à la vertu. Ses désordres ne ressemblaient à ceux d'aucune autre femme. Elle les rendait si éclatans, qu'il était impossible à personne de les ignorer; et en même temps son orgueil s'indignait que le public osât s'en entretenir. On croit que ses amours avaient été très-multipliées, jusqu'au moment où elle connut le comte de Rioms.

1719. juillet. Désordres et mort de la duchesse de Berry.

C'était presque une réforme pour elle que d'être devenue susceptible d'un sentiment exclusif, et d'être préservée par-là de ces caprices fougueux et renaissans qui mettent le comble au déshonneur des femmes. Mais elle s'avilit encore plus par cette passion que par tous les goûts auxquels elle s'était livrée. Le comte de Rioms, cadet de Gascogne, et très-peu avancé au service, n'avait rien de séduisant dans la figure ni dans l'esprit. Il était neveu du duc de Lauzun, et recevait de ce vieux seigneur des instructions sur l'art de tyranniser les princesses qui cèdent à un amour inégal. Il en fit l'usage le plus révoltant à l'égard de la duchesse de Berry; et, par un contraste singulier, il se montrait, pour toutes les personnes de la cour, plein de douceur et de complaisance. Il n'y avait point de contrariété, point d'humiliation, de lois sottement fantasques, qu'il n'imposât à cette femme altière, et qui ne redoublassent la passion qu'il lui avait inspirée. Elle le consultait sur tous les détails de sa parure; il en prenait occasion de lui prescrire tout ce qu'elle jugeait le plus contraire à sa beauté. Il la forçait de combler de soins et de caresses les femmes qu'elle haïssait le plus. Il exprimait, avec un emportement brutal, une jalousie qu'il feignait le plus souvent; il ne se gênait

Rioms.

en aucune manière pour provoquer celle de la princesse. Toute la cour connaissait la liaison qu'il avait avec madame de Mouchy, dame d'atours de la duchesse de Berry, et celle-ci seule était trompée ou affectait de l'être. Elle faisait de sa rivale sa compagne et sa confidente, et l'enrichissait avec autant de prodigalité que son amant. En même temps elle se livrait à une intempérance effrénée qui altérait sa beauté et fatiguait ses organes. Le plus bizarre caprice la conduisait ensuite à des retraites pieuses, qu'elle avait l'imprudence d'entremêler à un tel genre de vie. Elle avait loué un appartement ou plutôt une humble cellule dans un couvent de carmélites; elle venait plusieurs fois dans l'année y passer quelques jours. L'imagination souillée et le teint encore échauffé des excès de la veille, elle se mêlait parmi de saintes filles dont le front brillait et de candeur et d'innocence. Elle se faisait un jeu de surpasser, pendant un jour, les austérités auxquelles ces religieuses se soumettaient chaque jour de l'année. Elle se montrait bonne, affable, repentante, souffrait des réprimandes, enlevait des louanges et des bénédictions, et sortait de là pour voler avec plus d'ivresse dans les bras d'un amant occupé de l'avilir [1].

[1] Il paraît que les dévots avaient d'abord été dupes

La duchesse de Berry devint grosse. Elle qui n'avait cessé de braver l'opinion, elle s'effraya de porter un gage de sa faiblesse, comme si quelqu'un eût pu en être étonné. Elle redoubla ses excès; bientôt elle en porta la peine : une fièvre ardente vint la saisir lorsque sa grossesse était déjà très-avancée. La peur qu'elle avait enfin conçue des jugemens du public, la terreur des jugemens du ciel, les plaisirs qui se retraçaient encore à son imagination, à ses sens embrasés, tout irrita son mal et son délire. On ne tarda pas d'apprendre qu'elle était en danger, et qu'une grossesse en était la cause. Le curé de Saint-Sulpice, Languet, crut de son devoir d'épouvanter l'illustre pécheresse, pour la réconcilier avec le ciel s'il était possible. Il exigea, comme préliminaire aux secours religieux, le renvoi formel et déclaré du comte de Rioms et de madame de Mouchy. Tous les deux, ainsi que le duc d'Orléans, veillaient avec sollicitude autour du lit de la princesse; ils prirent leurs mesures pour n'être point écartés. La malade sentit ses forces se ranimer par l'excès de sa colère. Elle voulait qu'on jetât par la fenêtre

de cette comédie. *Qui sait*, écrivait madame de Maintenon à madame de Caylus, sa nièce, *qui sait si nous ne verrons pas dans madame de Berry une sainte ?*

le curé qui lui demandait un aveu public de son déshonneur.

Le duc d'Orléans, quoique irréligieux avec jactance, fut interdit par l'opiniâtreté d'un prêtre. Il s'adressa, pour faire cesser cette persécution, au cardinal de Noailles; mais ce prélat, sans consulter la politique qui lui prescrivait des ménagemens envers un prince jusque-là favorable à son parti, et peut-être aussi sans saisir le véritable esprit d'une religion qui condamne la violence et s'effraie du scandale, approuva la conduite du curé, et se joignit à lui. Languet redoubla ses obsessions. Pendant trois jours et trois nuits il assiégea la porte de la princesse. S'il prenait un moment de repos, il se faisait remplacer par deux ecclésiastiques. On espéra en vain le satisfaire en faisant venir un cordelier, qui entendit ou parut entendre la confession de la duchesse de Berry; la complaisance des cordeliers était encore plus décriée que celle des jésuites. Rioms et madame de Mouchy, alternativement, se cachaient et reparaissaient. Le duc d'Orléans négociait sans succès et sans dignité, soit avec eux, soit avec le curé. La princesse tantôt se livrait à des imprécations, et tantôt voyait devant elle les supplices de l'autre vie. Le péril parut s'éloigner; elle accoucha d'une fille, et se persuada, malgré le bruit qui avait

retenti à ses oreilles, que tout s'était passé avec mystère. Aucune circonstance de sa maladie n'était ignorée du public. On ne parlait que de la confession qu'elle avait à faire, et qui lui était demandée d'une façon si menaçante. On ne se contentait pas de supposer que cette confession dût porter sur l'aveu de beaucoup de désordres connus; on croyait qu'il y avait des crimes à révéler; et particulièrement celui d'un commerce incestueux. La résistance embarrassée qu'opposait le duc d'Orléans au curé de Saint-Sulpice et au cardinal de Noailles, fortifiait cette opinion.

La duchesse de Berry rétablie, ou croyant l'être, revint à ses premiers penchans avec une nouvelle ardeur, mais aussi avec des scrupules dont Rioms sut tirer parti. Il n'eut pas de peine à la faire consentir à un mariage clandestin, pour lequel un prêtre fut acheté. Au bout de quelques jours, Rioms exigea qu'un mariage si peu valide avec une fille de France fût déclaré; bientôt elle fut aussi ardente que lui à désirer cette publicité. Le duc d'Orléans eut besoin d'exercer son courage pour prononcer un refus à sa fille. Les deux femmes les plus faites par l'orgueil de leur naissance pour être révoltées d'une telle union, Madame et la duchesse d'Orléans, ne permirent pas au régent de céder dans cette circon-

stance. Rioms, qui voyait se former un orage contre lui, consentit enfin à s'y soustraire, et partit pour l'armée. Le régent, un peu affermi depuis son départ, fit des représentations plus sévères à la duchesse de Berry. Elle alla cacher son dépit à Meudon, persuadée que son père viendrait bientôt l'y chercher avec sa complaisance accoutumée. Il ne se pressa point d'y venir. On répandit dans Paris qu'il était brouillé avec sa fille; elle ne s'occupa plus que de démentir, d'une manière éclatante, le bruit de sa disgrâce. Elle imagina de donner à son père une fête somptueuse qu'il voulut bien accepter.

Cette occasion parut favorable à la princesse pour démentir également le bruit qu'elle relevait de couches. Elle résolut de commettre toutes les imprudences qu'on interdit aux femmes qui viennent d'accoucher. La fête fut donnée la nuit, dans des jardins magnifiquement illuminés. La duchesse de Berry ne put être détournée par les instances de son père, de paraître et de rester long-temps dans des bosquets où elle avait réuni tous les genres de plaisirs. Elle les goûtait elle-même avec sa vivacité ordinaire. La femme qui avait le plus compromis sa réputation, s'exposait à un danger certain pour persuader au public qu'elle avait été calomniée. La fraîcheur de la nuit

la saisit; et, malgré ses efforts pour contenir la douleur qu'elle ressentait, il fallut l'emporter. La maladie se déclara de nouveau; mais, en attaquant un tempérament affaibli, elle ne produisit plus cette irritation qui avait causé, quelques semaines auparavant, des scènes terribles. On prit le parti imprudent de transporter la duchesse du château de Meudon à celui de la Muette. Elle y fut à peine arrivée, que les médecins perdirent tout espoir de guérison. On la mit à l'abri d'une persécution semblable à celle que le zèle du curé de Saint-Sulpice lui avait fait éprouver. Les secours de l'Église lui furent solennellement administrés. L'orgueil la soutint assez pour lui donner, dans ces derniers momens, l'apparence de la fermeté. *N'est-ce pas là*, disait-elle, *mourir avec grandeur?* Elle expira le 20 juillet 1719, et ne fut sincèrement regrettée que du duc d'Orléans. L'idolâtrie qu'il montra pour sa fille, fit naître ou développa en elle des vices qui la rendirent un objet d'épouvante et de scandale dans une cour austère, et un objet de mépris dans une cour libertine. On crut devoir s'abstenir de commander pour elle une oraison funèbre.

Affaires extérieures.

Le régent fut distrait de ce chagrin domestique par le bonheur qu'il eut bientôt après, d'être délivré du ministre espagnol qui ne ces-

sait de susciter des orages contre lui et contre ses alliés.

Nous avons vu que l'Angleterre, sans connaître encore les entreprises que pourrait tenter la marine espagnole, s'était tenue prête à l'accabler par la supériorité de la sienne. L'escadre de l'amiral Bing était entrée dans la Méditerranée au mois de juillet, elle se dirigea vers la Sicile. Les Anglais étaient moins jaloux de rendre cette importante possession au roi Victor, que d'en écarter une puissance qui avait de nombreux vaisseaux. La flotte espagnole n'avait osé venir à la rencontre de l'amiral Bing; celui-ci parvint sans peine à débarquer dans la Sicile des troupes allemandes, qui se réunirent aux restes de l'armée du roi. Le marquis de Leyde avait été arrêté long-temps devant la ville de Palerme. Il s'en rendit maître, mais son armée était découragée par les lenteurs et les difficultés de cette entreprise. Elle ne fit plus que de faibles progrès, et bientôt elle fut réduite à la défensive. L'amiral Bing n'avait point perdu de temps pour aller à la recherche de la flotte espagnole; il la rencontra à la hauteur du cap Passaro, le 15 août 1718, et lui présenta le combat si vivement, qu'elle ne put le refuser. Le succès n'en fut pas un moment incertain : vingt-sept vaisseaux espagnols, d'une con-

Flotte anglaise en Sicile.

1718.

struction lourde et mal commandés, ne purent se défendre contre vingt vaisseaux anglais exercés aux plus habiles manœuvres. Le désastre des Espagnols fut complet, l'amiral Bing leur prit ou leur brûla vingt-trois vaisseaux, et n'éprouva de leur feu qu'un dommage peu considérable. Ce fut une journée décisive pour la domination maritime des Anglais.

Destruction de celle d'Epagne.

Albéroni menace l'Angleterre.

Albéroni affecta de n'être point déconcerté par cet échec irréparable, et crut qu'il lui restait encore assez de vaisseaux pour faire trembler l'Angleterre sur ses propres rivages. Le duc d'Ormond, inébranlable partisan des Stuarts, proscrit et sans autres ressources que son zèle, ses intrigues et son opiniâtreté, avait traversé secrètement la France, et s'était rendu en Espagne, où il avait trouvé dans Albéroni le seul homme qui pût encore être séduit par ses promesses. Le prétendant brûlait de recommencer une expédition qui perdait toujours des chances de succès à mesure que le temps affermissait sur le trône l'électeur de Hanovre. Il s'était échappé d'Avignon, dont on avait plutôt fait pour lui une prison qu'un refuge. De là il s'était retiré à Urbin, dans l'état de l'Église. Sa joie fut au comble quand il se vit appelé en Espagne par le cardinal Albéroni, qui promettait de mettre à

sa disposition une flotte formidable et quarante mille hommes de troupes de débarquement. Mais, en arrivant dans ce royaume, il trouva l'armement qui s'y préparait pour lui, bien inférieur à ce qu'on lui avait annoncé.

Le régent veillait sur les dangers qui menaçaient son allié. Il forma un camp de quinze ou vingt mille hommes sur les côtes de la Flandre française et de la Picardie, afin de les porter au secours du roi Georges, dans le cas où la descente en Angleterre s'effectuerait.

Dans de telles conjectures, Albéroni éclata le premier contre la France. Avant même que la conspiration de Cellamare eût été découverte à Paris, il avait fait les plus insolentes menaces au duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France, et celui-ci, qui avait cru prudent de sortir d'Espagne, avait couru de grands dangers dans sa fuite [1]. Le cardinal était si impatient d'en venir à une rupture ouverte, qu'il ne crut devoir au régent aucune espèce de satisfaction ni d'apologie pour la conduite de Cellamare. Il combla d'honneurs Il éclate contre la France.

[1] Le duc de Saint-Aignan était parti secrètement avec sa femme et quelques domestiques. Il craignit d'être arrêté par ceux que le ministre enverrait à sa poursuite avant qu'il eût passé les Pyrénées. Comme il approchait de ces montagnes, il prit des mules pour lui et pour sa femme, et laissa dans son carrosse un valet de

cet Espagnol, lorsque le duc d'Orléans eut la générosité de le renvoyer dans sa patrie. Il s'était persuadé que la France verrait avec indignation la guerre déclarée à l'Espagne; que tous les grands corps de l'État prendraient parti pour le petit-fils de Louis XIV, que la noblesse et l'armée entière viendraient se ranger sous les drapeaux d'un roi qu'elles avaient établi sur le trône d'Espagne après tant de combats glorieux; et enfin, qu'il suffirait à Philippe V d'établir un camp assez près des Pyrénées, pour y recevoir les régimens qui, par leur désertion même, prouveraient leur attachement au sang de leurs maîtres. Dans cette confiance, Albéroni n'avait pas fait des préparatifs dignes d'une guerre contre un royaume aussi puissant que la France. Il fondait son principal espoir sur l'éloquence de ses manifestes. Jamais on ne fit un usage plus fréquent, plus adroit ni plus inutile d'un moyen si décrié. Albéroni avait inséré dans ces déclarations tout ce qui pouvait émouvoir fortement les âmes; elles étaient adressées à

Esperances de ce ministre.

Ses déclarations et manifestes.

chambre et une femme qui continuaient leur route en se faisant passer pour l'ambassadeur et l'ambassadrice de France. Ceux-ci furent arrêtés et conduits à Pampelune. Le duc de Saint-Aignan, arrivé à Bayonne, les fit réclamer, et Albéroni, honteux de sa méprise, les rendit au maître qu'ils avaient si bien servi....

Louis XV, au parlement, à la noblesse, aux corps les plus distingués de l'armée. On y indiquait comme remède aux maux de la France, une convocation des états généraux. Les crimes long-temps reprochés au duc d'Orléans y étaient retracés avec des expressions effrayantes dans leur obscurité même. On insistait particulièrement sur les dangers que courait le jeune roi sous la garde d'un tel prince. Les vices de l'administration du régent y étaient relevés avec force. La confusion qu'il avait portée dans les finances de l'État, était mise en opposition avec la prospérité qu'avaient si promptement recouvrée les finances d'Espagne.

Le duc d'Orléans n'était point effrayé de ces déclarations. Il savait qu'un monarque ne réussit jamais par des paroles et des écrits losqu'on attend de lui des actions, et que les guerriers français ne laissent point tomber leurs armes en présence d'hommes armés. Cependant plusieurs de ses amis s'inquiétaient pour lui de cette guerre de famille. Le duc de Saint-Simon s'en alarmait sérieusement. Il supposait que le roi d'Espagne pourrait faire une démarche d'un plus grand effet que tous ses manifestes; se présenter seul aux Français et leur déclarer que, pour le salut de sa patrie et celui du roi son neveu, il abandonnait

Supposition du duc de Saint-Simon.

le trône où leurs armes l'avaient élevé, et qu'il venait prendre possession de la régence à laquelle il avait un droit incontestable. « Je » ne sais, ajoutait Simon, quel serait le » succès d'une telle résolution; mais je vous » confesse, monsieur, à vous tout seul, que » pour moi qui n'ai jamais été connu du roi » d'Espagne que dans sa plus tendre jeunesse, » moi dont il n'a jamais entendu parler de» puis qu'il est en Espagne, qui suis à vous de » tous les temps, qui ai tout à attendre de » vous et rien au monde de nul autre, je vous » confesse, dis-je, que si les choses en ve» naient à ce point, je prendrais congé de » vous avec larmes, j'irais trouver le roi d'Es» pagne, je le tiendrais pour le vrai régent et » pour le dépositaire légitime de l'autorité et » de la puissance du roi mineur. Que si, tel » que je suis pour vous, je pense de la sorte, » que pouvez-vous espérer, monsieur, de tous » les autres bons Français? » Le régent, sans s'inquiéter beaucoup de cette supposition qu'il regardait comme romanesque et comme trop contraire aux intérêts de la reine d'Espagne et du cardinal Albéroni pour être réalisée, gémissait des succès même qu'il aurait à remporter dans une telle guerre. Il voyait combien l'Angleterre s'applaudissait d'avoir la France pour auxiliaire dans les nouveaux

coups qu'elle allait porter à la marine de l'Espagne; mais il se croyait justifié par la nécessité. L'abbé Dubois employait tout son crédit sur son maître, non-seulement à l'engager à la guerre, mais à le diriger suivant les fatales instructions du gouvernement anglais. Cet homme était coupable d'un grand crime, il était le pensionnaire d'une nation éternellement et presque nécessairement jalouse de la France. Ce genre de bassesse n'a été que trop fréquent dans plusieurs États de l'Europe. Il était même fort en usage dans les républiques anciennes dont nous vantons trop les mœurs. On ne le connaissait pas en France avant l'abbé Dubois. L'or de l'étranger avait pu quelquefois y acheter des rebelles, mais jamais y suborner des ministres.

Dubois fait décider la guerre.

La nation fut très-éloignée de montrer l'horreur qu'on lui avait supposée pour la guerre d'Espagne. Il n'était plus question alors ni des grands projets de Louis XIV, ni de ce mot sublime qu'il avait adressé à Philippe V : *Mon fils, il n'y a plus de Pyrénées*. On s'occupait des billets de la banque de Law, des mines et des montagnes d'or du Mississipi. Des préparatifs de guerre si étranges, si affligeans, n'étaient pour des joueurs acharnés que comme un bruit qui les importunait au milieu de leurs calculs, et qu'ils maudissaient, sans

Dispositions des Français.

en rechercher la cause. Quand le régent s'aperçut du peu de succès des manifestes d'Albéroni, il favorisa lui-même leur circulation. Il leur ôta tout effet en paraissant n'en craindre aucun. Il lui était facile d'y répondre et de démasquer Albéroni. Il fit choix de Fontenelle pour confondre l'artificieuse éloquence de la cour de Madrid. Cet écrivain ingénieux ne sut ou n'osa prendre un essor élevé dans la composition d'un manifeste. Il se piqua d'être plus circonspect que les hommes d'État eux-mêmes, et ne donna qu'une de ces froides productions qui sont long-temps élaborées dans les bureaux des ministres, où tous les ménagemens sont gardés, où la vérité se montre aussi timide, aussi embarrassée que le mensonge. Le duc d'Orléans eut recours à d'autres moyens; à l'aide de sa banque magique, il répandit l'argent à pleines mains dans l'armée. Les troupes qui étaient dirigées vers les Pyrénées reçurent plusieurs mois de solde d'avance. On forma des équipages magnifiques au prince de Conti, qui devait d'abord les commander. On défrayait avec profusion les tables que les officiers supérieurs tenaient ouvertes. Enfin, on se crut sûr de la fidélité de l'armée, par l'exemple que donna un illustre capitaine, le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II, et auquel Philippe V

Réponse du régent aux manifestes de l'Espagne.

Préparatifs de guerre.

avait dû la victoire d'Almanza. Il ne fit aucune difficulté d'accepter le commandement d'une armée qui allait renverser les dernières espérances de son malheureux frère le chevalier de Saint-Georges. Il devait rencontrer dans les rangs de l'armée espagnole son propre fils, le marquis de Lyria, auquel il avait prescrit de rester fidèle aux drapeaux du petit-fils de Louis XIV. Le régent donna de grands éloges à cette manière rigide de remplir les devoirs militaires; et, d'un autre côté, il reçut avec complaisance les excuses des officiers qui se croyaient trop liés par leur reconnaissance envers le roi d'Espagne, pour aller le combattre.

Albéroni échoue partout à la fois.

Philippe V, qui s'était avancé avec la reine jusqu'à Pampelune, pour recevoir tous les Français dont il espérait renforcer son armée, fut interdit de ne voir venir à lui que des déserteurs de la plus vile espèce, et en très-petit nombre. Les autres promesses de son ministre n'étaient pas moins démenties par l'événement. Nous avons vu le mauvais succès de l'expédition qui était destinée à porter la guerre civile dans la Bretagne, et qui n'osa tenter un débarquement. Celle qui était dirigée contre l'Angleterre ne fut pas plus heureuse. Elle répondait bien peu à la fastueuse annonce dont, pendant quatre ans, Albéroni

avait étourdi l'Europe; elle ne consistait qu'en dix vaisseaux de ligne, quelques frégates, six mille hommes de troupes de débarquement, et des armes pour douze mille. A sa sortie de Cadix, elle fut assaillie au cap Finistère par une violente tempête, qui dispersa tous les vaisseaux et les obligea, après beaucoup de dommages soufferts, à regagner les ports de l'Espagne. Il est vraisemblable que le prétendant avait jugé un tel armement peu propre à relever son parti en Écosse, puisqu'il en abandonna le comandement au duc d'Ormond, qui perdit en un seul jour le fruit de ce qu'avait
1718. tenté son infatigable zèle. Deux frégates seulement abordèrent en Écosse avec trois cents Espagnols, qui furent bientôt forcés et faits prisonniers.

L'armée française, dont l'Angleterre semblait diriger les mouvemens, ne se livra qu'à des entreprises petites, cruelles et contraires au premier bon sens de la politique. Elle porta, pour tout exploit, la dévastation et l'incendie dans les ports où l'Espagne construisait de nouveaux vaisseaux. Ainsi le gouvernement français causait d'imprudens dommages à une marine sans laquelle la marine française ne pouvait plus renaître.

Opérations contre l'Espagne.

Dès l'ouverture des hostilités, le marquis de Silly, après avoir passé la rivière de la

Bidassoa avec un faible détachement, et s'être emparé du château de Béhobia, brûla au port du Passage six vaisseaux sur le chantier. Le chevalier de Givry, avec cent hommes, montés sur une escadre anglaise, surprit la ville de Centena, et y brûla trois vaisseaux espagnols. Les Anglais en prirent six au port de Vigo. Partout les magasins et les munitions navales furent enlevés ou consumés.

1719. 21 avril.

Août.

Philippe V, de son camp, voyait la flamme de ces incendies qui ôtaient à l'Espagne tout moyen de reconquérir la puissance maritime dont elle s'était long-temps enorgueillie. Il restait dans l'inaction; son armée avait été imprudemment démembrée pour les trois expéditions malheureuses dont j'ai parlé. Il laissa le maréchal de Berwick assiéger et prendre Fontarabie, Saint-Sébastien et le château d'Urgel, sans tenter aucun mouvement pour secourir ces places. Les nouvelles de Sicile devenaient à chaque instant plus fâcheuses. Dix-huit mille Allemands y avaient débarqué, avaient fait lever au marquis de Leyde le siége de Mélasso, l'avaient mis en déroute, après un combat décisif, et avaient repris sur lui la citadelle de Messine. Plus de retraite pour cette armée vaincue, sinon quelques forteresses où elle ne pouvait tenir long-temps; plus d'espoir de secours, plus de flotte pour la ramener en

1719 16 juin, 11, 28 août. Désastres des Espagnols en Sicile.

Espagne. Ce fut là le revers qui ébranla le plus Philippe V et la reine ambitieuse qui avait acheté au prix de tant de trésors l'espérance de donner à ses enfans des États en Italie.

Il devenait instant pour la cour de France de profiter de l'étonnement et de l'épouvante où était celle d'Espagne. Le système de Law menaçait ruine. Beaucoup d'or avait été inutilement et indignement employé en subsides pour deux puissances, l'Angleterre et l'Autriche, qui, seules, avaient intérêt à la ruine de l'Espagne. Les succès qu'on avait obtenus commençaient à devenir odieux à la nation, qui revenait par degrés du honteux délire de l'agiotage. Le régent n'avait reçu qu'avec regret et repentir la nouvelle de l'incendie des chantiers et des magasins de la marine espagnole. Dans les lettres qu'il ne cessait d'adresser à Philippe V, il exprimait vivement son horreur pour cette guerre de famille. Il ne demandait que le renvoi du cardinal Albéroni, pour faire repasser les Pyrénées à ses troupes. Il renouvelait en même temps les promesses qu'il avait faites à la reine d'Espagne, pour l'établissement de ses fils. Lorsque l'abbé Dubois vit l'empressement de son maître à sortir d'une entreprise aussi fâcheuse, il seconda ses désirs de conciliation par des moyens qui étaient particulièrement de son

Le régent demande le renvoi d'Albéroni.

Dubois le prépare.

ressort. Il gagna les deux personnes qu'Albéroni avait le plus à craindre; c'était le père d'Aubenton, confesseur du roi, et Laura, nourrice de la reine. Dubois fit annoncer au premier qu'un effort puissant qu'il tenterait contre le cardinal Albéroni, dans des circonstances si favorables, serait payé par le triomphe des jésuites et de la constitution *Unigenitus* en France. Il gagna la nourrice par des présens. Laura avait auprès de la reine le crédit que donnent d'anciens services, et l'habitude de discerner tous les côtés faibles d'un caractère impérieux. A l'aide d'un tel appui, le père d'Aubenton ébranla la conscience et toucha le cœur de Philippe V, au point de le faire souscrire à l'une des conditions les plus pénibles que puisse recevoir un monarque, celle de congédier un ministre qui a excité la haine d'un autre gouvernement, et dont la destitution est demandée les armes à la main. Le renvoi d'Albéroni fut résolu dans le moment où lui seul pouvait réparer les fautes nées de sa présomption.

Le 5 décembre 1719, le ministre absolu qui avait inquiété tant de rois et subjugué le sien, reçut un billet de Philippe V, qui lui ordonnait de sortir de Madrid dans vingt-quatre heures, et de l'Espagne dans quinze jours. Albéroni, comme s'il eût prévu cet événement, avait rassemblé ses immenses riches-

Albéroni est chassé de l'Espagne.

ses, et les avait converties en effets faciles à transporter. Il partit en montrant une sorte de dédain pour le roi qui avait la faiblesse de se priver d'un appui tel que le sien. Il se persuada que son rôle politique n'était pas fini, et qu'avec sa réputation d'homme d'État, il aurait la destinée de ces grands capitaines qui, bannis d'une patrie, sont recherchés par ceux même qu'ils ont eu à combattre. C'était sans doute dans cet espoir de vengeance qu'il avait emporté avec lui l'original du testament de Charles II, titre auquel l'Autriche pouvait attacher un grand prix. On s'aperçut à la cour d'Espagne de ce larcin; on fit courir après le cardinal pour lui reprendre le testament; il ne le rendit qu'après beaucoup de difficultés. Il traversa, avec le faible cortége qui suit un ministre disgracié, les Pyrénées qu'il s'était flatté de franchir avec tant de gloire. Le régent chargea un de ses officiers d'aller le prendre à la frontière, et de ne le quitter qu'à l'embarquement. Il défendit à la fois qu'il lui fût fait aucun outrage, et qu'aucun honneur lui fût rendu. Le cardinal avait adressé, de Montpellier, au régent, une lettre dans laquelle il lui offrait des moyens d'accabler la monarchie espagnole. Le prince ne daigna point y répondre; mais il fit connaître ce trait de bassesse. Il se vengea du cardinal Albéroni comme

il l'avait fait de la duchesse du Maine, en montrant combien l'un et l'autre avaient eu tort de prétendre à la réputation d'un grand caractère. Ce prélat, sans patrie, n'osa pas d'abord entrer à Rome, où il aurait craint la vengeance d'un ennemi plus faible et moins généreux que le duc d'Orléans, du pape Clément XI, qu'il avait trompé avec tant d'impudence. Mais ce pontife mourut un an après la disgrâce d'Albéroni : son successeur, Innocent XIII, n'avait pas contre lui les mêmes motifs de ressentiment ; il accueillit avec honneur celui qui avait rendu de l'éclat à la politique des Italiens.

1721. 19 mars.

Conclusion de la paix.

Le duc d'Orléans, au comble de ses vœux par la retraite d'un ennemi aussi retoutable, pressa vivement une paix dont il avait encore plus besoin que l'Espagne. Elle fut conclue le 17 février 1720. Les deux peuples, comme les deux cours, reprirent avec joie leurs liens fraternels. Injures, diffamations, noires calomnies, tout fut imputé au cardinal dont on s'était délivré. Le régent qui en avait été l'objet n'eut pas de peine à les oublier. Philippe V parvint à croire que jamais au fond du cœur il n'avait soupçonné son parent de crimes odieux. Il accéda enfin à la quadruple alliance qui, par son système de garantie, l'écartait lui et ses descendans du seul trône

1720. 17 février. Ses conditions.

sur lequel il se fût assis avec plaisir et sans scrupule. La reine, abaissant son orgueil, n'attendit plus que la protection du duc d'Orléans des États pour son fils. De là, le double mariage qui vint encore unir les deux branches de la maison de Bourbon, et dont je parlerai dans la suite. Ce fut un sujet de joie pour l'Europe que de voir le roi Victor-Amédée expier par un échange désavantageux une intrigue politique dans laquelle il n'avait pas porté plus de bonne foi qu'Albéroni. L'Autriche se fit céder par lui l'importante possession de la Sicile, et lui donna en dédommagement la triste Sardaigne. Aucun prince d'Italie n'osa plus remuer, et le repos de l'Europe fut affermi pendant plusieurs années. Le régent fut heureux d'avoir terminé une guerre dont les succès même trahissaient les intérêts de la France, et ne devaient plus être qu'un sujet d'embarras et de murmures au moment où il pouvait tout craindre des ressentimens de la nation trompée et ruinée par le système de Law. J'ai voulu renfermer dans un seul tableau tout ce qui regarde une crise qui n'a que trop de droit d'exciter l'intérêt de la génération actuelle, témoin et victime du second et du plus terrible règne du papier-monnaie.

FIN DU SECOND LIVRE.

LIVRE TROISIÈME.

RÉGENCE.

L'ÉCOSSAIS Law [1] était fait pour séduire un prince d'une imagination vive. Il avait le don d'enchaîner fortement ses idées, et de les présenter à la fois avec feu et avec clarté. Il mêlait, à des calculs qu'il faisait avec une étonnante facilité, des spéculations hardies que chacun croyait comprendre, parce qu'elles éveillaient la cupidité de chacun. Une taille et une figure pleine de noblesse, une politesse adroite et dans laquelle perçait la fierté dont on a fait l'attribut de ses compatriotes, une élocution animée par des expressions originales qui ne sont jamais plus piquantes que

Law.

[1] Jean Law naquit, en 1671, à Édimbourg; il se disait gentilhomme, mais l'opinion générale est que son père était orfévre. La science des calculs fut presque sa seule étude; il y devint fort habile, et il excellait dans toutes sortes de jeux d'adresse et de combinaison. Son *Système* avait été successivement proposé sous différentes formes au parlement d'Angleterre, à Louis XIV et à Victor-Amédée; ce dernier répondit à Law qu'*il n'était pas assez puissant pour se ruiner.*

dans la bouche d'un étranger, enfin la brillante nouveauté de ses systèmes, tout lui faisait des partisans enthousiastes. Il n'avait point cependant réussi auprès des ministres de Louis XIV. Il proposait une imitation de l'Angleterre; et le vieux monarque détestait, entre toutes les innovations, celles dont une nation rivale lui donnait le modèle. Le duc d'Orléans était fort éloigné d'avoir les mêmes préventions. C'était pour lui un sujet d'étonnement que l'aisance avec laquelle l'Angleterre supportait le fardeau d'une dette déjà supérieure à celle qui accablait la France. Il voulut se former une théorie qui lui fît comprendre ces merveilleux effets du crédit public. Law, dont il devint le disciple [1], l'échauffa par degrés, et parvint à lui persuader que l'Angleterre elle-même s'était arrêtée au premier pas d'un art merveilleux qui créait de nouvelles sources de richesses pour les empires. Le duc de Noailles, qui avait alors toute la confiance du régent, montrait comme lui du

[1] « Law dit que, de toutes les personnes auxquelles il a parlé de son *Système*, il n'en a trouvé que deux qui l'aient conçu; savoir, le roi de Sicile et mon fils. Il fut étonné de voir que mon fils était au fait tout de suite. »

Fragmens de lettres originales de Madame, mère du régent.

penchant pour les opérations hardies. Mais, s'il les concevait avec vivacité, il ne voulait les exécuter qu'avec circonspection. Il modéra l'impatience du régent, et obtint qu'on ne mettrait d'abord à l'essai que la partie du plan de Law qui présentait le moins de difficultés. En conséquence, cet étranger eut la permission d'établir une banque d'escompte qui n'avait d'autre objet que de subvenir aux besoins du commerce des particuliers. Les fonds en étaient, ou plutôt paraissaient en être de six millions de capital; ils se composaient par moitié de billets d'État, qui perdaient alors de soixante à soixante-dix pour cent. Law administra sagement sa banque particulière. Le commerce, aidé de ce secours, reprit une activité que les mauvaises opérations du gouvernement, autant que les fléaux de la guerre, avaient long-temps interrompue. Le change, que les continuelles altérations des monnaies avaient rendu très-désavantageux à la France, se releva. Law, triomphant de ce succès, montra, dans une opération aussi simple, une garantie pour tout ce que son système avait de plus compliqué, de plus hypothétique. Le raisonnement par lequel il séduisit le régent pouvait se réduire à ces termes [1] : « Le

1716. Mai. Sagesse de ses premières opérations.

Théorie de son système.

[1] Les deux écrivains qui ont donné l'idée la plus

crédit des banquiers et des négocians décuple leurs fonds, c'est-à-dire, que celui qui a un fonds de cent mille livres, peut faire pour un million d'affaires, et retirer le profit d'un million; d'où l'on doit conclure que, si un État pouvait réunir dans une banque tout l'argent de la circulation, il serait aussi puissant qu'avec un capital décuple. » Law ne voulait point que cet argent fût attiré dans la banque de l'État par la voie du prêt (l'intérêt qu'il faudrait payer diminuerait ou anéantirait le bénéfice), ni par la voie des impositions; tout son système tendait à les diminuer. Il préférait la voie du dépôt. Il concevait différentes manières d'y engager par la confiance, ou d'y contraindre les particuliers. L'hypothèse qu'il présentait n'était pas nouvelle, suivant lui; chaque fois que l'État faisait une refonte des monnaies, il devenait momentanément dépositaire de tout l'argent en circulation.

Cette manière de conclure du simple au composé, et d'assimiler les ressources qu'un particulier peut trouver dans un capital bien assuré, dans son intelligence, dans son activité,

claire du Système de Law, sont Forbonnais dans *ses Recherches et considérations sur les finances de France*, et M. Ganilh dans son *Essai sur le revenu public*. La théorie de Law est ici résumée d'après les principes qu'ils en exposent.

dans sa probité surtout, aux opérations compliquées, incertaines d'un gouvernement qui emploie une multitude d'agens, dont les revenus et les dépenses sont sujets à de grandes variations, était un raisonnement bien vicieux dans la théorie ; ce fut bien pis dans la pratique.

On sait combien était confuse alors l'administration des finances, et combien les priviléges des différentes provinces, du clergé, de la noblesse, établissaient d'inégalité et d'arbitraire dans l'assiette de l'impôt. L'Angleterre, depuis trente ans, c'est-à-dire depuis la révolution de 1688, avait une comptabilité bien réglée, une responsabilité de ministres assurée, un assez long exemple de la fidélité du gouvernement à remplir les engagemens publics, une action législative bien déterminée. Tous les particuliers de ce royaume, et les grands n'en étaient pas exceptés, avaient reçu une impulsion forte et progressive vers les opérations commerciales. Habiles à discuter leurs intérêts privés, ils savaient aussi discuter ceux du gouvernement. Ils avaient assez de sagesse et de puissance pour l'arrêter, soit dans de funestes prodigalités, soit dans des spéculations ruineuses. Rien de tout cela n'existait en France. L'action du gouvernement, absolue sur plusieurs points, était, en matière d'impôts, contrôlée, embarrassée par des corps

Finances.

devait le plus éblouir la multitude. Cette compagnie se faisait céder par le roi la Louisiane, que l'on disait riche en mines d'or et d'argent, supérieures à celles du Mexique et du Pérou. Cependant cette supposition devait être décréditée par des recherches vaines de plusieurs négocians français, qui s'étaient ruinés à faire fouiller les terres de la Louisiane[1].

On reproduisit cette chimère. La nouvelle que des trésors avaient été découverts dans cette partie du nouveau monde, circula d'abord avec l'affectation du mystère. C'était un moyen de fortune qu'on n'indiquait qu'à ses amis les plus intimes. Ensuite on paya les mensonges de voyageurs impudens qui affirmèrent l'existence des mines trouvées auprès du fleuve du Mississipi. On fit plus, on conduisit à la Monnaie des lingots qu'on assurait

[1] Ce furent des Francais établis au Canada qui découvrirent le fleuve du Mississipi à la fin du dix-septième siècle. Ils y fondèrent une colonie dont un officier, nommé d'Iberville, fut long-temps le chef. Cet établissement ne prospéra point, parce qu'on eut d'abord à se défendre contre la jalousie des Espagnols, et parce qu'au lieu de se livrer à la culture du sol le plus riche, on ne s'occupa qu'à chercher des mines. Crouzat, négociant célèbre, et dont la fortune était immense, se fit céder les terres de la Louisiane, et perdit beaucoup de trésors en les faisant fouiller. Il était à peu près ruiné lorsqu'il remit son privilége à la compagnie de Law.

avoir été tirés de ces mines, et l'on déclara qu'ils avaient beaucoup plus rendu que ceux du Potose. On s'efforçait, en outre, de donner une haute idée des ressources de la Louisiane pour la culture des denrées les plus précieuses et les plus variées. Law s'annonçait comme ayant conçu le plan le plus vaste d'une colonie, et peu de personnes faisaient réflexion qu'à la suite d'une guerre fatale à l'agriculture et à la population, les capitaux et les bras pouvaient être encore plus utilement employés à la culture du sol français.

Le régent les adopte moins par illusion que par calcul.

Le régent se faisait sans doute des illusions sur les résultats et sur l'ensemble du plan de Law; mais le premier moyen auquel il avait recours pour l'exécuter, était un indigne et bas artifice. Il pensait, comme les hommes dont l'esprit est ardent et la morale mal affermie, que tout ce qui contribue au succès d'une grande mesure est justifié par ce succès même. La perspective d'attirer à lui tout l'or du royaume, flattait bien plus son ambition que sa cupidité. Il acquérait, ne fût-ce que pour un temps limité, de grands moyens de donner de l'éclat à ses opérations politiques, et de gouverner avec aisance, avec faste. Il est probable qu'il ne s'était point arrêté à considérer uniquement les chances favorables du système, et qu'il en avait prévu la chute à

une époque plus ou moins éloignée. Mais, dans cette hypothèse même, il espérait rallier toujours à son autorité ceux à qui seraient restés les derniers bénéfices de cette grande révolution des fortunes, c'est-à-dire des hommes qui seraient devenus les plus riches de la nation, ou du moins de la capitale. Ce parti lui serait voué par l'intérêt, et il ne croyait qu'à ce gage de fidélité. Il se flattait que cette catastrophe n'arriverait point avant l'expiration de la régence. Alors, le premier prince du sang, possesseur d'immenses trésors, prôné par une foule de partisans, devenait nécessaire pour diriger jusqu'à la fin une opération à laquelle tout tenait dans l'État, et lui seul pouvait conduire le roi avec quelque sûreté au milieu des dangers dont il entourerait ses premiers pas.

D'Aguesseau combat le système.

L'inflexible probité du chancelier d'Aguesseau s'indigna, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, d'un système fondé en grande partie sur une imposture telle que celle des prétendues mines d'or de la Louisiane. Ennemi des nouveautés, des hypothèses, et surtout du mensonge, il se déclara dans le conseil contre les trompeuses ressources qu'on se flattait de trouver dans le papier-monnaie. Il prédit la misère qui devait suivre un délire passager, l'ébranlement porté dans toutes les

fortunes, la faveur qui serait accordée à des fripons audacieux, l'esprit de cupidité qui devait se répandre dans toute la nation, l'enchérissement progressif des denrées les plus nécessaires, la banqueroute enfin, l'ignominie et la détresse où elle réduirait ses auteurs. On peut juger de l'éloquence dont il appuya de telles représentations par l'élévation de son âme et de son esprit. Si elles nous eussent été conservées, peut-être la sagesse de d'Aguesseau eût-elle préservé nos assemblées délibérantes d'une expérience qui fut moins absurde dans son principe, et plus funeste dans ses effets. Le régent répondit à des raisonnemens qui l'embarrassaient et l'inquiétaient, en ôtant les sceaux au vertueux chancelier, et en l'exilant dans sa terre de Fresne. D'Aguesseau partit avec sérénité et presque avec joie. Les trésors du Mississipi échauffaient déjà tellement les esprits, que Paris ne donna point de regrets à la disgrâce de ce magistrat. Le duc de Noailles, qui avait fait les mêmes représentations, fut également renvoyé du ministère; mais le régent lui montra, par de nouvelles libéralités, qu'il conservait encore le souvenir de ses services.

Les sceaux lui sont ôtés. 1718. 28 janvier.

Law ne rencontra plus d'autre obstacle au développement de ses projets que les remontrances du parlement. Ce corps demeurait fi-

dèle à l'honneur et à d'Aguesseau ; mais la faveur du public ne secondait pas sa résistance. Nous avons vu avec quelle facilité son opposition fut écartée par le régent et par le nouveau garde des sceaux d'Argenson. La compagnie d'occident, dont Law était le directeur, et qui correspondait avec sa banque, reçut en quelques mois des accroissemens, qui mirent à sa disposition presque tous les revenus du roi et presque tout le commerce du royaume. Law lui fit donner le privilége du commerce du Canada, celui du Sénégal pour la traite des nègres, celui de la navigation et du négoce dans toutes les mers de l'Orient, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Chine ; la fabrication des monnaies pour neuf ans dans tout le royaume ; enfin, le bail des fermes et

1718. 4 décembre.

les recettes générales. Elle fut déclarée banque royale. Ce fut la seule opération où le public vit quelque inconvenance : l'éclat dont Louis XIV avait environné le trône, faisait regarder la majesté royale comme profanée par toute idée de négoce et de banque.

En demandant de si vastes attributions pour sa compagnie, Law prenait l'engagement de développer de grandes ressources, soit pour l'amélioration des finances, soit pour celle du commerce. Mais son esprit, versé dans toutes les sortes de combinaisons de la vile

science qui, depuis son système, fut appelée *agiotage*, était fort éloigné de pouvoir s'élever aux conceptions d'un homme d'État. Il mit de la précipitation dans toutes ses mesures, et de l'ineptie dans quelques-unes.

Ce qui prouve combien ses vues sur les colonies étaient étroites, c'est qu'il ne fit rien pour celle de Saint-Domingue, dont quelques planteurs intelligens, successeurs des terribles flibustiers, commençaient à tirer un grand parti. La prospérité naissante de ce bel établissement fut même arrêtée quelque temps par le système. Plusieurs des colons furent ruinés par les billets de banque qu'ils reçurent en échange des denrées précieuses dont ils enrichissaient la métropole. L'expédition que Law prépara pour la Louisiane fut conduite avec une imprévoyance barbare. La police lui fournit, pour aller peupler et cultiver cette colonie, tout ce que les dépôts de mendicité offraient de plus impur dans les deux sexes. Six mille malheureux, qu'on appelait ouvriers, accablés des infirmités qui naissent de l'extrême indigence, et surtout du vice, entassés dans des vaisseaux où l'on n'avait pris aucune précaution de salubrité, allèrent se consumer et périr dans ce prétendu pays de l'or. Law, en les faisant embarquer, avait eu grand soin de charger les vaisseaux de tous les

Expédition pour la Louisiane. 1718. Mai.

instrumens propres à l'exploitation des mines. C'est tout ce que le public enivré aperçut dans une expédition, qui aurait dû lui inspirer du dégoût et de l'horreur. Law ne sut ou n'osa rien entreprendre pour la prospérité du commerce français dans les Indes orientales. Les alliés du régent, la Hollande et surtout l'Angleterre, n'auraient pas permis des tentatives qui eussent eu cette direction. La seule entreprise où il parut mettre quelque suite, et où il obtint quelque succès, eut pour objet les établissemens formés sur la rivière du Sénégal.

Considéré comme financier, Law ne fut ni plus intelligent ni plus heureux. Il prit pour cinquante-deux millions le bail des fermes générales, qui avait été renouvelé à quarante-huit millions cinquante-deux mille livres. Il rendit cette administration plus compliquée et moins productive qu'elle n'était auparavant. Il ne fit aucune réforme utile dans la perception de l'impôt.

Ivresse de la nation.

Il est des momens de vertige pour les nations. Nul peuple ne l'a éprouvé plus souvent que les Français, mobiles, confians, pleins d'ardeur pour les choses nouvelles. L'une de ces dangereuses périodes était arrivée. On était, depuis plusieurs années, distrait de la gloire; on était revenu au calme, et même à l'indifférence sur les opinions religieuses; depuis le

temps de la fronde, on n'avait plus soupiré pour la liberté ; les dernières traces de l'esprit chevaleresque s'effaçaient, on ne voulait plus que des plaisirs ; le goût effréné des plaisirs éveilla la cupidité. Tous les piéges furent bons pour cette passion devenue un mal épidémique. Les moyens de Law furent grossiers et produisirent beaucoup au delà de l'effet qu'il s'en était promis. Il trompait la nation, et la nation l'entraînait et l'aveuglait à son tour. Les premiers fonds de sa compagnie (cent soixante-quinze millions) lui furent fournis avec le plus vif empressement. Un dividende de quatre pour cent qu'il put acquitter, parut à tous les actionnaires d'un merveilleux augure. Les billets d'État, tout décriés qu'ils étaient, rapportaient pourtant un intérêt égal. A chaque nouveau privilége qui était accordé à la compagnie, le prix ordinaire de l'action se doublait, se triplait : elle arriva enfin dans cette progression d'extravagance publique jusqu'à se décupler. Créée de cinq cents livres, elle se vendait cinq mille livres. Law ne s'était proposé d'abord que d'égaler les actions de la compagnie à tout le numéraire circulant dans le royaume. On ne pouvait guère l'évaluer qu'à sept ou huit cents millions. Mais bientôt il trouva qu'un plan déjà si hardi, n'était qu'une opération mesquine. Il crut pouvoir tout oser

dans l'enchantement où il tenait les capitalistes. Sous prétexte d'opérer la libération des dettes de l'État, il créa pour quinze cents millions d'actions nouvelles. C'était le double de l'argent en circulation. Mais il prétendait que le numéraire devait s'évaluer, non-seulement d'après la monnaie métallique, mais aussi d'après les billets de banque, autre monnaie qu'il affirmait être préférable à la première.

Poussé par je ne sais quel délire vers le plus prompt renversement d'une prospérité dont il était étourdi, Law osa déclarer à des actionnaires qui, jusque-là, s'étaient contentés d'un dividende de quatre pour cent, qu'il serait de douze; et, cependant, aucune opération de sa compagnie ne rendait probable un tel bénéfice. Ce qu'il eût pu entreprendre de plus sensé et de plus utile, demandait de grandes avances de fonds, et ne promettait que des fruits éloignés. Le total des actions s'élevait déjà à un milliard six cent soixante-quinze millions; ainsi les intérêts auraient passé cent quatre-vingt-six millions; c'était plus que le triple des revenus affermés à la compagnie. De telles imprudences devaient accélérer la chute du système.

Tableau de Paris.

Tous ceux que Law avait d'abord séduits employaient l'activité de leur esprit à en séduire d'autres. Le mensonge volait de bouche

en bouche, il fallait du courage pour se montrer incrédule. On trouvait beaucoup trop lente la fabrication du papier, quoique le nombre des ouvriers et des commis qui en étaient occupés eût été doublé et quadruplé. Les habitans des provinces regardaient d'un œil d'envie la fortune qui paraissait sourire aux Parisiens. Ils affluaient dans la capitale, qui ne vit à aucune autre époque un aussi grand concours, un mouvement aussi rapide, un luxe aussi extravagant. Les spéculateurs étrangers y arrivaient aussi, et y versaient à leur tour des papiers de Londres et d'Amsterdam, dont chacun se flattait de connaître la valeur. Tout emploi du génie, du bon sens, était suspendu. On assiégeait les portes de la banque pour y porter son or. On se faisait une peur chimérique de n'être point admis, et l'on était soulagé lorsqu'un commis, avec un sourire perfide, avait dit : *Ne craignez rien, messieurs*, on *prendra tout votre argent*. Les âmes jusque-là les plus tranquilles éprouvaient les transports forcenés des joueurs. On se pressait dans la rue Quincampoix [1] où se tenait la Bourse. Une chambre s'y louait dix livres par

[1] Le commerce du papier se fit successivement dans la rue Quincampoix, à l'hôtel de Nevers, depuis la Bibliothéque du Roi; sur la place Vendôme, et enfin dans le jardin de l'hôtel de Soissons.

jour [1]. La cloche qu'on sonnait le soir pour forcer les agioteurs à la retraite, portait le désespoir dans leurs cœurs. Les plaisirs du vice ou les plus bizarres inventions de la folie s'offraient à eux pour remplir des nuits dont ils regrettaient la longue durée. Les femmes gourmandaient la timidité de leurs maris, lorsqu'ils se refusaient à courir ces chances de fortune. La monnaie d'or que Law rognait, altérait, décriait sans cesse, paraissait frappée de malédiction. Toute distinction de naissance était effacée. Les nobles n'avaient plus d'orgueil, ils étaient tout à l'avarice. Ils dînaient chez les laquais enrichis de la veille; et, portés à juger de leur esprit d'après leur bonheur, ils cherchaient à surprendre leur secret; ils réussirent bientôt à les surpasser. C'étaient les hommes puissans à la cour, dont la honteuse dextérité à ce jeu enlevait les plus grands bénéfices et savait le mieux les assurer. On les

[1] On riait des gaucheries, des lourdes méprises par lesquelles les nouveaux riches signalaient leur passage à l'opulence; on en faisait cent contes plaisans : l'un, menacé de coups de canne par un officier, s'était écrié : *A moi la livrée!* Un autre, à qui on demandait quelles armes il ferait mettre à son carrosse, avait répondu : *Les plus belles.* Un troisième, entraîné par ses anciennes habitudes, était monté derrière son carrosse la première fois qu'il avait voulu s'en servir.

avait nommés *seigneurs mississipiens*, ils souriaient à ce nom. L'arrière-petit-fils du grand Condé, le duc de Bourbon, était à leur tête. Enrichi par de tels moyens, ce prince surpassait de beaucoup le luxe de ses aïeux. Il rebâtit avec somptuosité le château de Chantilly que le grand Condé avait décoré de sa gloire. Il se livrait à un faste qui était regardé comme le moyen le plus honorable de jouir de ces richesses acquises sans efforts et sans scrupule[1]. Il avait donné à la duchesse de Berry une fête, dont la prodigalité étonna jusqu'à la princesse insensée qui en était l'objet. Un jour, il montrait à Chemillé, l'un de ses familiers, l'opulence magique de son portefeuille. *Monseigneur*, reprit ce hardi courtisan, *deux actions de votre aïeul valent mieux que toutes celles-là*. Le prince de Conti suivait d'assez près l'exemple de son parent; mais comme il était un peu moins enrichi par le système, il crut avoir ensuite le droit de le décrier et d'en accélérer la ruine. Les ducs de la Force et d'Antin s'étaient fait une renommée parmi les spéculateurs les plus cupides. Les anciens fa-

[1] Le duc de Bourbon fit venir d'Angleterre, en une seule fois, cent cinquante coureurs, dont chacun, sur le pied où était l'argent en France, lui revenait à quinze ou dix-huit cents francs.

Vie du régent.

voris du régent, les compagnons les plus intimes de ses débauches, les Nocé, les d'Effiat, les Canillac, furent ou moins avides ou moins adroits. Le régent crut devoir les consoler par des gratifications de cent mille livres[1]. Les prélats et les corporations ecclésiastiques intervinrent aussi dans ces transactions honteuses. On vit paraître des décisions théologiques dans lesquelles on prononçait que l'anathème lancé par l'Église contre l'usure ne s'étendait pas au commerce des actions. Les jansénistes eurent la gloire de rester presque tous, dans cette occasion, fidèles aux maximes de leur morale inflexible. Cependant l'un de leurs politiques les plus estimés, le duc de Saint-Simon, entra en quelque composition avec les mœurs du jour. Il n'acheta point d'actions, mais il profita de l'abondance du trésor royal pour se faire payer d'une dette de cent mille écus qui remontait jusqu'à Louis XIII. On prétendit que les titres de cette créance n'étaient pas plus légitimes que ceux sur lesquels il appuyait les prétentions des ducs et pairs. Le maréchal de Villeroy ne fut souillé par aucune espèce de bénéfice résultant d'un système

[1] L'un des favoris du régent, Broglie, ne cessait de dire à Law qu'il ne sortirait jamais du royaume, et qu'il serait pendu.

qu'il condamnait. Il y eut sans doute beaucoup d'autres exemples d'un honneur rigide, dans un temps où le duc de la Rochefoucauld [1], le ministre Torcy [2], le chancelier d'Aguesseau, le procureur général Joly de Fleury, trouvaient plusieurs émules de leurs vertus.

Quelques hommes de lettres cédèrent à ce

[1] Petit-fils de l'auteur des *Maximes*.

[2] J.-B. de Colbert, marquis de Torcy, neveu du ministre Colbert, né à Paris en 1665, mérita, dans les négociations difficiles dont il fut chargé, une grande réputation de vertu, d'habileté et de patriotisme. Les Mémoires qu'il a laissés offrent des matériaux précieux pour l'histoire, et sont considérés comme le meilleur cours d'instruction pour ceux qui se destinent à la carrière diplomatique. Secrétaire d'État au département des affaires étrangères pendant la guerre de la succession, il reçut le prix des conseils énergiques qu'il donna à Louis XIV, et de la noble patience avec laquelle il attendit des événemens plus heureux, en faisant signer le traité d'Utrecht, si différent des conditions honteuses qui avaient été présentées à la France. Il n'avait eu part à aucune des intrigues de la cour contre le duc d'Orléans. Ce prince le nomma l'un des membres du conseil de régence, et respecta sur ce point la volonté de Louis XIV. Mais c'était à un tel homme, et non à l'abbé Dubois, qu'il eût dû confier la direction des affaires politiques. Le marquis de Torcy n'exerça plus de fonctions importantes après la mort du régent. Il mourut en 1746, âgé de quatre-vingt-un ans. Il était membre honoraire de l'académie des sciences.

délire. On raconte qu'un jour Lamothe et l'abbé Terrasson, après avoir frondé ensemble dans une société cette cupidité épidémique, eurent la confusion réciproque de se rencontrer dans la rue Quincampoix, achetant ou près d'acheter des actions. Mais ce ne fut pour Lamothe qu'une séduction passagère, au lieu que l'abbé Terrasson s'y abandonna avec une passion très-vive. Il y fit une fortune rapide, qui fut renversée en peu de jours. Le sang-froid avec lequel il la perdit, lui rendit l'estime des sages.

L'abbé Dubois, ardent, comme on peut le penser, à profiter du vertige où il avait puissamment concouru à entraîner la nation, seconda la cupidité des Anglais, comme dans les opérations politiques il avait servi leur ambition. Il fit passer à Londres une partie assez considérable du numéraire qui venait d'entrer au trésor royal. Il rendit par-là plus profonde la misère, qui devait accompagner la chute du système.

Le duc d'Orléans ne suivait plus aucune mesure au sein de cette trompeuse abondance. Il devenait dupe de l'imposture qu'il avait favorisée. Il était dans ce désordre pompeux des finances, ce qu'il était dans ses soupers, le plus ardent à échauffer le délire d'une troupe effrénée. Il trompait Law lui-même, en créant

à son insu beaucoup de nouvelles actions. Celui-ci prenait sa revanche en usant du même moyen à l'insu du régent. Le prince dissipateur ne perdait pas de vue sa popularité; il faisait des dons considérables aux hôpitaux et aux établissemens d'instruction publique. Cependant, comme s'il eût pressenti la courte durée de ces richesses, il n'en fit point usage pour entreprendre des monumens dont il eût fallu long-temps continuer les dépenses.

Les premiers hommages des courtisans et du peuple s'adressaient à l'étranger auteur de toutes ces merveilles [1]. On était charmé de le voir s'enrichir. On regardait comme une preuve

[1] Jamais personne ne fut plus couru que ce Law; il n'y a pas de ruse dont ne se servent les femmes pour arriver à lui. Une dame s'est fait verser exprès pour lui parler; elle criait à son cocher : *Verse donc, coquin! verse donc!* il la versa; et, comme elle l'avait bien prévu, Law, qui était à portée, accourut à son secours. Elle lui avoua qu'elle n'avait cherché qu'à lui parler. Une autre dame, qu'il avait refusé de voir, s'étant fait conduire dans son carrosse devant la maison où il dînait, fit crier par son cocher et par son laquais, *au feu!* Tous les conviés se levèrent précipitamment de table, et coururent pour voir où était le feu. Lorsque Law sortit comme les autres, la dame sauta hors de son carrosse pour l'aborder; mais il s'enfuit dès qu'il l'aperçut.

Fragmens des Lettres de Madame, mère du régent.

de l'excellence de son système, qu'il eût pu en quelques mois acquérir quatorze des plus belles terres titrées du royaume. Les grands se tenaient sur son passage pour obtenir la faveur de quelques mots, auxquels leur fortune paraissait attachée. Un coup d'œil de Louis XIV à Marly, n'avait jamais été plus recherché. La figure de Law était ouverte, gracieuse, rayonnante du bonheur qu'il répandait et qu'il goûtait. Il raillait les incrédules, et s'amusait des fripons [1]. Sa femme et sa fille succédaient à tout le faste et à tout l'orgueil qu'avait montrés la duchesse de Berry. On citait plusieurs dames de la cour, qui avaient acheté par mille bassesses leur amitié lucrative[2].

[1] Law voulait acheter une terre du président de Novion, qui, plus subtil encore que le financier, exigea que celui-ci payât en argent monnayé et comptant. Law lui fit apporter quatre cent mille francs en espèces, déclarant qu'il préférait de se délivrer d'un métal qui lui était à charge par sa masse et par l'embarras qu'il lui causait. Mais bientôt assigné par le fils du président pour rendre la terre que le père n'avait pu lui vendre, Law se vit joué une seconde fois, car le prix lui fut restitué en papier, qu'il n'osa refuser pour ne pas l'avilir encore plus qu'il ne l'était déjà.

Vie privée de Louis XV.

[2] « Quand mon fils cherchait une duchesse pour mener ma petite-fille à Gênes, quelqu'un qui se trouva

Law, quoiqu'il n'eût encore d'autre titre que celui de directeur de la banque, exerçait presque l'autorité d'un premier ministre. Ce qu'il avait déjà fait était mis bien au-dessus des plus sages mesures de l'administration de Sully et de Colbert. Une grande partie de la dette de l'État était remboursée, il ne demandait plus qu'un peu de temps pour acquitter le reste. Il avait un plan pour affranchir l'autorité royale de la tutelle des parlemens. Il proposait de rembourser toutes les charges, et d'établir de simples cours de judicature qui seraient tout-à-fait étrangères à l'action législative. Parmi les promoteurs de ce plan, on citait le duc de La Force, sur lequel le parlement de Paris exerça depuis sa vengeance.

Ébranlement et chute du système.

Ces progrès d'un crédit illusoire s'étaient soutenus pendant près de dix-huit mois. Les derniers jours de l'année 1719 décélèrent un embarras subit dans la marche de l'auteur du système. Les arrêts du conseil, en se multipliant, devenaient tyranniques et contradictoires; la plupart avaient pour objet de dépré-

chez lui, dit : « Monseigneur, si vous voulez avoir le » choix, envoyez chez madame Law, vous les y trou» verez toutes assemblées. »

Lettres de Madame.

cier l'or et l'argent. On n'avait jamais entendu parler d'opérations aussi odieuses sur les monnaies. Les capitalistes étaient revenus, par degrés, de l'étourdissement où les avait jetés l'inexplicable succès de Law. Les hommes de finance les plus exercés parvinrent à se liguer contre lui. On vit à leur tête les frères Pâris, dont le régent avait éprouvé le zèle et l'habileté dans l'opération du *visa*. Tandis que Law rendait l'or plus précieux par les efforts mêmes qu'il faisait pour l'avilir, les frères Pâris combinèrent des attaques plus faciles contre le papier-monnaie; les actions de la banque et de la compagnie des Indes tombaient en même temps.

Le régent, effrayé de l'ébranlement que recevait chaque jour le système, imagina un étrange moyen de ranimer le crédit public; c'était de donner de nouvelles preuves de confiance à celui qui l'avait engagé dans ce fatal labyrinthe. Il le nomma contrôleur général des finances. Cette place avait été supprimée depuis la mort de Louis XIV. On était à l'époque des métamorphoses; on ne parut ni étonné ni choqué de l'élévation de ce dangereux étranger. L'abbé Dubois encouragea son maître à cette nomination, qui allait attirer sur Law tous les orages de la haine publique. Law était né dans la religion anglicane, et le

régent n'osait blesser ouvertement les lois sévères de Louis XIV contre les protestans. L'Écossais ne se fit aucun scrupule de l'abjuration qui lui était demandée. On voulut donner quelque appareil à sa conversion. L'abbé de Tencin, qui eût été le plus grand opprobre de l'Église si l'abbé Dubois n'y avait pas appartenu, fut chargé d'instruire le néophyte. Un magnifique présent d'actions et de billets de banque paya les instructions qu'il feignit de lui donner. Le public s'amusa autant que la cour de cette comédie [1]; les jansénistes, presque seuls, y voyaient un scandale.

Le début de Law dans le ministère des finances fut sinistre. Il fit paraître un édit tel qu'aucun des tyrans les plus détestés n'eût osé le publier. On y défendait à tous les particuliers, à toutes les corporations, même ecclésiastiques, de garder plus de cinq cents livres

[1] Vingt pièces de vers répandues dans le temps sur cette conversion, furent également applaudies. Dans l'une, le colonel du régiment de la *calotte*, association burlesque, donnait à Tencin le brevet de *primat du Missisipi*. La meilleure des nombreuses épigrammes dont cet abbé fut l'objet, est celle-ci :

Foin de ton zèle séraphique,
Malheureux abbé de Tencin;
Depuis que Law est catholique,
Tout le royaume est capucin.

1720. 24 février. en or et en argent [1]. On exigeait que tout le reste fût porté au trésor royal, pour y être échangé contre des actions ou des billets de banque. La délation était excitée par l'appât d'une part considérable dans la confiscation des richesses qu'on tenterait de cacher. Le

[1] Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, dénoncé comme possédant, contre les ordres du roi, une grande somme qu'il tenait cachée, répondit fièrement : *Mon argent est au service du roi, mais il n'appartient à personne.* Le chancelier de Ponchartrain envoya à la banque soixante-quinze mille louis d'or, valant alors soixante-douze livres pièce.

Le président Lambert de Vermont se présenta au duc d'Orléans, et lui dit qu'il venait lui nommer un homme ayant cinq cent mille livres en or. Le prince recule de surprise et d'horreur : « Ah! monsieur le » président, s'écria-t-il avec son énergie ordinaire, » quel métier faites-vous là ! » Le président réplique : « Monseigneur, j'obéis à la loi ; c'est elle que vous qua- » lifiez de la sorte indirectement. Au surplus, que V. » A. R. se rassure et me rende plus de justice; c'est » moi-même que je viens dénoncer, dans l'espoir d'a- » voir la liberté de conserver au moins une partie de » cette somme, que je préfère à tous les billets de » banque. »

Mémoires de la Régence.

Mylord Stairs disait, à propos de l'édit qui encourageait les dénonciateurs, qu'on ne pouvait pas douter de la catholicité de Law, puisqu'il établissait l'inquisition après avoir prouvé la *transsubstantiation* par le changement des espèces en papier.

gouvernement avait tout espéré du premier effet de terreur qui suivrait cette loi. On y obéit d'abord comme si on se fût défié de tous ses parens, de tous ses familiers, de tous ses domestiques; tant la cupidité paraissait avoir détruit toutes les traces de l'honneur français! Mais cet honneur se réveilla; on eut honte à la fois de sa peur et de sa défiance. L'opinion se chargea d'effrayer les délateurs; ils devinrent moins nombreux, à mesure que la contravention à une loi odieuse devint plus générale. Le régent lui-même les éloignait avec indignation. Il sentit qu'il valait encore mieux laisser tomber le système, que d'appeler les échafauds au secours des billets, et de commencer un règne de sang. Il résolut cependant de tenter un dernier effort, et crut avoir trouvé un moyen de salut en réduisant les actions à la moitié de leur valeur[1], ce qui les remettait à un taux qu'il eût été prudent de ne leur laisser jamais passer. Le remède était violent, puisqu'on ne pouvait lui donner un autre nom que celui d'une banqueroute. Mais, des moyens de la faire, nul n'était plus sage ni plus ur-

[1] Par l'édit du 21 mai 1720, la réduction des billets de banque et des actions de la compagnie, devait s'opérer graduellement mois par mois jusqu'au 1er. janvier 1721, en sorte qu'audit jour, l'un et l'autre de ces effets fussent réduits à moitié de leur valeur réelle.

gent que celui-ci. C'était le garde des sceaux, d'Argenson, qui l'avait conseillé au régent. Quoique ce ministre eût été favorable aux premières opérations de Law, il avait vu le moment où l'excès des profusions et l'impudence du charlatanisme amèneraient une ruine prochaine. La mesure qu'il proposait était ferme et judicieuse; elle eut un plus mauvais succès que tout ce qu'on avait fait jusque-là de plus insensé. Quand l'édit portant réduction des actions et des billets de banque parut, l'étonnement et l'indignation du public furent les mêmes que si la veille le système avait joui de la plus grande confiance. Quoique le rêve eût cessé d'être agréable, le réveil fut extrêmement douloureux. On parut regretter un édifice qu'on savait être miné de toutes parts, mais qu'on avait pris long-temps pour le temple de la fortune. Le parlement de Paris, qui avait sagement condamné le système dans son principe, se déclara contre la mesure qui pouvait en adoucir le désastre. Il haïssait encore plus d'Argenson que Law. Il voulait d'abord perdre le premier, et n'était pas embarrassé de trouver des occasions prochaines d'accabler le second. Il se rendit l'organe des plaintes du public. Les seigneurs *mississipiens*, conduits par le duc de Bourbon et le prince de Conti, se joignirent au parlement. Ils appuyèrent les

remontrances de ce corps. Law, qui n'avait souscrit qu'avec peine à un expédient indiqué par un ministre son ennemi, et le régent qui, après avoir trompé le public, sentait le besoin de se tromper lui-même, eurent la folie de se réjouir d'une opposition aussi puissante. Ils crurent qu'elle exprimait une confiance opiniâtre dans le système, dont eux-mêmes ils avaient désespéré. On révoqua l'édit qui en avait pour jamais détruit le prestige. D'Argenson, sacrifié au parlement, fut exilé dans une de ses terres, et le chancelier d'Aguesseau fut rappelé de la sienne. La corruption la plus effrénée fut réduite à placer son espoir dans la vertu de d'Aguesseau. Mais il lui avait été facile de prédire le mal, il lui fut impossible d'y remédier. Il se trouva dans une de ces situations où l'homme d'honneur ne voit que de l'opposition entre tous ses devoirs. D'Argenson fut poursuivi jusque dans sa retraite, par une haine que le peuple garde long-temps contre ceux qui ont exercé sur lui une autorité rigoureuse. L'ennui de l'inaction, insupportable pour un homme actif et laborieux, abrégea ses jours [1]. Ses funérailles furent insultées

27 mai. 1720. Juin. Rappel de d'Aguesseau.

[1] Le garde des sceaux d'Argenson mourut en 1721. Il n'avait pu résister au chagrin de sa disgrâce, quoique le régent lui eût conservé le titre et les honneurs

par ceux dont il avait long-temps contenu les excès. C'était un homme d'État plus juste, plus éclairé que Louvois; il en avait le caractère prompt et décidé, sans en avoir les penchans cruels et tyranniques. L'autorité royale fut long-temps à recouvrer un gardien aussi vigilant et aussi ferme que d'Argenson.

Revenons à Law. Nous n'aurons plus long-temps à nous en occuper. Il ignorait lui-même le nombre des actions, des billets de banque, des papiers de toute sorte dont la France était inondée. La valeur de toutes les denrées s'était mise au niveau de cette masse énorme de numéraire fictif qui s'était encore accrue par l'art des faussaires. Ce n'est point à la génération actuelle qu'il est nécessaire de reproduire des exemples de ces prix extravagans qui ne laissent plus aucune mesure certaine dans les transactions [1]. Pour prévenir un soulèvement

Crainte d'un soulèvement général.

de garde des sceaux. La populace de Paris troubla ses obsèques et voulut se jeter sur son cercueil. Ses deux fils, que nous verrons bientôt se distinguer dans des emplois importans, furent obligés de se dérober par la fuite aux fureurs du peuple.

[1] Le prix des denrées, quoique porté fort haut à la fin du système de Law, et la manière dont les dettes publiques ou particulières furent remboursées avec des papiers qui ne représentaient plus que de très-faibles sommes, offrent à peine une comparaison avec les effets qu'a produits de nos jours la chute des assi-

général, que chaque instant faisait craindre, on avait ouvert quelques bureaux où un grand nombre de commis effectuaient de très-faibles paiemens. Les portes en étaient assiégées à toutes les heures du jour et de la nuit. Le peuple put bientôt se convaincre qu'on le jouait. Cependant, pressé par le besoin, il revenait encore solliciter un paiement qui était de nouveau différé. Les nobles *mississipiens* usaient de tout leur crédit pour faire rembourser leurs actions aux dépens de cette foule affamée. Le prince de Conti eut l'impudence de faire ramener de la banque plusieurs voitures chargées d'argent en échange de ses pa-

gnats. Pour juger combien la première crise fut inférieure à la seconde, il suffit de lire des exemples cités dans les mémoires du temps, où l'on montre le plus d'indignation contre le système de Law. Avec mille écus, dit l'auteur de la *Vie du régent*, on payait dix-huit mille francs de dettes. Le clergé, les jésuites, les maisons religieuses, éteignirent les leurs par ces remboursemens illusoires. Les rentes de l'Hôtel-de-Ville furent réduites au denier cinquante, ou remboursées en papier.... A toutes ces misères, se joignit la cherté excessive des denrées. Le foin se vendait jusqu'à six sous la livre, et le reste à proportion.... L'usure et le monopole régnaient impunément. Le duc de La Force acheta presque tous les suifs, graisses et savons; un autre le café; celui-ci les avoines, les foins; celui-là les sucres et les épiceries.

piers. Law, qui voyait tomber cet établissement, espéra soutenir au moins sa compagnie. Il voulut la rétablir sous une nouvelle forme.

Compagnie des Indes

1720. Février.

Un édit parut pour faire succéder une compagnie des Indes à celle d'Occident. Mais le même jour il se passa un événement qui eût pu devenir la punition de tous les auteurs du système, s'il se fût présenté des chefs adroits et puissans pour diriger les fureurs du peuple. Trois hommes avaient été étouffés dans un rassemblement autour des bureaux de la banque.

Émeute.

L'aspect de leurs cadavres produisit une de ces émotions soudaines et terribles, dont résultèrent quelquefois les révolutions des cités et des empires. On voulut porter les morts au Palais-Royal, comme pour faire contempler au régent les victimes de ses désastreuses mesures. Le régent fit ouvrir les portes de son palais, ses gardes ne montrèrent que des sentimens de compassion. Bientôt le peuple chancela dans sa colère, parce que, au fond des cœurs, le régent n'était point haï. Son règne amusait, on était toujours tenté d'oublier à quel prix on en achetait les plaisirs. On vit presque avec indifférence enlever les cadavres par des hommes que la police envoya fort à propos. Déjà quelques personnes, soudoyées peut-être par le gouvernement même, avaient détourné l'indignation sur Law. On le cher-

chait partout, excepté dans sa demeure. Un peuple élevé sous Louis XIV était très-inhabile aux émeutes. Les mécontens d'un ordre supérieur étaient tous contenus, depuis le mauvais succès de la duchesse du Maine.

Le parlement seul crut pouvoir s'aider, dans
sa résistance, de ces dispositions de la multi-
tude. Le jour même de l'émeute il délibérait
sur le nouvel édit de Law, relatif à la compa-
gnie des Indes. Il arrêta des remontrances
dont l'effet pouvait être de ranimer des trans-
ports séditieux. Le régent s'en irrita, et choi-
sit, pour frapper le coup le plus hardi, le
moment où ses ennemis le jugeaient le plus
abattu. Il exila le parlement à Blois, et en- 1720.
suite à Pontoise. Cette fermeté produisit tout
son effet, parce qu'elle était inattendue; le
peuple se tut, et le parlement obéit. D'Agues-
seau avait tout fait pour contenir la résistance
de ce corps; personne plus que lui n'en ché-
rissait les prérogatives; mais, dans une telle
occasion, comme chef de la magistrature, il
crut que son premier devoir était de rompre
une opposition qui exposait l'État à l'anar-
chie.

L'exil du parlement était un nouveau malheur pour la capitale, livrée à tous les fléaux d'un papier discrédité. Cependant elle n'en fut émue que faiblement. Le régent avait ha-

bitué les Parisiens à prévoir un dénoûment tranquille, et quelquefois divertissant, à la suite des mesures qui semblaient les plus tyranniques. Bientôt on se fit une partie de plaisir d'aller visiter le parlement à Pontoise. Ce pèlerinage devint une mode. Les magistrats suspendaient leurs travaux pour donner ou pour recevoir des fêtes. Le premier président de Mesmes y tenait une table magnifique, qui était en secret défrayée par le régent lui-même. Les courtisans, qui ne voyaient plus à Paris que des images sinistres, étaient charmés de trouver à Pontoise tous les agrémens d'un luxe et d'une frivolité auxquels se prêtait, dans un riant exil, l'austérité parlementaire. Ils racontaient au régent lui-même ces visites et ces fêtes. Le prince n'avait garde de s'en offenser. Il lui était commode de traiter avec des hommes accessibles comme lui à tous les plaisirs.

Law était dans toute la crise d'un imposteur démasqué, le peuple demandait sa tête, il était fréquemment assailli à coups de pierres dans sa voiture; sa femme et sa fille étaient exposées au même danger. Le régent fut obligé de lui donner asile au Palais-Royal. Dans un moment où il jugeait que la fureur s'était calmée, il osa paraître avec lui dans sa loge à l'Opéra. De violens murmures lui firent com-

prendre qu'il était temps de séparer sa cause de celle de cet aventurier. Il se détermina enfin à le renvoyer. Law partit. Ce qui annonce qu'il était parvenu à se faire à lui-même d'étranges illusions, c'est qu'ayant eu beaucoup de temps pour sauver les débris les plus précieux d'un naufrage inévitable, il n'emporta que des sommes à peine suffisantes pour le faire vivre lui, sa femme et sa fille dans une honnête aisance. Il laissait en France un riche mobilier, il y possédait des terres magnifiques dont le régent fut obligé de laisser prononcer la confiscation. Il fut froidement reçu de ses compatriotes; les Anglais n'osèrent le récompenser d'avoir ruiné la France. Toute sa renommée d'habileté disparut chez les étrangers quand ils le virent pauvre. Il mourut à Venise en 1729. Sa femme et sa fille, qui avaient égalé le faste des reines, prodigues de leurs dernières ressources comme elle l'avaient été de leurs trésors, traînèrent une existence misérable [1].

Décembre. 1720.

Le système fut abandonné tout entier avec son auteur. Le Pelletier de la Houssaye fut nommé contrôleur général. Le gouvernement 1721.

[1] «J'ai vu, dit Voltaire, sa veuve à Bruxelles, aussi humiliée qu'elle avait été fière et triomphante à Paris.»

Précis du Siècle de Louis XV.

se ressaisit de tous les revenus qu'il avait délégués à la compagnie d'Occident. On remit en régie les fermes générales. La compagnie des Indes n'eut plus à s'occuper que d'intérêts commerciaux. Tout ce qui regardait le système fut soumis à l'opération du *visa*, dont les frères Pâris furent encore chargés. On fit à la hâte une enquête sur les déprédations qui venaient d'avoir lieu. Elles furent toutes dévoilées, à l'exception de celles qui avaient été commises par le régent lui-même, par ses ministres, par les princes du sang, enfin par tous ceux qu'il était dangereux d'offenser. Ceux-ci voulurent bien cependant s'imposer quelques sacrifices. Ils rapportèrent des actions et des billets de banque dont le paiement était devenu très-difficile. La rigueur fut grande contre les agioteurs d'un ordre subalterne. Le Gouvernement, juge de ses billets au porteur, en annula une grande partie avec les applaudissemens de tous ceux qui n'en possédaient point. Après cette réduction violente, la dette publique se trouva encore passer dix-sept cents millions; elle se constitua en billets du visa et en rentes qui perdaient au moins cinquante pour cent. Le crédit resta suspendu pour longtemps. Les mœurs avaient reçu une atteinte non moins funeste que les fortunes. Le parlement fit, ou plutôt parut faire sa paix avec le

régent, et montra un grand désir de se former à son tour en chambre ardente pour punir, entre les déprédateurs, ceux qui avaient paru animés d'une haine particulière contre son autorité. Le public, détrompé de ses chimères, rendit son attention aux querelles théologiques. Les plus illustres débris de Port-Royal, les grands magistrats, les prélats recommandables qui avaient défendu contre Louis XIV les libertés de l'Église gallicane, furent joués, humiliés, confondus par l'abbé Dubois. Les jésuites, les cardinaux de Rohan et de Bissy, se jetèrent dans ses bras et lui durent une victoire honteusement achetée. Dubois seul va remplir la régence. La scène, occupée par un tel personnage, demande à être vue d'un coup d'œil plus rapide. Mais j'ai à parler auparavant de deux événemens contemporains du système.

Crime du comte de Horn.

Pendant les grands mouvemens de la banque, un crime de la plus froide et de la plus atroce scéleratesse fut commis par un homme d'une naissance illustre. Antoine-Joseph, comte de Horn, issu d'une des plus nobles familles du Brabant, allié des Montmorenci, et même du régent du côté de Madame, était, à vingt-deux ans, complétement déshonoré par les mœurs et par les liaisons les plus infâmes. Ses parens avaient résolu de le faire sortir de

la capitale par l'autorité du régent; ils en avaient obtenu l'ordre, mais on différa trop de l'exécuter. Le comte de Horn avait comploté, avec deux de ses compagnons de débauches et d'escroquerie, le chevalier de Mille et le chevalier d'Étampes, d'assassiner un riche agioteur pour s'emparer de son portefeuille. Sous prétexte d'un marché à conclure, ils l'attirèrent dans un cabaret et le poignardèrent. Les cris du malheureux furent entendus. Un garçon du cabaret, n'osant pénétrer seul dans cette chambre, en retira la clef. Les assassins effrayés sautèrent par la fenêtre. Le chevalier d'Étampes réussit seul à s'évader. Mille fut arrêté par le peuple qui le poursuivait. Le comte de Horn le fut en tombant de la fenêtre. Il se présenta comme le défenseur de celui qui venait d'être assassiné, et comme ayant couru
1720. les mêmes dangers que lui. Les aveux de Mille le confondirent, il avoua son crime. Le régent, ce prince trop souvent accusé de faiblesse, demeura inflexible aux représentations de toute la noblesse qui réclamait pour chacun de ses membres le privilége d'être affranchi d'un supplice infamant. Il s'expliqua sur ce privilége odieux, en développant tous les principes que la morale et le bon sens ont fait adopter de nos jours. Le comte de Horn et son complice furent roués vifs, le 26 mars, en place

de Grève. Ce lâche scélérat avait refusé de se servir d'un poison que deux de ses parens lui avaient envoyé. La fermeté que le régent montra dans cette circonstance, fut louée à la fois par les hommes d'État, par les philosophes, par le peuple, et ne fut blâmée que des courtisans. Ceux-ci prétendirent que l'honneur de plusieurs grandes familles avait été sacrifié à la crainte de mécontenter les agioteurs. Ils firent particulièrement un crime à Law et à l'abbé Dubois de l'inflexibilité du duc d'Orléans. Cependant ce coup hardi, porté contre un préjugé immoral et funeste, ne nuisit nullement dans l'opinion aux maisons illustres qu'il semblait compromettre.

L'année 1720, mémorable pour la France par les maux qui résultèrent du *système*, fut encore marquée par un fléau terrible : la peste, qui se déclara à Marseille, et qui, pendant plusieurs mois, fit de cette ville opulente un vaste tombeau. Par la manière dont la plupart des mémoires du temps glissent sur ce long désastre, on peut juger qu'au sein de la frivolité et de la détresse, on craignait de s'en occuper, et que l'avarice, trompée dans ses espérances, avait beaucoup amorti la pitié. Peste de Marseille. 25 mai.

Malgré plusieurs expériences fatales, dont quelques-unes étaient récentes, la ville de Marseille avait laissé s'introduire un peu de né-

gligence dans les soins et dans les rigueurs nécessaires de son lazaret. Un vaisseau qui venait de la Syrie entra dans ce port au mois de mai. Le capitaine croyait n'avoir trouvé la peste dans aucun des lieux où il s'était arrêté. Il avait cependant perdu plusieurs hommes à son retour. Il en perdit encore quelques-uns pendant le temps de la quarantaine. Sur la foi d'un chirurgien ignorant et opiniâtre, on commit l'imprudence d'abréger ce temps d'épreuve pour son équipage; et déjà les marchandises qu'il avait apportées circulaient dans la ville. La peste se propagea dans le peuple, sans que les hommes de l'art voulussent la reconnaître; mais elle enleva au mois de juillet un si grand nombre de victimes, qu'il ne fut plus possible de s'aveugler. Le gouvernement recourut aux précautions ordinaires. Le port de Marseille fut fermé. Le peuple et les négocians eux-mêmes furent plus frappés des maux qu'entraînait la suspension du commerce, que du fléau qui menaçait de les dévorer. On laissa arriver les ardeurs de la canicule sans avoir songé à construire un hôpital extérieur pour les pestiférés. Déjà les hommes riches étaient sortis de la ville. Une immense population, revenue trop tard de sa sécurité, tentait de s'échapper par tous les moyens. Le parlement d'Aix prit le parti d'ordonner un

cordon de troupes pour repousser les fugitifs, et d'isoler cette malheureuse ville. On ne laissa à ses habitans qu'un espace très-resserré dans la campagne pour respirer un air moins meurtrier. Marseille, qui s'était confiée aux ressources journalières de son commerce, manquait alors des provisions les plus nécessaires; et le trésor de la ville, peut-être par les effets du *système*, ne contenait que très-peu de numéraire. Ce furent les villes voisines qui se chargèrent de l'alimenter avec toutes les précautions que demandait leur propre salut. Il paraît que ce genre de secours ne manqua point; mais le gouvernement seul eût pu l'établir d'une manière régulière qui eût éloigné non-seulement la disette, mais la crainte de l'éprouver.

Le fléau redouble chaque jour de fureur. Cent mille personnes se craignent, veulent se fuir, et se rencontrent partout. Les liens les plus sacrés sont rompus. Tout ce qui languit est déjà réputé malade, tout ce qui est malade est regardé comme mort. On s'échappe de sa propre maison où quelques parens rendent le dernier souffle, on n'est reçu dans aucune autre. Les hôpitaux sont comblés, la mort les vide en un instant; ils sont comblés de nouveau. On établit des tentes dans une plaine voisine des murailles. Plusieurs se tiennent penchés tout le jour sur le bord des ruisseaux qui ar-

rosent le territoire; d'autres se croient plus heureux, parce qu'ils vivent dans des barques sur le port. Mais la mer et les ruisseaux ne mettent point à l'abri de la contagion.

Dans le commencement on avait choisi la nuit pour enterrer les morts. L'attrait d'une forte récompense avait engagé les ouvriers les plus pauvres à se charger de ce soin périlleux; mais lorsqu'il mourut plus de mille personnes par jour, lorsque presque tous les ouvriers et les hommes les plus indigens eurent disparu, on vit le comble de l'horreur ; des milliers de cadavres étaient répandus ou entassés dans les rues avec des amas de meubles et de vêtemens. Au milieu de l'épouvante générale, des âmes grandes, héroïques, se dévouèrent et résolurent de vivre incessamment dans tous les gouffres de la mort, pour sauver, pour consoler, pour ramener, soit aux devoirs de la nature, soit aux espérances de la religion, ce qui restait de leurs concitoyens. Deux échevins de Marseille, Estelle et Moustier, exposèrent plus souvent leur vie en quelques mois, que le guerrier le plus intrépide ne peut le faire dans le cours de plusieurs campagnes. Ils veillaient sur tout; ils faisaient arriver, ils distribuaient les denrées, et présidaient à l'enlèvement des cadavres. Quels horribles convois! C'étaient des forçats qui ramassaient et

jetaient dans des fosses profondes les corps des victimes de la peste. Ils y étaient contraints par des soldats que conduisaient Estelle, Moustier et un intrépide officier, le chevalier Rose. Aucun des forçats ne survivait à cette tâche. On en fournissait quatre-vingts par semaine. Le commandant des galères hésitait avant de les envoyer à une mort aussi assurée. Chaque instant de délai ajoutait, par l'entassement des cadavres, une peste nouvelle à celle qui déjà infectait la ville.

Il fallait qu'un homme d'une grande autorité entrât dans Marseille pour rendre tous les ordres précis et absolus. Le chef d'escadre Langeron reçut avec joie du régent le commandement de Marseille. Sa présence fit cesser déjà un grand mal qui accroissait tous les autres, l'anarchie. Il fut ferme et inflexible dans les mesures qu'exigeait le salut de tous, et compatissant pour chacun des individus. Il fit fouiller dans la terre et sous d'épais bastions pour établir des fosses beaucoup plus profondes que celles qu'on avait creusées jusque-là. Il empêcha la contagion de rouler sur les eaux en faisant défense d'y jeter les morts et les effets infectés. Il en déblaya le port. L'évêque de Marseille, Belzunce [1], se joignait

[1] Henri-François-Xavier de Belzunce, né en 1671,

au commandant Langeron, aux échevins Estelle et Moustier, au chevalier Rose. Il s'approchait des mourans qui, couchés dans les rues, étaient des objets d'horreur pour leurs plus proches parens. Il ordonnait des processions expiatoires; il y marchait lui-même à la tête du peuple, les pieds nus et la corde au cou. Chaque fois que les deux courageux échevins et le chevalier Rose étaient prêts à partir pour conduire le convoi de plusieurs milliers de cadavres, il implorait pour eux la bénédiction du ciel. Eux seuls, toujours exposés, paraissaient invulnérables.

L'évêque de Marseille inspirait son courage au petit nombre de prêtres que ce fléau avait épargnés. A toutes les heures du jour et de la nuit, il entrait dans les hôpitaux, et trouvait fidèles à leur poste les filles pieuses dont la mission est de garder les malades, les mourans et les morts. Aux prières par lesquelles il tentait de fléchir la colère céleste, il mêla des formules et des cérémonies qui produi-

fut d'abord jésuite, puis évêque de Marseille en 1709. Il ne voulut point abandonner ce diocèse en 1723, pour l'évêché duché-pairie de Laon, auquel le roi l'avait nommé. Le pape l'honora du *pallium*. Il mourut en 1755, à quatre-vingt-quatre ans, et eut pour successeur M. de Belloy, mort cardinal et archevêque de Paris en 1808.

saient au moins l'effet de faire luire quelque espérance au milieu d'un peuple éperdu; il exorcisa la peste. Presque tous les médecins de Marseille avaient péri ou avaient fui. Trois autres arrivèrent de Montpellier par les ordres du régent. Leurs soins furent si actifs et si désintéressés, que leurs noms, Chicoineau, Deydier et Verni, méritèrent d'être associés à ceux que je suis heureux de répéter souvent, et qui devraient nous être aussi familiers que celui du chevalier d'Assas : Rose, Belzunce, Langeron, Estelle et Moustier. Le fléau avait toujours été en croissant; le nombre de ceux qui survivaient égalait à peine celui des morts. La peste était répandue dans la campagne de manière à faire craindre pour toute la France. Le 26 septembre, un nouveau malheur parut ôter aux Marseillais leur dernière espérance. On avait travaillé sans relâche à construire un hôpital isolé des quartiers populeux de la ville, dans un lieu nommé *le Jardin du Mail*. Cet édifice touchait à sa fin, lorsqu'un vent du nord des plus furieux en brisa les charpentes et la toiture. Ce coup de vent fut cependant le salut de Marseille; il chassa, en se prolongeant, les vapeurs pestilentielles. Le nombre des morts diminua; mais la contagion, recélée dans les meubles et dans les vêtemens, quoique ralentie, enlevait encore

Fin de la peste.

un grand nombre de victimes. Le gouvernement ne la regarda comme finie qu'au mois de juin 1721. Marseille, dont le port avait toujours été fermé, avait à craindre un autre fléau, la famine. Le pape Clément XI montra une sollicitude paternelle pour une ville française; il y envoya, dans le mois d'octobre 1720, deux navires chargés de grains, dont l'évêque fit la distribution à la classe indigente. C'était rappeler, d'une manière bien touchante, les liens qui doivent unir les sociétés chrétiennes. Mais une ville, aux besoins de laquelle pourvoyait un prince étranger, était-elle donc abandonnée de son gouvernement? Toutes les mesures n'auraient-elles pas dû être prises dès long-temps pour y entretenir l'abondance? D'autres reproches s'élèvent encore contre l'administration du régent au sujet de cette calamité. Sans doute il fut loin de la voir avec indifférence, mais on peut croire que le découragement et la pénurie où le mettait la chute du *système*, nuisirent beaucoup au choix et à la célérité de ses mesures. Il ne fit pas reconnaître assez tôt l'existence de la peste dans Marseille. Il ne porta pas autour de ce territoire un assez grand nombre de troupes. Il sut mal établir le genre de communications qui pouvait préserver les Marseillais de la disette. Il ne donna

Le pape envoie des grains à Marseille.

point des ordres assez précis aux commandans des galères. Langeron fut envoyé trop tard. Le chevalier Rose ne fut point récompensé et mourut dans l'indigence.

FIN DU TROISIÈME LIVRE.

LIVRE QUATRIÈME.

MINISTÈRE DU CARDINAL DUBOIS, ET DU DUC D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans, premier ministre.

Avec la magie du papier-monnaie disparut tout ce que le régent avait pu mettre d'éclat et de grâce dans son administration. Il ressemblait à un particulier magnifique et dissipateur qui, après s'être étourdi lui-même dans le fracas d'une grande fortune, en contemple tristement les débris, et voit un long ennui dans une sagesse forcée. S'il faisait quelque réforme dans son luxe, il n'en faisait point dans ses mœurs. Il poussait encore plus loin tous ses excès. Auparavant il avait mis quelque soin à les rendre piquans par l'esprit et les vives saillies qui le distinguaient lui et ses compagnons; maintenant le bruit lui suffisait. L'effet de ses débauches nocturnes était de tenir ses facultés appesanties pendant une longue partie de la matinée. Il perdait son aptitude pour le travail; l'ennui remplissait l'intervalle qu'il était forcé de mettre entre deux orgies. Dubois remarquait les lan-

gueurs de ce prince et s'en applaudissait. Sous prétexte de le soulager de mille soins importuns, il le rendait successivement étranger à plusieurs parties du gouvernement. Il voulut bien lui laisser des maîtresses qui ne le dominaient pas; il écarta de lui des amis, et particulièrement ceux qui mêlaient quelques connaissances de l'homme d'état, quelques maximes d'honneur à un libertinage ouvertement professé. Canillac et Nocé furent disgraciés pour avoir parlé de Dubois avec un mépris dont le duc d'Orléans leur donnait l'exemple.

L'abbé Dubois voyait que les dignités de l'Église pouvaient seules lui fournir un moyen d'arriver au premier ministère. Aucun succès ne lui paraissait impossible quand il présentait pour toute difficulté un grand scandale à produire. Cependant un abbé connu pour avoir été le ministre des débauches de son maître, qui avait signalé les siennes même avec une rare impudence, blasphémateur par habitude, athée avec fanfaronnade, aurait été embarrassé des moyens de s'ériger en prince de l'Église, s'il n'y eût été invité et puissamment aidé par des membres illustres du corps même qu'il allait avilir. L'esprit de parti inspira cette bassesse aux défenseurs de la constitution *Unigenitus*. Jetons un coup d'œil sur

le clergé de France pour voir de quel degré de considération, et même de gloire, ses divisions le firent descendre.

Coup d'œil sur le clergé.

A aucune époque, le clergé n'avait montré ni une plus grande dignité de mœurs ni des talens plus élevés que sous Louis XIV. Un grand nombre de prélats avaient reproduit le zèle et la doctrine profonde des Pères de l'Église. Ils avaient su réunir le ton inspiré des livres saints avec une heureuse imitation des meilleurs modèles de l'antiquité profane. Ils exerçaient autant d'autorité par leurs mœurs que par leurs écrits. Ils eussent fait toutes les conquêtes qui restaient à faire à la religion, si Louis XIV et Louvois ne leur eussent donné le funeste secours de la révocation de l'édit de Nantes. Quelques-uns d'entre eux avaient provoqué cette mesure désastreuse; d'autres s'en étaient affligés, mais en silence. Bientôt le clergé s'engagea dans les controverses qui firent naître l'esprit de haine, d'intrigues et de persécution. Mais, quoiqu'il fût divisé, on ne voyait encore dans les deux partis que de grands noms, des vertus qu'on ne pouvait méconnaître, et des talens qu'on admirait. Quand Louis vieillissant ne savait plus choisir de bons généraux, de bons ministres, il choisissait encore de bons évêques. Le régent lui-même fit, pendant les premières années

de son gouvernement, des nominations dignes d'éloges. Il se plaisait à récompenser la doctrine et la modestie. Il trompait l'espoir des prêtres courtisans pour élever des hommes tels que Fleury et Massillon. Le premier, auteur d'une Histoire ecclésiastique et de plusieurs excellens discours faits pour inspirer l'amour de la religion, fut nommé confesseur du roi à la place du père Le Tellier. Fleury avait gardé une adroite neutralité dans les démêlés relatifs à la bulle [1]. Sans être ou sans se déclarer un ennemi de Rome, il s'était quelquefois élevé contre l'ambition des papes, et

[1] Il répondit au jésuite qui le complimentait au nom de la société, qu'il croyait n'être pas désagréable à celle-ci, *parce qu'il n'était pas janséniste.* Félicité ensuite par des jacobins, il leur dit qu'il comptait ne pas leur déplaire, vu qu'*il n'était point moliniste.* Enfin, l'abbé Dorsanne, janséniste rigoriste, et grand-vicaire du cardinal de Noailles, étant venu à son tour complimenter le nouveau confesseur du roi, celui-ci lui répondit qu'il se flattait de n'être pas odieux au cardinal de Noailles, *puisqu'il n'était nullement ultramontain.* Fleury renferma ainsi dans ses réponses ce que le régent lui avait dit à lui-même en le choisissant pour confesser le roi : *Monsieur, je ne vous préfère à tout autre que parce que vous n'êtes ni janséniste, ni moliniste, ni ultramontain.* Depuis Henri IV, la place de confesseur du roi avait toujours été remplie par des jésuites.

avait fait connaître les artifices de leur politique.

Massillon. Massillon était, par l'éclat de ses talens, l'honneur du clergé, de la religion et de la patrie. Son style avait autant de perfection que la morale dont il était l'interprète le plus profond, le plus ingénieux, et surtout le plus pathétique. Il peignait avec charme les devoirs les plus austères; et, soit qu'il eût à toucher, à consoler ou à effrayer ses auditeurs, il avait le ton, le maintien et le regard que l'imagination pourrait prêter à un envoyé du ciel. Les hommes du monde ne pouvaient concevoir comment un homme élevé loin des cours pouvait connaître si bien les replis de leur cœur et les misères de leur vanité. Louis XIV ne l'avait récompensé que par un de ces mots délicats que souvent il adressait au génie ou à la vertu. « *Mon père*, lui dit-il un jour en sortant de l'entendre, *d'autres prédicateurs m'ont laissé content d'eux, mais vous me laissez toujours mécontent de moi-même.* » Le régent nomma évêque de Clermont l'éloquent prêtre de l'Oratoire, et l'on fut obligé de payer ses bulles. Massillon eut souvent à prêcher devant Louis XV enfant, devant le régent et sa cour. Jamais le ministère d'instruire les rois et d'épouvanter leurs corrupteurs ne fut plus religieusement ni plus inutilement rempli.

Il y avait encore beaucoup d'autres prélats recommandables à une époque si dangereuse pour les mœurs. Nous venons de parler de Belzunce ; c'était un des défenseurs les plus ardens de la constitution. Le zèle de ce digne évêque était si aveugle sur ce sujet, que, dans un mandement, il avait attribué la peste de Marseille à la colère du Ciel contre les jansénistes. Le régent fit plusieurs nominations parmi ces derniers ; il y en eut une qui parut n'être pas approuvée du public. Le prince plaisanta sur sa propre facilité, avec un jeu de mots qui peint la tournure de son esprit : *Pour cette fois*, dit-il, *les jansénistes ne se plaindront pas de moi, j'ai tout accordé à la grâce.*

Les cardinaux de Rohan et de Bissy, chefs des *constitutionnaires*, après avoir été impérieux et persécuteurs quand les jésuites dominaient et les faisaient dominer, devinrent, ainsi qu'eux, souples et patiens quand le parti des ultramontains fut menacé. Ils parurent à la cour du régent, et n'y virent d'autre sujet de scandale que le triomphe momentané du cardinal de Noailles et du chancelier d'Aguesseau. Dans le même temps ils conservaient des intelligences secrètes avec la duchesse du Maine. Le père Tournemine, jésuite, se mêlait parmi les agens de la conspiration que

conduisait cette princesse. Il ne put éviter, malgré l'esprit de circonspection qui le caractérisait lui et sa société, d'être compromis dans cette affaire. Dubois, que le régent avait laissé dépositaire de tous les papiers relatifs à la conspiration, sauva le jésuite, et peut-être avec lui le cardinal de Rohan.

Scandaleuse élévation de Dubois.

Ce dernier prit le parti de renoncer à des intrigues si dangereuses, et de flatter le corrupteur du régent. Il l'enhardit dans tous ses vœux, le pressa de se déclarer l'appui de l'Église, et lui montra la pourpre romaine comme le prix de ses soins pour le triomphe de la bulle. Dubois fut enchanté de se voir secondé dans son ambition par un prélat d'une si haute naissance. Dès ce moment il ne cessa de représenter à son maître les dangers qui résultaient pour lui de l'espèce d'union qu'il avait contractée avec des sectaires tels que les jansénistes. Il les lui dépeignait comme des censeurs importuns de sa conduite. Ennemis de l'autorité absolue, ils la combattaient dans le pape, et bientôt ils la combattraient dans le roi. C'étaient eux qui animaient l'esprit d'opposition dans le parlement. Un prince en butte à beaucoup d'inimitiés, et dont le pouvoir expirait dans quelques années, devait craindre de mécontenter Rome, la plus grande partie du clergé, les jésuites et la multitude.

Telles étaient les représentations de Dubois. Le régent résolut de complaire aux jésuites, sans opprimer leurs adversaires.

L'archevêché de Cambrai vint à vaquer par la mort du cardinal de la Trémouille. Il fallait toute l'impudence de Dubois pour songer à occuper un siége que les vertus de Fénélon avaient si récemment illustré; mais il avait affaire à un prince accoutumé à secouer le joug des bienséances. Le régent fut cependant effrayé de l'énormité du scandale qui lui était proposé. Sa déplorable facilité l'emporta bientôt sur des scrupules qui tenaient plutôt à la honte qu'à l'indignation. Il céda, et fit à l'Église, à l'État, à lui-même, le tort et l'opprobre de nommer Dubois archevêque de Cambrai [1].

[1] Rien n'est plus connu, et cependant rien n'est moins authentique que le dialogue qui eut lieu entre le régent et l'abbé Dubois, quand celui-ci vint lui demander l'archevêché de Cambrai. Duclos, qui le rapporte d'après Saint-Simon, est porté lui-même à n'y voir qu'une comédie jouée par le régent. Il est certain que ce prince avait déjà fait faire des démarches à Rome pour procurer à Dubois le chapeau de cardinal. L'archevêché de Cambrai était un degré pour y parvenir. Les noms de Fénélon et du cardinal de la Trémouille faisaient un tel contraste avec celui de Dubois, que le régent dut hésiter quelque temps à satisfaire son méprisable favori. Mais l'entretien

Beaucoup de personnes recherchent aujourd'hui les causes de l'incrédulité qui a toujours été en s'accroissant pendant le dix-huitième siècle. Elles sont nombreuses, mais on s'obstine à les réduire à une seule, et à n'accuser que les productions d'écrivains célèbres. L'histoire dénonce, avant tout, les actes des grands, et ceux même des chefs de l'Église. Bayle ne produisait qu'une impression médiocre quand Bossuet, Fénélon, Arnaud, Nicole, existaient. Peu porté à des raisonnemens qui le fatiguent, le peuple n'est touché que des exemples qui

qu'on suppose les présente tous deux sous un rapport si vil, qu'on ne conçoit pas que l'un ou l'autre ait pu le raconter.

Dubois employa le moyen le plus bizarre pour décider le régent à lui donner l'archevêché de Cambrai. Il écrivit à Néricault Destouches, qu'il avait laissé à Londres chargé des affaires à sa place, d'engager le roi Georges à demander au régent cet archevêché pour le ministre auteur de l'alliance. A cette proposition, le roi d'Angleterre partant d'un éclat de rire : « Eh ! comment voulez-vous, dit-il à Destouches, » qu'un prince protestant se mêle de faire un arche- » vêque en France ? Le régent en rira et n'en fera » rien. Pardonnez-moi, sire, dit Destouches ; il en » rira, mais il le fera. » Et tout de suite il lui présente une lettre très-pressante et toute écrite. « Don- » nez, puisque cela vous fait plaisir, » dit le monar- » que ; et il signa la lettre.

lui sont offerts, et il en est un excellent juge. L'élévation de Dubois à l'épiscopat, les circonstances qui s'y joignirent, les événemens qui en furent la suite, multiplièrent en France les hommes incrédules ou indifférens sur la religion, comme au quinzième siècle en Italie le pontificat d'Alexandre VI avait multiplié les athées.

Le nouvel archevêque de Cambrai était marié. De toutes les choses qui le rendaient indigne de l'épiscopat, c'était celle dont la manifestation était la plus dangereuse. Il n'eut pas de peine à trouver un magistrat qui se chargea de le mettre à l'abri de toute recherche et de toute accusation juridique; ce fut Breteuil, intendant de Limoges. Dubois, dans sa jeunesse, avait voulu séduire une jolie paysanne; la résistance de cette fille l'avait enflammé au point qu'il consentit à l'épouser. Ce mariage s'était fait dans un village du Limousin. Depuis, Dubois, parvenu à un assez grand crédit, avait su engager sa femme à prendre un autre nom et à recevoir loin de lui une pension. Breteuil vint trouver le curé du lieu où le mariage avait été célébré, et se fit apporter ses registres, sous prétexte de vérifier leur exactitude. En soupant avec le curé, il le charma par son air de simplicité et de bonté. Il réussit à l'enivrer, et déchira

Détails sur son mariage.

subtilement la page du registre où le mariage était inscrit.

Dubois n'avait reçu aucun des ordres sacrés; il voulut se les faire donner tous en un seul jour; le cardinal de Noailles s'y refusa comme à une profanation. D'autres évêques vinrent offrir leurs services; l'évêque de Nantes, Tressan, fut préféré. L'abbé Dubois alla le trouver à Pontoise, et reçut de lui, dans une heure, tous les ordres qui conduisent à la prêtrise, et la prêtrise même [1].

1720. Le cardinal de Rohan parut se charger avec joie de le faire archevêque. Il fut assisté dans le sacre par l'évêque de Nantes et par Massillon. Ce dernier avait au moins pour excuse sa reconnaissance pour le régent, l'isolement où il vivait et qui avait pu lui permettre d'ignorer tous les scandales dont les évêques de cour n'étaient que trop instruits. La cérémo-

[1] On appelait cette cérémonie la *première communion de l'abbé Dubois*. Le prince de Conti demanda si, dans l'énumération des sacremens qu'il avait reçus avec tant de prestesse, il ne fallait pas comprendre le baptême. Dubois répondait gravement aux railleurs, que l'Église offrait plusieurs exemples d'évêques qui avaient obtenu de telles dispenses; il citait entre autres saint Ambroise. Les rires redoublaient, et l'abbé Dubois finissait par rire lui-même de son impudent parallèle.

nie se fit le 9 juin au Val-de-Grâce avec une grande magnificence. Le régent y vint, quoiqu'il eût promis à Saint-Simon de ne point y paraître [1].

L'abbé Dubois avait déjà depuis long-temps pris ses mesures pour obtenir le chapeau de cardinal. On prétend qu'il avait osé le demander à Louis XIV lui-même pour prix d'avoir engagé le duc de Chartres à épouser mademoiselle de Blois. Ce fait est invraisemblable; l'impudence a ses degrés. Il est plus certain que le prétendant lui offrit le chapeau, qui était à sa nomination. Le malheureux prince ne voyait d'autre moyen de fléchir en lui l'allié de ses persécuteurs; mais Dubois n'était pas homme à satisfaire son orgueil aux dépens de sa cupidité qui le livrait aux Anglais.

Les négociateurs qu'il avait à la cour de Rome éprouvaient beaucoup de difficultés à

[1] Sa maîtresse, madame de Parabère, avait exigé le soir qu'il violât la parole donnée à Saint-Simon. Elle craignait que l'abbé Dubois ne lui imputât l'absence du régent, et ne doutait point que ce prince ne la sacrifiât bientôt au ressentiment de son ministre. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'elle eut la franchise d'énoncer ce motif au duc d'Orléans lui-même, qui ne trouva d'autre moyen de la tranquilliser que de lui obéir.

vaincre la répugnance et les scrupules du pape Clément XI, qui se consumait de chagrin pour avoir nommé Albéroni cardinal; et de combien ce prêtre audacieux n'était-il pas supérieur en grandes vues et en renommée à
1721. Mars. l'abbé Dubois? Clément XI mourut. Les intrigues que fait naître un conclave fournirent à Dubois une occasion favorable de lier son élévation à celle du pape qui devait être élu. L'abbé de Tencin et le cardinal de Rohan promirent au cardinal Conti de lui faire obtenir la tiare par tous les moyens dont disposait à Rome la cour de France (et l'argent y était compris), si celui-ci s'engageait à donner le chapeau à l'archevêque de Cambrai. Ils exigeaient de lui une promesse écrite; Conti, dévot mais ambitieux, après beaucoup d'hésitation et de larmes, signa ce pacte anticanonique, et fut élu pape le 8 mai. Il tint une promesse qu'il s'était mis dans la honteuse impossibilité d'enfreindre, et nomma Dubois cardinal. Il crut respirer et pouvoir effacer, par une conduite apostolique, un acte qui devenait pour sa conscience un continuel sujet de reproches; mais Tencin ne rendit point au saint-père l'engagement que celui-ci avait eu la faiblesse de laisser entre ses mains, et le menaça de tout divulguer s'il se refusait à le décorer lui-même de la pourpre romaine.

Le remords et la crainte saisirent vivement le malheureux pontife. Rien ne pouvait le résoudre à commettre une indignité nouvelle. Une mort prompte, qu'on attribua au chagrin dont il était accablé, le délivra de ces insupportables angoisses.

Dubois remplissait, de son côté, les conditions du marché qu'il avait fait avec les *constitutionnaires*, et s'occupait de faire enregistrer la bulle. En parlant de paix, il lui fut aisé de tromper des hommes tels que le cardinal de Noailles et le chancelier d'Aguesseau, parce que ceux-ci la désiraient sincèrement. Ils ne tiraient aucun orgueil des combats qu'ils avaient soutenus contre le despotisme de Louis XIV. Ils jugeaient que les principes ultramontains de la bulle pourraient être corrigés par des modifications en apparence légères et subtiles, mais qui, selon eux, en rendaient le sens beaucoup moins absolu. Ils se persuadaient que les principaux corps du royaume sauraient toujours interpréter en faveur de l'indépendance du clergé et de la couronne, les propositions qui leur avaient inspiré tant d'ombrage. Ils se relachèrent sur plusieurs des points qu'ils avaient vivement contestés. On parut leur faire quelques sacrifices dont ils eurent la modération de se contenter. Les jansénistes, qui, en leur reprochant

un peu de tiédeur, se plaisaient pourtant à les reconnaître pour chefs, s'offensèrent de la transaction à laquelle ils venaient de consentir.

La bulle est enregistrée. 1720. Octobre.

Pendant que le cardinal de Noailles préparait un mandement pour la conciliation des esprits, le chancelier d'Aguesseau fut chargé de faire enregistrer la bulle *Unigenitus* au grand conseil. Ce corps fit plus de résistance qu'on en avait attendu de lui. Un de ses membres, nommé *Pérelle*, développa des maximes qui parurent au chancelier d'une exagération condamnable. Celui-ci ne put s'empêcher d'interrompre l'orateur et lui dit : *Où donc avez-vous pris ces principes? Je les ai pris*, répondit le conseiller, *dans les plaidoyers de feu le chancelier d'Aguesseau.*

Les constitutionnaires, après avoir obtenu l'enregistrement de la bulle au grand conseil, ne regardèrent point leur triomphe comme assuré; il leur fallait la sanction du premier corps du royaume. Le parlement, toujours exilé à Pontoise, avait déjà vu cesser l'empressement de Paris et de la cour à venir le visiter. Il était à demi vaincu par l'ennui, lorsque Dubois, qui voulait le pousser à bout, fit donner une nouvelle lettre de cachet qui l'exilait à Blois [1]. D'Aguesseau, accablé de

[1] Cette lettre de cachet n'eut point son effet.

dégoûts, saisit le prétexte d'un coup d'autorité qu'il condamnait, pour remettre les sceaux au régent.

Les membres du parlement furent effrayés du nouvel exil qu'on leur préparait; ils craignirent sérieusement de ne plus revoir la capitale; ils négocièrent. Une déclaration du roi en faveur de la bulle fut enregistrée, le 4 décembre 1720, à Pontoise. Elle contenait quelques modifications qui par la suite ouvrirent un nouveau sujet de dispute. Les molinistes chantèrent victoire, mais les jansénistes ne se regardèrent pas comme vaincus. En effet, ils surent encore disputer le terrain à leurs adversaires pendant plus de soixante ans. Ces deux partis, harassés par leurs combats, décriés par l'emportement de leur haine, ne tardèrent pas à se trouver en présence d'un troisième parti, les incrédules.

D'Aguesseau avait vu le régent affligé lorsqu'il était venu lui rendre les sceaux; ce prince avait obtenu de lui qu'il restât au conseil. Une vive dispute d'étiquette troubla cette assemblée, lorsque le cardinal de Rohan et son protecteur le cardinal Dubois vinrent y prendre place. Tous deux voulurent avoir la préséance sur les maréchaux et les ducs; ceux-ci, offensés de cette prétention, se retirèrent. D'Aguesseau, qui ne pouvait plus supporter 1722. Février.

d'être enchaîné au char de triomphe d'un indigne favori, montra la même opposition que les ducs, et mit sa gloire à couvert en se faisant exiler une seconde fois. Le duc de Noailles fut encore le compagnon de sa disgrâce. Ayant rencontré au Louvre le cardinal Dubois, il lui avait dit : « *Cette journée sera fameuse dans l'histoire, monsieur; on n'oubliera pas d'y marquer que votre entrée dans le conseil en a fait déserter les grands du royaume.* » Dubois se vengea de cette apostrophe par un ordre d'exil que le régent signa avec chagrin et confusion.

Le parlement, pour prix de son obéissance, avait été rappelé à Paris : au bout de quelques mois, il montra un grand désir de se venger; il reçut des plaintes contre des seigneurs *mississipiens*, devenus un objet d'horreur pour le peuple. Il se garda bien d'attaquer le duc de Bourbon et le prince de Conti, que l'opinion mettait à leur tête. Il craignait le premier, et s'était fait un allié du second. Il dirigea tous
1721. 7 juillet. ses efforts contre le duc de la Force, auquel il ne pardonnait pas d'avoir vivement prôné et secondé le projet de rembourser et de supprimer toutes les charges de magistrature. Les ducs et pairs prirent en vain parti pour leur collègue. Il reçut, par un arrêt, injonction de se conduire d'une manière plus digne

de sa naissance; toute la cour craignit d'être inquiétée pour les mêmes faits. Ainsi, le parlement se montrait redoutable au sortir d'une disgrâce.

Éducation du jeune roi.

Le public avait passé du côté des magistrats, et donnait à leur opposition une force qui eût été d'un effet plus heureux, lorsqu'ils cherchaient à étouffer le système dans sa naissance. Quoiqu'il fût difficile de haïr le régent, on attendait avec impatience la fin d'une administration dont le prestige était évanoui. Tous les regards se tournaient vers le jeune roi, vers le fils du vertueux duc de Bourgogne. Sa conservation paraissait un prodige et le plus grand bienfait du ciel après tant de rigueurs. On n'osait encore se flatter qu'elle fût assurée, et l'affection redoublait par l'excès des alarmes. Toute cérémonie publique avait le plus grand charme pour le peuple, quand le roi devait y paraître. On était enchanté de sa grâce, ébloui de la majesté qu'il déployait déjà. Les qualités extérieures étaient celles qu'on avait le plus cultivées dans son éducation. Il avait, à cet égard seulement, un instituteur accompli dans le maréchal de Villeroy, qui, par des manières nobles, aisées, avait brillé dans les fêtes de Louis XIV et à côté de ce monarque. Le soin d'instruire Louis XV avait été ralenti par la crainte de

fatiguer un enfant né délicat; l'application lui fut toujours difficile; et, quand l'âge des efforts fut passé, elle lui devint odieuse, parce qu'on ne l'avait pas exercé dans son enfance à en surmonter les difficultés. Tant d'inquiétude avait régné autour de son berceau, qu'il dut contracter de bonne heure des habitudes de réserve et de dissimulation. Les précautions que le maréchal de Villeroy croyait devoir prendre pour son élève, la manière dont il s'assurait de ses alimens, sa persévérance à ne le point quitter, suffisaient pour lui donner un caractère timide et ombrageux.

Cependant Louis paraissait voir le duc d'Orléans sans défiance; il en recevait les témoignages d'une affection pleine de grâce et de respect. Dès qu'il eut dix ans, ce prince le fit assister de temps en temps au conseil, et lui soumit les affaires qui pouvaient avoir le plus d'attrait pour son âge. Il lui expliquait tout avec autant de patience que de clarté. Le régent avait pris son parti de ne s'offenser d'aucun des procédés du maréchal de Villeroy; il craignait peu le crédit de ce seigneur auprès de son élève, qui paraissait bien plus sentir l'importunité que le prix de ses soins assidus. On s'apercevait que Louis était plus à son aise avec Fleury, son précepteur. L'aménité de ce vieillard, son badinage facile et plein de sens,

faisaient presque tous les plaisirs d'un roi dont l'enfance était consacrée aux gênes, au faste et à la paresse. Louis n'avait témoigné aucune douleur quand il avait vu éloigner de sa personne le duc du Maine. Il était froid et embarrassé devant le duc de Bourbon. L'abbé Dubois aspirait déjà à lui plaire; mais sa figure abjecte et son maintien gauche étaient des sujets de plaisanterie pour le jeune monarque.

Sa maladie et son rétablissement.

1721.

L'épouvante se répandit dans la capitale, et bientôt dans tout le royaume, lorsqu'on apprit, le 31 juillet, qu'un enfant si précieux était dangereusement malade. Beaucoup de personnes crurent, un plus grand nombre affectèrent de croire que l'instant réservé pour un grand crime était arrivé. La duchesse de La Ferté disait : *Hélas! tout ce qu'on fait est inutile; le pauvre enfant est empoisonné!* Le régent confondait la calomnie par une contenance qu'il eût été impossible à la scélératesse de feindre. Rien d'affecté dans ses alarmes pendant que le danger existait, ni dans sa joie lorsque le roi fut rétabli. Le médecin Helvétius eut l'honneur de cette guérison. En proposant un parti décisif, la saignée, que les autres médecins regardaient comme un coup mortel, il se vit dans la position d'être pris pour le complice d'un assassinat, si ce remède était sans succès. Il eut le courage de persévérer

dans son avis, le bonheur de le faire adopter et de sauver un roi si cher alors à la nation. La joie publique éclata par les transports les plus vifs. On eût dit que chaque famille avait à célébrer la convalescence du fils le plus chéri. Un peuple immense se portait à toutes les heures du jour dans le jardin des Tuileries. Quand le roi se montrait sur le balcon, il était accueilli par mille cris d'allégresse. On ne pouvait se lasser de fêtes. Il semblait qu'on voulût les pousser jusqu'au point de désespérer le régent, en lui montrant combien on désirait d'être affranchi de sa domination. On lui devait cependant un autre témoignage, puisqu'on venait de reconnaître encore une fois qu'il avait été calomnié par des soupçons atroces. Il se garda bien d'opposer aucune gêne à ces transports. Paris, où, l'année d'auparavant, l'avarice semblait avoir rompu les liens les plus respectés, où le désespoir aigrissait toutes les âmes, où l'on n'entendait que plaintes, que murmures, qu'accusations, n'offrait plus que des scènes de paix et de la plus douce ivresse. On imagina de souper devant sa porte; la capitale la plus renommée par son luxe, rappelait la simplicité des mœurs antiques par cette réunion de banquets de famille. A la faveur d'un été brillant et serein, ces parties de plaisir se prolongèrent

Joie des Parisiens.

pendant près de deux mois. La joie était trop pure pour que la licence s'y mêlât.

Négociation avec l'Espagne d'un double mariage.

Pendant ce temps, le cardinal Dubois conduisait une négociation importante avec la cour de Madrid. L'objet en était un double mariage du roi de France avec une infante d'Espagne, et du prince des Asturies avec mademoiselle de Montpensier, l'une des filles du régent. Ces nouveaux liens entre trois branches de la maison de Bourbon devaient plaire à la nation française, qui n'avait jamais plus condamné la guerre avec l'Espagne que depuis qu'on en était sorti. Elle ne pouvait manquer d'applaudir au rétablissement du salutaire faisceau que l'Angleterre, d'un côté, et Albéroni, de l'autre, avaient rompu. Le régent paraissait accomplir le vœu de Louis XIV, et montrait qu'il ne s'était point mis dans une dépendance aussi servile qu'on l'avait cru, du cabinet de Saint-James. Celui-ci craignit de trahir sa jalousie dans cette occasion; et, sûr d'un ministre tel que le cardinal Dubois, il ne traversa point une négociation dont le succès devait maintenir son pensionnaire dans le pouvoir. Mais il y avait un obstacle pour l'un de ces mariages, qui le réduisait à n'être long-temps qu'un projet. L'infante n'avait que trois ans. « Que veut le duc d'Orléans? disait-on dans les cercles de la capitale; il prend

ses mesures pour que le roi, dont la mort le ferait monter sur le trône, ne puisse, avant dix ou douze ans, opposer à son ambition des héritiers directs; il profite de l'instant où le roi est encore sans volonté, pour l'empêcher de former des nœuds qui garantiraient ses jours et le repos de la France. » Philippe V ne fit point ces réflexions chagrines. Il courut au-devant des vœux du prince qu'il avait longtemps soupçonné. Tout ce qui ramenait sa pensée vers une patrie qu'il regrettait de plus en plus, touchait son cœur. La reine, son épouse, enchantée de voir sa fille passer du berceau au plus beau trône du monde, concevait de nouvelles espérances pour l'établissement de ses fils en Italie. Le duc d'Orléans lui faisait assurer que c'était l'objet de ses vœux et de ses soins.

Le Père d'Aubenton se prévalut du besoin qu'on avait de lui, pour mêler à la négociation des deux mariages une affaire qui intéressait son ordre. Il s'agissait de donner à Louis XV un jésuite pour confesseur. Dubois se souvenait trop bien du Père le Tellier, pour ne pas craindre un rival, ou du moins un censeur incommode, dans celui de ces Pères qui serait revêtu d'un pareil emploi. Comme il lui importait que les objections ne parussent point venir de lui, il confia cette négo-

ciation au duc de Saint-Simon, qui fut chargé d'aller faire la demande de la jeune princesse à la cour de Madrid. Dubois saisissait avec plaisir l'occasion d'éloigner ce seigneur, le seul dont le duc d'Orléans craignît encore les reproches. Un janséniste aussi déclaré devait, d'ailleurs, s'entendre mieux que tout autre ambassadeur, à contrarier l'espérance du Père d'Aubenton. Il fallut pourtant céder à l'opiniâtreté de ce moine et à celle de Philippe V, qui désespérait du salut du roi son neveu, si sa conscience n'était pas dirigée par un jésuite. Le modeste abbé Fleury fut renvoyé, et parut heureux de s'éloigner de la cour au moment où personne n'y restait qu'au prix des complaisances les plus avilissantes. La religion et les lettres lui avaient préparé une douce retraite. Il fut remplacé par le Père Linières. De tous les jésuites, c'était celui qui rassurait le plus le cardinal Dubois par la médiocrité de son esprit et par la souplesse de son caractère.

Le consentement du roi d'Espagne aux deux mariages était assuré; mais il fallait encore celui du roi de France, à qui la perspective d'avoir auprès de lui un enfant incommode ne pouvait manquer de déplaire. L'adolescence n'aime point à choisir ses relations dans l'âge dont elle vient de sortir. Le duc

d'Orléans n'avait jusque-là pris aucun soin de diriger la volonté du roi. Il ne lui avait jamais parlé sans témoins. Le maréchal de Villeroy était en tiers dans tous leurs entretiens. Le régent le souffrait, et opposait cette condescendance au seul genre de calomnie qui lui donnât de l'inquiétude. Le maréchal redoublait de fierté à mesure que la majorité de Louis approchait. On eût dit que le règne qui allait s'ouvrir lui appartenait. L'évêque de Fréjus était bien loin de montrer le même orgueil; mais il sentait que son empire sur son élève avait des bases plus solides, la confiance et l'amitié. Il voulait passer sans bruit le temps qui restait à courir jusqu'à la majorité du roi. Il avait refusé l'archevêché de Reims qui lui eût donné le titre de premier pair de France. C'était une sorte de phénomène que tant de modestie et de désintéressement à une telle époque. Ni le régent ni l'abbé Dubois ne se trompaient sur les motifs de Fleury. Ils avaient voulu l'éloigner d'un poste qui devait le mettre un jour à portée d'exercer un grand pouvoir; mais la voix de l'honneur et celle de l'ambition lui prescrivaient d'y rester fermement attaché. D'ailleurs, l'archevêché de Cambrai, donné à Dubois, ôtait beaucoup de lustre à l'archevêché de Reims.

Il eût été dangereux pour Fleury de contra-

rier le régent dans une opération politique à laquelle ce prince attachait un intérêt personnel, celle des deux mariages. Quant au maréchal de Villeroy, il n'osait jamais montrer une opposition directe aux vues du duc d'Orléans; mais il laissait échapper des mots qu'on pouvait interpréter comme une protestation. Le duc de Bourbon, chargé de la surintendance de l'éducation du roi, ne craignait pas moins de s'élever contre les desseins d'un prince dont il avait si utilement pour lui-même embrassé le parti. Il était présent, ainsi que le maréchal de Villeroy et l'évêque de Fréjus, lorsque le régent vint demander au roi son consentement au mariage projeté. Louis montra beaucoup de trouble en écoutant cette proposition. Sans exprimer sa répugnance, il la manifestait tantôt par un air irrité, et tantôt par des larmes. Le régent inquiet attendait sa réponse. Le maréchal de Villeroy crut devoir venir à l'aide du régent; il s'approcha du roi, et lui dit : *Allons, mon maître, il faut faire la chose de bonne grâce.* Louis ne fit que peu d'attention à ces paroles. Il aima mieux exprimer son chagrin et ses embarras à son précepteur. L'évêque de Fréjus l'entretint tout bas pendant plus d'un quart d'heure; il paraissait lui parler du ton qui entraîne le plus un enfant touché de ses devoirs.

1721. Septembre.

Enfin il annonça au duc d'Orléans que le roi se rendrait au conseil où le mariage avec l'infante devait être notifié, mais qu'il lui fallait un peu de temps pour s'y préparer. Le régent, à qui cette réponse donnait de la confiance, sortit en saluant le roi de l'air le plus tendre et le plus respectueux. Bientôt il en obtint un consentement formel, qui fut rendu public en même temps que le mariage du prince des Asturies avec mademoiselle de Montpensier.

1722. 9 janvier. L'échange de cette princesse avec l'infante eut lieu dans l'île des Faisans, célèbre par l'entrevue de Louis XIV et de Philippe IV.

Situation d'esprit du régent. Le régent mettait chaque jour moins de suite et d'activité dans les affaires. Les détails dont il s'était montré curieux l'excédaient. Son mépris pour les hommes s'était accru par une cause qui l'exagère toujours, le mécontentement où il était de lui-même. L'ennui le chassait vers la débauche, qui fatiguait plus que jamais ses sens émoussés, et tenait sa raison dans un plus long engourdissement. Il se plaignait quelquefois de ne voir point de périls autour de lui pour le réveiller. Il se sentait né pour la guerre; on lui doit l'éloge de l'avoir évitée. Il excellait à rompre des partis et à se jouer d'eux; sa tâche à cet égard était remplie; factions politiques ou religieuses, tout était contenu. Lui seul, en France,

regrettait Law. Jamais il ne recouvrait mieux la vivacité de son esprit, et ne faisait admirer une élocution plus brillante que lorsqu'il parlait du *système*. Il le combinait sous des formes nouvelles, se condamnait sur beaucoup de fautes commises, en voyait le remède, gémissait de trouver l'opinion rebelle à une seconde expérience, et se flattait qu'en peu d'années la nation reviendrait d'elle-même à la source de richesses qu'il avait indiquée. L'intervalle nécessaire pour attendre ce retour, lui paraissait bien long. Ce n'était point régner que régner sans papier-monnaie, sans rien de ce qui excite l'ivresse du peuple. Il se formait ainsi une excuse pour son apathie. Tout ce qu'il sacrifiait d'autorité au cardinal Dubois devenait pour lui un soulagement. La régence, il est vrai, était près d'expirer; mais il demeurait sans rival et sans concurrent dangereux auprès d'un roi auquel il savait plaire. Le clergé le secondait, les jésuites lui promettaient leurs secours; il avait intimidé le parlement, et il ne le craignait plus. L'Angleterre d'un côté, l'Epagne de l'autre, étaient intéressées au maintien de sa domination. Dubois travaillait toujours à étendre la sienne. Il eut bientôt occasion de frapper un coup d'éclat, en faisant exiler le maréchal de Villeroy. Cette intrigue mérite quelques détails.

Exil du maréchal de Villeroy.

Le cardinal de Bissy, qui avait obtenu la faveur du cardinal Dubois, crut se rendre agréable à ce dernier en opérant un rapprochement entre lui et le maréchal de Villeroy. Il fut convenu qu'ils expliqueraient leurs griefs réciproques dans une entrevue, afin qu'il en résultât une réconciliation franche et entière. Le maréchal crut que le ministre était trop heureux de le rechercher. Sa fierté redoubla en voyant Dubois s'épuiser devant lui en protestations basses. Il prit tout à la lettre; et, voulant montrer sa sincérité, il s'expliqua sur les reproches qu'il avait à lui faire. Dans la chaleur de ses remontrances, il se mit à passer en revue toutes les fautes, et bientôt tous les défauts du cardinal Dubois; celui-ci, se flattant d'abord qu'un autre ton allait succéder à ces exhortations sévères, l'avait écouté avec quelque apparence de respect et de soumission. Mais comme le maréchal, dans son emportement, passait des reproches aux invectives, le cardinal voulut les arrêter avec l'autorité d'un ministre. Le dépit et la colère augmentaient son bredouillement naturel, au point qu'il ne pouvait se faire entendre. Le maréchal continuait comme si l'ennemi qu'il irritait eût été atterré. Il le bravait, il le provoquait à mettre à l'essai tout son pouvoir contre lui. *Vous n'avez plus qu'un parti à*

prendre, lui disait-il, *c'est de me faire arrêter. Tout vous obéit, mais vous ne tenez à rien; vous êtes près de retomber dans la fange d'où vous vous êtes élevé, si vous ne parvenez à m'arracher d'auprès du roi. Tentez-le dès demain, dès ce soir, où vous êtes perdu.* Il sortit après cette bravade. Le cardinal ne respirait plus que vengeance; il vint tout bouillant de colère trouver le régent, et le pressa d'opter entre le maréchal de Villeroy et lui. Il était impossible, disait-il, que l'un des deux restât à la cour tant que l'autre y serait. Le régent, après avoir écouté le récit de la scène étrange qui venait de se passer, se vit offensé dans la personne de son ministre. Le duc de Saint-Simon, qui était présent à leur entretien, éprouvait une double joie de l'humiliation que venait de recevoir le cardinal, et de la disgrâce prochaine de Villeroy. Il prêta son appui à un homme objet de ses mépris, pour accabler un homme objet de sa haine. Il convint qu'on ne pouvait laisser sans réponse l'espèce de défi que Villeroy venait de porter au régent. On résolut d'arrêter le maréchal; mais ce coup d'État demandait des précautions. Le public n'aurait pas vu sans indignation que le gouverneur du roi fût ouvertement sacrifié à la vengeance du cardinal Dubois; le régent se chargea de trouver un autre prétexte. Il lui

fut facile de tendre un piége à un vieillard vain et irascible.

Après avoir laissé, pendant quelques jours, le maréchal se fortifier dans l'opinion qu'on n'oserait jamais l'attaquer, le duc d'Orléans se présenta devant le roi pour lui soumettre quelques affaires qu'il disait être d'une haute importance. Il invita Villeroy à se retirer, bien sûr que celui-ci s'y refuserait; car le maréchal ne quittait jamais son auguste élève, et cherchait à persuader, par l'ostentation de ses soins, qu'une existence si précieuse n'était due qu'à lui. Il désobéit au régent. Le prince s'en montra offensé, et, se contenant sans peine dans une colère affectée, dit que le respect qu'il avait pour le roi l'empêchait seul de punir dans le maréchal un pareil oubli de ses devoirs. Il se retira, et vint concerter avec le cardinal Dubois les moyens de faire enlever ce seigneur arrogant. Le duc de Bourbon, le prince et le cardinal de Rohan, le maréchal de Berwick et le duc de Saint-Simon furent appelés à cette délibération. Chacun d'eux fut pour le parti le plus ferme et le plus prompt. Saint-Simon refusa la place de gouverneur du roi qui lui était offerte. Il craignait que son attachement personnel pour le régent ne rendît ce choix suspect au public. Le duc de Charost fut nommé sur son refus.

Le maréchal de Villeroy commençait à se repentir de l'éclat indiscret qu'il venait de faire. Il songeait à calmer le régent, et espérait qu'une démarche respectueuse ferait tout oublier à ce prince, qu'il connaissait facile, et qu'il croyait aussi susceptible de quelque crainte. Il vint le lendemain lui faire une visite. Comme il entrait dans les appartemens du régent, le marquis de la Fare se présenta avec quelques gardes, et lui demanda son épée. On le fit ensuite monter dans une voiture. Un détachement de gardes, commandé par d'Artagan, le conduisit au grand galop à sa terre de Villeroy. Saint-Simon, dans ses Mémoires, se plaît à décrire la confusion, la fureur de ce vieillard; il poursuit de ses sarcasmes un ennemi renversé. Il n'a manqué que le temps au cardinal Dubois pour faire éprouver un traitement pareil au duc de Saint-Simon. Celui-ci eût alors accusé, avec toute la rage qu'il suppose à Villeroy, l'ingratitude des hommes et la corruption de la cour [1]. 1722. Août.

Le gouverneur et le précepteur du roi

[1] Les deux meilleurs historiens de la régence, Duclos et Marmontel, ont trop adopté les préventions de Saint-Simon contre le maréchal de Villeroy. Hormis ses fautes à la guerre, et quelques torts de présomption, on ne voit rien dans ce seigneur qui ne justifie la confiance de Louis XIV.

s'étaient promis, au moment de leur entrée en fonctions, que le renvoi de l'un serait immédiatement suivi de la retraite de l'autre. L'évêque de Fréjus voulut paraître fidèle à sa parole. Il s'échappa de la cour; l'on ne put deviner d'abord où il s'était retiré. Le roi avait donné quelques signes de douleur en apprenant l'exil du maréchal; mais son désespoir fut au comble quand il ne vit plus son précepteur; c'était ce dernier, surtout, qu'il appelait par ses cris. Il paraissait se regarder comme livré sans défense à des ennemis perfides. Le régent ne pouvait l'apaiser; mais, en lui entendant sans cesse prononcer le nom de Fleury, il conçut que si celui-ci lui était rendu, le maréchal serait bientôt oublié. Il s'agissait de trouver et de fléchir un homme devenu si précieux. Le cardinal Dubois le croyait enfoncé dans quelque retraite austère; il l'avait même fait chercher à la Trappe. Fleury avait choisi un asile bien plus commode et moins mystérieux; il s'était rendu à Baville, chez le président de Lamoignon. Un secret si facile à découvrir fut bientôt connu. On envoya vers lui un de ses amis les plus intimes. Fleury, charmé d'avoir été si vivement regretté par le roi, et de se voir rechercher avec tant d'instances par le régent et par le cardinal Dubois, revint auprès de son

élève, et s'empressa de faire oublier par sa modestie un triomphe aussi éclatant. Le roi éprouva des transports de joie en le revoyant, et ne parla plus du maréchal.

Pendant que l'évêque de Fréjus cachait et maîtrisait son ambition, le cardinal Dubois assouvissait la sienne, et se faisait déclarer premier ministre. Un pareil titre, donné à un homme bien moins célèbre par sa capacité que par ses vices, parut une plus grande infamie que la banqueroute même qui venait de souiller l'administration du régent. On ne pouvait concevoir un tel excès de faiblesse et de lâcheté de la part de ce prince. Lui qui, dans sa jeunesse, s'était montré plein d'ambition, lui qui, depuis la régence, avait laissé voir, dans les actes de sa politique, un héritier présomptif de la couronne trop attentif à stipuler tout ce qui pouvait confirmer ses droits et ses espérances, il semblait, en nommant un premier ministre, déclarer sa propre inhabileté, ou révéler une apathie plus honteuse encore. En choisissant le cardinal Dubois, il imitait les vils monarques du Bas-Empire, qui confiaient les rênes de l'État aux plus infâmes agens de leurs plaisirs. Tout porte à croire cependant qu'il y fut plutôt amené par une fausse politique, que par l'affaissement où des excès continuels avaient

Dubois est déclaré premier ministre.
1722.
22 août.

réduit les facultés de son esprit. Voici les motifs qui paraissent l'avoir séduit : on touchait à l'époque où la majorité du roi entraînerait un changement total dans l'administration. Sous quel titre le régent pourrait-il se maintenir dans le pouvoir? L'on n'avait point encore vu d'exemple d'un premier prince du sang exerçant l'autorité d'un premier ministre. La nation, qui attendait le nouveau règne avec une impatience manifestée, éclaterait en murmures si elle voyait le duc d'Orléans la gouverner encore sous une dénomination différente. L'opposition des grands se ranimerait; il était à craindre que le parlement ne combattît avec force et avec succès la dangereuse innovation d'un héritier du trône revêtu de la puissance du monarque, et suffisamment armé pour lui tendre toutes les embûches que sait inventer un usurpateur. Le régent croyait avoir besoin d'un intermédiaire qui remplirait avant lui les fonctions de premier ministre, titre que le cardinal de Richelieu et le cardinal Mazarin n'avaient point porté sans péril. Le cardinal Dubois se présentait à lui comme un homme qui n'avait jamais eu et qui ne pourrait se former un autre appui que le sien. Le régent ne craignait pas qu'il fût possible à celui-ci de retenir le dépôt qu'il lui aurait confié. Il ne fondait pas sa sécurité à cet égard

sur la reconnaissance d'un homme aussi dépravé ; il avait pris sur le cardinal une espèce d'information qui bannissait bien mieux toutes ses craintes ; il s'était adressé au médecin Chirac pour savoir si les maladies par lesquelles Dubois expiait de longues débauches, pouvaient le laisser vivre encore long-temps. Chirac avait répondu avec assurance qu'un abcès formé à la vessie devait emporter le cardinal avant six mois. Le régent trouva très-favorable à ses vues de nommer un premier ministre dont le règne ne passerait pas ce terme. Il bravait la honte d'avoir à lui succéder. Quiconque devait remplacer un homme tel que le cardinal Dubois, serait sûr de la faveur du public. Par tous les reproches qui allaient être faits à sa faiblesse, à son indolence, le duc d'Orléans croyait au moins réfuter tout ce qui avait été dit sur son ambition. En prenant un titre porté par le plus décrié de ses courtisans, il paraîtrait sacrifier l'orgueil du premier prince du sang, à l'intérêt de l'État, et cependant il jouirait d'un pouvoir absolu. Telles étaient ses combinaisons et ses espérances. Il les expliqua de cette manière à quelques-uns de ses familiers. Il avait la prétention de les surpasser tous dans les combinaisons qui supposent de la dextérité, du mépris pour les hommes et l'absence

de la morale. Mais, certain que le duc de Saint-Simon ne trouverait rien que d'avilissant, d'inutile et de faux dans un tel machiavélisme, il se justifia devant lui, par des motifs différens, de la résolution de nommer Dubois premier ministre. Il ne lui parla que de son dégoût pour les affaires, de l'ennui auquel il était condamné depuis que le roi habitait Versailles [1]; du besoin de se délivrer des persécutions du cardinal Dubois, et de s'abandonner sans interruption à ses plaisirs. La honte paraissait l'accabler à mesure que ces pitoyables aveux sortaient de sa bouche. Saint-Simon, qui n'y soupçonnait aucune feinte, fit de vains efforts pour relever l'âme abattue du régent. Ce prince persévéra dans sa détermination; le cardinal Dubois fut déclaré premier ministre.

L'esprit d'intrigue avait tellement dégradé les prélats constitutionnaires, qu'on vit la plupart d'entre eux se mettre par leurs flatteries au-dessous même de l'indigne personnage qui en était l'objet. Le cardinal de Rohan dissimula son dépit d'avoir été joué par Dubois, qui, pour prix de ses services à la cour de Rome, lui avait promis le titre de premier

[1] Ce fut le 20 mai de cette année 1722, que le roi quitta Paris pour aller habiter Versailles.

ministre. Il craignait de tout perdre en paraissant offensé de l'infraction de cette promesse; il redoubla auprès de lui de complaisance et d'assiduité. La cour ne s'offensa point d'une élévation qui n'était pas pour le clergé un sujet de scandale [1]. Les anciens favoris du régent furent éloignés, quoiqu'il en coûtât quelque regret à ce prince. Le parlement craignit de faire éclater trop brusquement son opposition contre le cardinal; il l'attendit aux premières fautes qui réveilleraient l'horreur et le mépris de la nation.

Ainsi arriva, sans secousse et sans aucune variation dans le gouvernement, le moment où le roi, âgé de treize ans accomplis, eut atteint cette majorité qui n'existe que de nom, à un âge où le prince ne juge rien, ne voit rien par lui-même. Aucun acte important ne signala le court ministère du cardinal. Il rendit des édits bursaux, dans lesquels on ne voyait que les ressources ordinaires et mesquines de la fiscalité. Il fit rechercher ceux des agioteurs qui n'avaient point assez d'appui à la cour pour garantir une fortune acquise par le *système*. Pendant ce temps, le duc

[1] Le clergé s'étant assemblé au mois de mai de l'année 1723, eut la lâcheté d'élire d'une voix unanime le cardinal Dubois pour président.

d'Orléans employait à combiner les plans de Law sur de nouvelles bases, le peu d'heures que ses excès lui laissaient de libres pour le travail.

Sacre du roi. 1722. 25 octobre.

Le sacre du roi se fit sous ce ministère. Le cardinal Dubois saisit habilement cette occasion de payer la soumission des grands de l'État, et particulièrement celle de la famille de Rohan, avec des honneurs que les nobles jugent importans pour figurer dans l'histoire. Mais l'histoire néglige le détail des cérémonies qui n'ont aucune influence sur la destinée des peuples [1]. Le maréchal de Villars représenta dans celle-ci le connétable. S'il réussit dans ce frivole objet de son ambition, ce fut moins pour avoir vaincu le prince Eugène, que

[1] L'intervalle de soixante-dix-huit ans écoulé depuis le sacre de Louis XIV, jeta sur celui de son successeur un éclat dont les auteurs contemporains donnent la plus haute idée. La ville de Reims était encombrée par la foule des curieux que cette cérémonie y avait attirés de tous les points de la France, et dont un très-grand nombre fut obligé de se loger sous des tentes hors de la ville. Une singularité de ce sacre, qu'aucun des précédens n'avait offerte, fut que six princes du sang y représentèrent les six anciens pairs laïques. Le roi, à son retour, passa par Chantilly, et monsieur le duc l'y reçut avec une magnificence qui fit dire à quelques malins *qu'il fallait que le fleuve de Missisipi eût passé par-là*.

pour avoir grossi la cour du cardinal Dubois [1].

Enivré de sa fortune, le premier ministre trahissait tous les défauts de son caractère. Il humiliait ceux devant lesquels il avait rampé; il s'exprimait dans des occasions solennelles avec un cynisme par lequel des hommes qui n'ont que de la violence croient imiter l'audace militaire. Ses emportemens, occasionés par des causes légères, ressemblaient à la folie. Les dames les plus distinguées de la cour n'étaient point à l'abri de ses brusques incartades. Il jetait au feu des paquets de lettres non décachetées, et se félicitait d'avoir trouvé cette manière d'expédier promptement son courrier. Il tardait au duc d'Orléans que la prédiction de Chirac s'accomplît.

Le cardinal Dubois avait voulu se faire rendre des honneurs militaires par la maison du

[1] On est étonné, en lisant les Mémoires du maréchal de Villars, de l'espèce d'emphase avec laquelle il rappelle les honnêtetés et les moindres marques de distinction qu'il a reçues du cardinal Dubois. Ce ministre se fit un jeu d'effrayer le vieux guerrier, en faisant d'abord répandre qu'il gardait contre lui d'anciens ressentimens, et qu'il se refuserait à le voir. Villars mit sa vanité à démentir le bruit de sa disgrâce. Il vit souvent le cardinal, et en reçut un accueil qui lui persuada que sa fortune continuerait avec éclat sous ce ministre.

roi. Il monta un jour à cheval pour en faire la revue. Le mouvement qu'il se donna fit crever l'abcès qu'il avait à la vessie; on l'emporta presque mourant. Les chirurgiens proposaient une amputation très-douloureuse pour arrêter les progrès de la gangrène : il s'y refusait en les maudissant. Le duc d'Orléans vint l'exhorter à subir cette opération. Il n'était certainement conduit vers son lit par aucune sorte d'intérêt, car il témoignait ouvertement sa joie d'une mort qui allait briser le joug que lui-même s'était imposé. Les courtisans les plus habitués à l'insensibilité des princes, furent étonnés de lui entendre dire un soir où il se formait un orage : *Voilà un temps qui, j'espère, emportera mon drôle.*

Le cardinal Dubois se voyait mourir, et affectait de paraître exempt des terreurs de l'autre vie. Les molinistes, dont il avait relevé le parti, se gardaient bien de l'obséder dans ses derniers momens. On crut cependant qu'il convenait à toutes ses dignités pontificales qu'il reçût le viatique; on vint le lui proposer. Il s'emporta contre ceux qui lui parlaient de faire venir le curé avec les saintes huiles. « Oublie-» t-on qui je suis? s'écria-t-il. Il faut bien » d'autres cérémonies pour administrer le via-» tique à un cardinal : qu'on aille consulter » sur ce point le cardinal de Bissy. » Et il se

donna ainsi le temps de mourir sans les secours de l'Église. Il avait soixante-six ans.

Mort de Dubois. 10 août. 1723.

La mort du cardinal Dubois causa une joie universelle : on en riait comme d'un événement burlesque. On récapitulait, à côté de tous ses titres de grandeur, les actions infâmes qui l'y avaient successivement élevé. Les grands n'oubliaient qu'une chose, les adulations que quelques jours auparavant ils lui avaient prodiguées. On parlait avec plus d'étonnement que d'indignation de ses richesses immenses. Il possédait, en places, en bénéfices, en pensions, deux millions de revenu. Le gouvernement anglais lui fournissait la moitié de cette somme. Un frère, homme simple, d'un sens droit et de mœurs pures, hérita de ses trésors [1].

Le duc d'Orléans premier ministre.

Le duc d'Orléans s'empressa de succéder à celui dont il avait fait son instrument et son tyran. Il fut charmé qu'on pût attribuer à sa politique ce que jusque-là on n'avait attribué qu'à la plus déplorable faiblesse. L'évêque de Fréjus, dont l'ambition ne se lassait pas de

[1] Il était l'aîné du cardinal, qui le fit secrétaire du cabinet lorsque lui-même fut fait secrétaire d'État. Il exerçait la médecine à Brives avant de venir à Paris. Son fils unique, chanoine de Saint-Honoré, vivait dans la retraite, et ne voulut jamais ni pensions ni d'autres bénéfices que son canonicat. Tous deux élevèrent au cardinal un magnifique mausolée dans l'é-

temporiser quoiqu'il fût déjà septuagénaire, loin de mettre obstacle à la nomination du duc d'Orléans, parut le seconder avec empressement auprès du roi. Il lui importait que le premier prince du sang vît sans ombrage l'amitié, la confiance exclusive que lui conservait le jeune monarque.

Le premier soin du duc d'Orléans fut de rappeler auprès de lui ceux que la jalousie de Dubois en avait écartés. « Reviens, mon cher » Nocé, écrivait-il à ce courtisan spirituel, rien » ne pourra plus nous désunir désormais : » *Morta la bestia, morto il veleno.* » Il est probable que Nocé fut peu touché de ces nouvelles assurances de l'amitié du prince. Lorsqu'il était parti pour l'exil, on lui avait dit que cette disgrâce ne serait pas longue. — Qu'en sait-on? reprit-il. — C'est le régent qui l'assure. — Le régent! Eh! qu'en sait-il lui-même? Le duc de Noailles fut également rappelé, et le duc d'Orléans employa auprès de lui la même apologie sur un exil dont il accusait le

glise de Saint-Honoré, et donnèrent une intention morale et religieuse à ce monument, par l'épitaphe qu'ils y firent mettre. Les titres du cardinal y étaient rappelés, et cette réflexion chrétienne les terminait : *Quid autem hi tituli? nisi arcus coloratus et vapor ad modicum parens. Solidiora et stabiliora bona mortuo precare.*

cardinal Dubois [1]. Le mépris qu'il prodiguait à la mémoire de ce favori n'appelait que trop le mépris sur lui-même.

Il sentit qu'il avait beaucoup à réparer devant le public; il voulut l'étonner par une ardeur infatigable pour les affaires. Ses jours étaient employés à des conférences qui semblaient annoncer de grands résultats; malheureusement, ses nuits étaient souillées par des excès dont le plaisir était émoussé pour lui, mais que l'habitude lui rendait nécessaires. Sa politesse, ses grâces, l'enjouement de son esprit, la vivacité de son imagination, plaisaient au roi; l'activité qu'il déployait lui ramenait la nation. L'Europe jouissait d'une paix profonde qu'il se plaisait à considérer comme son ouvrage. La France combattait avec les ressources que la nature lui a prodiguées, contre les abus d'un mauvais système de finances. Le duc d'Orléans se flattait de connaître enfin les vrais élémens du crédit public. Il prétendait qu'une expérience imprudente lui avait

[1] A la première entrevue, le régent embrasse tendrement le duc de Noailles, lui proteste que sa disgrâce n'est venue que de *ce coquin de cardinal Dubois*, et ajoute avec une sorte d'embarras : *Eh bien! que dirons-nous?* Noailles répond en homme d'esprit : *Pax vivis, requies defunctis.*

Mémoires de Noailles.

enseigné les moyens d'en faire une seconde plus rigoureusement calculée et d'un succès infaillible. Toutes ces combinaisons tendaient à faire revenir les capitalistes de l'horreur qu'ils avaient conçue pour une banque générale, établissement nécessaire à la prospérité d'un grand empire, et auquel de faibles États ont dû l'existence la plus brillante. La routine monotone du vieux régime fiscal lui était insupportable. Il allait une seconde fois s'élancer, non sans péril, hors de ces limites rétrécies, corriger ses fautes ou ramener un fléau. Mais ses amis observaient avec inquiétude de fâcheux symptômes sur son visage. Son teint était enflammé, ses yeux chargés de sang. Il passait sans intervalle d'un état d'affaissement à un état d'irritation. Le médecin Chirac, dont il avait cru si avidement la prédiction sur la mort de Dubois, ne réussit plus à le persuader quand il l'avertit du péril où il mettait sa vie par des excès prolongés. En menaçant le prince d'une mort subite, Chirac ne l'effraya point. *Une mort subite*, répondit-il, *c'est tout ce que j'ai jamais désiré*. Cependant, à force d'importunité, on l'avait fait consentir à se soumettre à un régime qui devait précéder une saignée déclarée nécessaire. Mais c'était pour lui un effort trop difficile que d'interrompre ses plaisirs. Le jour même qu'il avait indiqué

pour sa réforme momentanée, joyeux d'avoir à éluder un ordre du médecin, il dîna beaucoup, et, en attendant l'heure de son travail avec le roi, il s'enferma avec sa nouvelle maîtresse, la duchesse de Phalaris [1]. C'était une femme célèbre par sa beauté, dont la conquête était trop facile pour flatter la vanité, et qui cédait sans honte aux désirs d'un prince auquel elle n'inspirait point d'amour. Il était à peine auprès d'elle, qu'un coup de sang le fit tomber sans connaissance et sans mouvement. La duchesse effrayée fit retentir les appartemens de ses cris; le palais était désert, tous les domestiques étaient dispersés. Les secours tardifs furent complétement inutiles, le prince n'était plus [2].

Mort du duc d'Orléans.

1723. 2 décembre.

Son portrait.

Trois êtres qui avaient contribué à répandre la plus vaste corruption, le duc d'Orléans, sa fille la duchesse de Berry, le cardinal Dubois, avaient ainsi expié leurs excès par une mort prématurée. La régence finissait comme finit quelquefois une longue orgie, par la mort de ceux qui en ont poussé le plus loin les plaisirs effrénés. Le duc d'Orléans s'éleva souvent au-

[1] Son mari, Gorge d'Antrague, fait duc de Phalaris par le pape, était fils du fermier Gorge, fort décrié sous le règne de Louis XIV.

[2] Le régent mourut âgé de quarante-neuf ans et quatre mois.

dessus du vulgaire des princes, et mérita souvent d'être confondu avec les plus abjects d'entre eux. Aucun des descendans de Henri IV ne retraça davantage son ardeur dans les combats, son esprit fin, étendu, son adroite familiarité, ses reparties piquantes, enfin cet ensemble de dons qui gagne les cœurs et soumet les volontés. Henri commit l'imprudence de céder trop souvent et trop long-temps à l'amour. Philippe fut sans frein, sans pudeur et sans délicatesse dans ses voluptés. Henri rappelait tous les traits des mœurs chevaleresques; Philippe n'en rappelait que la bravoure. Outre les vices qui entraînaient le désordre de ses mœurs, Philippe en avait un plus nuisible encore à la bonté, et qui cependant n'effaça point la sienne; c'était une défiance collective, un mépris raisonné pour les hommes. Il consentait à être trompé par eux, mais il voulait les tromper à son tour avec de certains raffinemens. Les moyens obliques lui avaient souvent réussi; il ne cessait d'y recourir; il manquait à sa parole, il se jouait de ses promesses. Son cœur était inaccessible à la haine, mais son amitié n'avait que la chaleur du moment; elle manquait de consistance, parce que rarement elle avait été cimentée par l'estime. Dans l'habitude d'une vie tantôt molle et tantôt effrénée, ses qualités les plus brillantes dormaient souvent;

on était étonné de les retrouver toutes dans une grande occasion. On prétend qu'il connaissait à fond toutes les parties de la science militaire [1]. Régent, il évita la guerre : un tel service rendu à la France, au genre humain, atténuerait beaucoup tous les reproches qu'on fait à sa mémoire, s'il eût porté plus de précautions dans la paix, et s'il n'eût pas imprudemment secondé la puissance maritime de l'Angleterre. Son impiété, son athéisme, ne ressemblaient point à la fatale erreur d'un système ; c'était une excuse pour ses vices, un

[1] Il s'était extrêmement distingué à la bataille de Steinkerque et à celle de Nerwinde. Si ses conseils avaient été suivis, on eût sans doute évité le désastre de la bataille de Turin. Il commandait l'armée, mais sous la surveillance du maréchal de Marsin, qui était chargé des ordres de la cour. Le duc d'Orléans proposa, dans un conseil de guerre, d'aller au-devant de l'ennemi. Marsin combattit cet avis ; prévoyant que la pluralité des voix y serait favorable, il exhiba l'ordre positif du roi d'attendre l'ennemi dans les retranchemens. On connaît l'issue de cette malheureuse bataille, qui eut lieu le 7 septembre 1706. Les retranchemens furent forcés en deux endroits ; les troupes, dispersées dans un trop grand nombre de postes, furent battues en détail ; toute l'artillerie et les munitions de guerre et de bouche furent abandonnées. Le maréchal de Marsin se fit tuer, et le duc d'Orléans reçut une blessure qui ne l'empêcha point de conduire la retraite en assez bon ordre.

assaisonnement pour ses débauches. Il se dirigea vers la tolérance sans l'établir par des lois; mais il propagea l'incrédulité par son exemple. L'année même de sa mort, il était venu avec pompe et armé d'une grande impudence, communier à sa paroisse le jour de Pâques. La veille, il s'était livré avec plus d'ivresse que jamais à ses plaisirs accoutumés. Saint-Simon, presque à genoux, n'avait pu le détourner d'un tel scandale. Le désordre de ses mœurs fut-il poussé jusqu'au crime de l'inceste? Nulle accusation n'a été plus répétée que celle-ci, et nulle n'est à la fois moins susceptible ni de preuves ni d'apologie. Cependant on l'a présentée d'une manière qui offre beaucoup d'invraisemblance. On veut que le régent ait consommé successivement un tel crime avec trois de ses filles, la duchesse de Berry, l'abbesse de Chelles et mademoiselle de Valois, depuis duchesse de Modène. Il est difficile de concevoir que, brûlant de ces horribles flammes, il ait pu voir avec tranquillité la passion effrénée de la duchesse de Berry pour le comte de Rioms, et la tendresse indiscrète de mademoiselle de Valois pour le duc de Richelieu. L'amour incestueux d'un père pour ses filles doit offrir toutes les convulsions de la jalousie, de la fureur et du remords. Le duc d'Orléans pressait mademoiselle de Valois de s'unir à un prince

étranger, et il la vit partir avec peu de regret. Ni elle, ni sa sœur, l'abbesse de Chelles, ne montraient cette profonde corruption de mœurs qui peut seule faire fouler aux pieds les lois de la nature et de la société. L'abbesse de Chelles était bien plus signalée par sa bizarrerie et ses inconséquences, que par des vices. D'un autre côté, il faut convenir que le duc d'Orléans ne parut jamais vivement offensé de cette accusation. Il l'entendit vingt fois sans frémir. Quand Louis XIV disait de lui, *mon neveu est un fanfaron de crimes*, il indiquait peut-être la manière trop faible dont celui-ci se défendait de l'inceste. Il faut bien restreindre ainsi le sens de ce mot terrible.

Le duc d'Orléans était au contraire glacé d'indignation quand il voyait retracés dans des libelles les crimes d'empoisonnement dont on l'avait chargé. Ce prince avait lu sans s'émouvoir les premières strophes des infâmes Philippiques de la Grange-Chancel. Par je ne sais quelle ostentation de calme et d'impartialité, il en louait fort mal à propos le mérite poétique ; mais lorsqu'il vit que dans ces rimes coupables on lui imputait la mort des dauphins et de la dauphine, son émotion fut la même que si, pour la première fois, cette calomnie avait frappé ses oreilles. Il ne sortit d'un long accablement que par des larmes et de doulou-

reuses exclamations sur la perversité humaine. Maître d'exercer envers le libelliste une vengeance que l'opinion publique provoquait alors, et que les tribunaux eussent sanctionnée, il borna la peine de la Grange-Chancel à une réclusion dans les îles de Sainte-Marguerite. Celui-ci trouva le moyen de s'échapper, et peu de temps après exhala encore son fiel sur les cendres du prince qui lui avait fait grâce d'une peine infamante. C'est ce penchant à la clémence, c'est ce divin attribut de tous les grands et de tous les bons rois, qui défend le mieux la mémoire du duc d'Orléans. Comme il fut calomnié sans mesure, on est porté à l'excuser au delà de la justice. Il eût un don particulier qui répandit de la grâce sur son administration, et qui en assura le calme; ce fut celui de bien connaître les Français.

1722. Décembre

Madame était morte un an avant son fils. Jamais femme n'eut moins d'ambition ni plus d'orgueil de sa naissance. Elle jouissait de voir son fils toujours tendre et respectueux auprès d'elle; mais elle ne s'était point attachée à le rendre docile aux conseils que pouvaient lui inspirer un esprit juste et un profond sentiment d'honneur. L'épitaphe qu'on fit pour elle était un trait cruel contre le régent : *Ci-gît l'Oisiveté*; on faisait sous-entendre, *mère de tous les vices*. La duchesse d'Orléans, qui n'a-

vait guère attiré les regards pendant la puissance de son mari, prolongea son indolente carrière au milieu d'une petite cour qu'elle avait habituée aux formes de l'adoration. Elle mourut en 1749, âgée de soixante-onze ans. Le duc de Chartres ne retraçait ni aucune des qualités, ni aucun des vices de son père. Il avait les principes d'une piété si minutieuse et si craintive, que tous les soins avaient été inutiles pour lui inspirer de l'ambition. Le duc d'Orléans crut d'abord que cette lenteur d'esprit pouvait être stimulée par le goût des plaisirs. Le duc de Chartres accepta de lui une maîtresse comme par déférence filiale, et fut heureux de se dégager de liens où rien ne compensait pour lui l'agitation perpétuelle de ses remords. L'abbé Mongault, son précepteur, s'était fait un système de présenter sans relâche le frein de la religion à un prince qui avait de dangereux exemples à éviter. Peut-être espérait-il en faire un nouveau duc de Bourgogne; mais le but fut passé, et la dévotion du duc de Chartres devint celle d'un moine. Le régent voulut faire un second effort sur son timide fils, et rétablit pour lui la charge de colonel-général de l'infanterie française : un pareil titre ne le releva point de son incurable apathie. Le cardinal Dubois, devenu premier ministre, voulut le ranger à son parti et gagner

son amitié. L'abbé Mongault fit alors une garde plus assidue auprès de son élève. Le cardinal épuisa en vain les offres les plus brillantes pour séduire l'instituteur; celui-ci, exempt d'ambition personnelle, rejeta tout. C'était un homme laborieux et modeste; les lettres et quelques amis suffisaient à son bonheur. Il se consolait d'avoir laissé son élève aussi médiocre que la nature l'avait fait, et semblait avoir borné sa tâche à l'empêcher d'être un prince dépravé [1].

[1] Le duc d'Orléans avait eu de la comtesse d'Argenton un fils qu'il fit légitimer et entrer dans l'ordre de Malte. En 1719, sur la démission du grand-prieur de France, Vendôme, le chevalier d'Orléans lui succéda. Un autre bâtard du duc d'Orléans, l'abbé de Saint-Albin, fut nommé à l'archevêché de Cambrai en 1723.

FIN DU LIVRE IV ET DU TOME PREMIER.

TABLE

DES SOMMAIRES DE CE VOLUME.

LIVRE PREMIER,

SERVANT D'INTRODUCTION.

DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

État de la France en 1709, page 1. — Affaires d'Espagne, 8. — Divisions à la cour et dans la famille de Louis XIV, 12. — Mort des trois dauphins et de la dauphine, 17. — Soupçons, rumeurs, accusations qui s'élèvent contre le duc d'Orléans, 28. — Le duc d'Orléans demande à être jugé et ne peut l'obtenir, 37. — Affaires du dehors; la fortune change; victoire de Denain, 42. — Nouveaux succès, 44. — Paix d'Utrecht, 45. — Paix de Rastadt, 49. — Jansénisme et constitution *Unigenitus*, 55. — Déplorable état des finances, 59. — Angleterre; mort de la reine Anne; premières entreprises du prétendant, 64. — Espagne; second mariage de Philippe V, 70. — La princesse des Ursins, 71. — L'abbé, depuis cardinal Albéroni, 73. — Disgrâce de la princesse des Ursins, 77. — Le cardinal de Noailles, 81. — D'Aguesseau et Joly de Fleury, *ibid.* — Le jésuite Le Tellier, 82. — Les ducs d'Orléans et du Maine, concurrens pour la régence, 84. — Élévation des fils légitimés de Louis XIV, 85. — Testament et codicille de Louis XIV, 86. —

Derniers momens et mort de Louis XIV, 93. — Convocation du parlement, 102. — Funérailles de Louis XIV, 116.

LIVRE SECOND.

RÉGENCE.

Le régent forme les conseils, 119. — Il fixe son séjour à Paris, 123. — Il visite madame de Maintenon à Saint-Cyr, *ibid.* — Il fait ouvrir les prisons aux jansénistes, 125. — Conduite des jésuites, 127. — Administration des finances, 128. — État des finances à la mort de Louis XIV, 129. — Refonte des monnaies, 131. — Réduction de la dette de l'État par le moyen du *visa*, 132. — Chambre ardente contre les traitans, 133. — Mœurs de la cour, 137. — Soupers du régent, 139. — Maîtresses du régent, 141. — D'Aguesseau est fait chancelier; son portrait, 147. — Les ennemis du régent se rallient autour de la duchesse du Maine, 150. — Prétentions des ducs et pairs, 152. — Le parti du duc du Maine se fortifie, 153. — D'autres querelles s'élèvent, 158. — Affaires extérieures; troubles de l'Angleterre, 160. — Le prétendant se dispose à passer en Angleterre, 163. — Le prétendant échoue dans son entreprise sur l'Écosse, 167. — Administration et intrigues d'Albéroni, 168. — Invasion des Turcs dans la Morée, 171. — Bataille de Peter-Waradin, 173. — Siége de Belgrade, 175. — Traité d'alliance entre la France et l'Angleterre, 176. — Intérêts et politique du roi d'Angleterre, 178. — Intérêts du duc d'Orléans, 179. — Le père Daubenton, 180. — Projets d'Albéroni, 181. — Première entreprise de ce ministre, 182. — Quels personnages

devaient exécuter le plan d'Albéroni, 183. — Le comte de Goertz, 185. — Charles XII, *ibid.* — Le comte de Goertz est arrêté en Hollande, 186. — Voyage du czar en France, 188. — Il fait une visite à madame de Maintenon, 190. — Procès et mort du czarowitz Alexis, 192. — Mort de Charles XII, 194. — Victor-Amédée, 196. — Une flotte espagnole attaque la Sicile, 197. — Une escadre anglaise passe le détroit, *ibid.* — Paix de Passarowitz, 198. — Accession de l'empereur à la triple alliance, 199. — Intrigues d'Albéroni contre le régent, 200. — Suite des discordes entre les grands, *ibid.* — Le régent et le duc de Saint-Simon comparés, 201. — Le lieutenant de police d'Argenson, 204. — Lit de justice, 206. — La duchesse du Maine se lie avec Albéroni, 211. — Conspiration de Cellamare, 212. — Plan de cette conspiration, 214. — Ses chefs, 215. — Le comte de Laval, 216. — Le cardinal de Polignac, *ibid.* — Le duc de Richelieu, 217. — Le marquis de Pompadour, 222. — Découverte de la conspiration, 224. — Arrestation de Cellamare, 227. — Du marquis de Pompadour, 228. — Du duc et de la duchesse du Maine, 229. — Du duc de Richelieu, 230. — Humanité du régent envers les prisonniers, 231. — Saint-Simon la désapprouve, 232. — Constance des prisonniers, *ibid.* — Celle de la duchesse du Maine est lassée, 233. — Elle avoue tout, et compromet ceux de son parti, 234. — Affaire de Bretagne, *ibid.* — Supplice des nobles bretons, 235. — Conduite du duc du Maine, 236. — Du régent, 238. — De l'abbé Dubois, *ibid.* — Mort de madame de Maintenon, 239. — Désordres et mort de la duchesse de Berri, 241. — Rioms, 242. — Affaires extérieures, 248. — Flotte anglaise en Sicile, 249. — Destruction de celle d'Espagne, 250. — Albéroni menace l'Angle-

terre, *ibid.* — Il éclate contre la France, 251. — Espérances de ce ministre, 252. — Ses déclarations et manifestes, *ibid.* — Supposition du duc de Saint-Simon, 253. — Dubois fait décider la guerre, 255. — Disposition des Français, *ibid.* — Réponse du régent aux manifestes de l'Espagne, 256. — Préparatifs de guerre, *ibid.* — Albéroni échoue partout à la fois, 257. — Opérations contre l'Espagne, 258. — Désastre des Espagnols en Sicile, 259. — Le régent demande le renvoi d'Albéroni, 260. — Dubois le prépare, *ibid.* — Albéroni est chassé de l'Espagne, 261. — Conclusion de la paix, 263. — Ses conditions, *ibid.*

LIVRE TROISIEME.

RÉGENCE.

Law, 265. — Sagesse de ses premières opérations, 267. — Théorie de son système, *ibid.* — Finances, 269. — Leur amélioration depuis la mort de Louis XIV, 270. — Compagnie d'Occident, 271. — Le régent les adopte moins par illusion que par calcul, 273. — D'Aguesseau combat le système, 274. — Les sceaux lui sont ôtés, 275. — Expédition pour la Louisiane, 277. — Ivresse de la nation, 278. — Tableau de Paris, 280. — Ébranlement et chute du système, 289. — Rappel de d'Aguesseau, 295. — Crainte d'un soulèvement général, 296. — Compagnie des Indes, 298. — Émeute, *ibid.* — Crime du comte de Horn, 303. — Peste de Marseille, 305. — Fin de la peste, 311. — Le pape envoie des grains à Marseille, 312.

LIVRE QUATRIÈME.

MINISTÈRE DU CARDINAL DUBOIS ET DU DUC D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans, premier ministre, 314. — Coup d'œil sur le clergé, 316. — Massillon, 318. — Scandaleuse élévation de Dubois, 320. — Détails sur son mariage, 323. — La bulle est enregistrée, 328. — Éducation du jeune roi, 331. — Sa maladie et son rétablissement, 333. — Joie des Parisiens, 334. — Négociation avec l'Espagne d'un double mariage, 335. — Situation d'esprit du régent, 340. — Exil du maréchal de Villeroy, 342. — Dubois est déclaré premier ministre, 347. — Sacre du roi, 352. — Mort de Dubois, 355. — Le duc d'Orléans, premier ministre, *ibid.* — Mort du duc d'Orléans, 359.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.



